

**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 9 février 2023

à 19 heures

Table des matières cliquable

Désignation du Secrétaire de séance

Point 1.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022	3
Point 2.	ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL	4
2.1-	Vote des taux de fiscalité 2023 (BF)	4
2.2-	Budget Primitif Général 2023 (M14) (BF)	6
2.3-	Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l’année 2023 (FF/AB)	10
Point 3.	ASSAINISSEMENT	11
3.1-	Budget Primitif Assainissement 2023 (M49) (CV/BF)	11
Point 4.	EAU POTABLE	15
4.1-	Budget Primitif Eau potable 2023 (M49) (FF/BF)	15
4.2-	Modification des tarifs 2023 de la Régie publique de l’eau (FF)	18
4.3-	Vote des tarifs Eau potable 2023 pour les communes gérées en Délégation de Service Public (FF)	20
Point 5.	PÉPINIÈRE D’ENTREPRISES DU FLORIVAL	22
5.1-	Budget Primitif Pépinière d’entreprises du Florival 2023 (M4) (AS/BF)	22
Point 6.	AIRES D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	25
6.1-	Budget Primitif Aires d’Activités Économiques 2023 (M14) (AS/BF)	25
6.2-	Bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) Daweid à Issenheim (MD)	28
Point 7.	ENVIRONNEMENT	32
7.1-	Budget Primitif Environnement 2023 (M4) (JRA/BF)	32
7.2-	Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Renouvellement de la convention de partenariat pour la Mission d’animation et proposition de conventions pour la refacturation des frais d’étude des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et des frais liés aux plans d’action annuels de la Mission Eau (JB)	35
Point 8.	CAMPING LE FLORIVAL	38
8.1-	Budget Primitif Camping Le Florival 2023 (M4) (GM/BF)	38

Point 9.	DÉVELOPPEMENT	41
9.1-	Gerplan – Bilan 2022 – Programme 2023 (MS)	41
9.2-	Constitution du Comité des partenaires à la suite de la prise de la compétence <i>Mobilité (MS)</i>	42
Point 10.	PAYS D’ART ET D’HISTOIRE	44
10.1-	Convention de partenariat autour des <i>actions de valorisation patrimoniale</i> avec contrepartie financière entre la CCRG et les Dominicains de Haute-Alsace (CRM)	44
Point 11.	HABITAT	45
11.1-	Programme d’Intérêt Général (PIG) <i>Habiter Mieux</i> dans le Haut-Rhin - Versement des subventions d’investissement au titre de la précarité énergétique (GM/VW)	45
11.2-	Demande de subvention pour le poste de Chef de Projet Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) (VW/MD)	46
Point 12.	RESSOURCES HUMAINES	48
12.1-	Création de postes (NS/LM)	48
12.2-	Modulation de la cotisation au fonds de départ des Bûcherons (NS/LM)	49
12.3-	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) (NS/LM)	49
12.4-	Création d’un cadre d’emplois des Auxiliaires de puériculture en catégorie B (NS/LM)	50
Point 13.	INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS	52
13.1-	Budget Eau potable 2022 – Virement de crédits (BF)	52
13.2-	État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires (AB/NS)	52
13.3-	Lancement/Dévolution de marchés publics (CK)	53
Point 14.	DIVERS	56

Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022.

Point 2. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

2.1- Vote des taux de fiscalité 2023 (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Conformément aux décisions budgétaires 2020 (cf. Conseil de Communauté du 14 novembre 2019), il a été validé, à la suite de la suppression de la Taxe d'habitation, de transférer sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties un effort progressif de 0,12 point pour compenser l'effort fiscal demandé au titre de la suppression de la Taxe d'habitation et les revenus issus de l'augmentation annuelle de 0,5 % (couverture des annuités de prêts pour le Très Haut Débit) de l'ensemble des taux entériné par délibération (2020 à 2023).

Il est proposé de faire évoluer le taux de Taxe foncière sur le bâti et le non-bâti de 0,2 point en 2023, soit une augmentation de 0,12 point liée à la suppression de la Taxe d'habitation (selon décisions antérieures) et une augmentation de 0,08 point permettant de couvrir, en partie, la hausse des dépenses de fonctionnement (coûts de l'énergie et revalorisations salariales).

À compter de 2023, la CCRG doit voter le taux de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Ce taux était figé de 2020 à 2022 ; il est proposé, conformément à ce qui a été pratiqué pour la Taxe foncière, de faire évoluer ce taux de 0,6 point en 2023 (11,59 % au lieu de 10,99 % – taux lié maximal estimé au vu des règles de lien entre les taux).

Il est également proposé d'augmenter, en 2023, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises de 0,5 point (27,44 % au lieu de 26,94 %) afin de faire participer les entreprises à l'effort fiscal.

Il est rappelé qu'à compter de 2021, les entreprises ont bénéficié d'une réduction de moitié de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et d'une réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour leurs établissements industriels.

Les bases prévisionnelles 2023 et le produit de la fiscalité professionnelle ne seront connus qu'en février ou mars 2023 ; un risque d'évolution des bases prévisionnelles existe.

Afin de permettre d'équilibrer le budget, de limiter au maximum le recours à l'emprunt en maintenant les capacités d'autofinancement, il est proposé de faire évoluer la fiscalité, en 2023, de la manière suivante :

PRODUITS FISCAUX	ETAT 1259 FPU 2022			BP 2023			EVOLUTION PRODUITS BP 2023 / 2022		
	Bases prévision.	Taux	Produits	Bases prévision.	Taux	Produits	Produits /Bases	Produits /Taux	Produits totaux
Taxe d'Habitation (compensation / fraction de TVA)			4 958 344			5 280 000			321 656
Taxe d'Habitation / Résidences secondaires (1)	2 243 438	10,99	246 554	2 402 722	11,59	278 475	17 505	14 416	31 922
Taxe Foncière sur le bâti	43 784 000	3,32	1 453 629	46 892 664	3,52	1 650 622	103 208	93 785	196 993
Taxe Foncière sur le non bâti	1 291 000	15,02	193 908	1 382 661	15,22	210 441	13 767	2 765	16 533
Alloc. compensatrices			1 335 948			1 335 948			0
Cotisation Foncière des Entreprises Unique	9 215 000	26,94	2 482 521	9 869 265	27,44	2 708 126	176 259	49 346	225 605
Cotisation sur la valeur ajoutée			1 359 059			1 359 059			0
Impôt forfait. sur les entreprises de réseaux			222 727			222 727			0
TASCOM			347 630			347 630			0
FNGIR (équilibre de la réforme)			57 294			57 294			0
TAXE GEMAPI			91 400			96 842			5 442
TOTAUX			12 749 014			13 547 165	310 739	160 313	798 151

Si l'évolution de la Taxe foncière a un impact sur la contribution des ménages (environ 3 euros pour un foyer fiscal moyen et 7 euros pour un foyer fiscal important), en contrepartie, la suppression de la Taxe d'habitation a réduit fortement cette contribution.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de fixer le montant du prélèvement fiscal tel que désigné ci-dessus et de voter les taux d'imposition correspondants, à savoir un taux de 11,59 % pour la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de 3,52 % pour la Taxe foncière sur le bâti, de 15,22 % pour la Taxe foncière sur le non-bâti et 27,44 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- d'autoriser la mise en réserve de la fraction du taux de Cotisation Foncière des Entreprises en conformité avec la réglementation.

2.2- Budget Primitif Général 2023 (M14) (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et peut donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Cette reprise anticipée des résultats est nécessaire à l'équilibre du budget et permet de connaître le besoin réel de financement des investissements.

L'excédent de fonctionnement 2022 est supérieur aux prévisions à la suite, notamment, d'une recette exceptionnelle liée aux rôles supplémentaires de décembre 2022 (+ 650 000 euros).

En tenant compte de ces recettes exceptionnelles et du réajustement des prévisions de dépenses, le recours aux emprunts pour 1 119 400 euros, prévu lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, a pu être totalement supprimé.

Conformément aux objectifs de désendettement fixés depuis plusieurs années, l'ensemble des dépenses d'investissement 2023 sont autofinancées.

Le Budget Primitif 2023 est, dans l'ensemble, conforme aux orientations budgétaires ; il tient notamment compte :

- des évolutions du projet de loi de Finances 2023, et notamment de la revalorisation des bases de la fiscalité de 7,1 %
- des évolutions des taux de fiscalité
- des investissements projetés pour 2023.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes [(1) le Compte Administratif 2022 est en cours de validation].

BUDGET GENERAL 2023 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	BP 2023
DEPENSES	19 628 100	18 207 126	20 600 500	21 830 300
011 - Charges à caractère général	2 802 916	2 412 625	2 977 162	3 024 754
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 573 343	3 316 924	3 869 608	3 869 608
014 - Atténuations de produits	7 650 000	7 478 704	7 486 000	7 650 000
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	180 900	0	200 000	234 200
023 - Virement à la section d'investissement	330 658	0	845 700	1 831 700
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 647 300	1 647 281	1 680 438	1 731 612
65 - Autres charges de gestion courante	1 633 952	1 558 957	1 698 467	1 679 667
66 - Charges financières	357 006	356 918	409 700	395 000
67 - Charges exceptionnelles	1 442 025	1 426 001	1 433 425	1 413 759
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000	9 714	0	0
RECETTES	19 628 100	20 742 438	20 600 500	21 830 300
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 213 091	1 213 092	1 357 101	2 535 311
013 - Atténuations de charges	18 600	37 663	10 200	10 200
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 410	177 708	170 890	171 201
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 639 591	1 817 884	1 792 792	1 792 807
73 - Impôts et taxes	11 577 145	12 743 487	12 380 500	12 428 764
74 - Dotations, subventions et participations	4 737 743	4 500 249	4 668 146	4 671 146
75 - Autres produits de gestion courante	123 600	122 266	120 850	120 850
76 - Produits financiers	25	21	21	21
77 - Produits exceptionnels	0	5 172	0	0
78 - Reprises sur amortissements et provisions	123 895	124 895	100 000	100 000

Les investissements

Le montant total des dépenses et des recettes s'élève à 5 633 300 €

➤ Les propositions portent, pour l'essentiel, sur :

✓ Les actions Habitat (PLUi, révision PLUi, remboursement aux communes, PLH, OPAH-RU)	651 950 €
✓ La réalisation d'ombrières photovoltaïques	885 000 €
✓ Les subventions d'équipement du Markstein, Fonds de concours, FIG, itinéraires cyclables...	291 500 €
✓ Les travaux de réalisation d'aires d'accueil des Gens du Voyage (phase 1)	973 700 €
✓ Les grosses réparations/renouvellement d'équipements des différents sites	431 700 €
✓ Les travaux dans les structures de la Petite Enfance	56 000 €
✓ Le solde des travaux liés à la gestion des eaux de Nautilia	34 200 €
✓ Les travaux d'aménagement à la Neuenbourg	257 000 €
✓ Les aménagements dans l'Aire d'Activités	67 000 €
✓ L'achat de maisonnettes de Noël	55 200 €
✓ Les travaux de l'Aire de loisirs de Lautenbach	188 700 €
✓ Les avances aux entreprises (Alsabail, Fonds Résistance)	150 000 €
✓ Le remboursement du capital des emprunts	1 410 000 €
✓ L'amortissement des subventions d'investissement et travaux en régie	171 200 €
➤ Les recettes proviennent, pour l'essentiel :	
✓ Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	481 900 €
✓ De subventions diverses (État, Région Grand Est, CeA, Europe...)	732 900 €
✓ De la dotation aux amortissements	1 731 600 €
✓ Du virement de la section de fonctionnement	1 831 700 €
✓ De l'excédent 2022 reporté	825 000 €
✓ Du remboursement des avances aux entreprises (Alsabail)	20 200 €

L'affectation des excédents 2022 permet de ne pas recourir à l'emprunt en 2023 et d'autofinancer l'ensemble des investissements.

Les prévisions d'évolution de la capacité de désendettement de la CCRG ont été réactualisées au vu des résultats 2022 des différents budgets et de l'évolution des prévisions budgétaires.

Ces ratios, plus favorables que ceux projetés lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, sont présentés en annexe 1.

Propositions

Le projet de Budget Général s'équilibre :

- en fonctionnement, à : 21 830 300 euros
- en investissement, à : 5 633 300 euros
- soit, au total : 27 463 600 euros.

Le Budget Primitif Général 2023, joint en annexe 2, permet d'apporter des informations détaillées sur la dette, les méthodes d'amortissement utilisées, l'état des provisions et les subventions versées.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Général 2023 (M14)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de fixer les subventions et participations aux montants prévus au budget
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- de fixer le montant de la subvention d'équilibre versée aux Budgets Annexes Assainissement, Pépinière d'entreprises du Florival et Camping Le Florival tel qu'inscrit au budget (Assainissement : 446 000 euros, Pépinière d'entreprises du Florival : 104 938 euros, Camping Le Florival : 124 421 euros)
- de fixer le montant de la subvention versée à la Régie personnalisée en charge de l'exploitation du Centre Aquatique Nautilia à 720 000 euros pour 2023
- de reprendre de 100 000 euros la provision pour charges « gros investissements » en 2023 (provision semi-budgétaire)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- d'autoriser Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2023.

2.3- Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l'année 2023 (FF/AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Considérant la délibération du Conseil de Communauté du 25 janvier 2018 instaurant une taxe destinée à financer la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de voter le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2023.

L'exercice de la compétence GEMAPI par la CCRG est délégué au Syndicat Mixte de la Lauch.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, ce Syndicat a fixé la cotisation 2023 à hauteur de 96 842 euros.

Pour mémoire, le montant était de 91 361 euros en 2022 ; cela représente 6 % d'augmentation.

Il est rappelé que la Taxe dite GEMAPI est un impôt dit de répartition, la collectivité ne vote pas un taux mais détermine un produit total attendu que l'Administration Fiscale doit répartir entre les redevables, selon les critères fixés par le législateur ; son recouvrement est adossé sur les contributions directes locales.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 96 842 euros pour l'ensemble du territoire.

Point 3. ASSAINISSEMENT

3.1- Budget Primitif Assainissement 2023 (M49) (CV/BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

En tenant compte de ces directives, les grandes lignes de la formation du budget sont commentées ci-après.

Généralités

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et peut donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit au budget en 2023, l'ensemble des investissements sont autofinancés.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes.

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	BP 2023
DEPENSES	4 870 300	3 464 971	4 085 600	4 085 600
011 - Charges à caractère général	1 806 184	1 519 510	1 550 005	1 550 005
012 - Charges de personnel et frais assimilés	708 620	629 554	836 971	836 971
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	101 500	0	100 000	100 000
023 - Virement à la section d'investissement	877 938	0	204 200	196 337
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 054 208	1 054 208	1 093 524	1 101 387
65 - Autres charges de gestion courante	67 850	45 409	67 900	67 900
66 - Charges financières	130 000	105 467	121 000	121 000
67 - Charges exceptionnelles	110 000	96 853	112 000	112 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	14 000	13 971	0	0
RECETTES	4 870 300	4 630 154	4 085 600	4 085 600
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	506 667	506 667	0	0
013 - Atténuations de charges	0	5 377	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	197 400	197 313	206 175	206 175
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	3 650 233	3 467 885	3 433 425	3 433 425
74 - Subventions d'exploitation	70 000	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante		5 504	0	0
77 - Produits exceptionnels	446 000	447 408	446 000	446 000
(1) en cours de validation				

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 11 663 500 €

Dont, pour les principales :

- ✓ L'enveloppe définie pour les travaux est de 550 000 € pour les eaux usées et 600 000 € pour les eaux pluviales

Total de l'opération 1 150 000 €

- ✓ L'ensemble des études en cours et/ou des travaux encore non démarrés à ce jour (Obersengern, aire d'accueil des Gens du Voyage, tranche 3 de la commune de Rimbach-Zell, rue Principale à Wintzfelden, rue du Ballon à Merxheim, place de la Liberté à Issenheim, lotissement des Prés à Guebwiller)

Total de l'opération 4 693 000 €

- ✓ La mise à niveau de la Station de traitement des eaux usées

Total de l'opération 584 800 €

- ✓ Les travaux de grosse maintenance et de révision à la Station de traitement des eaux usées (révision des surpresseurs des bassins biologiques, révision d'une centrifugeuse, grosses maintenances de la station de réparation des pompes et motoréducteurs, remise en état du système de désodorisation)

Total de l'opération 100 000 €

- ✓ L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du marché à bons de commande

Total de l'opération 200 000 €

- ✓ Les travaux de relevé topographique urbain (Hartmannswiller, Wuenheim, Raedersheim, Jungholtz et un complément pour Sultz)

Total de l'opération 50 000 €

- ✓ Les travaux divers réalisés sur le réseau d'eaux usées, d'eaux pluviales et sur l'ensemble des postes de relevage (grosse maintenance sur les postes de Bergholtz et de Raedersheim)

Total de l'opération 80 000 €

Le matériel et l'outillage industriels 80 000 €

- ✓ Les travaux pour compte de tiers réalisés dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée

Total de l'opération 4 000 000 €

✓ Le remboursement en capital des emprunts 433 000 €

✓ L'amortissement des subventions 206 200 €

✓ Les dépenses imprévues, le rattachement des frais d'études et d'insertion 80 000 €

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023**11 663 500 €**

Dont :

✓ Le solde d'investissement reporté (estimation)	3 774 900 €
✓ Le virement de la section d'exploitation (autofinancement)	196 300 €
✓ L'amortissement des immobilisations (040)	1 101 400 €
✓ Le rattachement des frais d'études et d'insertion (041)	40 000 €
✓ Le Fonds de Compensation de la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé	2 324 300 €
✓ Les subventions d'investissement (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, SIVOM de l'Ohmbach)	226 500 €
✓ Les travaux pour compte de tiers réalisés dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée	4 000 000 €

Le Budget Primitif Assainissement 2023 s'équilibre au total (fonctionnement + investissement) à**15 749 100 €**

Le Budget Primitif Assainissement 2023 détaillé est joint en annexe 3.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Assainissement 2023 (M49)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser les virements de compte à compte à l'intérieur du même chapitre.

Point 4. EAU POTABLE

4.1- Budget Primitif Eau potable 2023 (M49) (FF/BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

En tenant compte de ces directives, les grandes lignes de la formation du budget sont commentées ci-après.

Généralités

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (*articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit au budget en 2023, l'ensemble des investissements sont autofinancés.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes.

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	Projet BP 2023
DEPENSES	4 211 500	2 670 628	4 522 900	4 687 000
011 - Charges à caractère général	875 263	875 142	1 049 761	1 085 579
012 - Charges de personnel et frais assimilés	737 595	664 697	733 390	733 390
014 - Atténuations de produits (reversement redevances agence)	265 000	260 819	247 778	247 778
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	5 500	0	30 700	30 700
023 - Virement à la section d'investissement	1 418 397	0	1 545 700	1 667 700
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	808 270	808 264	827 611	833 893
65 - Autres charges de gestion courante	22 975	15 700	20 960	20 960
66 - Charges financières	48 500	39 884	42 000	42 000
67 - Charges exceptionnelles	25 000	1 488	25 000	25 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	5 000	4 635	0	0
RECETTES	4 211 500	4 241 353	4 522 900	4 687 000
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 339 779	1 339 779	1 406 656	1 570 724
013 - Atténuations de charges	10 000	5 341	9 942	9 974
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	36 033	36 033	37 353	37 353
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 776 412	1 658 020	1 721 881	1 721 881
74 - Subventions d'exploitation	104 325	124 073	252 222	252 222
75 - Autres produits de gestion courante	920 000	1 045 730	1 070 320	1 070 320
76 - Produits financiers	24 500	24 527	24 527	24 527
77 - Produits exceptionnels	451	7 849	0	0
(1) en cours de validation				

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 2 773 150 €

➤ Les dépenses d'investissement porteront, pour l'essentiel, sur :

✓ Les travaux de pose et de renouvellement de réseaux	1 943 300 €
✓ Les installations complexes spécialisées	123 000 €
✓ Les travaux dans les bâtiments d'exploitation	194 000 €
✓ Le remboursement en capital des emprunts	225 000 €
✓ Les amortissements de subventions d'investissement	37 300 €
✓ Les frais d'études	172 000 €
✓ L'achat de logiciel et matériel divers	28 500 €

➤ Les recettes se composent, pour l'essentiel :

✓ De la reprise de l'excédent de l'exercice 2022	143 900 €
✓ Des subventions d'investissement pour la Mission Eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, communes)	77 600 €
✓ Du virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	1 667 700 €
✓ De l'amortissement des immobilisations	833 900 €

Le Budget Primitif Eau potable 2023 s'équilibre au total (fonctionnement + investissement) à 7 460 150 €

Le Budget Primitif Eau potable 2023 détaillé est joint en annexe 4.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Eau potable 2023 (M49)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser les virements de compte à compte à l'intérieur du même chapitre.

4.2- Modification des tarifs 2023 de la Régie publique de l'eau (FF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Le Conseil de Communauté, réuni en date du 8 décembre 2022, a voté les tarifs 2023 des redevances eau potable, des ventes d'eau en gros de la Régie et des tarifs dits « complémentaires ».

Le Bureau, réuni en date du 24 janvier 2023, a souhaité modifier les tarifs des redevances et des ventes en gros de la Régie, afin d'être en cohérence avec les hausses tarifaires des parts délégataires (cf. point 4.3- du présent ordre du jour).

Ces dernières ont été transmises à la CCRG au cours de la première semaine de janvier 2023.

La hausse des parts des délégataires est encadrée dans chacun des contrats de Délégation de Service Public.

Au 1^{er} janvier 2023, la part Caléo augmente de 10,54 % pour le contrat de Merxheim et de 13,16 % pour l'UDI de Guebwiller.

Toutefois, Caléo a indiqué vouloir renoncer à ces augmentations.

Le délégataire a proposé une hausse tarifaire de 6,5 %.

Cette proposition a été portée à la connaissance de la CCRG, après le vote des tarifs de la Régie de l'eau.

Dans le but de tendre vers un tarif homogène sur le territoire de la CCRG, le Bureau, réuni en date du 24 janvier 2023, a proposé un tarif unique de 1,95 euro HT le m³ pour la première tranche de consommation (1 à 6 000 m³ par an).

La délibération du 8 décembre 2022 a fixé le tarif de la première tranche de consommation de la Régie à 1,98 euro HT le m³.

Il est donc nécessaire de voter une nouvelle grille tarifaire venant se substituer à celle votée en décembre 2022, prenant comme base une augmentation de 10,17 % (11,7 % prévus initialement dans la délibération du 8 décembre 2022).

Cette modification tarifaire ne remet pas en question l'équilibre du Budget Primitif Eau potable 2023.

Les tarifs complémentaires 2023 de la Régie restent, quant à eux, inchangés par rapport à la délibération du 8 décembre 2022. Pour rappel, ils sont mentionnés en annexe 5 A.

- **Tarifs 2023 des redevances de la Régie publique de l'eau**

Les parts variables et fixes sont augmentées de 10,17 %.

Jungholtz - Rimbach-Zell - Rimbach près Guebwiller			
REGIE	2022	tarifs 2023	% d'augmentation
Part fixe (TVA 5,5%)	€ HT/an	€ HT/an	
Part fixe Collectivité HT diam 15	20,71 €	22,82 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 20	23,81 €	26,23 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 25	32,62 €	35,94 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 30	35,50 €	39,11 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 40	49,70 €	54,75 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 50	77,51 €	85,39 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 60	110,07 €	121,26 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 80	144,20 €	158,87 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 100	236,00 €	260,00 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 125	372,89 €	410,81 €	10,17%
Part fixe Collectivité HT diam 150	395,78 €	436,03 €	10,17%
Part variable collectivité (TVA 5,5 %)	€ HT/m3	€ HT/m3	
De 0 à 6 000 m3	1,7700 €	1,9500 €	10,17%
De 6 001 à 24 000 m3	1,6815 €	1,8525 €	10,17%
De 24 001 à 48 000 m3	1,5930 €	1,7550 €	10,17%
>à 48 001 m3	1,5045 €	1,6575 €	10,17%
Redevances (TVA 5,5 %) AERM	€ HT/m3	€ HT/m3	
Redevance prélèvement (€ HT/m3)	0,0500	0,05	0,00%
Redevance lutte contre la pollution (€ HT/m3)	0,3500	0,35	0,00%

- **Tarifs 2023 des ventes d'eau en gros**

Le prix au m³ est augmenté de 10,17 %.

VENTE D'EAU EN GROS produits par la Régie			
VENTE D'EAU SOULTZ POUR WUENHEIM	2021	2022	2023 (+ 10,17 %)
	€ HT /m3	€ HT /m3	€ HT /m3
PRIX DU M3	1,69	1,77	1,95 €
VENTE D'EAU A CALEO pour MERXHEIM	2021	2022	2023 (+ 10,17 %)
	€ HT /m3	€ HT /m3	€ HT /m3
PRIX DU M3	0,68	0,69	0,76 €
VENTE D'EAU A GUNDOLSHEIM	2021	2022	2023 (+ 10,17 %)
	€ HT /m3	€ HT /m3	€ HT /m3
PRIX DU M3	0,68	0,69	0,76 €

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable à l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus.

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer les tarifs Eau potable 2023 de la Régie conformément aux tableaux récapitulatifs figurant dans le corps de la délibération et en annexe.

4.3- **Vote des tarifs Eau potable 2023 pour les communes gérées en Délégation de Service Public (FF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

La fixation de tarifs différents au sein d'un Service Public Industriel et Commercial est admise dans le cas d'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service (réponse ministérielle n° 16484 de 2005 et jurisprudence du Conseil d'État Denoyez et Chorques).

Toutefois, l'objectif est, à terme, d'unifier les prix.

En effet, l'harmonisation de la tarification constitue une obligation fondée sur le respect du principe d'égalité de traitement entre les usagers du service public.

Il est cependant concevable de maintenir une différenciation tarifaire de l'eau sur le territoire de la CCRG.

Cette différenciation tarifaire résulte notamment de l'existence de plusieurs modes de gestion du service public de l'eau.

À la suite du transfert de la compétence *Eau potable* intervenu au 1^{er} janvier 2018, la CCRG a repris en gestion des contrats de Délégation de Service Public signés par les collectivités territoriales compétentes.

Ainsi, la CCRG gère actuellement une Régie publique de l'eau et quatre contrats de Délégation de Service Public, dont le plus ancien a été signé en 1991.

La rémunération du délégataire est basée sur des indices et des formules de révision différents d'un contrat à l'autre.

À noter également que la fréquence de révision des tarifs du délégataire varie également entre les contrats (annuelle, semestrielle).

Dans ces conditions, il n'est pas possible pour le service de l'Eau d'anticiper les tarifs pour les unifier.

Pour 2023, les « parts des délégataires » augmentent de manière non uniforme par rapport à l'année 2022 :

Contrat	Augmentation de la part délégataire au 1/01/2023	Fréquence contractuelle de révision des tarifs
Caléo Merxheim	+ 6,5 %	Quadrimestre
Caléo UDI Guebwiller	+ 6,5 %	Annuelle
Suez Raedersheim	+ 5,42 % (part fixe) et + 3 % (part variable)	Semestrielle (révisions janvier et juillet)
Suez Soultzmatt-Wintzfelden	+ 6 %	Semestrielle (révisions janvier et juillet)

L'impossibilité de prévoir les augmentations des parts délégataires s'est confirmée récemment pour les deux contrats gérés par Caléo.

Le délégataire a informé la CCRG de sa volonté de renoncer aux augmentations tarifaires définies sur la base des indices contractuels.

Il propose une hausse de 6,5 % pour chaque contrat de Délégation de Service Public, ce qui est inférieur aux augmentations auxquelles il peut contractuellement prétendre (+ 10,54 % pour Merxheim et + 13,16 % pour l'UDI de Guebwiller).

Les différences tarifaires au niveau du service public de l'eau s'expliquent aussi par le fait que chaque contrat dispose de clauses techniques liées aux spécificités du périmètre exploité.

Ces clauses sont variables, selon le niveau de qualité de service fixé dans le contrat de Délégation de Service Public.

Enfin, la CCRG réalise des travaux de renouvellement de son patrimoine eau potable sur l'ensemble de son territoire, quel que soit le mode de gestion du service public de l'eau.

Pour financer ces travaux, la CCRG a besoin d'obtenir des recettes, qu'il faut répartir uniformément auprès de l'ensemble des abonnés, et ce indépendamment de la rémunération du délégataire.

La CCRG doit tendre vers une harmonisation du prix de l'eau sur son territoire.

Cette démarche a été amorcée dans le cadre du projet de mise en place du futur mode de gestion du service public de l'eau à l'horizon 2027.

De plus, la réalisation du schéma directeur eau potable débutera au cours de l'exercice 2023.

Cette étude permettra, à terme, de fixer un prix de l'eau en cohérence avec les investissements à réaliser dans les prochaines années par la CCRG.

Les tarifs 2023 des communes en Délégation de Service Public sont fixés en annexe 5 B.

Il est à préciser que la part CCRG, ou surtaxe, est fixée pour l'année.

Le Bureau, réuni en date du 24 janvier 2023, a émis un avis favorable aux tarifs des surtaxes 2023, ainsi qu'à la proposition du délégataire Caléo, à savoir une hausse limitée de la part délégataire 2023 à hauteur de 6,5 %.

Cette modification devant être formalisée par avenant, les Conseillers communautaires membres des instances dirigeantes de la SAEM Caléo sont invités à ne pas prendre part au vote.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- *d'accorder une suite favorable à la proposition de Caléo et de voter les tarifs 2023 de la surtaxe tels que figurant en annexe*
- *d'habiliter Monsieur le Président à signer un avenant au contrat aux conditions précitées.*

Point 5. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

5.1- Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2023 (M4) (AS/BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

Il est rappelé que ce Budget Annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de la Pépinière d'entreprises, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes.

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	Projet BP 2023
DEPENSES	408 675	288 176	390 600	406 100
011 - Charges à caractère général	140 853	91 029	138 866	140 412
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 267	124 640	136 602	136 602
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000	0	15 000	15 000
023 - Virement à la section d'investissement	39 520	0	17 500	30 500
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	65 535	65 444	64 132	65 086
65 - Autres charges de gestion courante	10 000	1	10 000	10 000
66 - Charges financières	7 500	7 062	6 500	6 500
67 - Charges exceptionnelles	2 000	0	2 000	2 000
RECETTES	408 675	421 587	390 600	406 100
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	143 560	143 560	60 700	93 410
013 - Atténuations de charges	0	0	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	42 480	42 480	40 115	41 252
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	163 240	176 151	166 500	166 500
74 - Subventions d'exploitation	0	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	1	0	0
77 - Produits exceptionnels	59 395	59 395	123 285	104 938
(1) en cours de validation				

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 136 750 €

Dont :

➤ Le report des travaux de l'accueil, la mise en place d'un espace de coworking, le mobilier et l'équipement	45 000 €
➤ Le remboursement en capital des emprunts	27 800 €
➤ Le déficit d'investissement reporté	22 700 €
➤ Les amortissements de subventions d'investissement	41 200 €
➤ La subvention d'équilibre versée par le Budget Général est estimée à (59 395 € en 2022)	104 938 €

Au total, le Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2023 s'élève à 542 850 €

Le Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2023 détaillé est joint en annexe 8.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2023 (M4)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

Point 6. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

6.1- Budget Primitif Aires d'Activités Économiques 2023 (M14) (AS/BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

En tenant compte de ces directives, les grandes lignes de la formation du budget sont commentées ci-après.

Généralités

L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que les terrains aménagés, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations d'aménagement sont donc décrites dans une comptabilité de stocks spécifique tenue dans un Budget Annexe.

Les opérations d'aménagement d'une zone font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

À ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes.

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	Projet BP 2023
DEPENSES	7 820 781	6 742 973	7 289 476	7 694 620
011 - Charges à caractère général	2 022 200	945 242	1 163 000	1 080 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 776 581	5 776 581	6 105 276	6 593 420
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 000	10 575	10 600	10 600
66 - Charges financières	11 000	10 575	10 600	10 600
RECETTES	7 820 781	6 778 942	7 289 476	7 694 620
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 891 781	6 593 419	5 829 876	6 252 020
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 000	10 575	10 600	10 600
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	726 000	158 828	1 215 000	1 198 000
74 - Dotations, subventions et participations	192 000	16 120	234 000	234 000
(1) en cours de validation				

La section de fonctionnement

Les DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 se situent à hauteur de

7 694 620 €

Dont :

- Les achats de terrains à aménager 87 000 €
- Les études et travaux, principalement pour les études préalables concernant le projet Daweid, les travaux du passage de l'Industrie/Reinbold et la signalétique 993 000 €
- L'annulation des stocks de terrains constatés au 31 décembre 2022 6 593 400 €

Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

7 694 620 €

sont composées notamment :

- Des ventes de terrains à Fives Celes et de 3 à 4 terrains en réserve foncière, des ZA et extension 2 1 198 000 €
- Des subventions 234 000 €
- De la constatation des stocks de terrains au 31 décembre 2023 6 252 000 €

La section d'investissement

Les DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 **8 982 062 €**

Dont :

- La reprise du déficit estimé de 2022 2 730 000 €
- La valorisation des stocks de terrains au 31 décembre 2023 6 252 000 €

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 **8 982 062 €**

Dont :

- L'annulation des stocks de terrains 2022 6 593 400 €
- Un emprunt d'équilibre pour les opérations d'achat et d'aménagement de terrains 2 352 700 €

Au total, le Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2023 s'élève à 16 676 682 €

Le Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2023 détaillé est joint en annexe 9.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2023 (M14)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- d'autoriser Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2023.

6.2- Bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Daweid à Issenheim (MD)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Vu l'article L311-1 du Code de l'Urbanisme définissant une Zone d'Aménagement Concerté.

Vu les articles R311-2 et L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020 portant sur un projet d'extension de l'Aire d'Activités du Florival et un conventionnement avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 15 avril 2021 portant :

- approbation des objectifs poursuivis par le projet et des modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim
- lancement des consultations de maîtrise d'œuvre urbaine et d'études environnementales.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 8 décembre 2022 portant ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique pour le projet de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Daweid sur la commune d'Issenheim.

Considérant le bilan de la concertation préalable présenté par le Vice-Président, joint en annexe 10.

Généralités et rappels

Dans le cadre de ses compétences *Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire* et *Développement économique*, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaite réaliser une opération d'aménagement à vocation économique située sur la commune d'Issenheim, dans le prolongement de la Zone d'Activités du Florival, qui arrivera prochainement à saturation.

Le secteur de l'opération, d'une superficie globale de 37 hectares, situé au lieu-dit Daweid, a été fléché au niveau du SCoT comme Zone d'Activités Économiques de type 1, en tant que site stratégique d'intérêt départemental et régional.

Dans cet objectif, la CCRG a procédé à des acquisitions foncières qui lui permettent aujourd'hui de maîtriser 29 hectares de terrains sur les 37 hectares de la zone (*cf. délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020*).

L'opération Daweid a ainsi pour objectifs :

- De développer l'offre foncière et immobilière à vocation économique de façon à favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur son territoire. Elle souhaite pouvoir attirer de nouvelles entreprises et/ou offrir la possibilité à celles déjà implantées sur son ban intercommunal de s'étendre.
- De valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des axes de communication et situé dans le prolongement d'une zone existante afin de créer des synergies et poursuivre l'urbanisation de manière cohérente.

Après analyse des différents outils d'urbanisme opérationnels pertinents pour la réalisation de cette opération, il a été proposé d'engager une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Définition d'une ZAC et compétence

La ZAC est un outil d'urbanisme opérationnel global (intégrant à la fois la concertation avec le public, les aspects environnementaux, les travaux d'aménagement, les aspects fiscaux, le financement, la réalisation et la gestion des équipements publics...) suffisamment souple pour permettre les adaptations indispensables à la réalisation d'une zone d'activités de cette importance dans le temps.

De plus, la maîtrise foncière totale n'est pas nécessaire pour pouvoir lancer l'opération.

La ZAC est définie à l'article L311-1 du Code de l'Urbanisme comme des « zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. Le périmètre et le programme de la Zone d'Aménagement Concerté sont approuvés par délibération du Conseil Municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État, en application de l'article L151-7-2 [...] ».

La réalisation de cette opération nécessitera de modifier le PLU et d'obtenir une autorisation environnementale.

La CCRG est compétente pour prendre l'initiative de créer une ZAC (article R311-1 du Code de l'Urbanisme), constituer et approuver le dossier de création de ZAC.

Les statuts de la CCRG comportent en effet le libellé suivant : « Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation économique ».

Organisation d'une concertation préalable

Conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] la création d'une Zone d'Aménagement Concerté ».

À ce titre, la CCRG a délibéré, le 15 avril 2021, sur les objectifs poursuivis de l'opération tels que rappelés ci-après, engagé la concertation du préalable à la création de la ZAC et en a défini les modalités.

La concertation préalable s'est déroulée du 15 avril 2021 au 28 décembre 2022 et a eu pour objectifs :

- de permettre aux personnes intéressées (habitants, associations locales, autres personnes intéressées) d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions légales et réglementaires
- de formuler des observations et propositions relatives à l'opération sur la base des éléments produits par la CCRG (études de maîtrise d'œuvre urbaine, études environnementales, projet de périmètre, projet de dossier de création de ZAC...)

ceci avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et que ne soient pris l'acte de création de la ZAC.

Les modalités de la concertation ont été fixées comme suit :

- Organisation de deux réunions publiques (le 28 février 2022 et le 13 décembre 2022 au siège de la CCRG) permettant notamment de présenter les résultats des études préalables. Celles-ci étaient ouvertes à tous, et notamment aux habitants de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ainsi qu'aux professionnels du monde économique et du monde agricole. Ces réunions publiques ont été annoncées a minima par voie de presse et par affichage au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en Mairie d'Issenheim. Un compte rendu de chaque réunion publique visant à reproduire les questions essentielles posées et les réponses apportées a été établi.
- Affichage de panneaux d'information et mise à disposition du dossier de création de la ZAC au siège de la CCRG ainsi que sur son site Internet.
- Mise à disposition du dossier de consultation et d'un registre papier au siège de la CCRG et en Mairie d'Issenheim, aux horaires d'ouverture de ces collectivités, permettant de recueillir les observations du public. Les observations ont pu également être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de la Communauté de Communes, aux adresses suivantes : 1 rue des Malgré-Nous – 68500 Guebwiller ou urbanisme@cc-guebwiller.fr. Un formulaire électronique disponible sur le site Internet de la CCRG a permis également de recueillir les observations du public.

Il est ici rappelé qu'il a été précisé dans ladite délibération que pour être prises en compte, les observations du public devaient être déposées au plus tard quinze jours après la dernière réunion publique. La dernière réunion publique s'étant déroulée le 13 décembre 2022, le public avait en principe jusqu'au 28 décembre 2022 pour formuler ses éventuelles observations.

Bilan de la concertation préalable

Conformément à l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme, la concertation étant arrivée à son terme, un bilan doit être arrêté.

Le bilan de la concertation est ainsi joint en annexe 10.

Celui-ci comprend le contexte de l'opération dans lequel s'est intégrée la concertation, les objectifs et modalités de la concertation, sa mise en œuvre, la synthèse des sujets évoqués, des observations émises, des réponses apportées ainsi que les motifs de la décision de poursuivre la création de la ZAC.

Sont toutefois ici reportés les thèmes principaux abordés et ce qu'il faut en retenir :

- Une étude approfondie des espaces libres, friches, dents creuses, terrains à vocation économique a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact et permet de constater que le territoire ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises.
- La réduction du périmètre initial de ZAC, fixée par le SCoT à 38,5 hectares et réduit à 29 hectares en raison des impacts sur les zones humides et de manière à préserver des terres agricoles non encore acquises par la CCRG. Dans cette logique de limitation des impacts sur les zones à enjeux, le plan a évolué pour éviter des surfaces de zones humides et réaliser des mesures de compensation pour atteindre une équivalence fonctionnelle à l'échelle du projet. La surface aménagée finale est de 20,8 hectares.
- Une étude préalable agricole a été réalisée dans le cadre de la création de la ZAC ; le diagnostic posé a permis le calcul d'une compensation financière collective qui sera versée par la CCRG pour soutenir des projets portés par la filière agricole locale.
- La question des transports a été abordée et le projet a été conçu de manière à ne générer aucun trafic de transit de poids lourds dans les communes voisines. L'accès se fera prioritairement par un giratoire à créer (par la CeA sur la RD 430). Les itinéraires modes doux ont été ajustés pour répondre aux interrogations et permettre la traversée du projet, de jour comme de nuit, sur des itinéraires sécurisés.

- La question de l'insertion paysagère a été abordée par un projet paysager qui prévoit un recul important des bâtiments par rapport à la RD 83 voisine et la plantation d'une haie en limite de zone pour créer un premier filtre végétal. De nombreuses dispositions environnementales visant à réglementer le type d'activités qui s'installeront ainsi que la réalisation de bâtiments plus vertueux seront rédigées dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU d'Issenheim et dans les Cahiers de Charges de Cession de Terrain et ses annexes.

Il ressort du bilan annexé à la présente délibération que le nombre et la nature des observations émises sont révélateurs d'une concertation ayant permis au plus grand nombre de s'exprimer, conformément à l'esprit des textes.

Aussi, le profil varié des participants démontre que l'information a bien circulé.

La CCRG s'est efforcée de répondre au mieux aux interrogations et aux critiques formulées à l'égard du projet au cours de la concertation.

Elles étaient certes légitimes mais, compte tenu des réponses apportées, elles n'apparaissent pas comme étant de nature à remettre en cause la poursuite du projet afin d'atteindre les objectifs de la CCRG en matière de développement économique et donc d'attractivité du territoire.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'extrait de la présente délibération sera publié sur le site Internet de la CCRG et librement consultable, sans limitation de durée.

La commune d'Issenheim est également invitée à délibérer sur le bilan de la concertation.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté :

- *d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Daweid à Issenheim figurant en annexe*
- *de décider de poursuivre la mise en œuvre du projet et de finaliser le dossier de création de ZAC sur la base des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été présentés après avoir été enrichis par la concertation*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- *d'inviter la commune d'Issenheim à délibérer sur le bilan de la présente concertation.*

Point 7. ENVIRONNEMENT

7.1- Budget Primitif Environnement 2023 (M4) (JRA/BF)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

Ce Budget Annexe, distinct du Budget Général, permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du service Environnement, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Les règles budgétaires et comptables applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux, et donc au Budget Annexe Environnement, sont celles de l'instruction M4.

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes.

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	Projet BP 2023
DEPENSES	7 970 300	6 628 023	8 068 100	8 571 300
011 - Charges à caractère général	5 092 012	4 670 274	5 138 114	5 138 114
012 - Charges de personnel et frais assimilés	472 538	467 739	502 670	502 670
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000	0	20 000	20 000
023 - Virement à la section d'investissement	834 800	0	968 900	1 469 455
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	393 300	393 298	225 466	228 111
65 - Autres charges de gestion courante	1 026 800	985 546	1 087 100	1 087 100
66 - Charges financières	70 000	64 991	65 000	65 000
67 - Charges exceptionnelles	60 850	46 174	60 850	60 850
RECETTES	7 970 300	8 413 683	8 068 100	8 571 300
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 439 635	1 439 635	1 284 700	1 785 659
013 - Atténuations de charges	7 600	10 544	5 680	5 680
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	34 591	34 591	34 329	36 563
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	5 833 774	6 203 701	6 011 091	6 011 098
74 - Subventions d'exploitation	521 900	579 018	588 900	588 900
75 - Autres produits de gestion courante	122 800	123 628	122 400	122 400
77 - Produits exceptionnels	10 000	22 566	21 000	21 000
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0
(1) en cours de validation				

L'excédent de fonctionnement 2023 permettra d'autofinancer les dépenses d'investissement 2023, et notamment la création d'un bâtiment mutualisé pour les Services Techniques, au service Environnement.

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 1 989 100 €

➤ Les dépenses d'investissement porteront, pour l'essentiel, sur :

✓ Le remboursement des emprunts en cours	185 000 €
✓ La construction d'un bâtiment mutualisé pour l'ensemble des Services Techniques de la CCRG, au service Environnement	1 267 200 €
✓ L'achat, l'habillement et la personnalisation de bornes à verre	72 500 €
✓ L'opération d'aménagement des déchèteries de Buhl et de Soultz	153 100 €
✓ La construction d'un hangar supplémentaire au bâtiment FloRIOM SPL pour y accueillir les deux véhicules Ampliroll et le camion plateau	193 200 €
✓ L'achat de matériel de pré-collecte (bacs de collecte)	53 000 €
✓ L'achat de matériel informatique, mobilier, logiciels et divers	8 500 €
✓ L'amortissement des subventions	36 600 €

➤ Les recettes se composent, pour l'essentiel :

✓ Du virement de la section de fonctionnement	1 469 400 €
✓ De l'amortissement des immobilisations	228 100 €
✓ Du Fonds de Compensation de la TVA	70 300 €
✓ Des subventions d'investissement (Région Grand Est, communes...)	98 400 €
✓ Du report de l'excédent d'investissement 2022	122 800 €

Au total, le Budget Primitif Environnement 2023 s'élève à 10 560 400 €

Le Budget Primitif Environnement 2023 détaillé est joint en annexe 11.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Environnement 2023 (M4)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

7.2- Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Renouvellement de la convention de partenariat pour la Mission d’animation et proposition de conventions pour la refacturation des frais d’étude des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et des frais liés aux plans d’action annuels de la Mission Eau (JB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

A. Renouvellement de la convention de partenariat pour la Mission d’animation

Contexte

La Mission Eau du secteur de Guebwiller-Rouffach, portée par la CCRG depuis début 2018, œuvre à la reconquête de la qualité de l’eau souterraine au niveau des captages dégradés (captages de Merxheim, Rouffach et du SIVOM de l’Ohmbach).

Le coût de ce poste (frais de personnel, frais de fonctionnement et dépenses externalisées) est estimé à 80 000 euros par an.

Le financement est soutenu à 60 % par l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse, à 20 % par la Région Grand Est et les 20 % restants sont répartis entre la CCRG et les partenaires historiques de la Mission Eau (Caléo, le SIVOM de l’Ohmbach, la Ville de Rouffach).

Une convention de partenariat définit les termes du financement du poste.

La dernière convention était conclue pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2022.

Étant arrivée à échéance, il convient de renouveler la convention pour une période de trois années, à partir du 1^{er} janvier 2023, en tenant compte de certains ajustements, notamment le départ d’un des partenaires (Caléo).

Proposition d’une nouvelle convention

La nouvelle convention de partenariat pour la mission d’animation Mission Eau est présentée en annexe 12, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, soit trois années.

À la suite du départ de Caléo, la part de financement des partenaires restants a été recalculée :

Partenaire	Participation convention 2019-2022		Participation nouvelle convention 2023-2025	
	En %	En €	En %	En €
Agence de l’Eau Rhin-Meuse	61,656 %	49 325 €	60 %	48 000 €
Région Grand Est	20 %	16 000 €	20 %	16 000 €
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	9,348 %	7 479,38 €	14,19 %	11 352 €
SIVOM de l’Ohmbach	1,658 %	1 326 €	1,81 %	1 448 €
Mairie de Rouffach	3,669 %	2 935 €	4 %	3 200 €
Caléo	3,669 %	2 935 €	0 %	0 €
Total			100 %	80 000 €

Il a été décidé, lors du Comité de pilotage de la Mission Eau le 10 novembre 2022, en présence de tous les partenaires, que la part de Caléo serait prise en charge par la CCRG considérant le fait que Caléo est délégataire de service public sur le captage de Merxheim.

La participation de l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est ne peut excéder 80 % au total ; cette erreur figurant dans l’ancienne convention a été rectifiée (répartition équitable des 1,656 % en trop).

B. Refacturation des frais liés aux plans d'action annuels

Contexte

La Mission Eau établit chaque année un plan d'action agricole afin de mener à bien la reconquête de la qualité de la ressource en eau sur les deux aires d'alimentation des captages de Merxheim et de Rouffach.

Le budget de ces plans d'action est calculé et réévalué chaque année.

La plupart des actions sont subventionnées à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ce qui laisse un reste à charge de 20 % à la CCRG et aux partenaires financeurs de la Mission Eau (Ville de Rouffach et SIVOM de l'Ohmbach).

Proposition d'une convention de refacturation des frais des plans d'action

Il a été proposé, lors du Comité de pilotage du 10 novembre 2022, de répartir le reste à charge (20 %) des frais liés aux plans d'action entre la CCRG et les partenaires financeurs (Ville de Rouffach et SIVOM de l'Ohmbach).

Ainsi, une proposition de convention pour la refacturation de ces frais figure en annexe 13.

La clé de répartition est la même que celle utilisée pour la nouvelle convention de partenariat de la Mission Eau 2023-2025, à savoir :

Partenaire	Répartition en %
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	80 %
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	14,19 %
SIVOM de l'Ohmbach	1,81 %
Mairie de Rouffach	4 %
Total	100 %

C. Refacturation des frais de l'étude de préfiguration PSE et des diagnostics initiaux des exploitations agricoles

Contexte

La Mission Eau a engagé, fin 2021, une étude de préfiguration à la mise en place du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux à destination des agriculteurs des aires d'alimentation des captages de Merxheim et de Rouffach.

L'objectif de ce dispositif est de rémunérer les agriculteurs en échange de services favorables à la qualité de la ressource en eau et à l'environnement.

Il permet de soutenir financièrement les changements de pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a participé au financement de cette étude de préfiguration à hauteur de 80 %.

À la suite de cette étude, la collectivité a validé l'engagement du dispositif sur le territoire et huit diagnostics d'exploitations agricoles ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace afin de déterminer les montants que pourraient toucher les agriculteurs s'ils s'engageaient dans les PSE.

À l'issue de ces diagnostics, un budget prévisionnel sur cinq ans a été établi.

Le Conseil de Communauté de la CCRG a validé le budget ainsi que la mise en place du dispositif des PSE lors de sa séance du 8 décembre 2022 et a autorisé Monsieur le Président à signer les contrats avec les agriculteurs qui souhaitent s'engager.

Proposition de convention de refacturation des frais de l'étude PSE et des diagnostics initiaux des exploitations agricoles

Il a été proposé, lors du Comité de pilotage du 10 novembre 2022, de répartir le reste à charge de l'étude et des diagnostics initiaux (20 % qui correspondent à **7 759,40 euros**) entre la CCRG et les partenaires financeurs (Caléo, Ville de Rouffach et SIVOM de l'Ohmbach).

Ainsi, une proposition de convention pour la refacturation de ces frais figure en annexe 14.

La clé de répartition est la même que celle utilisée pour l'ancienne convention de partenariat de la Mission Eau (2019-2022) afin d'intégrer Caléo qui participe au financement de l'étude PSE.

Cependant, un ajustement a été fait afin de corriger une erreur : le financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est était de 81,656 % alors qu'il ne peut excéder 80 % (maximum d'aides publiques).

Les 1,656 % en trop ont été répartis entre les partenaires.

Les frais se répartissent donc de la manière suivante :

Partenaire	CCRG	Caléo	Ville de Rouffach	SIVOM de l'Ohmbach	Total du reste à charge
Taux de prise en charge	10,192 %	4 %	4 %	1,808 %	20 %
Montant de prise en charge	3 954,16 €	1 551,96 €	1 551,96 €	701,32 €	7 759,40 €

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider la convention de partenariat de la Mission Eau telle que présentée en annexe
- de valider la convention de refacturation des frais liés aux plans d'action de la Mission Eau telle que présentée en annexe
- de valider la convention de refacturation des frais de l'étude PSE et des diagnostics initiaux des exploitations agricoles telle que présentée en annexe
- d'habiliter Monsieur le Président à signer les conventions précitées et tout document s'y rapportant.

Point 8. CAMPING LE FLORIVAL

8.1- Budget Primitif Camping Le Florival 2023 (M4) (GM/BF)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2023 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

Il est rappelé que ce Budget Annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du Camping, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

L'exercice 2022 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2023 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2023 par chapitre de dépenses et de recettes.

Chapitres	Budget 2022	CA 2022 (1)	DOB 2023	BP 2023
DEPENSES	407 350	368 065	361 700	361 700
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	13 784	13 783	0	0
011 - Charges à caractère général	102 739	77 656	108 572	108 572
012 - Charges de personnel et frais assimilés	151 050	145 531	192 250	192 250
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 500	0	10 000	10 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	130 277	130 277	48 878	48 878
65 - Autres charges de gestion courante	1 500	818	1 500	1 500
67 - Charges exceptionnelles	500	0	500	500
RECETTES	407 350	412 084	361 700	361 700
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	0	0	42 700	44 019
013 - Atténuations de charges	3 300	1 909	2 000	2 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	64 420	64 420	28 260	28 260
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	154 000	140 834	163 000	163 000
74 - Dotations, subventions et participations	0	19 276	0	0
77 - Produits exceptionnels	185 630	185 646	125 740	124 421
(1) en cours de validation				

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 378 500 €

➤ Les dépenses d'investissement porteront, pour l'essentiel, sur :

- ✓ La poursuite de la réhabilitation des chalets (remplacement des matelas, tissus et rideaux, occultation des terrasses...) et la poursuite du projet de modernisation du Camping 350 200 €
- ✓ L'amortissement des subventions 28 260 €
- ✓ L'autofinancement lié à l'amortissement réglementaire des immobilisations permet d'inscrire en 2023 des crédits importants en investissement.
- ✓ La subvention d'équilibre versée par le Budget Général est estimée à 124 421€ €
(185 630 € en 2022)

Au total, le Budget Primitif Camping Le Florival 2023 s'élève à 740 200 €

Le Budget Primitif Camping Le Florival 2023 détaillé est joint en annexe 15.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Camping Le Florival 2023 (M4)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

Point 9. DÉVELOPPEMENT

9.1- Gerplan – Bilan 2022 – Programme 2023 (MS)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Bilan 2022

En 2022, vingt-deux projets avaient été inscrits dans le programme Gerplan.

Onze projets ont été réalisés, quatre sont en cours de réalisation et sept n'ont pas été menés à leur terme (cf. annexe 16).

Le montant engagé s'élève à 175 595 euros HT, pour un montant prévisionnel de subvention de 29 970 euros.

Treize actions ont été inscrites par la CCRG dont neuf ont été réalisées (animations scolaires, ateliers paillage/fabrication d'hôtels à insectes, à hérissons, à chauve-souris, haie champêtre au Camping Le Florival, atelier de valorisation des pommes, revégétalisation du parc Nautilia – phase 2, sortie nature, commande groupée d'arbres et d'arbustes), pour un coût de 25 914 euros et un montant de subvention de 6 464 euros.

Programme 2023

À la suite de l'appel à projets transmis aux communes et aux associations environnementales le 24 juin 2022, vingt projets sont inscrits au programme 2023, pour un montant prévisionnel de dépenses de 35 757 euros HT et un montant prévisionnel de subvention départementale de 16 300 euros (cf. annexe 17).

Dix-sept actions sont inscrites par la CCRG : animations scolaires, création d'un répertoire des producteurs locaux sur le site Internet de la CCRG, ateliers paillage/fabrication d'hôtels à insectes/nichoirs à passereaux et à hirondelles, sortie découverte de l'ancienne glaisière de Hartmannswiller, conférence et plantation de haies champêtres, inventaire naturaliste, actions en rapport avec les plantes invasives, soirée-débat sur la fermeture paysagère en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, commande groupée d'arbres et d'arbustes, pour un coût prévisionnel de 12 208 euros et un montant prévisionnel de subvention de 6 000 euros.

Pour rappel, les aides financières de la Collectivité européenne d'Alsace se répartissent comme suit :

- les opérations d'investissement sont aidées à hauteur de 40 % du montant HT
- les opérations de fonctionnement sont soutenues à hauteur de 50 % du montant TTC.

Le seuil minimum de subvention est fixé à 500 euros (soit une dépense minimum de 1 250 euros HT en investissement ou 1 000 euros TTC en fonctionnement).

Le bilan 2022 et le programme 2023 ont été présentés à la Commission Gerplan, le 6 décembre 2022, qui a émis un avis favorable.

Après validation du Conseil de Communauté, le programme 2023 sera transmis au service Environnement et Agriculture de la Collectivité européenne d'Alsace.

Celui-ci analyse chaque projet sur la base des documents établis par les porteurs de projets et transmis par la CCRG.

Ce programme est ensuite soumis à la Commission Thématique *Attractivité économique et transition énergétique et écologique* et à la Commission Territoriale, lesquelles se prononceront sur l'éligibilité des projets inscrits.

Si des projets devaient démarrer dès le mois de janvier 2023, il appartiendrait aux porteurs de projets de se manifester auprès des services de la CCRG qui déposeront une demande de démarrage anticipée auprès des services départementaux.

Rappel sur les délais de réalisation :

Les actions de fonctionnement doivent être réalisées dans l'année N.

Les actions d'investissement doivent être réalisées à N + 2 pour les actions de moins de 10 000 euros ou N + 3 pour les actions supérieures à 10 000 euros.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- *de prendre connaissance du bilan 2022*
- *de valider le programme 2023*
- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets CCRG et à signer tout document s'y rapportant.*

9.2- Constitution du Comité des partenaires à la suite de la prise de la compétence Mobilité (MS)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Francis Kleitz.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 4 février 2021 approuvant la prise de compétence Mobilité au profit de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Considérant que le transfert de la compétence Mobilité est devenu effectif à compter du 1^{er} juillet 2021.

Considérant que le transfert de la compétence Mobilité implique l'obligation pour la Communauté de Communes, dès lors qu'elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), de créer un Comité des partenaires selon les modalités définies à l'article L1231-5 du Code des Transports.

Considérant que la Communauté de Communes est libre de fixer la composition du Comité des partenaires et ses modalités de fonctionnement.

Considérant toutefois que cette composition doit être représentative de la société civile.

Conformément au texte en vigueur, il est proposé de constituer le Comité des partenaires de la manière suivante :

- **Élus de la CCRG, membres de la Commission Développement durable – Énergie – Transport :**
 - ✓ Monsieur Marcello Rotolo, Président de la CCRG
 - ✓ Monsieur Francis Kleitz, Vice-Président de la CCRG en charge du Transport
 - ✓ Madame Maud Hart, Vice-Présidente de la CCRG
 - ✓ Madame Hélène François-Aullen
 - ✓ Monsieur Grégory Stich
 - ✓ Monsieur Marc Jung
 - ✓ Monsieur Philippe Hecky
 - ✓ Monsieur Daniel Hindelang
 - ✓ Madame Karine Pagliarulo
 - ✓ Monsieur Claude Muller

- Représentants des entreprises :
 - ✓ LK SODAG, représentée par Monsieur Lionel Federlen
- Représentants des usagers :
 - ✓ Collectif Bicychouette
 - ✓ Association des Cyclotouristes du Florival
 - ✓ Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUDT)
 - ✓ Association Florirail
- Partenaires locaux :
 - ✓ Office de Tourisme de la Région de Guebwiller, représenté par Madame Stéphanie Chefdeville
 - ✓ PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par Monsieur Éric Lempereur.

Il est à noter qu'un courrier d'appel à candidatures a été adressé à plusieurs entreprises du territoire mais qu'aucune n'a répondu positivement, hormis LK SODAG.

Le Comité des partenaires est instauré par chaque AOM.

Il est consulté au moins une fois par an, avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, de la qualité des services et de l'information.

Les objectifs sont de garantir un dialogue permanent entre l'AOM et les membres du Comité des partenaires et de permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la constitution du Comité des partenaires telle que précitée.

Point 10. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

10.1- Convention de partenariat autour des actions de valorisation patrimoniale avec contrepartie financière entre la CCRG et les Dominicains de Haute-Alsace (CRM)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

L'ancien couvent des Dominicains est un haut lieu du patrimoine de la région de Guebwiller.

Afin de valoriser le site historique, les équipes de l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace et de la CCRG, dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire*, ont développé des actions de sensibilisation depuis plusieurs années.

Afin de structurer, pérenniser et développer cette offre, une convention de partenariat a été rédigée (*cf. annexe 18*).

La convention est prévue pour prendre effet au 1^{er} avril 2023, pour une durée de trois ans.

Afin d'équilibrer les charges financières entre les structures, notamment d'un point de vue des coûts humains, une contrepartie annuelle de 20 000 euros sera versée par Les Dominicains de Haute-Alsace à la CCRG.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la présente convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Point 11. HABITAT

11.1- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux dans le Haut-Rhin - Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique (GM/VW)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Jean-Luc Galliath.

La convention partenariale du Programme d'Intérêt Général *Habiter Mieux 68*, signée en date du 2 juillet 2018, prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 euros aux propriétaires occupants (PO), en maison individuelle, éligibles au dispositif pour la rénovation de logement en précarité énergétique sous réserve que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 % (*Habiter Mieux Sérénité*).

L'objectif annuel 2022 concernait la réfection de 24 logements et l'enveloppe avait été fixée à 12 000 euros.

Afin d'accompagner les travaux visant une sortie de vacance, le programme a été étendu, par délibération du 15 avril 2021, aux propriétaires bailleurs (PB), hors logements collectifs, pour la part de dossiers PO qui n'aboutissent pas.

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil de Communauté a validé l'octroi de la subvention à 13 dossiers éligibles (10 PO et 13 PB), déposés au cours du premier semestre 2022 et, depuis cette date, la liste a été mise à jour et complétée, en collaboration avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace ; elle est jointe en annexe 19.

Ce document fait état de 24 dossiers éligibles sur le territoire de la région de Guebwiller, soit à hauteur de l'objectif fixé pour l'année 2022.

Le paiement de la subvention ne sera effectif qu'une fois les dossiers soldés.

À ce jour, sur les 20 dossiers PO retenus, 4 dossiers sont en phase de paiement, 4 sont en phase d'engagement (travaux en cours), 12 sont en cours de montage.

Concernant les PB, 4 dossiers sont en cours de montage.

Les travaux réalisés ou engagés sont essentiellement des travaux d'isolation thermique, de remplacement de menuiseries ou de chaudière.

Les gains énergétiques correspondants sont indiqués dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

11.2- Demande de subvention pour le poste de Chef de Projet Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) (VW/MD)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Jean-Luc Galliath.

Dans le cadre de la compétence *Habitat*, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain multisite est en cours sur le pôle urbain de la CCRG (Guebwiller-Soultz-Issenheim-Buhl).

Afin de renforcer les actions dans le domaine de l'habitat et du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, thèmes qui sont particulièrement liés dans le développement d'un territoire résilient et écoresponsable, la Communauté de Communes a créé un poste de Chef de Projet Habitat-Climat au sein du service Habitat et Développement.

L'objectif de cette création de poste, validée par le Conseil de Communauté du 8 décembre 2022, est notamment d'assurer, pour 50 % d'un Équivalent Temps Plein, le suivi du bon déroulement de l'OPAH-RU multisite avec l'opérateur et les communes concernées.

À ce titre, l'agent a en charge :

- De mettre en œuvre et suivre les partenariats financiers.
- De mobiliser et d'animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'opération.
- D'élaborer une stratégie de concertation avec les habitants et de la mettre en œuvre.
- D'élaborer une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations.
- D'assurer une fonction d'appui et de conseil auprès des instances décisionnelles du Maître d'ouvrage.
- D'assurer le suivi et le bilan du programme et d'organiser l'évaluation du programme.

Le financement d'un Chef de Projet par l'ANAH est possible pour assurer le suivi d'une OPAH-RU, pendant la durée du programme.

Ce financement peut également être accordé un an après la fin du programme, afin de permettre le suivi et la finalisation des projets de travaux les plus complexes, sur justification du besoin de financement complémentaire.

Le taux de subvention est de 50 %, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 80 000 euros par an.

Sur la base des charges salariales de janvier 2023, la dépense pour le poste de Chef de Projet qui relève du suivi de l'OPAH-RU est estimée à 20 268 euros (bruts chargés).

Par conséquent, il est proposé de solliciter une aide auprès de l'ANAH correspondant à 50 % des coûts salariaux du Chef de Projet en tant qu'elles sont liées à l'exécution de la mission « Suivi de l'OPAH-RU », cette aide pouvant être sollicitée jusqu'à un an après la fin de la convention OPAH-RU (soit jusqu'au 31 août 2027).

Cette aide sera sollicitée auprès de l'ANAH sur la base d'une demande d'engagement annuelle assortie d'un prévisionnel et d'une demande de solde fournissant les justificatifs des coûts consentis par la collectivité.

L'aide pour 2023 est estimée à 10 134 euros.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de solliciter une aide financière auprès de l'ANAH selon les modalités précitées*
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des courriers et demandes y afférents.*

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.1- Création de postes (NS/LM)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'évolution de la structure et des services nécessite la création des emplois permanents suivants :

- Un poste d'Agent d'accueil culturel polyvalent relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet.

Sous l'autorité de la Responsable du service, il aura en charge l'accueil du public au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Il sera également chargé du secrétariat du service et sera amené à renforcer l'équipe pour la réalisation d'ateliers et de visites guidées.

Ce recrutement interviendra parmi les candidats titulaires de la carte de guide-conférencier et d'une formation bac + 3 en Tourisme, Histoire, Histoire de l'art ou Métiers de la culture et justifiant d'une première expérience dans ce domaine.

- un poste de Technicien Assainissement eaux usées et eaux pluviales gestionnaire patrimonial des réseaux, relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, à temps complet.

Sous l'autorité du Responsable du service Assainissement, il aura en charge, dans le respect des normes, de la réglementation et des procédures en vigueur, la réalisation du suivi, le contrôle et l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Ce recrutement interviendra parmi les candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, formation supérieure/bac + 2 à + 3 dans les Métiers de l'eau (type GEMEAU...).

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'aura pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois permanents pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public conformément à l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

La durée du contrat ne pourra excéder six ans.

À l'issue de cette période, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel sera fixée selon la réglementation en vigueur par le cadre d'emplois.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de communauté :

- d'approuver les propositions susvisées
- de créer les postes précités, avec effet au 10 février 2023
- de modifier le tableau des effectifs
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- de procéder à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- d'inscrire la dépense correspondante aux Budgets Général et Assainissement de l'exercice 2023.

12.2- Modulation de la cotisation au fonds de départ des Bûcherons (NS/LM)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes s'est dotée d'un fonds destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier.

Le principe retenu a été le prélèvement d'un pourcentage sur chaque facture adressée aux communes pour la réalisation de travaux forestiers.

Par délibération du 10 février 2022, il a été décidé de suspendre, au titre de l'année 2022, l'appel à cotisation auprès des communes, ce qui a représenté une économie d'environ 15 000 euros.

Au regard de la provision disponible (87 188 euros) et du travail mené afin de rajeunir la pyramide des âges, il est proposé de suspendre, pour une année supplémentaire, l'appel à cotisation.

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la proposition précitée.

12.3- Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) (NS/LM)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Évolution des montants plafonds des Ingénieurs et Techniciens

Pour permettre aux Ingénieurs et Techniciens de pouvoir bénéficier du RIFSEEP, des corps de référence provisoires avaient été instaurés en 2020.

Deux arrêtés ont étendu définitivement le RIFSEEP à ces deux cadres d'emplois :

- ✓ l'arrêté du 5 novembre 2021 concernant le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, par référence au corps des Ingénieurs des travaux publics de l'État
- ✓ l'arrêté du 5 novembre 2021 concernant le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, par référence au corps des Techniciens supérieurs du développement durable.

Par conséquent, il convient de compléter les délibérations des 20 septembre 2018 et 30 juillet 2020 relatives au régime indemnitaire (RIFSEEP) afin de remplacer les références des arrêtés provisoires instaurés par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 par ces deux arrêtés définitifs, conformément au tableau ci-après.

Cadre d'emplois	Corps de référence de l'État	Groupe de fonction	Plafond annuel	
			IFSE	CIA
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts <i>Arrêté du 14/02/2019</i>	G1	57 120 €	10 080 €
		G1 logé	42 840 €	10 080 €
		G2	49 980 €	8 820 €
		G2 logé	37 490 €	8 820 €
		G3	46 920 €	8 280 €
		G3 logé	35 190 €	8 280 €
Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs des travaux publics de l'État <i>Arrêté du 5/11/2021</i>	G1	46 920 €	8 280 €
		G1 logé	32 850 €	8 280 €
		G2	40 290 €	7 110 €
		G2 logé	28 200 €	7 110 €
		G3	36 000 €	6 350 €
		G3 logé	25 190 €	6 350 €
Techniciens territoriaux	Techniciens supérieurs du développement durable <i>Arrêté du 5/11/2021</i>	G1	19 660 €	2 680 €
		G1 logé	13 760 €	2 680 €
		G2	18 580 €	2 535 €
		G2 logé	13 005 €	2 535 €
		G3	17 500 €	2 385 €
		G3 logé	12 250 €	2 385 €

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la proposition précitée, avec effet au 1^{er} mars 2023.

12.4- Création d'un cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture en catégorie B (NS/LM)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

À la suite du passage en catégorie B des agents de la Fonction Publique Hospitalière dans le cadre du Ségur de la santé, les Auxiliaires de puéricultures et les Aides-soignantes de la Fonction Publique Territoriale ont accédé à la catégorie B au 1^{er} janvier 2022.

Les décrets 2021-1881 et 1882 du 29 décembre 2021 adaptent la correspondance avec les corps de l'État pour la définition du régime indemnitaire à l'issue de la création de ces deux nouveaux cadres d'emplois.

Ces derniers sont éligibles au RIFSEEP sur la base de correspondance provisoire avec les Infirmiers des services médicaux des administrations de l'État, en catégorie B.

Par conséquent, il convient de compléter les délibérations des 20 septembre 2018 et 30 juillet 2020 relatives au régime indemnitaire (RIFSEEP) en y intégrant ce nouveau cadre d'emplois et les plafonds annuels réglementaires associés, conformément au tableau ci-après.

Cadre d'emplois	Corps de référence de l'État	Groupe de fonction	Plafond annuel	
			IFSE	CIA
Auxiliaire de puériculture	Infirmières et Infirmiers des services médicaux des administrations de l'État Décrets n° 91-875 du 6/09/91 modifié (annexe 2) et n° 2021-1882 du 29/12/2021 article 30	G1	9 000 €	1 230 €
		G2	8 010 €	1 090 €

Le Bureau, réuni le 24 janvier 2023, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la proposition précitée, avec effet au 1^{er} mars 2023.

Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS

13.1- Budget Eau potable 2022 – Virement de crédits (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le Conseil de Communauté, réuni le 10 février 2022, a approuvé le Budget Primitif Eau potable 2022. Des crédits pour dépenses imprévues de fonctionnement ont été inscrits dans ce budget, à hauteur de 55 500 euros (*article 022*).

La procédure des dépenses imprévues de l'article L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Il est toutefois demandé à l'exécutif de rendre compte de l'emploi de ce crédit en Conseil de Communauté.

Le virement de crédits suivant a été réalisé le 22 novembre 2022 :

- article 022 – *Dépenses imprévues* : - 50 000 euros
- article 605 – *Achat d'eau* : + 50 000 euros.

Ce virement de crédits a été réalisé afin de couvrir des dépenses imprévues d'achat d'eau.

Cet achat d'eau est lié à la réduction de la production des sources, notamment cet été (sécheresse).

13.2- État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires (AB/NS)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

L'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout Syndicat Mixte, PETR, Société d'Économie Mixte et Société Publique Locale.

Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

L'état en question est joint en annexe 20 et a été communiqué à l'ensemble des Conseillers communautaires par l'envoi d'un courriel.

13.3- Lancement/Dévolution de marchés publics (CK)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

▪ **Le Conseil de Communauté est informé du lancement des marchés publics passés en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique) suivants :**

- Marché public de travaux : *Relance – Extension de bureaux au siège de la CCRG – Lots 2, 4, 5 et 7.*
- Marché public de services : *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de Délégation de Service Public d'eau potable sur le périmètre de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden.*

▪ **Le Conseil de Communauté est informé de la dévolution des marchés publics passés en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique) suivants :**

- Marché public de travaux : *Construction d'un bâtiment pour le stationnement de véhicules pour FloRIOM SPL, attribué à :*
 - ✓ Lot 1- *Terrassement – VRD : STPM sise à Guebwiller, pour un montant de 44 867,75 euros HT*
 - ✓ Lot 3- *Charpente métallique : Metal'Arc sise à Vesoul, pour un montant de 22 145 euros HT*
 - ✓ Lot 2- *Gros œuvre : Roesch Constructions sise à Heimsbrunn, pour un montant de 26 338,11 euros HT*
 - ✓ Lot 4- *Couverture – Bardage – Zinguerie : Metal'Arc sise à Vesoul, pour un montant de 24 498,30 euros HT*
 - ✓ Lot 5- *Serrurerie – Portes sectionnelles : Ascaum sise à Wittenheim, pour un montant de 15 674 euros HT*
 - ✓ Lot 6- *Électricité : Électricité Joos sise à Munster, pour un montant de 8 850,48 euros HT.*
- Marché public de travaux : *Travaux de renouvellement de conduites sur le réseau d'eau potable – Carrefour rue de la République à l'angle de la rue du Bois Fleuri à Guebwiller, attribué à TP Schneider sise à Wittenheim, pour un montant de 60 433,80 euros HT.*
- Marché public de services : *Accord-cadre pour la préparation, la fourniture et la livraison de repas pour la structure d'accueil petite enfance « Arc-en-Ciel » à Soultzmatt, attribué à API sise à Sainte-Croix-en-Plaine, pour un montant de 4,161 euros HT pour un repas et 1,39 euro HT pour un goûter.*
- Marché public de services : *Maintenance des ascenseurs sur les différents sites de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, attribué à OTIS sise à Ensisheim, pour un montant de 3 480 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible trois fois.*
- Marché public de services : *Maintenance des barrières, portes et portails – Groupement de commande, attribué à Ascaum sise à Wittenheim, pour un montant annuel de 5 320 euros HT pour la CCRG et 840 euros HT pour la commune de Soultz. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.*
- Marché public de services : *Prestations de nettoyage de locaux sur les différents sites de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et des communes membres du groupement – Lot 1- Prestation de nettoyage, attribué à Défi sise à Soultz, pour un montant horaire de 19,50 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.*

- Marché public de services : *Prestations de nettoyage de locaux sur les différents sites de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et des communes membres du groupement – Lot 2- Petite Enfance*, attribué à Défi sise à Soultz, pour un montant horaire de 19,50 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Impression et livraison de documents divers pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – Groupement de commande*, attribué à Est Imprim sise à Autechaux (25). Le marché concerna la CCRG et deux communes et la somme totale des commandes pour la durée du marché est comprise entre un minimum de 10 700 euros HT et un maximum de 168 000 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Contrôle des extincteurs, désenfumage et alarmes incendie – Groupement de commande*, attribué à DID Sécurité sise à Sausheim. Le marché concerne la CCRG et onze communes et la somme totale des commandes pour la durée du marché est comprise entre un minimum de 11 367 euros HT et un maximum de 124 750 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Contrôle des installations électriques – Groupement de commande*, attribué à Dekra Industrial sise à Limoges (57), agence de Habsheim. Le marché concerne la CCRG et huit communes, pour un montant horaire de 50 euros HT, et la somme totale des commandes pour la durée du marché est comprise entre un minimum de 9 7185 euros HT et un maximum de 64 900 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Contrôle des installations gaz – Groupement de commande*, attribué à Dekra Industrial sise à Limoges, agence de Habsheim. Le marché concerne la CCRG et six communes, pour un montant horaire de 50 euros HT, et la somme totale des commandes pour la durée du marché est comprise entre un minimum de 5 060 euros HT et un maximum de 41 300 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Contrôle des équipements des aires de jeux et sportifs – Groupement de commande*, attribué à MIRAJ sise à Schiltigheim. Le marché concerne la CCRG et sept communes et la somme totale des commandes pour la durée du marché est comprise entre un minimum de 6 580 euros HT et un maximum de 29 850 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Prestation d'entretien, de remplacement et de pose d'éclairage public – Groupement de commande*, attribué à Vialis sise à Colmar. Le marché concerne la CCRG et une commune, pour un montant de 21 euros HT pour un foyer lumineux et 15 euros HT pour un foyer lumineux LED, et la somme totale des commandes pour la durée du marché est comprise entre un minimum de 800 euros HT et un maximum de 16 000 euros HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de fournitures : *Location de nacelles – Groupement de commande*, attribué à Kiloutou sise à Ludres (54). Le marché concerne la CCRG et trois communes, pour un nombre minimum de 11 de jours de location et un maximum de 114. Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de fournitures : *Fourniture et livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle – Groupement de commande*, attribué à Protecthoms sise à Château-Gontier (53). Le marché concerne la CCRG et deux communes et la somme totale des commandes est comprise entre un minimum de 3 550 euros HT et un maximum de 22 300 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.

- Marché public de fournitures : *Fourniture de matériel de bureau divers – Groupement de commande*, attribué à Lacoste sise à Le Thor (84) ayant son agence à Mulhouse. Le marché concerne la CCRG et neuf communes et la somme totale des commandes est comprise entre un minimum de 20 770 euros HT et un maximum de 182 650 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de fournitures : *Fourniture et livraison de produits d'entretien divers – Groupement de commande*, attribué à Toussaint sise à Woustviller (57). Le marché concerne la CCRG et sept communes et la somme totale des commandes est comprise entre un minimum de 26 900 euros HT et un maximum de 147 199 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de fournitures : *Fourniture de panneaux de signalisation et de voirie routière – Groupement de commande*, attribué à Signature sise à Rixheim. Le marché concerne la CCRG et huit communes et la somme totale des commandes est comprise entre un minimum de 9 050 euros HT et un maximum de 105 350 euros HT. Le marché est attribué pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- Marché public de services : *Extension de bureaux au siège de la CCRG – Mission de contrôle technique*, attribué à BTP Consultants sise à Montigny-le-Bretonneux (78), pour un montant de 2 310 euros HT.
- Marché public de services : *Extension de bureaux au siège de la CCRG – Mission de coordination SPS*, attribué à Bureau Veritas Construction sise à Brunstatt-Didenheim, pour un montant de 1 312 euros HT.
- Marché public de services : *Pôle culturel de la Neuenbourg à Guebwiller – Rénovation du Chalet et aménagement d'un Biergarten – Mission de contrôle technique*, attribué à BTP Consultants sise à Montigny-le-Bretonneux (78), pour un montant de 2 970 euros HT.
- Marché public de services : *Pôle culturel de la Neuenbourg à Guebwiller – Rénovation du Chalet et aménagement d'un Biergarten – Mission de coordination SPS*, attribué à Bureau Veritas Construction sise à Brunstatt-Didenheim, pour un montant de 1 760 euros HT.
- Marché public de services : *Construction d'un bâtiment pour le stationnement de véhicules pour FloRIOM SPL – Mission de contrôle technique*, attribué à BTP Consultants sise à Montigny-le-Bretonneux (78), pour un montant de 2 200 euros HT.
- Marché public de services : *Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale* (audit se rapportant à l'attribution de terrains familiaux), attribué à APPONA sise à Wittenheim, pour un montant de 5 250 euros HT.

Point 14. DIVERS

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le prochain Conseil de Communauté se tiendra le mardi 11 avril 2023 (sous réserve de modifications ultérieures, les date et horaire de référence étant ceux figurant sur l'invitation).



PRÉVISION D'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA CCRG - BP 2023 (avec évolution TF de 0,2 point et CFE de 0,5 point)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

En-cours de la dette au 31/12

Dettes existantes "Assainissement"	5 825 326	5 723 554	5 198 760	4 677 608	4 758 197	4 330 600	3 916 626	3 511 977	3 101 832	2 727 704	2 417 149
Dettes existantes "Budget Général"	15 026 728	14 261 618	15 869 074	20 307 491	20 318 346	19 079 876	20 201 732	18 812 252	17 410 712	16 021 007	14 696 377
Dettes existantes "Camping"	70 318	55 551	40 307	24 569	8 320	0	0	0	0	0	0
Dettes existantes "Pépinière d'entreprises"	343 566	323 284	302 283	280 537	258 019	234 705	210 561	185 562	159 677	132 874	105 120
Dettes existantes "Environnement"	4 604 696	4 407 750	4 070 703	3 727 319	3 046 142	2 710 188	2 368 088	2 113 349	1 939 204	1 740 725	1 560 978
Dettes existantes "Eau potable"				1 677 754	2 422 813	2 233 941	2 044 761	1 855 926	1 663 747	1 489 487	1 331 885
Prêt Aire d'Activités (Daweid)						3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000
Prêts à souscrire en 2023 (Aire d'accueil...)									0	0	0
Total (A)	25 870 634	24 771 757	25 481 127	30 695 278	30 811 837	31 649 310	31 801 768	29 539 066	27 335 172	25 171 797	23 171 509

Épargne brute consolidée estimée (B)	3 568 665	3 276 753	3 378 331	5 291 224	5 978 105	4 771 846	5 682 591	6 097 492	4 261 492	4 241 492	4 221 492
--------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Ratio de Capacité de désendet. consolidée (A/B)	7,25	7,56	7,54	5,80	5,15	6,63	5,60	4,84	6,41	5,93	5,49
---	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Épargne brute du Budget Général estimée	1 813 153	1 330 934	1 085 516	1 581 855	1 800 880	1 703 724	1 667 477	2 676 612	1 640 612	1 620 612	1 600 612
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Ratio de Capacité de désendet. du Budget Général (1)	8,29	10,72	14,62	12,84	11,28	11,20	12,12	7,03	10,61	9,89	9,18
--	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	-------	------	------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC REGION DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24680056900039

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUEBWILLER

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : CCRG BUDGET GENERAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	44
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	49
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	54
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	56
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
A4 - Etat des provisions	58
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	59
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	60
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	62
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	64

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	65
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	66
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	67

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent la présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 68112	CC REGION DE GUEBWILLER CCRG BUDGET GENERAL	BP 2023
-----------------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	38 887
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	650
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
14 348 257,00	17 018 417,00	362,91	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	469,68	325,00
2	Produit des impositions directes/population	174,27	185,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	491,78	385,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	85,41	79,00
5	Encours de dette/population	483,77	197,00
6	DGF/population	67,38	52,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	21,19 %	42,70 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,88 %	89,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	17,37 %	20,40 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	98,37 %	51,20 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
 (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
 (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 830 300,00
O		19 294 989,00
T	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si excédent)
P		2 535 311,00
O	=	=
R	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	21 830 300,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 633 300,00
O		4 808 294,00
T	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
P		825 006,00
O	=	=
R	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 633 300,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	27 463 600,00	27 463 600,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 231-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 231-11 du CGCT).
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 802 916,00	0,00	3 024 754,00	3 024 754,00	3 024 754,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 573 343,00	0,00	3 869 608,00	3 869 608,00	3 869 608,00
014	Atténuations de produits	7 650 000,00	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 633 952,00	0,00	1 679 667,00	1 679 667,00	1 679 667,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 660 211,00	0,00	16 224 029,00	16 224 029,00	16 224 029,00
66	Charges financières	357 006,00	0,00	395 000,00	395 000,00	395 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 442 025,00	0,00	1 413 759,00	1 413 759,00	1 413 759,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	180 900,00		234 200,00	234 200,00	234 200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 650 142,00	0,00	18 266 988,00	18 266 988,00	18 266 988,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	330 658,00		1 831 700,00	1 831 700,00	1 831 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 647 300,00		1 731 612,00	1 731 612,00	1 731 612,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 977 958,00		3 563 312,00	3 563 312,00	3 563 312,00
TOTAL		19 628 100,00	0,00	21 830 300,00	21 830 300,00	21 830 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 830 300,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	18 600,00	0,00	10 200,00	10 200,00	10 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 639 591,00	0,00	1 792 807,00	1 792 807,00	1 792 807,00
73	Impôts et taxes	11 577 145,00	0,00	12 428 764,00	12 428 764,00	12 428 764,00
74	Dotations et participations	4 737 743,00	0,00	4 671 146,00	4 671 146,00	4 671 146,00
75	Autres produits de gestion courante	123 600,00	0,00	120 850,00	120 850,00	120 850,00
Total des recettes de gestion courante		18 096 679,00	0,00	19 023 767,00	19 023 767,00	19 023 767,00
76	Produits financiers	25,00	0,00	21,00	21,00	21,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	123 895,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 220 599,00	0,00	19 123 788,00	19 123 788,00	19 123 788,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	194 410,00		171 201,00	171 201,00	171 201,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		194 410,00		171 201,00	171 201,00	171 201,00
TOTAL		18 415 009,00	0,00	19 294 989,00	19 294 989,00	19 294 989,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 535 311,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 830 300,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 392 111,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 024 790,00	0,00	3 892 099,00	3 892 099,00	3 892 099,00
	Total des dépenses d'équipement	3 024 790,00	0,00	3 892 099,00	3 892 099,00	3 892 099,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	0,00	1 410 000,00	1 410 000,00	1 410 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 554 700,00	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 579 490,00	0,00	5 452 099,00	5 452 099,00	5 452 099,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	194 410,00		171 201,00	171 201,00	171 201,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	204 410,00		181 201,00	181 201,00	181 201,00
	TOTAL	4 783 900,00	0,00	5 633 300,00	5 633 300,00	5 633 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 633 300,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	680 848,00	0,00	732 866,00	732 866,00	732 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	680 848,00	0,00	732 866,00	732 866,00	732 866,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	277 949,00	0,00	481 916,00	481 916,00	481 916,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 500,00	0,00	20 200,00	20 200,00	20 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 201 449,00	0,00	502 116,00	502 116,00	502 116,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 882 297,00	0,00	1 234 982,00	1 234 982,00	1 234 982,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	330 658,00		1 831 700,00	1 831 700,00	1 831 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 647 300,00		1 731 612,00	1 731 612,00	1 731 612,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 987 958,00		3 573 312,00	3 573 312,00	3 573 312,00
	TOTAL	3 870 255,00	0,00	4 808 294,00	4 808 294,00	4 808 294,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	825 006,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 633 300,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 392 111,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 024 754,00		3 024 754,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 869 608,00		3 869 608,00
014	Atténuations de produits	7 650 000,00		7 650 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 679 667,00		1 679 667,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	395 000,00	0,00	395 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 413 759,00	0,00	1 413 759,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 731 612,00	1 731 612,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	234 200,00		234 200,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 831 700,00	1 831 700,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 266 988,00	3 563 312,00	21 830 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 830 300,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	168 701,00	168 701,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 410 000,00	0,00	1 410 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 892 099,00		3 892 099,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	10 000,00	10 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	150 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 452 099,00	181 201,00	5 633 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 633 300,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 200,00		10 200,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 792 807,00		1 792 807,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		2 500,00	2 500,00
73	Impôts et taxes	12 428 764,00		12 428 764,00
74	Dotations et participations	4 671 146,00		4 671 146,00
75	Autres produits de gestion courante	120 850,00	0,00	120 850,00
76	Produits financiers	21,00	0,00	21,00
77	Produits exceptionnels	0,00	168 701,00	168 701,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	100 000,00	0,00	100 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		19 123 788,00	171 201,00	19 294 989,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 535 311,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 830 300,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	481 916,00	0,00	481 916,00
13	Subventions d'investissement	732 866,00	0,00	732 866,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 200,00	0,00	20 200,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 731 612,00	1 731 612,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 831 700,00	1 831 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 234 982,00	3 573 312,00	4 808 294,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	825 006,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 633 300,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 802 916,00	3 024 754,00	3 024 754,00
60611	Eau et assainissement	10 700,00	10 750,00	10 750,00
60612	Energie - Electricité	139 400,00	151 000,00	151 000,00
60613	Chauffage urbain	143 979,00	259 500,00	259 500,00
60622	Carburants	21 081,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	20 000,00	21 850,00	21 850,00
60631	Fournitures d'entretien	11 700,00	12 150,00	12 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	50 470,00	52 800,00	52 800,00
60636	Vêtements de travail	9 000,00	11 500,00	11 500,00
6064	Fournitures administratives	22 315,00	23 800,00	23 800,00
6068	Autres matières et fournitures	7 110,00	7 500,00	7 500,00
611	Contrats de prestations de services	984 300,00	983 300,00	983 300,00
6132	Locations immobilières	501,00	450,00	450,00
6135	Locations mobilières	83 900,00	76 650,00	76 650,00
61521	Entretien terrains	32 650,00	25 050,00	25 050,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	46 650,00	61 900,00	61 900,00
615231	Entretien, réparations voiries	91 000,00	80 000,00	80 000,00
61551	Entretien matériel roulant	36 300,00	36 600,00	36 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 750,00	3 750,00	3 750,00
6156	Maintenance	181 250,00	185 350,00	185 350,00
6161	Multirisques	18 820,00	31 690,00	31 690,00
6168	Autres primes d'assurance	8 030,00	13 453,00	13 453,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	35 500,00	35 500,00
6182	Documentation générale et technique	36 350,00	18 700,00	18 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 350,00	12 510,00	12 510,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	650,00	1 050,00	1 050,00
6226	Honoraires	67 120,00	63 320,00	63 320,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	16 950,00	38 200,00	38 200,00
6231	Annonces et insertions	26 400,00	25 300,00	25 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 850,00	1 800,00	1 800,00
6233	Foires et expositions	32 500,00	32 000,00	32 000,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	33 470,00	33 470,00
6237	Publications	37 800,00	24 900,00	24 900,00
6238	Divers	9 800,00	7 200,00	7 200,00
6241	Transports de biens	560,00	11 100,00	11 100,00
6247	Transports collectifs	119 300,00	149 300,00	149 300,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	4 500,00	4 500,00
6256	Missions	4 650,00	4 650,00	4 650,00
6257	Réceptions	9 300,00	11 400,00	11 400,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6262	Frais de télécommunications	41 290,00	57 450,00	57 450,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	481,00	481,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 700,00	10 550,00	10 550,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 700,00	52 200,00	52 200,00
6284	Redevances pour services rendus	9 700,00	11 900,00	11 900,00
62872	Remb. frais au budget annexe	100 000,00	70 000,00	70 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	15 840,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	16 600,00	17 530,00	17 530,00
6358	Autres droits	1 100,00	1 500,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	151 200,00	221 200,00	221 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 573 343,00	3 869 608,00	3 869 608,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	26 300,00	17 400,00	17 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 610,00	12 040,00	12 040,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	41 438,00	47 860,00	47 860,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 510,00	7 510,00	7 510,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 430 300,00	1 460 300,00	1 460 300,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	26 610,00	27 018,00	27 018,00
64118	Autres indemnités titulaires	421 700,00	427 200,00	427 200,00
64131	Rémunérations non tit.	465 000,00	630 300,00	630 300,00
64138	Autres indemnités non tit.	57 000,00	89 550,00	89 550,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 850,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 300,00	10 300,00
64171	Apprentis - rémunérations	18 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	396 250,00	451 300,00	451 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	447 650,00	459 750,00	459 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 090,00	21 650,00	21 650,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	83 025,00	86 500,00	86 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	9 620,00	10 250,00	10 250,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 110,00	12 350,00	12 350,00
64731	Allocations chômage versées directement	9 351,00	8 500,00	8 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	21 032,00	17 730,00	17 730,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 997,00	13 700,00	13 700,00
6478	Autres charges sociales diverses	52 800,00	57 400,00	57 400,00
6488	Autres charges	1 100,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
7391178	Autres restitué* dégrèvt contrib. direct	164 000,00	164 000,00	164 000,00
739211	Attributions de compensation	7 356 000,00	7 356 000,00	7 356 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	130 000,00	130 000,00	130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 633 952,00	1 679 667,00	1 679 667,00
6518	Autres	19 000,00	24 000,00	24 000,00
6531	Indemnités	90 000,00	92 000,00	92 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	9 000,00	9 200,00	9 200,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	27 000,00	27 500,00	27 500,00
6535	Formation	2 250,00	4 495,00	4 495,00
6536	Frais de représentation du maire	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 000,00	5 500,00	5 500,00
65548	Autres contributions	253 000,00	253 000,00	253 000,00
6557	Contribut* politique de l'habitat	0,00	20 000,00	20 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	15 000,00	15 000,00	15 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	4 000,00	4 200,00	4 200,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	240 000,00	220 000,00	220 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	91 400,00	91 400,00	91 400,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	871 300,00	908 371,00	908 371,00
65888	Autres	2,00	1,00	1,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		15 660 211,00	16 224 029,00	16 224 029,00
66	Charges financières (b)	357 006,00	395 000,00	395 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	352 000,00	390 000,00	390 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 006,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 442 025,00	1 413 759,00	1 413 759,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	31 000,00	18 400,00	18 400,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	691 025,00	675 359,00	675 359,00
67442	Subv. régies personnalité morale	720 000,00	720 000,00	720 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	10 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	180 900,00	234 200,00	234 200,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		17 650 142,00	18 266 988,00	18 266 988,00
023	Virement à la section d'investissement	330 658,00	1 831 700,00	1 831 700,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 647 300,00	1 731 612,00	1 731 612,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 647 300,00	1 731 612,00	1 731 612,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 977 958,00	3 563 312,00	3 563 312,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 977 958,00	3 563 312,00	3 563 312,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 628 100,00	21 830 300,00	21 830 300,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 830 300,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	18 600,00	10 200,00	10 200,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 600,00	10 200,00	10 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 639 591,00	1 792 807,00	1 792 807,00
7018	Autres ventes de produits finis	15 000,00	0,00	0,00
7065	Droits port et navigation (hors location)	20 000,00	25 000,00	25 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	388 700,00	385 483,00	385 483,00
70688	Autres prestations de services	8 500,00	5 500,00	5 500,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	339 116,00	339 926,00	339 926,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	413 700,00	420 550,00	420 550,00
70872	Remb. frais B. A. et régies municipales	200 000,00	210 000,00	210 000,00
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	500,00	500,00	500,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	500,00	848,00	848,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	253 575,00	405 000,00	405 000,00
73	Impôts et taxes	11 577 145,00	12 428 764,00	12 428 764,00
73111	Impôts directs locaux	4 372 636,00	4 847 664,00	4 847 664,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 359 091,00	1 359 000,00	1 359 000,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	347 641,00	347 600,00	347 600,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	222 677,00	222 700,00	222 700,00
73211	Attribution de compensation	3 100,00	3 100,00	3 100,00
73221	FNGIR	57 300,00	57 300,00	57 300,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	91 400,00	91 400,00	91 400,00
7362	Taxes de séjour	165 000,00	220 000,00	220 000,00
7382	Fraction de TVA	4 958 300,00	5 280 000,00	5 280 000,00
74	Dotations et participations	4 737 743,00	4 671 146,00	4 671 146,00
74124	Dotation d'intercommunalité	363 500,00	363 500,00	363 500,00
74126	Dot. compensat* groupements de communes	2 306 600,00	2 256 600,00	2 256 600,00
74718	Autres participations Etat	21 050,00	32 645,00	32 645,00
7472	Participat* Régions	3 700,00	5 000,00	5 000,00
7473	Participat* Départements	38 100,00	19 250,00	19 250,00
74741	Participat* Communes du GFP	16 850,00	16 850,00	16 850,00
7478	Participat* Autres organismes	651 943,00	641 301,00	641 301,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	1 237 600,00	1 237 600,00	1 237 600,00
748313	Dotat* de compensation de la TP	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	78 400,00	78 400,00	78 400,00
75	Autres produits de gestion courante	123 600,00	120 850,00	120 850,00
752	Revenus des immeubles	93 600,00	95 850,00	95 850,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	30 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		18 096 679,00	19 023 767,00	19 023 767,00
76	Produits financiers (b)	25,00	21,00	21,00
7688	Autres	25,00	21,00	21,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	123 895,00	100 000,00	100 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	23 895,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		18 220 599,00	19 123 788,00	19 123 788,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	194 410,00	171 201,00	171 201,00
722	Immobilisations corporelles	21 000,00	2 500,00	2 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	173 410,00	168 701,00	168 701,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		194 410,00	171 201,00	171 201,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 415 009,00	19 294 989,00	19 294 989,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			2 535 311,00	
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			21 830 300,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1009	Opération d'équipement n° 1009 (5)	160 500,00	114 090,00	114 090,00
1027	Opération d'équipement n° 1027 (5)	11 200,00	6 970,00	6 970,00
1102	Opération d'équipement n° 1102 (5)	80 000,00	82 880,00	82 880,00
1105	Opération d'équipement n° 1105 (5)	41 200,00	164 820,00	164 820,00
1402	Opération d'équipement n° 1402 (5)	75 100,00	257 000,00	257 000,00
1502	Opération d'équipement n° 1502 (5)	33 250,00	8 000,00	8 000,00
1701	Opération d'équipement n° 1701 (5)	350 000,00	0,00	0,00
1801	Opération d'équipement n° 1801 (5)	600 524,00	651 950,00	651 950,00
2001	Opération d'équipement n° 2001 (5)	683 502,00	885 000,00	885 000,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
2003	Opération d'équipement n° 2003 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
2101	Opération d'équipement n° 2101 (5)	0,00	0,00	0,00
2201	Opération d'équipement n° 2201 (5)	72 000,00	67 000,00	67 000,00
2202	Opération d'équipement n° 2202 (5)	140 250,00	34 250,00	34 250,00
2203	Opération d'équipement n° 2203 (5)	12 000,00	55 200,00	55 200,00
312	Opération d'équipement n° 312 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
411	Opération d'équipement n° 411 (5)	397 434,00	973 739,00	973 739,00
712	Opération d'équipement n° 712 (5)	249 000,00	291 500,00	291 500,00
814	Opération d'équipement n° 814 (5)	14 280,00	188 700,00	188 700,00
822	Opération d'équipement n° 822 (5)	69 550,00	56 000,00	56 000,00
	Total des dépenses d'équipement	3 024 790,00	3 892 099,00	3 892 099,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	1 410 000,00	1 410 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	1 410 000,00	1 410 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	4 700,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	4 700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	150 000,00	150 000,00
274	Prêts	150 000,00	150 000,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 554 700,00	1 560 000,00	1 560 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 579 490,00	5 452 099,00	5 452 099,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	194 410,00	171 201,00	171 201,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	173 410,00	168 701,00	168 701,00
13911	Etat et établissements nationaux	25 400,00	28 418,00	28 418,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	43 000,00	37 051,00	37 051,00
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	65 650,00	65 212,00	65 212,00
139141	Sub. transf. cpte résult. Communes du GFP	2 850,00	2 853,00	2 853,00
13916	Sub. transf. cpte résult. Autres EPL	200,00	1 622,00	1 622,00
13917	Sub. transf. cpte résult. Budget communaut	15 280,00	15 276,00	15 276,00
13918	Autres subventions d'équipement	21 030,00	18 269,00	18 269,00
	Charges transférées (9)	21 000,00	2 500,00	2 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	21 000,00	2 500,00	2 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2135	Installations générales, agencements	5 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	204 410,00	181 201,00	181 201,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 783 900,00	5 633 300,00	5 633 300,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 633 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	680 848,00	732 866,00	732 866,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	296 995,00	268 967,00	268 967,00
1312	Subv. transf. Régions	30 000,00	92 000,00	92 000,00
1313	Subv. transf. Départements	3 444,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	29 000,00	37 000,00	37 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	321 409,00	334 899,00	334 899,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	680 848,00	732 866,00	732 866,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 177 949,00	481 916,00	481 916,00
10222	FCTVA	277 949,00	481 916,00	481 916,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	900 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 500,00	20 200,00	20 200,00
274	Prêts	23 500,00	20 200,00	20 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 201 449,00	502 116,00	502 116,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 882 297,00	1 234 982,00	1 234 982,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	330 658,00	1 831 700,00	1 831 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 647 300,00	1 731 612,00	1 731 612,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 755,00	2 755,00	2 755,00
28031	Frais d'études	15 506,00	15 506,00	15 506,00
28033	Frais d'insertion	1 401,00	1 401,00	1 401,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	195 254,00	218 524,00	218 524,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 335,00	1 335,00	1 335,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	30 085,00	22 790,00	22 790,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	65 913,00	79 320,00	79 320,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 428,00	24 900,00	24 900,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	704,00	3 642,00	3 642,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	1 380,00	1 380,00	1 380,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	956,00	956,00	956,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	8 515,00	7 302,00	7 302,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat*	154,00	154,00	154,00
28051	Concessions et droits similaires	27 257,00	34 972,00	34 972,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	61,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	10 644,00	13 717,00	13 717,00
281318	Autres bâtiments publics	823 146,00	822 116,00	822 116,00
28135	Installations générales, agencements, ...	205 698,00	216 044,00	216 044,00
28138	Autres constructions	16 233,00	26 237,00	26 237,00
28151	Réseaux de voirie	21,00	21,00	21,00
28152	Installations de voirie	29 391,00	29 391,00	29 391,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	138,00	138,00	138,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	64,00	64,00
281571	Matériel roulant	0,00	1 932,00	1 932,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	313,00	4 157,00	4 157,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	52 288,00	48 296,00	48 296,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281735	Installations générales (m. à dispo)	12 048,00	12 682,00	12 682,00
281758	Autres installat*, matériel (m. à dispo)	0,00	2 669,00	2 669,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	11 244,00	11 244,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	5 646,00	5 641,00	5 641,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	6 792,00	6 792,00
28182	Matériel de transport	34 537,00	31 966,00	31 966,00
28183	Matériel de bureau et informatique	27 744,00	34 099,00	34 099,00
28184	Mobilier	21 638,00	21 181,00	21 181,00
28188	Autres immo. corporelles	29 111,00	28 288,00	28 288,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 977 958,00	3 563 312,00	3 563 312,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 987 958,00	3 573 312,00	3 573 312,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 870 255,00	4 808 294,00	4 808 294,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	825 006,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 633 300,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1009 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENT DU SIEGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 006 103,96	a 0,00	114 090,00	b 114 090,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	297 907,63	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00
2031	Frais d'études	22 162,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	389,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	275 355,38	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	708 196,33	0,00	103 090,00	103 090,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	239 649,41	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 110,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	89 736,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	327 836,91	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2184	Mobilier	23 756,98	0,00	10 090,00	10 090,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 106,55	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établi. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-114 090,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1027 (1)
LIBELLE : CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 901 991,85	a 0,00	6 970,00	b 6 970,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 696 254,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 690 322,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 932,16	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	122 234,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 662,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	117 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 083 503,24	0,00	6 970,00	6 970,00	0,00
2313	Constructions	20 841 427,37	0,00	6 970,00	6 970,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	242 075,87	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 970,00
---	------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1102 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS DES GYMNASES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		371 653,49	a 0,00	82 880,00	b 82 880,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	894,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	369 535,49	0,00	82 880,00	82 880,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	359 514,36	0,00	82 880,00	82 880,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 451,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 179,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 390,73	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-82 880,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1105 (1)
LIBELLE : EQUIPE TECHNIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		555 492,31	a 0,00	164 820,00	b 164 820,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	17 640,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 640,80	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	537 851,51	0,00	164 820,00	164 820,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	12 325,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 195,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	298 398,16	0,00	14 820,00	14 820,00	0,00
2182	Matériel de transport	213 434,28	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 143,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	354,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 20 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-144 820,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1402 (1)
LIBELLE : NEUENBOURG

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 497 429,21	a 0,00	257 000,00	b 257 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	162 445,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	160 566,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 878,99	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 334 983,80	0,00	257 000,00	257 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 317 040,38	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 502,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 088,50	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 102,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 139 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00
1312	Subv. transf. Régions	33 400,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	106 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-117 200,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1502 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		103 423,76	a 0,00	8 000,00	b 8 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	63 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	63 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 105,76	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	7 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	725,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 817,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 507,09	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 4 850,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 850,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	4 850,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 150,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1701 (1)
LIBELLE : MISE EN PLACE DU TRES HAUT DEBIT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 277 850,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 277 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	3 277 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1801 (1)
LIBELLE : PLUI / HABITAT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		964 938,17	a 0,00	651 950,00	b 651 950,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	614 254,89	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	614 254,89	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	350 683,28	0,00	281 950,00	281 950,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	339 799,85	0,00	84 950,00	84 950,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 883,43	0,00	197 000,00	197 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 119 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	119 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	85 000,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	34 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-532 950,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		63 684,42	a 0,00	885 000,00	b 885 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 684,42	0,00	885 000,00	885 000,00	0,00
2313	Constructions	37 884,42	0,00	885 000,00	885 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	25 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 190 717,00
13	Subventions d'investissement	0,00	190 717,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	145 717,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-694 283,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : SITE FIVES CELES LAUTENBACH

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		559,63	a 0,00	35 000,00	b 35 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	559,63	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2031	Frais d'études	559,63	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT PARC NAUTILIA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		57 389,67	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 389,67	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	57 389,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2101 (1)
LIBELLE : PLAN D'URGENCE COMMERCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		29 880,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	29 880,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	29 880,24	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 3 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	3 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2201 (1)
LIBELLE : TRAVAUX AIRE D'ACTIVITE DU FLORIVAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		54 644,24	a 0,00	67 000,00	b 67 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 644,24	0,00	67 000,00	67 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	54 644,24	0,00	67 000,00	67 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 33 239,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 239,00
1311	Subv. transf. Etat et établi. Nationaux	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	33 239,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-33 761,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2202 (1)
LIBELLE : INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX DE NAUTILIA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		106 656,00	a 0,00	34 250,00	b 34 250,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 656,00	0,00	34 250,00	34 250,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	106 656,00	0,00	34 250,00	34 250,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 117 260,00
13	Subventions d'investissement	0,00	117 260,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	117 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	83 010,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2203 (1)
LIBELLE : MAISONNETTES DE NOEL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 982,40	a 0,00	55 200,00	b 55 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 982,40	0,00	55 200,00	55 200,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 982,40	0,00	55 200,00	55 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-55 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 312 (1)
LIBELLE : MISE EN PLACE DE 'POINTS BLEUS'

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		459 878,88	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 032,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 032,32	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 606,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	7 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 719,37	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	448 240,19	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	13 233,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	435 006,28	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 411 (1)
LIBELLE : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		54 121,42	a 0,00	973 739,00	b 973 739,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	17 372,12	0,00	127 000,00	127 000,00	0,00
2031	Frais d'études	12 091,56	0,00	126 000,00	126 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 280,56	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	287,63	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00
2111	Terrains nus	287,63	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	36 461,67	0,00	666 739,00	666 739,00	0,00
2313	Constructions	36 461,67	0,00	666 739,00	666 739,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-973 739,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 712 (1)
LIBELLE : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 375 141,64	a 0,00	291 500,00	b 291 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 375 141,64	0,00	291 500,00	291 500,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	20 025,30	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	964 313,67	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	305 802,67	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-291 500,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 814 (1)
LIBELLE : TRAVAUX AIRE DE LOISIRS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		218 487,34	a 0,00	188 700,00	b 188 700,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	218 487,34	0,00	188 700,00	188 700,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	141 876,96	0,00	188 700,00	188 700,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	76 610,38	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 105 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	105 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	47 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	58 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-83 700,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 822 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
		769 615,67	a 0,00	56 000,00	b 56 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	919,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	919,35	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	768 696,32	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	59 459,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	8 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	302 861,93	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 442,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	283 051,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	99 189,15	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-56 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- Ouvrir un cadre par opération.
- Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	IV	A1
INVESTISSEMENT														
DEPENSES														
Dépenses réelles	1 410 000	114 090	0	0	1 432 820	1 432 820	0	56 000	973 739	651 950	548 700	5 462 089		
- Equipements municipaux (2)	114 090	0	0	0	285 000	1 372 820	0	56 000	973 739	370 000	167 200	3 316 649		
- Equip. non municipaux (c204) (3)	0	0	0	0	0	60 000	0	0	0	281 950	231 500	573 450		
- Opérations financières	1 410 000	114 090	0	0	285 000	0	0	56 000	973 739	651 950	548 700	1 410 000		
Dépenses d'ordre	178 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 201		
Total dépenses de l'exercice	1 688 701	114 090	0	0	1 435 120	1 435 120	0	56 000	973 739	651 950	548 700	5 633 300		
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total cumulé dépenses d'investissement	1 688 701	114 090	0	0	1 435 120	1 435 120	0	56 000	973 739	651 950	548 700	5 633 300		
RECETTES														
Total recettes de l'exercice	3 573 312	18 700	0	0	188 050	666 853	0	9 200	103 300	179 700	69 079	4 802 234		
RAR N-1 et reports	825 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	825 006		
Total cumulé recettes d'investissement	4 398 318	18 700	0	0	188 050	666 853	0	9 200	103 300	179 700	69 079	5 627 240		

FONCTIONNEMENT

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	IV	A1
DEPENSES														
Total dépenses de l'exercice	3 817 612	9 837 381	0	0	462 317	3 060 357	728 187	1 492 220	26 700	1 063 438	1 322 168	21 830 300		
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total cumulé dépenses de fonctionnement	3 817 612	9 837 381	0	0	462 317	3 060 357	728 187	1 492 220	26 700	1 063 438	1 322 168	21 830 300		
RECETTES														
Total recettes de l'exercice	16 839 065	470 821	0	0	115 945	666 898	356 233	723 951	2 700	387 976	241 900	19 294 989		
RAR N-1 et reports	2 833 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 833 311		
Total cumulé recettes de fonctionnement	18 672 376	470 821	0	0	115 945	666 898	356 233	723 951	2 700	387 976	241 900	21 830 300		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-4 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES													IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE													A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement	1 588 701	114 090	0	0	265 000	1 435 120	0	56 000	973 739	651 950	548 700	5 633 300	
Dépenses réelles	1 410 000	114 090	0	0	265 000	1 432 620	0	56 000	973 739	651 950	548 700	5 452 099	
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 410 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 410 000	
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
26 Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	150 000	
Opérations d'équipement	0	114 090	0	0	265 000	1 432 620	0	56 000	973 739	651 950	398 700	3 892 099	
1009 EQUIPEMENT DU SIEGE	0	114 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 090	
1027 CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL	0	0	0	0	0	6 970	0	0	0	0	0	6 970	
1102 EQUIPEMENTS DES GYMNASES	0	0	0	0	0	82 880	0	0	0	0	0	82 880	
1105 EQUIPE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	164 820	0	0	0	0	0	164 820	
1402 NEUENBOURG	0	0	0	0	257 000	0	0	0	0	0	0	257 000	
1502 EQUIPEMENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	0	0	0	0	8 000	0	0	0	0	0	0	8 000	
1701 MISE EN PLACE DU TRES HAUT DEBIT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1801 PLUI / HABITAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	651 950	0	651 950	
2001 OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	0	0	0	0	0	885 000	0	0	0	0	0	885 000	
2002 SITE FIVES CELES LAUTENBACH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	35 000	

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2003 REAMENAGEMENT PARC NAUTILIA	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	10 000
2201 TRAVAUX AIRE D ACTIVITE DU FLORIVAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 000	67 000
2202 INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX DE NAUTILIA	0	0	0	0	0	0	34 250	0	0	0	0	0	34 250
2203 MAISONNETTES DE NOEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 200	55 200
312 MISE EN PLACE DE *POINTS BLEUS*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
411 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	973 739	0	0	0	973 739
712 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0	0	0	0	0	60 000	0	0	0	0	231 500	291 500
814 TRAVAUX AIRE DE LOISIRS	0	0	0	0	0	0	188 700	0	0	0	0	0	188 700
822 TRAVAUX DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	56 000	0	0	0	56 000
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	178 701	0	0	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	181 201
040 Opérat* ordre transfert entre sections	168 701	0	0	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	171 201
041 Opérations patrimoniales	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

RECETTES

Total recettes investissement	3 573 312	18 700	0	0	188 050	666 953	0	9 200	103 300	179 700	69 079	4 808 294
Recettes réelles	0	18 700	0	0	188 050	666 953	0	9 200	103 300	179 700	69 079	1 234 982
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	18 700	0	0	43 400	233 976	0	9 200	103 300	60 700	12 640	481 916
13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	144 650	432 977	0	0	0	119 000	36 239	732 866
16 Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 200	20 200
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	3 573 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 573 312
021	Virement de la sect* de fonctionnement	1 831 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 831 700
040	Opérat* ordre transfert entre sections	1 731 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 731 612
041	Opérations patrimoniales	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	3 817 512	9 837 381	0	0	482 317	3 060 357	728 187	1 492 220	26 700	1 063 438	1 322 188	21 830 300	
Dépenses réelles	254 200	9 837 381	0	0	482 317	3 060 357	728 187	1 492 220	26 700	1 063 438	1 322 188	18 266 988	
011 Charges à caractère général	0	433 809	0	0	276 400	588 219	100 756	1 010 020	5 500	219 550	390 500	3 024 754	
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	1 478 776	0	0	179 894	1 108 138	627 431	0	0	397 488	77 881	3 869 608	
014 Atténuations de produits	0	7 650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 650 000	
022 Dépenses imprévues	234 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 200	
65 Autres charges de gestion courante	0	267 996	0	0	10 023	336 200	0	437 000	21 200	0	607 248	1 679 667	
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66 Charges financières	5 000	6 800	0	0	16 000	307 800	0	45 200	0	0	14 200	395 000	
67 Charges exceptionnelles	15 000	0	0	0	0	720 000	0	0	0	446 400	232 359	1 413 759	
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'ordre	3 563 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 563 312	
023 Virement à la section d'investissement	1 831 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 831 700	
042 Opérat* ordre transfert entre sections	1 731 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 731 612	
043 Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement	16 339 065	470 521	0	0	115 945	656 698	356 233	723 951	2 700	387 976	241 900	19 294 989	
Recettes réelles	16 170 364	470 521	0	0	115 945	654 198	356 233	723 951	2 700	387 976	241 900	19 123 788	
013 Atténuations de charges	0	2 000	0	0	0	1 000	6 000	0	0	1 200	0	10 200	
70 Produits des services, du domaine, vente	0	374 000	0	0	1 000	649 298	41 483	344 000	0	369 926	13 100	1 792 807	
73 Impôts et taxes	12 114 264	94 500	0	0	0	0	0	0	0	0	220 000	12 428 764	

Page 47

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
74	Dotations et participations	3 956 100	0	0	0	44 945	0	308 750	333 001	2 700	16 850	8 800	4 671 146
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	70 000	3 900	0	46 950	0	0	0	120 850
76	Produits financiers	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
	Recettes d'ordre	168 701	0	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	171 201
042	Opérat* ordre transfert entre sections	168 701	0	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	171 201
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Page 48

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					28 699 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					28 699 500,00									
1206	AGENCE FRANCE LOCAL	21/11/2019		28/02/2020	850 000,00	F		0,750	0,750		T	X Echéance constante		A-1
1207	AGENCE FRANCE LOCAL	21/11/2019		28/02/2020	392 000,00	F		0,750	0,750		T	X Echéance constante		A-1
2624	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	21/11/2013		01/03/2016	9 100 000,00	R		1,750	2,340		T	C		A-6
32474902	BANQUE CREDIT MUTUEL	15/07/2003		01/01/2005	330 000,00	F		3,850	3,907		T	X Echéance constante		A-1
32474906	BANQUE CCM GUEBWILLER	19/07/2005		30/09/2005	770 000,00	F		3,400	3,512		T	X Echéance constante		A-1
32474910	BANQUE CCM GUEBWILLER	01/09/2007		30/09/2015	2 335 000,00	F		4,360	4,049		T	X Echéance constante		A-1
32474916	BANQUE CCM GUEBWILLER	26/07/2006		31/03/2010	1 115 000,00	F		3,350	3,350		T	X Echéance constante		A-1
32474917	BANQUE CREDIT MUTUEL	08/07/2010		31/12/2010	568 500,00	F		3,750	3,785		T	X Echéance constante	O	A-1
32474924	BANQUE CCM GUEBWILLER	07/12/2017		31/03/2018	275 000,00	F		1,400	1,411		T	X Echéance constante		A-1
32474950	BANQUE CCM GUEBWILLER	29/02/2004		29/02/2004	340 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
605	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	3 900 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
606	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	370 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
607	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	980 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
9342482	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		30/04/2014	2 400 000,00	F		3,470	3,547		T	C		A-1
9844555	BANQUE CAISSE D EPARGNE	06/12/2016		30/04/2017	2 500 000,00	F		0,880	0,885		T	X Echéance constante		A-1
MON537752EUR	SA LA BANQUE POSTALE	15/02/2021		01/06/2021	2 474 000,00	F		0,520	0,520		T	C		A-1

Page 49

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					28 699 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Page 50

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		18 806 756,40					1 402 017,92	386 964,18	0,00	28 104,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		18 806 756,40					1 402 017,92	386 964,18	0,00	28 104,26
1206		0,00	A-1	730 476,66	16,83	F		0,750	40 441,91	5 365,01	0,00	474,40
1207		0,00	A-1	336 878,63	16,83	F		0,750	18 650,86	2 474,22	0,00	218,78
2624		0,00	A-6	6 552 000,00	17,92	R		2,340	364 000,00	192 465,00	0,00	15 470,00
32474902		0,00	A-1	39 982,90	1,67	F		3,907	22 518,45	1 216,83	0,00	1,87
32474906		0,00	A-1	126 243,92	2,42	F		3,512	49 219,11	3 669,17	0,00	0,00
32474910		0,00	A-1	1 183 032,03	9,67	F		4,049	103 684,70	40 055,14	0,00	0,00
32474916		0,00	A-1	126 463,81	2,42	F		3,350	49 323,59	3 621,21	0,00	0,00
32474917		0,00	A-1	222 365,37	4,67	F		3,785	46 884,73	7 684,51	0,00	18,28
32474924		0,00	A-1	213 279,89	14,92	F		1,411	12 870,05	2 918,55	0,00	7,79
32474950		0,00	A-1	23 615,26	0,83	F		3,850	23 877,72	577,31	0,00	0,00
605		0,00	A-1	3 022 500,00	15,42	F		1,439	195 000,00	42 160,90	0,00	1 231,72
606		0,00	A-1	286 750,00	15,42	F		1,439	18 500,00	3 999,88	0,00	116,86
607		0,00	A-1	759 500,00	15,42	F		1,439	49 000,00	10 594,28	0,00	309,51
9342482		0,00	A-1	1 345 727,96	11,00	F		3,547	119 620,24	45 140,20	0,00	7 209,17
9844555		0,00	A-1	1 580 414,97	9,00	F		0,885	164 726,56	13 365,04	0,00	2 110,95
MONS37752EUR		0,00	A-1	2 257 525,00	18,17	F		0,520	123 700,00	11 656,93	0,00	934,93
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		18 806 756,40					1 402 017,92	386 964,18	0,00	28 104,26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
2624	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	9 100 000,00	6 552 000,00	6	25,00				0,00		2,340	192 465,00	0,00	34,84
TOTAL (A)		9 100 000,00	6 552 000,00						0,00			192 465,00	0,00	34,84
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 100 000,00	6 552 000,00						0,00			192 465,00	0,00	34,84

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	65,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 254 756,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	27-11-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement et aménagements des bâtiments, installations électriq	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables (maison de retraite, CSF..)	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie (aire de loisirs, camping, déchets-tri	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		3 528 588,00	3 528 588,00	1 897 400,33	1 631 187,67
Provision pour charges / gros investissements	0,00	28/04/2011	3 283 000,00	3 283 000,00	1 750 000,00	1 533 000,00
Provision / départ des bûcherons	0,00	29/03/2012	234 588,00	234 588,00	147 400,33	87 187,67
Provision pour créances contentieuses	0,00	31/12/2021	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		3 528 588,00	3 528 588,00	1 897 400,33	1 631 187,67

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 578 701,00	I 1 578 701,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 410 000,00	1 410 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 410 000,00	1 410 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		168 701,00	168 701,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	168 701,00	168 701,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 578 701,00	0,00	0,00	1 578 701,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 065 428,00	III 4 065 428,00
Ressources propres externes de l'année (a)		502 116,00	502 116,00
10222	FCTVA	481 916,00	481 916,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	20 200,00	20 200,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 563 312,00	3 563 312,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	2 755,00	2 755,00
28031	<i>Frais d'études</i>	15 506,00	15 506,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	1 401,00	1 401,00
2804122	<i>Subv Régions : Bâtiments, installations</i>	218 524,00	218 524,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	1 335,00	1 335,00
28041411	<i>Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	22 790,00	22 790,00
28041412	<i>Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	79 320,00	79 320,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	24 900,00	24 900,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	3 642,00	3 642,00
28041642	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	1 380,00	1 380,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	956,00	956,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	7 302,00	7 302,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	154,00	154,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	34 972,00	34 972,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	13 717,00	13 717,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	822 116,00	822 116,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	216 044,00	216 044,00
28138	<i>Autres constructions</i>	26 237,00	26 237,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	21,00	21,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	29 391,00	29 391,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	138,00	138,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	64,00	64,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	1 932,00	1 932,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	4 157,00	4 157,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	48 296,00	48 296,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	12 682,00	12 682,00
281758	<i>Autres installat°, matériel (m. à dispo)</i>	2 669,00	2 669,00
281783	<i>Matériel bureau et info. (m. à dispo)</i>	11 244,00	11 244,00
281784	<i>Mobilier (m. à dispo)</i>	5 641,00	5 641,00
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	6 792,00	6 792,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	31 966,00	31 966,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	34 099,00	34 099,00
28184	<i>Mobilier</i>	21 181,00	21 181,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	28 288,00	28 288,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	Prov. dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	1 831 700,00	1 831 700,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 065 428,00	0,00	825 006,00	0,00	4 890 434,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 578 701,00
Ressources propres disponibles	IV 4 890 434,00
Solde	V = IV – II (6) 3 311 733,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6474	SUBVENTION	SUBVENTION	APCRG AMICALE DU PERSONNEL	Association	17 730,00
6573581	SUBVENTION	SUBVENTION	PARC NATUREL REGIONAL BALLON DES VOSGES	Etat	4 200,00
657364	SUBVENTION	SUBVENTION	OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL	Etablissement de droit public	220 000,00
657431	SUBVENTION	SUBVENTION	PFIL COLMAR CENTRE ALSACE	Etablissement de droit public	6 000,00
657435	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass IEAC INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQ	Association	25 000,00
657437	SUBVENTION	SUBVENTION	FFC FEDERATION FRANCAISE CYCLISM	Etat	950,00
657438	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. MISSION LOCALE JEUNES	Association	23 378,00
657439	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO ASSOC LA MAISON DES LUTINS	Association	277 000,00
657439	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass LA RECRE	Association	160 000,00
657441	SUBVENTION	SUBVENTION	LES DOMINICAINS DE HAUTE ALSACE	Association	40 000,00
657451	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. CARITAS	Association	700,00
657452	SUBVENTION	SUBVENTION	SOCIETE D ARBORICULTURE DE GUEBWILLER ET ENVIRONS	Association	650,00
657460	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. CERCLE DES NAGEURS DU FLORIVAL	Association	107 100,00
657460	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass FLORIVAL ATHLETIC SPORTS TRIATHL	Association	15 400,00
657460	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ECOLE DE PLONGEE SOUS-MARINE	Association	6 000,00
657460	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass LES PLONGEURS DU FLORIVAL	Association	17 500,00
657462	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass ECOLE DE MUSIQUE	Association	8 250,00
657463	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE	Association	1 773,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GYMNASTIQUE SAINT LEGER	Association	1 976,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. JUDO CLUB	Association	3 575,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass SASL HANDBALL	Association	25 852,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ASLG BASKET BALL	Association	20 472,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. FCWO	Association	292,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	AGIIR ASSOCIATION	Association	9 174,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GRS SG 1860	Association	16 591,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. MJC DE BUHL - SECTION TIR A L ARC	Association	3 180,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. AIKIDO DU FLORIVAL	Association	1 853,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. WARTHOGS	Association	230,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO FITNESS GUEBWILLER	Association	3 044,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. TENNIS DE TABLE SAINT LEGER	Association	1 257,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass SCOSEG	Association	5 392,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. FC BUHL	Association	968,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. SOULTZ HANDBALL	Association	46 355,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GYMNASTIQUE SG 1860 - SECTION GFL	Association	1 282,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ATHLETISME FCG 1910	Association	7 724,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. BADMINTON CLUB FLORIVAL	Association	29 954,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ESCRIME SG 1860	Association	3 432,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GYMNASTIQUE SG1860 - SECTION GA	Association	854,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass FLORIVAL ATHLETIC SPORTS TRIATHL	Association	953,00
657464	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. FLORIVAL HANDISPORT ESCRIME	Association	449,00
657467	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ASSOCIATION ALSACIENNE DE GESTION DU FICHER PARTAGE ASSO ADIRA	Association	1 200,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO ADIRA	Association	70,00
65749	SUBVENTION	SUBVENTION	RESTOS DU COEUR	Association	8 200,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette : GEMAPI			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
73	7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	91 400,00
Total recettes			91 400,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
65	65737	Autres établissements publics locaux	91 400,00
Total dépenses			91 400,00
Reste à employer au 31/12/N :			0,00

Libellé de la recette : TAXE DE SEJOUR			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
73	7362	Taxes de séjour	220 000,00
Total recettes			220 000,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
011	637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	220 000,00
Total dépenses			220 000,00
Reste à employer au 31/12/N :			0,00

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	311 400,00	TOTAL Dépenses 311 400,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte du massif du Markstein / Grand ballon	11/02/1975	SFP	109 000,00
Syndicat mixte du pays rhin vignoble grand ballon / P.E.T.R.	22/07/2004	SFP	120 500,00
Syndicat mixte SCOT	22/11/2007	SFP	52 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE	Aire d'activités	-	-	24680056900070	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE	Assainissement	-	-	24680056900047	SPIC	Non
BUDGET ANNEXE	Camping	-	-	24680056900054	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE	Eau potable	-	-	24680056900104	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE	Environnement	-	-	24680056900096	SPIC	Non
BUDGET ANNEXE	Pépinière	-	-	24680056900088	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),

A , le 01/01/2000

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 09/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
24680056900047

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté de commune à FPU CC REGION DE
GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2023

[1] Comptable en fonction du service public local et du plan de comptes 0806 : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 48.

[2] Indiquer le budget concerné : budget primitif ou budget de prévision.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de rattachement	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des associations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, les rivières qu'on M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2110-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 6211-30 du CGCT, art. L. 6711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet ou non.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un ou plusieurs des choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (article fraction n° de).
- (4) Indiquer « annuel de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un ou plusieurs des choix suivants :
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 085 600,00	4 085 600,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 085 600,00	4 085 600,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 663 500,00	7 808 546,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	3 774 954,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 663 500,00	11 663 500,00

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		15 749 100,00	15 749 100,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la voute du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et payées pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu d'inscription d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, moins qu'il y a eu recouvrement de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent, moins qu'il y a eu recouvrement de la comptabilité des engagements.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général	1 806 184,00	0,00	1 550 005,00	1 550 005,00	1 550 005,00
D12	Charges de personnel, frais assimilés	706 620,00	0,00	836 871,00	836 871,00	836 871,00
D14	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante	67 858,00	0,00	67 900,00	67 900,00	67 900,00
Total des dépenses de gestion des services		2 580 662,00	0,00	2 454 876,00	2 454 876,00	2 454 876,00
06	Charges financières	130 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
87	Charges exceptionnelles	110 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
08	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	101 500,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 936 162,00	0,00	2 787 876,00	2 787 876,00	2 787 876,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	877 638,00		190 337,00	190 337,00	190 337,00
042	Opérat ^r ordre transfert entre sections (6)	1 054 208,00		1 101 387,00	1 101 387,00	1 101 387,00
043	Opérat ^r ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 932 146,00		1 291 724,00	1 291 724,00	1 291 724,00
TOTAL		4 870 308,00	0,00	4 085 600,00	4 085 600,00	4 085 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 085 600,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 650 233,00	0,00	3 433 425,00	3 433 425,00	3 433 425,00
73	Produits issus de la facturation (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 720 233,00	0,00	3 433 425,00	3 433 425,00	3 433 425,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	446 000,00	0,00	446 000,00	446 000,00	446 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 166 233,00	0,00	3 879 425,00	3 879 425,00	3 879 425,00
042	Opérat ^r ordre transfert entre sections (6)	197 400,00		206 175,00	206 175,00	206 175,00
043	Opérat ^r ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		197 400,00		206 175,00	206 175,00	206 175,00
TOTAL		4 363 633,00	0,00	4 085 600,00	4 085 600,00	4 085 600,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 085 600,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 091 549,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

- (1) Cf. Modalité de vote.
- (2) Inutile en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 du solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	142 900,00	0,00	126 500,00	126 500,00	126 500,00
21	Immobilisations corporelles	96 000,00	0,00	86 025,00	86 025,00	86 025,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 946 200,00	0,00	6 731 800,00	6 731 800,00	6 731 800,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 185 100,00	0,00	6 844 325,00	6 844 325,00	6 844 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	458 300,00	0,00	439 000,00	439 000,00	439 000,00
19	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02D	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des dépenses financières	498 300,00	0,00	479 000,00	479 000,00	479 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	4 400 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 083 400,00	0,00	11 317 325,00	11 317 325,00	11 317 325,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	197 400,00		206 175,00	206 175,00	206 175,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	237 400,00		246 175,00	246 175,00	246 175,00
	TOTAL	12 320 800,00	0,00	11 563 500,00	11 563 500,00	11 563 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 663 600,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	591 974,00	0,00	226 500,00	226 500,00	226 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	591 974,00	0,00	226 500,00	226 500,00	226 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	0,00	1 159 140,00	1 159 140,00	1 159 140,00
10B	Réserves (7)	1 600 000,00	0,00	1 165 182,00	1 165 182,00	1 165 182,00
10B5	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 730 000,00	0,00	2 324 322,00	2 324 322,00	2 324 322,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	4 400 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 721 974,00	0,00	6 350 822,00	6 350 822,00	6 350 822,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	877 438,00		106 337,00	106 337,00	106 337,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 054 208,00		1 101 387,00	1 101 387,00	1 101 387,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 971 646,00		1 337 724,00	1 337 724,00	1 337 724,00
	TOTAL	8 693 620,00	0,00	7 688 546,00	7 688 546,00	7 688 546,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 3 774 054,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 662 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 091 646,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la Régie.

- (1) et (2) Mécanisme de vote 1.
- (3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou de la commission des comptes).
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 041 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 042.
- (6) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-AT).
- (8) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (9) Solde de l'opération DE 023 = DE 042 = AE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 550 005,00		1 550 005,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	836 971,00		836 971,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 900,00		67 900,00
66	Charges financières	121 000,00	0,00	121 000,00
67	Charges exceptionnelles	112 000,00	0,00	112 000,00
68	Dot. Amortist. dépréciat*, provisions	0,00	1 101 387,00	1 101 387,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		196 337,00	196 337,00
	Dépenses d'exploitation - Total	2 767 876,00	1 297 724,00	4 065 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 065 600,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	208 175,00	208 175,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	433 000,00	0,00	433 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régia)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	128 500,00	0,00	128 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	86 025,00	0,00	86 025,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 731 800,00	40 000,00	6 771 800,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
46...	Opérations pour compte de tiers (7)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	11 417 325,00	248 175,00	11 663 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 663 500,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de refléter les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.
 (5) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 433 425,00		3 433 425,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)		0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	446 000,00	206 175,00	652 175,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	3 878 425,00	206 175,00	4 085 600,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 085 600,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	1 159 140,00	0,00	1 159 140,00
13	Subventions d'investissement	226 500,00	0,00	226 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régia	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 101 387,00	1 101 387,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
481	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		196 337,00	196 337,00
	Recettes d'investissement - Total	5 385 640,00	1 397 724,00	6 723 364,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 2 774 954,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 1 165 182,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 663 500,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre sans budgétaires.
- (2) Voir état des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sans stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Se la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M, 41, en M, 43 et en M, 44.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (3) (4)	1 806 184,00	1 589 095,00	1 589 095,00
004	Achats d'études, prestations de services	320 000,00	300 000,00	300 000,00
0061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	778 000,00	515 500,00	515 500,00
0082	Produits de traitement	80 000,00	80 000,00	80 000,00
0083	Fournitures entretien et petit équipement	6 000,00	12 000,00	12 000,00
0084	Fournitures administratives	600,00	1 000,00	1 000,00
0086	Carburants	26 500,00	21 000,00	21 000,00
0088	Autres matières et fournitures	22 024,00	24 500,00	24 500,00
0135	Locations mobilières	12 950,00	18 850,00	18 850,00
01621	Entretien, réparations bâtiments publics	7 500,00	7 500,00	7 500,00
01623	Entretien, réparations réseaux	70 000,00	70 000,00	70 000,00
01651	Entretien matériel roulant	43 900,00	23 000,00	23 000,00
01658	Entretien autres biens mobiliers	40 000,00	80 000,00	80 000,00
0195	Maintenance	15 000,00	17 500,00	17 500,00
0161	Multimédias	11 850,00	15 750,00	15 750,00
0168	Autres	1 850,00	4 180,00	4 180,00
017	Etudes et recherches	54 200,00	43 200,00	43 200,00
018	Divers	22 500,00	24 000,00	24 000,00
0222	Commissions (recouvrement / redevance)	12 000,00	13 500,00	13 500,00
0227	Frais d'octroi et de contentieux	5 000,00	8 000,00	8 000,00
0228	Divers	80 900,00	70 900,00	70 900,00
0231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
0236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 000,00	1 000,00
0241	Transports sur achats	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0261	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
0266	Miscelane	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0287	Réceptions	600,00	600,00	600,00
0282	Frais de télécommunications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
0291	Concours divers (collations)	1 000,00	10 000,00	10 000,00
0283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	13 000,00	13 000,00
0287	Remboursements de frais	178 400,00	0,00	0,00
02871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	178 200,00	178 200,00
03012	Taxes foncières	1 400,00	1 800,00	1 800,00
0378	Autres taxes et redevances	700,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	709 630,00	836 871,00	836 871,00
0215	Personnel affecté par CL de rattachement	81 700,00	85 100,00	85 100,00
0332	Collations versées au F.N.A.L.	2 103,00	2 600,00	2 600,00
0336	Collations CNRPT et CDGRPT	8 750,00	10 200,00	10 200,00
0338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 650,00	2 000,00	2 000,00
0411	Salaires, appointements, commissions	320 050,00	389 500,00	389 500,00
0413	Primes et gratifications	34 500,00	110 500,00	110 500,00
0414	Indemnités et avantages divers	2 501,00	1 900,00	1 900,00
0451	Collations à l'U.R.S.S.A.F.	69 850,00	85 480,00	85 480,00
0453	Collations aux caisses de retraites	85 250,00	83 550,00	83 550,00
0454	Collations au Pôle emploi	3 550,00	6 700,00	6 700,00
0468	Collat. autres organismes sociaux	3 270,00	3 550,00	3 550,00
0474	Versement aux autres œuvres sociales	4 086,00	3 421,00	3 421,00
0475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	3 000,00	3 000,00
0478	Autres charges sociales diverses	9 450,00	8 200,00	8 200,00
048	Autres charges de personnel	18 400,00	21 300,00	21 300,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	87 850,00	87 900,00	87 900,00
0531	Indemnités élus	12 200,00	12 250,00	12 250,00
0533	Collations de retraite élus	1 950,00	1 550,00	1 550,00
0534	Collat. sécurité sociale élus - part pat.	4 100,00	4 100,00	4 100,00
0541	Charges admises au non-voteur	50 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (4) = (011 + 012 + 014 + 05)		2 582 854,00	2 454 876,00	2 454 876,00
06	Charges financières (b) (6)	120 000,00	121 000,00	121 000,00
06111	Intérêts rattachés à l'échéance	130 000,00	121 000,00	121 000,00
07	Charges exceptionnelles (c)	118 000,00	112 000,00	112 000,00
073	Titres annulés (sur opérations antérieures)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
078	Autres charges exceptionnelles	108 000,00	102 000,00	102 000,00
08	Dotations aux amortissements et dépréciations (d) (9)	14 000,00	0,00	0,00
0817	Dot. dépréci. actifs circulants	14 000,00	0,00	0,00
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (a) (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (1)	101 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 938 154,00	2 787 876,00	2 787 876,00
023	Virement à la section d'investissement	877 938,00	126 337,00	196 337,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 654 208,00	1 101 287,00	1 101 287,00
0611	Dét. amort. Immo incorp. et corporelles	1 054 208,00	1 101 287,00	1 101 287,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 932 146,00	1 297 724,00	1 297 724,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 932 146,00	1 297 724,00	1 297 724,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 870 300,00	4 085 600,00	4 085 600,00

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 085 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 06112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de forçage détermine purement uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 013.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 736 est uniquement ouvert en M. 40 et en M. 44.
- (8) Si le marclément des ICNE de l'exercice est inférieur à un montant de l'exercice N-1, le montant du compte 06112 sera négatif.
- (9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 0615 peut figurer dans le détail du chapitre 012 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Joindre en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 433 425,00	3 433 425,00	3 433 425,00
704	Travaux	456 236,00	507 103,00	507 103,00
70511	Redevance d'assainissement collectif	3 129 000,00	2 832 868,00	2 832 868,00
7065	Produits commissions recevant assaini	12 000,00	18 600,00	18 600,00
7068	Autres prestations de services	23 600,00	34 884,00	34 884,00
7084	Mise à disposition de personnel facturé	5 000,00	26 050,00	26 050,00
7087	Remboursement de frais	14 097,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par des tiers	0,00	19 000,00	19 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
741	Primes d'épuration	70 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 728 233,00	3 433 425,00	3 433 425,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	446 000,00	446 000,00	446 000,00
774	Subventions exceptionnelles	446 000,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. ord. de rattachement	0,00	446 000,00	446 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 156 233,00	3 879 425,00	3 879 425,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	197 400,00	206 175,00	206 175,00
777	Détail-part sub-invest trans opé réél	197 400,00	206 175,00	206 175,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		197 400,00	206 175,00	206 175,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 353 633,00	4 085 600,00	4 085 600,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 085 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
- (2) Cf. Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée détermine purement uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 693 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = RI 040, RE 043 = DE 042.
- (9) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Joindre en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vota (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	142 348,00	126 500,00	126 500,00
2031	Frais d'études	135 000,00	96 500,00	96 500,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2051	Cessions et droits assimilés	6 348,00	27 000,00	27 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	98 300,00	95 025,00	95 025,00
2113	Terrens nus	3 000,00	1 000,00	1 000,00
2164	Matériel industriel	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	2 300,00	2 025,00	2 025,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 048 200,00	6 731 800,00	6 731 800,00
2313	Constructions	1 820 700,00	1 662 800,00	1 662 800,00
2315	Installat ¹⁰ , matériel et outillage techni ¹⁰	5 128 500,00	6 188 000,00	6 188 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 168 100,00	6 944 325,00	6 944 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	498 300,00	433 000,00	433 000,00
1641	Emprunts en euros	417 000,00	415 000,00	415 000,00
1687	Autres dettes	41 300,00	18 000,00	18 000,00
18	Compte de liaison : affectat ¹⁰ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹⁰ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses financières		498 300,00	473 000,00	473 000,00
468104	Opération pour compte de tiers n°01 (6)	4 400 000,00	0,00	0,00
468123	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS 2023 (6)	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Total des dépenses d'opérations sur compte de tiers		4 400 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		12 083 400,00	11 417 325,00	11 417 325,00
040	Opérat ¹⁰ ordre transfert entre sections (7) (8)	197 400,00	206 175,00	206 175,00
Reprises sur autofinancement antérieur		197 400,00	206 175,00	206 175,00
139117	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Agence de l'eau	79 712,00	82 905,00	82 905,00
139118	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Autres	0,00	4 287,00	4 287,00
13912	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Régions	0,00	172,00	172,00
13913	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Départements	96 436,00	96 436,00	96 436,00
13915	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Groupements	15 619,00	15 914,00	15 914,00
13916	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Autres EPL	172,00	0,00	0,00
13917	Sub. équip ¹⁰ cpte résul ¹⁰ . Budget communaut	417,00	417,00	417,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 042,00	5 042,00	5 042,00
Charges transférées		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2315	Installat ¹⁰ , matériel et outillage techn ¹⁰	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		237 400,00	246 175,00	246 175,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 320 800,00	11 663 500,00	11 663 500,00

+
RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 663 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe N°7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 18...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 et le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RE 041.
 (10) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	581 874,00	226 800,00	226 500,00
1315	Subv. equip Groupement de collectivités	15 000,00	16 000,00	16 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	576 874,00	210 800,00	210 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	581 874,00	226 800,00	226 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 710 000,00	2 324 322,00	2 324 322,00
10222	FCTVA	1 230 000,00	1 169 140,00	1 169 140,00
1025	Autres réserves	1 580 000,00	1 155 182,00	1 155 182,00
185	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affecté" (BA/régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 710 000,00	2 324 322,00	2 324 322,00
459201	Opération pour compte de tiers n°01 (5)	4 000 000,00	0,00	0,00
459223	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 2023 (5)	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	7 291 874,00	6 550 822,00	6 550 822,00
027	Virement de la section d'exploitation	877 838,00	186 327,00	186 327,00
049	Opérat° ordre transfert entre sections (1) (7)	1 054 208,00	1 161 387,00	1 161 387,00
28024	Frais d'études	8 066,00	40 740,00	40 740,00
28033	Frais d'impression	0,00	57,00	57,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 288,00	6 024,00	6 024,00
28131	Bâtiments	0,00	233 042,00	233 042,00
28135	Installations générales, agencements, ...	0,00	79 399,00	79 399,00
28136	Aménagement Autres constructions	312 440,00	0,00	0,00
28157	Installations complexes spécialisées	667 377,00	3 778,00	3 778,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	668 055,00	668 055,00
28154	Matériel industriel	33 536,00	41 132,00	41 132,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	16 582,00	16 582,00
28162	Matériel de transport	8 706,00	8 222,00	8 222,00
28163	Matériel de bureau et informatique	1 902,00	3 623,00	3 623,00
28164	Matériel	222,00	222,00	222,00
28169	Autres	1 571,00	1 571,00	1 571,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 432 146,00	1 267 724,00	1 267 724,00
041	Opérations patrimoniales (8)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2037	Frais d'études	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2039	Frais d'impression	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 672 146,00	1 337 724,00	1 337 724,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 964 020,00	7 888 546,00	7 888 546,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	3 774 954,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 663 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
 (2) Cf. Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV AT pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1041 = R1047.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(7) La colonne 16... peut figurer dans le détail du chapitre 042 s'il s'agit d'appliquer le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1041 = R1047.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cet état ne contient pas d'information.

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
 A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux (5)		Dettes	Payé- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'amor- tissement (8)
								Taux de base (5)	Taux effectif					
166 Emprunts obligataires (Total)					8,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					7 731 000,00									
164 Emprunts en euros (Total)					7 731 000,00									
10503338812 1050	BANQUE CROM AGENCE FRANCE LOCAL	30/09/2002 30/09/2010		01/04/2005 18/10/2010	850 000,00 820 000,00	V F		4,800 0,800	4,134 0,805		A T	C X Echéance constante		A-1
20448203	BANQUE CREDIT MUTUEL	15/10/2003		31/12/2009	25 000,00	F		4,157	4,222		T	X Echéance constante		A-1
20445204	BANQUE CREDIT MUTUEL	02/08/2011		30/09/2011	343 000,00	F		4,200	4,373		T	X Echéance constante		A-1
20445205	BANQUE CREDIT MUTUEL	14/09/2012		31/12/2012	190 000,00	V		1,000	1,925		T	C		A-1
32474901	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2009	250 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474903	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2008	460 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474904	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	211 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474906	BANQUE CCM GUEBWILLER	02/10/2007		30/09/2015	500 000,00	F		4,210	5,751		T	X Echéance constante		A-1
32474916	BANQUE CCM GUEBWILLER	30/09/2010		31/10/2012	276 000,00	F		2,720	2,998		T	X Echéance constante		A-1
32474919	BANQUE CCM GUEBWILLER	10/09/2010		31/01/2013	440 000,00	F		3,750	3,068		T	X Echéance constante		A-1
32474921	BANQUE CCM GUEBWILLER	23/11/2011		30/09/2015	250 000,00	F		4,500	4,291		T	X Echéance constante		A-1
5122277	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	15/12/2015		01/07/2016	215 000,00	R		1,500	2,008		T	X Echéance constante		A-1
5122278	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	15/12/2015		01/07/2016	215 000,00	F		1,500	1,558		T	X Echéance constante		A-1
9072391	BANQUE CAISSE D EPARGNE	20/04/2012		30/07/2012	300 000,00	F		4,800	0,897		T	C		A-1
9219390	BANQUE CAISSE D EPARGNE	25/05/2013		30/09/2013	1 200 000,00	F		3,710	3,756		T	C		A-1

NATURE (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux d'intérêt		Devise	Méthode des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux subordonné					
8218121	BANQUE CASSIE D'EPARGNE	27/05/2013		30/09/2013	580 000,00	F		3,710	3,710		T	C		A-1
8242405	BANQUE CASSIE D'EPARGNE	14/01/2014		30/04/2014	450 000,00	F		3,470	3,470		T	C		A-1
8242482	BANQUE CASSIE D'EPARGNE	14/01/2014		31/07/2014	600 000,00	F		3,470	3,412		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1676 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 233 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Montant : montant emprunté à l'émission.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un type variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex. : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de base à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour le fixe, A pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'émission. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le type de la circulaire IOCB101077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

NATURE (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? OUI (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Dates résiduées (en années)	Type d'intérêt			Assuétude de l'emprunt			MORC de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (ou cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts assortis d'un mécanisme de crédit (Total)		0,00		3 498 220,35					469 918,85	102 872,94	0,00	5 036,39
1641 Emprunts en devises (Total)		0,00		3 498 220,35					405 918,85	102 872,94	0,00	5 036,39
10563330012		0,00	A-1	42 900,99	0,76	V	4,134	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1059		0,00	A-1	525 870,33	10,50	F	0,805	29 468,20	4 918,74	0,00	0,00	805,20
20445203		0,00	A-1	3 771,63	1,67	F	4,222	2 121,71	124,01	0,00	0,00	0,19
20445204		0,00	A-1	75 815,90	8,42	F	4,373	7 566,60	3 139,32	0,00	0,00	8,15
20445205		0,00	A-1	60 169,53	4,67	V	1,035	12 000,00	554,17	0,00	0,00	1,32
32474901		0,00	A-1	31 380,34	1,67	F	3,890	17 672,57	955,83	0,00	0,00	0,00
32474903		0,00	A-1	60 733,20	1,67	F	3,850	31 389,40	1 690,16	0,00	0,00	0,00
32474904		0,00	A-1	25 564,77	1,67	F	3,650	14 398,18	774,02	0,00	0,00	0,00
32474909		0,00	A-1	169 961,04	5,17	F	3,751	30 022,46	5 567,48	0,00	0,00	0,00
32474910		0,00	A-1	150 492,74	6,00	F	2,669	10 818,07	5 798,17	0,00	0,00	0,00
32474918		0,00	A-1	265 198,26	9,66	F	3,068	22 108,98	3 281,97	0,00	0,00	0,00
32474921		0,00	A-1	140 908,67	9,17	F	4,241	12 893,14	3 376,85	0,00	0,00	0,00
5122277		0,00	A-1	161 811,47	13,25	R	2,008	9 397,85	4 134,99	0,00	0,00	1 000,85
5122278		0,00	A-1	152 415,09	13,25	F	1,569	10 204,64	2 562,78	0,00	0,00	565,29
9023291		0,00	A-1	142 500,00	9,25	F	4,897	16 000,00	6 570,00	0,00	0,00	0,00
9215629		0,00	A-1	630 000,00	10,42	F	3,766	60 000,00	22 500,00	0,00	0,00	38,74
9218737		0,00	A-1	270 250,00	10,42	F	0,710	20 500,00	3 954,40	0,00	0,00	25,84
9342405		0,00	A-1	283 125,00	11,00	F	2,470	22 500,00	8 400,00	0,00	0,00	1 355,01
9342407		0,00	A-1	341 772,04	11,25	F	3,412	29 749,32	11 472,76	0,00	0,00	1 634,79
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? C03 (10)	Montant courant	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/2023			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de votre budget (13)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (12)					
197 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1975 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1978 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
198 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1981 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1982 Bénéficiaires à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1987 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 436 329,30					409 918,65	102 872,64	0,00	3 656,87

- (9) Éligibilité des emprunts assortis d'un régime de désamortissement, il faut être ressortit du remboursement du capital de la dette perçue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau à détail des opérations de couverture.
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivie de la circulaire 10CB1918077C du 28 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (taux à dire un taux variable qui n'est pas uniquement défini comme la simple addition d'un taux fixe et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/2023 après opération de couverture.
- (14) Taux après opération de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts des créances) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 683.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 753.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
A1.3**

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Décalé des périodes homologues	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote de votre budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû (12)
Echange de taux, taux variable simple plusieurs (cap) ou successifs (taux) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la circulaire de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opération de couverture éventuelle.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de deux versements par période d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la portion couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la portion couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent à l'origine de la circulaire de la circulaire du 28 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales : 1 : indice euro euro / 2 : indice inflation française de zone euro et écart entre ces indices / 3 : Euro / indice zone euro / 4 : indices hors zone euro et écart écartes dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement d'intérêt de l'emprunt au 01/01/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 683.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 753.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	Indices sous-jacents						
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices avec l'indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 406 229,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Bénéfice simple, Pas d'effet de index	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur (jusqu'à 3) multiplicateur jusqu'à 5 ou 6	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe est issue de la séance de table au 01/01/2023 après opérations de courtoisie éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODS UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Biens de faible valeur	Choix de l'Assemblée délibérante	Délibération du
Statut unitaire en ce qui concerne les immobilisations de plus de valeur amortissent sur un an (article R. 2324-1 du Code de Commerce)		22-11-1986

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Code
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques	20	010712000
L	Appareils de laboratoire, bureau, outillage	10	010712000
L	Bâtiments durables	50	010712000
L	Bâtiments légers, arts	15	010712000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	010712000
L	Informatique	5	010712000
L	Mobilier de bureau	15	010712000
L	Organes de régulation (méatroniques, capteurs etc)	8	010712000
L	Pompes, appareils électro-mécaniques, installations de chauffage	15	010712000
L	Réseau d'assainissement	50	010712000
L	Station d'épuration, ouvrages joints	30	010712000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements d'équipements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00
Provisions pour risques et charges	0,00	31/12/2023	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00

(1) Provisions nouvelles ou étouffement d'une provision déjà constituée.
 (2) Indiquer (s)il(s) de la provision (s)ont pris : provision pour risque au titre du procès ; provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		678 175,00	678 175,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	433 000,00	433 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	415 000,00	415 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat' afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1676	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	18 000,00	18 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		245 175,00	245 175,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées autre résultat	206 175,00	206 175,00
020	Dépenses imputées	40 000,00	40 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution 0001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	678 175,00	0,00	0,00	678 175,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de renclaire anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vote d'exercice.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (2)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 456 864,00	2 456 864,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 159 140,00	1 159 140,00
10222	FCTVA	1 159 140,00	1 159 140,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 297 724,00	1 297 724,00
75...	Provisions pour risques et charges		
189	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
25...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	40 740,00	40 740,00
28033	Frais d'insertion	57,00	57,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 024,00	6 024,00
28131	Bâtiments	233 042,00	233 042,00
28135	Installations générales, agencements, ...	79 399,00	79 399,00
28136	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 718,00	3 718,00
28153	Installations à caractère spécifique	665 065,00	665 065,00
28154	Matériel industriel	41 132,00	41 132,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	18 682,00	18 682,00
28162	Matériel de transport	8 222,00	8 222,00
28163	Matériel de bureau et informatique	3 623,00	3 623,00
28164	Mobilier	222,00	222,00
28188	Autres	1 571,00	1 571,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
38...	Dépréciat* des stocks et en-cours		
48f...	Charges à répartir plusieurs exercices		
02f	Virement de la section d'exploitation	196 337,00	196 337,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 456 864,00	0,00	3 774 854,00	1 168 182,00	7 397 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	679 176,00
Ressources propres disponibles	IV	7 397 000,00
Solde	V = IV - II (6)	6 717 825,00

(1) Les comptes 15, 185, 26, 27, 28, 29, 30 et 48f sont à décaler conformément au plan de comptes.
 (2) D'écrire de l'exercice venant lors de la séance.
 (3) Les comptes 75, 28 et 38 sont présentés obligatoirement si le communa ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire un quelconque montant si le compte administratif est solde au cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vote d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 08/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante émet : le Conseil Communautaire.
 (3) L'ajout des signatures est d'ordinaire facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
24680056900104

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté de commune à FPU CC REGION DE
GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET EAU POTABLE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libéré du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	26
A3.2 - Evolution des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programmation et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexé (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	29

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes ou groupements de communes de moins de 3 500 habitants ayant décidé d'élaborer un budget unitaire pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions définies par l'article L. 2224-4 du CGCT. Ils n'ont pas à être établis en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2213-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 2211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dont la répartition relève de la compétence locale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un ou deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° de).
- (4) Indiquer « présent exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un ou deux choix suivants :
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 687 000,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 (si excédent) 1 570 724,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 687 000,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1054 et 1066)	2 778 150,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 (si solde positif) 143 977,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 778 150,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 465 150,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans cumulation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des restes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non remboursées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	875 263,00	0,00	1 086 578,00	1 086 578,00	1 086 578,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	731 148,00	0,00	733 390,00	733 390,00	733 390,00
014	Atténuations de produits	265 000,00	0,00	247 778,00	247 778,00	247 778,00
65	Autres charges de gestion courante	22 876,00	0,00	20 960,00	20 960,00	20 960,00
Total des dépenses de gestion des services		1 894 387,00	0,00	2 067 727,00	2 067 727,00	2 067 727,00
66	Charges financières	48 500,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Dépenses imprévues	5 800,00	0,00	30 700,00	30 700,00	30 700,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 878 387,00	0,00	2 185 427,00	2 185 427,00	2 185 427,00
022	Virement à la section d'investissement (6)	1 418 307,00		1 667 700,00	1 667 700,00	1 667 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	808 270,00		833 893,00	833 893,00	833 893,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 226 667,00		2 501 593,00	2 501 593,00	2 501 593,00
TOTAL		4 105 054,00	0,00	4 687 020,00	4 687 020,00	4 687 020,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 687 020,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	9 973,00	9 973,00	9 973,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 776 412,00	0,00	1 721 881,00	1 721 881,00	1 721 881,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	104 325,00	0,00	252 222,00	252 222,00	252 222,00
75	Autres produits de gestion courante	920 000,00	0,00	1 070 320,00	1 070 320,00	1 070 320,00
Total des recettes de gestion des services		2 810 737,00	0,00	3 054 396,00	3 054 396,00	3 054 396,00
76	Produits financiers	24 500,00	0,00	24 527,00	24 527,00	24 527,00
77	Produits exceptionnels	451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 835 688,00	0,00	3 078 923,00	3 078 923,00	3 078 923,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	36 033,00		37 353,00	37 353,00	37 353,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		36 033,00		37 353,00	37 353,00	37 353,00
TOTAL		3 871 721,00	0,00	3 116 276,00	3 116 276,00	3 116 276,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 570 724,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 637 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 464 240,00
---	--------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, à verser à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. modalités de vote I.

(2) Insérer en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de matériaux, des créances et des valeurs mobilières de placement, des dépréciations des comptes de tiers et des dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 99.

(6) DE 022 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Soit de l'opération DE 022 + DE 042 - RE 042 ou soit de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	166 000,00	0,00	184 500,00	184 500,00	184 500,00
21	Immobilisations corporelles	2 339 967,00	0,00	2 276 297,00	2 276 297,00	2 276 297,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 505 967,00	0,00	2 460 797,00	2 460 797,00	2 460 797,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	224 000,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
18	Compte de liaison : affectif (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	224 000,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 729 967,00	0,00	2 686 797,00	2 686 797,00	2 686 797,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	36 000,00		37 300,00	37 300,00	37 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	51 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	87 000,00		87 300,00	87 300,00	87 300,00
	TOTAL	2 817 000,00	0,00	2 773 150,00	2 773 150,00	2 773 150,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 150,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	229 178,00	0,00	77 580,00	77 580,00	77 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	229 178,00	0,00	77 580,00	77 580,00	77 580,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectif (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	229 178,00	0,00	77 580,00	77 580,00	77 580,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 418 387,00		1 667 700,00	1 667 700,00	1 667 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	808 270,00		833 893,00	833 893,00	833 893,00
041	Opérations patrimoniales (4)	51 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 277 657,00		2 551 593,00	2 551 593,00	2 551 593,00
	TOTAL	2 506 840,00	0,00	2 629 173,00	2 629 173,00	2 629 173,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	143 977,00
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 150,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

2 464 240,00

(1) et (2) Montants de vote 1.

(3) Montre en cas de recours des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) DE 020 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 047 ; DE 042 = RE 043.

(6) A saisi uniquement en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe 1A-A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(9) Solde de l'opération DE 022 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 085 579,00		1 085 579,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	733 390,00		733 390,00
014	Atténuations de produits	247 778,00		247 778,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 960,00		20 960,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. Amortist. dépréciat*, provisions	0,00	833 893,00	833 893,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 700,00		30 700,00
023	Virement à la section d'investissement		1 667 700,00	1 667 700,00
	Dépenses d'exploitation - Total	2 185 467,00	2 501 593,00	4 687 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 687 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	37 353,00	37 353,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	225 000,00	0,00	225 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régla)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	184 500,00	0,00	184 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 276 297,00	50 000,00	2 326 297,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
48f	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 685 797,00	87 353,00	2 773 150,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 773 150,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de rattaché les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'est pas en M. 69.
- (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors charges et opérations d'équipement.
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir la détail Annexe N° 27).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 973,00		9 973,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 721 881,00		1 721 881,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	252 222,00		252 222,00
75	Autres produits de gestion courante	1 070 320,00		1 070 320,00
76	Produits financiers	24 527,00	0,00	24 527,00
77	Produits exceptionnels	0,00	37 353,00	37 353,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	3 078 923,00	37 353,00	3 116 276,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 570 724,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 687 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 105)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	77 580,00	0,00	77 580,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régles	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	60 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		833 893,00	833 893,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
48f	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
49f	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 667 700,00	1 667 700,00
	Recettes d'investissement - Total	77 580,00	2 551 593,00	2 629 173,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 143 977,00

AFFECTATION AUX COMPTES 105 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 773 150,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si le régime applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre est réparti en 24, 41, 42, 43 et en 44.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
D11	Charges à caractère général (a) (6)	878 263,00	1 085 575,00	1 085 575,00
005	Achats d'eau	200 000,00	208 800,00	208 800,00
0061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	42 000,00	45 000,00	45 000,00
0062	Produits de traitement	10 950,00	11 000,00	11 000,00
0063	Fournitures entretien et petit équip.	50 000,00	79 000,00	79 000,00
0064	Fournitures administratives	1 000,00	1 200,00	1 200,00
0065	Carburants	8 000,00	10 000,00	10 000,00
0066	Autres matières et fournitures	6 000,00	6 000,00	6 000,00
0071	Complexes	55 000,00	66 000,00	66 000,00
0079	Autres marchandises	2 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	18 000,00	19 000,00	19 000,00
6136	Locations mobilières	6 500,00	5 500,00	5 500,00
61821	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61823	Entretien, réparations réseaux	186 000,00	222 000,00	222 000,00
61828	Entretien, réparation autres biens immob.	5 000,00	2 000,00	2 000,00
61851	Entretien matériel roulant	7 500,00	7 500,00	7 500,00
61856	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	232,00	232,00
6188	Maintenance	20 000,00	41 000,00	41 000,00
6181	Matrasques	2 860,00	9 040,00	9 040,00
6188	Autres	1 600,00	2 907,00	2 907,00
617	Etudes et recherches	125 000,00	218 300,00	218 300,00
619	Divers	11 600,00	13 500,00	13 500,00
6228	Honoraires	5 863,00	2 000,00	2 000,00
6229	Divers	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	13 000,00	14 500,00	14 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	2 000,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	650,00	850,00	850,00
6261	Frais d'affranchissement	700,00	3 150,00	3 150,00
6282	Frais de télécommunication	7 000,00	9 500,00	9 500,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	800,00	800,00
6291	Concours divers (cotisations)	500,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6287	Remboursements de frais	7 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	9 000,00	9 000,00
6379	AUTRES TAXES ET IMPOSITIONS	59 000,00	51 000,00	51 000,00
D12	Charges de personnel, frais assimilés	731 145,00	733 399,00	733 399,00
6215	Personnel affecté par CC de rattachement	41 720,00	68 000,00	68 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 250,00	2 490,00	2 490,00
6339	Cotisations CNFPT et CDDFPT	10 050,00	10 076,00	10 076,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 950,00	1 840,00	1 840,00
6411	Salaires, appointements, commissions	360 200,00	371 000,00	371 000,00
6413	Primes et gratifications	86 150,00	88 700,00	88 700,00
6414	Indemnités et avantages divers	7 600,00	7 210,00	7 210,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	88 250,00	69 150,00	69 150,00
6483	Cotisations aux caisses de retraites	75 500,00	71 000,00	71 000,00
6484	Cotisations au Pôle emploi	0,00	6 250,00	6 250,00
6486	Collab. autres organismes sociaux	3 000,00	2 850,00	2 850,00
6471	Prestations directes	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 235,00	3 110,00	3 110,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 200,00	2 170,00	2 170,00
6476	Autres charges sociales diverses	8 350,00	9 350,00	9 350,00
648	Autres charges de personnel	28 000,00	28 400,00	28 400,00
D14	Attributions de produits (7)	285 000,00	247 778,00	247 778,00
701249	Reversement résidence agence de Fom	160 000,00	147 053,00	147 053,00
706129	Reversement résidence "modernisés" agence eau	125 000,00	100 725,00	100 725,00
65	Autres charges de gestion courante	22 975,00	20 986,00	20 986,00
6518	Autres	950,00	960,00	960,00
6541	Créances admises en non-valeur	22 000,00	20 000,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	25,00	0,00	0,00
TOTAL - DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 894 383,00	2 067 707,00	2 067 707,00
= (D11 + D12 + D14 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	48 500,00	42 600,00	42 600,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48 000,00	42 000,00	42 000,00
6619	Intérêts des autres dettes	3 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dépenses aux amortissements et dépréciations (d) (8)	5 000,00	0,00	0,00
681.7	Dép. amort. actifs circulants	5 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
622	Dépenses imprévues (f)	6 000,00	30 700,00	30 700,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 878 383,00	2 185 407,00	2 185 407,00
623	Virement à la section d'investissement	1 478 387,00	1 567 700,00	1 567 700,00
642	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	809 270,00	833 893,00	833 893,00
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	809 270,00	833 893,00	833 893,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 226 887,00	2 501 593,00	2 501 593,00
643	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 276 687,00	2 501 593,00	2 501 593,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 205 060,00	4 687 000,00	4 687 000,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. No délégués de vote L.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retradé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 730 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le rattachement des ICNE de l'exercice est effectué au montant de l'exercice N-5, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce compte n'existe pas en M. 43.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
613	Atténuations de charges (5)	16 000,00	9 973,00	9 973,00
64199	Autres remboursements	10 000,00	9 973,00	9 973,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 778 412,00	1 724 881,00	1 724 881,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 420 000,00	1 385 863,00	1 385 863,00
701241	Redevance pollution origine domestique	198 000,00	129 402,00	129 402,00
70126	Autres taxes et redevances	26 112,00	31 268,00	31 268,00
703	Ventes de produits résidués	0,00	300,00	300,00
708121	Redevance modernisation des réseaux	100 000,00	83 698,00	83 698,00
7084	Mise à disposition de personnel facturé	34 900,00	38 800,00	38 800,00
7088	Autres produits activités annexes	26 000,00	62 500,00	62 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	704 826,00	262 222,00	262 222,00
747	Subv. et participat° collectivités	104 826,00	262 222,00	262 222,00
76	Autres produits de section courante	826 000,00	1 070 320,00	1 070 320,00
767	Redevances des fermiers, sous-traitants	920 000,00	1 070 320,00	1 070 320,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 613 + 70 + 73 + 74 + 76		2 616 737,00	3 054 596,00	3 054 596,00
76	Produits financiers (b)	24 500,00	24 527,00	24 527,00
7681	Forêts soutien-Sarlie garanties à risque	24 500,00	24 527,00	24 527,00
77	Produits exceptionnels (c)	451,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	451,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 835 688,00	3 078 923,00	3 078 923,00
642	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	36 039,00	37 353,00	37 353,00
777	Quota-part subv invest transferte	36 039,00	37 353,00	37 353,00
843	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		36 039,00	37 353,00	37 353,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 871 726,00	3 116 276,00	3 116 276,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 570 724,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
- (2) Cf. Montants de vote L.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 659 n'existe pas en M. 43.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DU 040, RE 043 = DE 042.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	166 000,00	184 500,00	184 500,00
2031	Frais d'études	166 000,00	178 000,00	178 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	12 500,00	12 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 332 967,00	2 276 297,00	2 276 297,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	486 523,00	194 000,00	194 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	173 623,00	123 000,00	173 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 574 310,00	1 943 297,00	1 943 297,00
21551	Service de distribution d'eau	7 000,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 500,00	6 000,00	6 000,00
2198	Autres immobilisations corporelles	18 011,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement	2 598 967,00	2 460 797,00	2 460 797,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	224 000,00	224 000,00	224 000,00
1641	Emprunts en euros	165 000,00	165 000,00	165 000,00
1687	Autres dettes	29 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	224 000,00	225 000,00	225 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 722 967,00	2 685 797,00	2 685 797,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	36 023,00	37 353,00	37 353,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	36 023,00	37 353,00	37 353,00
139111	Sub. éqpt après résultat, Agence de l'eau	2 287,00	3 600,00	3 600,00
139118	Sub. éqpt après résultat, Autre	32 241,00	32 241,00	32 241,00
13914	Sub. éqpt après résultat, Communies	1 142,00	1 142,00	1 142,00
13916	Autres subventions d'équipement	363,00	364,00	364,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	8 100,00	20 000,00	20 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	35 000,00	20 000,00	20 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 900,00	0,00	0,00
21551	Service de distribution d'eau	6 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	87 353,00	87 353,00	87 353,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 810 320,00	2 773 150,00	2 773 150,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 150,00

- Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
- Cf. Modalités de vote I.
- Hors restes à réaliser.
- Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- Voir Annexe III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- Voir Annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre. D) 040 = RE 040.
- Le compte 16...Z peut figurer dans le détail du chapitre 042 à la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre. D) 041 = RI 041.
- Hors restes à reporter des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	229 173,00	77 580,00	77 580,00
13111	Subv. éqpt Agence de l'eau	211 520,00	59 920,00	59 920,00
1314	Subv. éqpt Communes	17 653,00	17 660,00	17 660,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
26	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	229 173,00	77 580,00	77 580,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	229 173,00	77 580,00	77 580,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 418 397,00	1 867 700,00	1 867 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	806 270,00	832 883,00	832 883,00
20031	Frais d'études	7 400,00	9 400,00	9 400,00
2806	Licences, logiciels, droits similaires	6 746,00	6 746,00	6 746,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 548,00	1 548,00	1 548,00
28135	Installations générales, agencements...	4 437,00	9 314,00	9 314,00
28131	Installations complexes spécialisées	6 604,00	9 597,00	9 597,00
28153	Installations à caractère spécifique	65 378,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 701,00	1 708,00	1 708,00
28168	Autres	0,00	65 733,00	65 733,00
28172	Aménagements de terrains (mise à disposition)	2 196,00	2 196,00	2 196,00
28173	Constructions (mise à disposition)	67 656,00	453 570,00	453 570,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	650 047,00	283 028,00	283 028,00
28178	Autres intans corporelles (mat)	511,00	298,00	298,00
28182	Matériel de transport	2 278,00	6 205,00	6 205,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 700,00	3 576,00	3 576,00
28188	Autres	125,00	883,00	883,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 226 667,00	2 801 593,00	2 801 593,00
041	Opérations patrimoniales (9)	61 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	25 000,00	25 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	25 000,00	25 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	8 600,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	2 400,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	8 600,00	0,00	0,00
21551	Service de distribution d'eau	25 400,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 277 667,00	2 851 593,00	2 851 593,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 506 840,00	2 629 173,00	2 629 173,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	149 977,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 150,00

- Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
- Cf. Modalités de vote I.
- Hors restes à réaliser.
- Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- Voir Annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

16) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 - DE 042.

17) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042, si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.

18) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 047 - RI 047.

19) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Emprunts et dettes à l'exigence du contractant													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux annuel		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (6)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					2 482 503,78									
1641 Emprunts en euros (Total)					2 482 503,78									
00099007003 000	BANQUE CREDIT MUTUEL	28/12/2006		31/03/2007	130 000,00	F		3,950	3,954		A	X Echéance constante P		A-1
0677 324 0	BANQUE CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/12/2004		30/06/2005	220 000,00	V	EURIBOR	2,310	1,550		T	X Echéance constante		A-1
20255405	CCM PORTE AERIEENNE	29/03/2017		30/09/2017	44 000,00	F		1,300	1,300		T	X Echéance constante		A-1
20809701	BANQUE CREDIT MUTUEL	20/05/2013		31/06/2013	200 000,00	F		3,750	3,804		T	X Echéance constante		A-1
808	SA AGENCE FRANCE LOCALE	01/06/2018		20/08/2018	500 000,00	F		1,410	1,430		T	X Echéance constante C		A-1
85 5706000 78	BANQUE CAISSE D'EPARGNE	19/04/2007		25/12/2007	540 804,18	F		3,720	3,770		A	X Echéance constante		A-1
884	SA AGENCE FRANCE LOCALE	27/05/2016		23/08/2016	630 000,00	F		1,587	1,205		T	X Echéance constante		A-1
928675-051-01	BANQUE CREDIT MUTUEL	25/12/2003		31/12/2004	170 000,00	F		4,300	4,605		T	X Echéance constante		A-1
MON02019EUR	BANQUE DEXIA CREDIT LOCAL	29/04/2014		01/03/2014	76 572,97	F		1,980	2,005		T	X Echéance constante		A-1
MON161655EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	04/01/2016		01/02/2016	585 222,83	F		3,210	3,261		T	X Echéance constante C		A-1
1642 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de trappé ou d'une débauchée (Total)					0,00									
165 Dépôts et établissements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Emprunts et dettes à l'exigence du contractant													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux annuel		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (6)	Taux actuariel					
1670 Dettes pour MEYF et PPP (Total)					0,00									
1672 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
Total général					2 482 503,78									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Montant : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini contre la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner les bases de taux d'index (ex : EuroIB 3 mois).
 (5) Indiquer la fréquence de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; K : autre.
 (7) Profil : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour flèche, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (c'est la classification des emprunts relevant la typologie de la circulaire ITCB 01/0077C du 28 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 165) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/21	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/21			Années de l'exercice			
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	taux (13)					Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 858 407,82				192 992,45	33 955,00	0,00	3 369,17	
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 858 407,82				192 992,45	33 955,00	0,00	3 369,17	
00000000203 003		0,00	A-t	33 427,98	3,17	F	EURIBOR	3,854	7 889,50	1 285,98	0,00	740,13
007 334 0		0,00	A-t	29 914,40	2,17	V	EURIBOR	1,559	13 248,79	324,37	0,00	0,00
20055406		0,00	A-t	22 090,68	4,52	F	EURIBOR	1,359	4 732,94	274,02	0,00	0,00
20889901		0,00	A-t	04 977,47	5,35	F	EURIBOR	3,004	14 406,70	3 045,05	0,00	235,53
608		0,00	A-t	448 500,00	15,42	F	EURIBOR	1,439	20 000,00	6 270,06	0,00	183,18
813170000478		0,00	A-t	17 051,78	0,82	F	EURIBOR	0,775	17 681,75	687,27	0,00	0,00
984		0,00	A-t	782 491,64	16,42	F	EURIBOR	1,205	43 262,16	8 942,80	0,00	263,50
999872-00 1401		0,00	A-t	21 325,41	1,67	F	EURIBOR	4,606	11 980,18	725,38	0,00	4,12
MON28116EUR		0,00	A-t	23 025,85	3,17	F	EURIBOR	2,005	6 927,19	456,73	0,00	26,70
MON1930EUR001		0,00	A-t	390 362,91	11,00	F	EURIBOR	3,281	43 139,84	12 013,32	0,00	1 867,84
1643 Emprunt en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1644 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (Total) (19)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour MCTP et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/21	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/21			Années de l'exercice		
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	taux (13)				
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 858 407,82				192 992,45	33 955,00	0,00	3 369,17

(9) S'agit des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rattachement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est couvert, il convient de compléter la colonne « 0000 des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-t est la classification des emprunts suivant la typologie de la directive IOCB 10/697/C du 25 Juin 2011 sur les pratiques financières et les risques encourus lors d'emprunts.
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (à la date de vote du budget) qui n'est pas seulement défini comme la simple addition des taux (cas de référence) et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (13) Mentionner l'index au cours duquel le taux est variable.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compatibles à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts de capital) et l'intérêt éventuel dû au titre du contrat d'échange financier et compatibles à l'article 661.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange financier et compatibles à l'article 661.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Structure du contrat	Date des prochaines échéances	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (en cas d'échange) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (ceiling) (a)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 2 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la description de la charte de bonnes pratiques) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer le classement de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 26 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice inflation française en zone euro ou écart entre ces indices / 2 : indice inflation française en zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indice hors zone euro ou écart indice zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux non opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux non opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie: indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 01/01/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts émis à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indice sous-jacent	Encours (1)					
		(1) Indice zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices avec l'un ou l'autre des indices hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement, Echange de taux structurel contre taux variable ou taux fixe (avec option), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (ceiling)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 556 497,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 2 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) C'est le montant net des effets de dérivés au 01/01/2023 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-10-2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements, aménagements de bâtiments et terrains	20	01/01/2000
L	Bâtiments durables	100	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Frais d'études de recherche et de développement et frais d'inscr	5	01/01/2000
L	Installations de traitement de l'eau potable	15	01/01/2000
L	Logiciels	2	01/01/2000
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	01/01/2000
L	Matériel de transport, véhicules	8	01/01/2000
L	Mobilier, appareils de laboratoire, outillage	10	01/01/2000
L	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8	01/01/2000
L	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le trait	70	01/01/2000
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage	10	01/01/2000
L	Réservoirs enterrés, château d'eau, station de pompage, forages	60	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Globales BUDGETES	0,00	10/12/2022	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abaissement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges en litige au procès ; provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES «A + B»		262 353,00	262 353,00
PROPRE «A + B»		262 353,00	262 353,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		225 000,00	225 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	195 000,00	195 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérel" afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	30 000,00	30 000,00
Dépenses et traitements à séduire des ressources propres (B)		37 353,00	37 353,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
739	Subv. invest. transférées opé résultat	37 353,00	37 353,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Dp. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Soide d'exécution R001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	262 353,00	0,00	0,00	262 353,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté au en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) « a + b »		2 501 593,00	2 501 593,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	ACTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 501 593,00	2 501 593,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	9 403,00	9 403,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 746,00	8 746,00
28121	Aménagement terrains nus	1 548,00	1 548,00
28135	Installations générales, agencements...	8 314,00	8 314,00
28151	Installations complexes spécialisées	9 597,00	9 597,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 798,00	1 798,00
28158	Autres	65 733,00	65 733,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	2 196,00	2 196,00
28173	Constructions (mise à disposition)	453 570,00	453 570,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	263 026,00	263 026,00
28178	Autres immos corporelles (mat)	298,00	298,00
28182	Matériel de transport	6 205,00	6 205,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 576,00	3 576,00
28188	Autres	883,00	883,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat" des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 667 700,00	1 667 700,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Soide d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R105 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 501 593,00	0,00	143 977,00	0,00	2 645 570,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 262 353,00
Ressources propres disponibles	IV 2 645 570,00
Soide	V = IV - II (6) 2 383 217,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté au en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 04/01/2000

Présenti par (1) Le Président,
A le 01/01/2000
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 09/02/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement ; maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'outil des sigles/abréviations est descriptif facultatif.


TARIFS COMPLÉMENTAIRES 2023 DE LA RÉGIE EAU POTABLE (en € hors taxes)

	Quantité	Prix 2022 en € HT	Prix 2023 en € HT
FORFAIT DE BRANCHEMENT			
Ce prix comprend le terrassement en tout terrain pour une couverture de 1 mètre ou éventuellement le fonçage, pour une longueur maximale de 7 mètres mesurée à partir de l'axe de la chaussée. Pour les rues canalisées de chaque côté, cette longueur est mesurée à partir de la canalisation.			
Ce prix comprend également la fourniture et la pose des éléments suivants :			
<ul style="list-style-type: none"> Le collier de prise en charge Le tuyau en polyéthylène PN 16 bars La gaine Le grillage avertisseur Le robinet d'arrêt avant compteur Le clapet anti-pollution La pose du compteur Le remblaiement et le compactage de la tranchée La réfection provisoire et définitive éventuelle sauf pavage et revêtement spéciaux L'évacuation des déblais <i>Les rétablissements de chaussée seront réalisés suivant les prescriptions du règlement de voirie.</i> 			
Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée revêtue	le forfait	2 088,52 €	2 954,91 €
Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée non revêtue	le forfait	1 648,84 €	2 673,16 €
LINÉAIRE DE BRANCHEMENT SUPPLÉMENTAIRE			
Ce prix comprend la fourniture, le terrassement et la main-d'œuvre pour la pose de tuyau de branchement au-delà de la longueur forfaitaire de 7 mètres.			
<ul style="list-style-type: none"> Le tuyau en polyéthylène PN 16 bars La gaine Le grillage avertisseur Le remblaiement et le compactage de la tranchée La réfection provisoire et définitive éventuelle sauf pavage et revêtement spéciaux L'évacuation des déblais <i>Les rétablissements de chaussée seront réalisés suivant les prescriptions du règlement de voirie.</i> 			
Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée revêtue	ml	44,26 €	97,83 €
Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée non revêtue	ml	36,67 €	56,43 €
FORFAIT DE PRISE EN CHARGE RÉSEAU POUR UN BRANCHEMENT SANS TERRASSEMENT			
Ce prix comprend la fourniture et la main-d'œuvre pour la pose des fourniture suivantes :			
<ul style="list-style-type: none"> La sangle inox Le sabot ZAK La vanne de branchement ZAK La tige de manœuvre La bouche à clé complète 			
Prise en charge réseau sans terrassement	le forfait	331,44 €	757,52 €
LINÉAIRE DE BRANCHEMENT SANS TERRASSEMENT			
Ce prix comprend la fourniture de :			
Tuyau PE rouleau	ml	1,25 €	4,37 €
Tuyau PE barre droite	ml	9,00 €	26,22 €
Gaine annelée	ml	1,70 €	7,48 €
REGARDS			
Ce prix comprend la fourniture de :			
Borne de compteur DN 15			765,44 €
Borne de compteur DN 20			825,13 €
Simple DN 15/32	l'unité	574,71 €	908,16 €
Double DN 15/32	l'unité	724,00 €	1 137,12 €
Simple DN 20/40	l'unité	683,99 €	974,28 €
Double DN 20/40	l'unité	1 036,00 €	1 583,78 €
Béton 1 000 x 1 000 H 90 cm	l'unité	120,00 €	472,77 €
Réhausse 1 000 x 1 000 H 30 cm	l'unité	65,00 €	79,24 €
Dalle 1 000 x 1 000 H 15 cm	l'unité	135,00 €	358,69 €
Regard fonte	l'unité	142,00 €	173,10 €

Quantité	Prix 2022 en € HT	Prix 2023 en € HT
----------	----------------------	----------------------

PETITES FOURNITURES					
Ce prix comprend la fourniture de :					
Regard simple DN 32	2 manchons DN 32		le lot	53,48 €	87,17 €
Regard simple DN 40	2 manchons DN 40		le lot	81,40 €	148,12 €
Regard double DN 32	1 té DN 32		l'unité	38,83 €	56,93 €
	1 coude DN 32		l'unité	24,92 €	46,58 €
	2 manchons DN 32		le lot	53,48 €	87,17 €
Regard double DN 40	1 té DN 40		l'unité	55,74 €	130,99 €
	1 coude DN 40		l'unité	44,76 €	65,09 €
	2 manchons DN 40		le lot	81,40 €	148,12 €

MAIN-D'ŒUVRE					
Tarif horaire de la main-d'œuvre de pose des fournitures ci-dessus ; toute heure commencée sera facturée comme 1 heure complète			à l'heure	22,76 €	50,00 €

RÉFECTION SPÉCIALE					
Ce prix comprend la fourniture et la main-d'œuvre pour la réfection de revêtement de surface :					
Réfection en pavé			m²	106,85 €	143,75 €
Réfection en pavé collé			m²	347,71 €	399,87 €
Réfection en enrobé			m²	89,78 €	103,25 €

DÉSIGNATION DE LA NATURE DE LA PRESTATION

ACCÈS AU SERVICE

Accès au service sans déplacement		le forfait	22,99 €	30,00 €
Accès au service avec déplacement d'un agent pendant les heures d'ouverture au public (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)		le forfait	45,97 €	50,00 €
Déplacement d'un agent pour le renouvellement d'un compteur en dehors des heures d'ouverture au public		le forfait		100,00 €

INTERVENTION À DOMICILE

Relevé individuel convoqué suite à non-relevé sur deux périodes consécutives ou relevé à la demande de l'abonné en dehors d'une tournée de relève			45,97 €	100,00 €
Vérification d'un compteur de 15 à 20 mm à la demande de l'abonné avec un compteur pilote ou une jauge calibrée		le forfait	68,96 €	80,00 €

ÉTALONNAGE D'UN COMPTEUR DE 15 À 40 MM SUR UN BAN ACCRÉDITÉ (y compris renouvellement du compteur)

Compteur de 15 mm		le forfait	374,55 €	500,00 €
Compteur de 20 mm		le forfait	389,94 €	500,00 €
Compteur de 30 à 40 mm		le forfait	533,61 €	700,00 €
Compteur > 40 mm		le forfait	sur devis	sur devis

REMPLACEMENT DE COMPTEUR GELÉ (en cas de faute de l'abonné) DÉTÉRIORÉ OU DISPARU (si le compteur est situé en domaine privé)

Compteur de 15 mm			87,22 €	150,00 €
Compteur de 20 mm			97,49 €	150,00 €
Compteur de 30 mm			194,97 €	250,00 €
Compteur de 40 mm			246,28 €	300,00 €

AUTRES SERVICES CLIENT

Duplicata de facture			6,16 €	7,00 €
----------------------	--	--	--------	--------

PÉNALITÉ POUR VOL D'EAU

Indépendamment des éventuels frais de remise en état, il est appliquée une pénalité financière		le forfait	6,16 €	200,00 €
--	--	------------	--------	----------

Tarifs des surtaxes au 01/01/2023 (périmètres en DSP)							
MERXHEIM (DSP CALEO)	2022			2023			
Part fixe (TVA 5,5%)	CCRG	Caléo	total € HT/an	part CCRG	part Caléo	total € HT/an	augmentation (%)
diamètre du compteur 15 mm	3,75	28,9248	32,6748	4,1314 €	30,8040	34,9354	6,92%
diamètre du compteur 20 mm	4,3	35,5992	39,8992	4,7373 €	37,9128	42,6501	6,89%
diamètre du compteur 25 mm	5,82	56,736	62,556	6,4119 €	60,4224	66,8343	6,84%
diamètre du compteur 30 mm	5,59	65,1912	70,7812	6,1585 €	69,4272	75,5857	6,79%
diamètre du compteur 40 mm	7,83	98,3436	106,1736	8,6263 €	104,7336	113,3599	6,77%
diamètre du compteur 50 mm	12,25	162,8664	175,1164	13,4958 €	173,4492	186,9450	6,75%
diamètre du compteur 60 mm	17,77	237,4032	255,1732	19,5772 €	252,8292	272,4064	6,75%
diamètre du compteur 80 mm	23,3	317,946	341,246	25,6696 €	338,6052	364,2748	6,75%
diamètre du compteur 100 mm	37,63	531,7644	569,3944	41,4570 €	566,3172	607,7742	6,74%
diamètre du compteur 125 mm	59,6	852,1584	911,7584	65,6613 €	907,5288	973,1901	6,74%
diamètre du compteur 150 mm	75,0000	1065,0864	1140,0864	82,6275 €	1134,2928	1216,9203	6,74%
Part variable (TVA 5,5 %)	CCRG	Caléo	€ HT/an	part CCRG	part Caléo	total € HT/an	augmentation (%)
1 à 6 000 m3/an	0,4128	1,3572	1,7700	0,5047	1,4453	1,9500	10,17%
6 001 m3/an à 12 000 m3/an	0,3922	1,3572	1,7494	0,4321	1,4453	1,8774	7,32%
12001 m3/an à 24 000 m3/an	0,3922	1,3572	1,7494	0,4321	1,4453	1,8774	7,32%
24 001 m3/an à 48 000 m3/an	0,3716	1,3572	1,7288	0,4094	1,4453	1,8547	7,28%
à partir de 48 001 m3/an	0,3334	1,3572	1,6906	0,3673	1,4453	1,8126	7,22%
UDI Guebwiller (DSP CALEO): Guebwiller, Buhl, Lautenbach, Orschwihr, Bergholtz, Bergholtz-Zell, Issenheim, Wuenheim, Hartmannswiller	2022			2023			
Part fixe (TVA 5,5%)	CCRG	Caléo	total € HT/an	part CCRG	part Caléo	total € HT/an	augmentation (%)
diamètre du compteur 15 mm	3,7500	17,8000	21,5500	4,1314	18,9600	23,0914	7,15%
diamètre du compteur 20 mm	4,3000	22,2500	26,5500	4,7373	23,7000	28,4373	7,11%
diamètre du compteur 25 mm	5,8200	34,7100	40,5300	6,4119	36,9720	43,3839	7,04%
diamètre du compteur 30 mm	5,5900	40,0500	45,6400	6,1585	42,6600	48,8185	6,96%
diamètre du compteur 40 mm	7,8300	60,5200	68,3500	8,6263	64,4640	73,0903	6,94%
diamètre du compteur 50 mm	12,2500	100,5700	112,8200	13,4958	107,1240	120,6198	6,91%
diamètre du compteur 60 mm	17,7700	146,8500	164,6200	19,5772	156,4200	175,9972	6,91%
diamètre du compteur 80 mm	23,3000	195,8000	219,1000	25,6696	208,5600	234,2296	6,91%
diamètre du compteur 100 mm	37,6300	328,4100	366,0400	41,4570	349,8120	391,2690	6,89%
diamètre du compteur 125 mm	59,6000	525,1000	584,7000	65,6613	559,3200	624,9813	6,89%
diamètre du compteur 150 mm	75,0000	656,8200	731,8200	82,6275	699,6240	782,2515	6,89%
Part variable (TVA 5,5 %)	CCRG	Caléo	€ HT/an	part CCRG	part Caléo	total € HT/an	augmentation (%)
1 à 6 000 m3/an	0,6900	1,0800	1,7700	0,8000	1,1500	1,9500	10,17%
6 001 m3/an à 12 000 m3/an	0,6555	1,0800	1,7355	0,7222	1,1500	1,8722	7,87%
12001 m3/an à 24 000 m3/an	0,6555	1,0800	1,7355	0,7222	1,1500	1,8722	7,87%
24 001 m3/an à 48 000 m3/an	0,6210	1,0800	1,7010	0,6842	1,1500	1,8342	7,83%
48 001 m3/an à 200 000 m3/an	0,5865	0,9180	1,5045	0,6461	0,9775	1,6236	7,92%
201 000 m3/an à 350 000 m3/an	0,3795	0,5940	0,9735	0,4181	0,6325	1,0506	7,92%
350 001 m3/an et plus	0,3795	0,5940	0,9735	0,4181	0,6325	1,0506	7,92%
Raedersheim (DSP SUEZ)	2022			2023			
Part fixe (TVA 5,5%)	CCRG	SUEZ	total € HT/an	part CCRG	part SUEZ	total € HT/an	augmentation (%)
pour tous les diamètres de compteurs	0,0000	30,2600	30,2600	0,0000	31,9000	31,9000	5,42%
Part variable (TVA 5,5 %)	CCRG	SUEZ	€ HT/an	part CCRG	part SUEZ	total € HT/an	augmentation (%)
pour tous les niveaux de consommation	0,4243	1,3457	1,7700	0,5665	1,3835	1,9500	10,17%
Soultzmatt-Wintzfelden (DSP SUEZ)	2022			2023			
Part fixe (TVA 5,5%)	CCRG	SUEZ	total € HT/an	part CCRG	part SUEZ	total € HT/an	augmentation (%)
pour tous les diamètres de compteurs	0,0000	46,1800	46,1800	0,0000	48,8300	48,8300	5,74%
Part variable (TVA 5,5 %)	CCRG	SUEZ	€ HT/an	part CCRG	part SUEZ	total € HT/an	augmentation (%)
pour tous les niveaux de consommation	0,8629	0,9071	1,7700	0,9884	0,9616	1,9500	10,17%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
24680056900088

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté de commune à FPU CC REGION DE
GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES (2)

ANNEE 2023

(1) Comptable en fonction de service public local et du plan de comptes de l'Etat : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 et M. 45.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou étalé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A.1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A.1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	25
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la région	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par le régime	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les Régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, le règlement qu'on M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les Régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2013-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, et L. 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet ou cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un cas des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (inscriptions n° de).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un cas des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	
	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	312 690,00
	406 100,00	
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si excédant)
	0,00	93 410,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	406 100,00
	406 100,00	406 100,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1069)	136 750,00
	114 055,00	
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde positif)
	22 695,00	0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	136 750,00
	136 750,00	136 750,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	542 850,00
	542 850,00	542 850,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions rectificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par le montant des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'inscription d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent moins qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	140 893,00	0,00	140 412,00	140 412,00	140 412,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	128 267,00	0,00	136 602,00	136 602,00	136 602,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		279 160,00	0,00	287 014,00	287 014,00	287 014,00
66	Charges financières	7 600,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 600,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		303 860,00	0,00	310 514,00	310 514,00	310 514,00
042	Virement à la section d'investissement (6)	38 520,00		38 500,00	38 500,00	38 500,00
043	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	65 635,00		65 086,00	65 086,00	65 086,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		104 155,00		103 586,00	103 586,00	103 586,00
TOTAL		408 015,00	0,00	406 100,00	406 100,00	406 100,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 100,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 240,00	0,00	166 900,00	166 900,00	166 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		163 240,00	0,00	166 900,00	166 900,00	166 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	59 396,00	0,00	104 938,00	104 938,00	104 938,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		222 636,00	0,00	271 838,00	271 838,00	271 838,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	42 480,00		41 252,00	41 252,00	41 252,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		42 480,00		41 252,00	41 252,00	41 252,00
TOTAL		265 116,00	0,00	312 690,00	312 690,00	312 690,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 410,00
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 100,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	54 334,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-----------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la cession aux dépendances des biens de fournitures et de marchandises, des véhicules et des valeurs mobilières de placement, sur dépréciations des comptes de tiers et sur dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'est pas en 44.40.
- (6) DE 023 = RI 031 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 45 et M. 44.
- (8) Solde de l'exercice DE 023 + DE 042 - RE 042 au solde de l'exercice RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	37 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 229,00	0,00	27 803,00	27 803,00	27 803,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	27 229,00	0,00	27 803,00	27 803,00	27 803,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	64 229,00	0,00	72 803,00	72 803,00	72 803,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	42 480,00		41 252,00	41 252,00	41 252,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	42 480,00		41 252,00	41 252,00	41 252,00
	TOTAL	106 709,00	0,00	114 055,00	114 055,00	114 055,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 22 695,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 136 760,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	8 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 164,00	0,00	1 164,00	1 164,00	1 164,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 164,00	0,00	41 164,00	41 164,00	41 164,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 164,00	0,00	41 164,00	41 164,00	41 164,00
021	Virement de la section d'opération (4)	39 500,00		39 500,00	39 500,00	39 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	65 536,00		65 066,00	65 066,00	65 066,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	105 036,00		85 566,00	85 566,00	85 566,00
	TOTAL	114 805,00	0,00	136 750,00	136 750,00	136 750,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 136 750,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'accroissement des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	84 334,00
--	-----------

- (1) et. Modalités de vote.
- (2) Intégré en cas de restes des exercices de l'exercice précédent (autre vote du compte de liaison ou à l'initiative budgétaire des réalisations).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 027 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servi uniquement, en dépenses, lorsque la règle affecte une dotación inscrite en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotación en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A2).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 027 - DE 042 - RE 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	140 412,00		140 412,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 802,00		136 802,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	6 500,00	0,00	6 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	65 086,00	65 086,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (5)		0,00	0,00
72	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
029	Virement à la section d'investissement		30 500,00	30 500,00
Dépenses d'exploitation - Total		310 514,00	95 586,00	406 100,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 406 100,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 116,00	40 116,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 803,00	0,00	27 803,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	45 000,00	0,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		1 137,00	1 137,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		72 803,00	41 252,00	114 055,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 22 665,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 136 750,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de rattraper les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en ICI, 48.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors dépenses « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le solde des opérations pour compte de tiers figure sur ces 681 (voir la 0604 Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	166 500,00		166 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	104 936,00	40 116,00	145 053,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	1 137,00	1 137,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation - Total		271 436,00	41 252,00	312 690,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 93 410,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 406 100,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 164,00	0,00	1 164,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, règles	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 086,00	65 086,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		30 500,00	30 500,00
Recettes d'investissement - Total		1 164,00	95 586,00	96 750,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 40 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 136 750,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir livre des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) En la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe N° A7)
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET				II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	140 383,00	140 412,00	140 412,00
0061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	62 600,00	69 600,00	69 600,00
0063	Fournitures entretien et petit équipement	2 000,00	2 500,00	2 600,00
0094	Fournitures administratives	1 200,00	1 200,00	1 200,00
0099	Autres matières et fournitures	1 400,00	1 500,00	1 500,00
0136	Locations mobilières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
01921	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	6 000,00	6 000,00
01928	Entretien, réparation autres biens immob.	500,00	500,00	500,00
01561	Entretien matériel roulant	700,00	746,00	746,00
0156	Maintenance	10 000,00	10 400,00	10 600,00
0181	Mutuelles	2 100,00	3 435,00	3 435,00
0188	Autres	180,00	366,00	366,00
019	Divers	5 200,00	4 200,00	4 200,00
0226	Honoraires	200,00	200,00	200,00
0231	Annonces et insertions	280,00	200,00	200,00
0233	Foires et expositions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
0236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 600,00	1 500,00
0237	Publications	1 000,00	600,00	500,00
0239	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
0258	Missions	500,00	500,00	500,00
0257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
0261	Frais de franchise	8 000,00	4 000,00	4 000,00
0262	Frais de télécommunications	17 123,00	13 000,00	13 000,00
0261	Concours divers (cotisations)	500,00	500,00	500,00
0263	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	11 000,00	11 000,00
03012	Taxes foncières	10 000,00	10 600,00	10 500,00
037	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	2 034,00	2 034,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	128 267,00	126 682,00	126 682,00
0216	Personnel affecté par Cl. de rattachement	17 800,00	22 500,00	22 500,00
0332	Cotisations versées au F.N.A.L.	410,00	410,00	410,00
0396	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 650,00	1 650,00
0338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	310,00	310,00	310,00
0411	Salaires, appointements, commissions	56 500,00	57 600,00	57 600,00
0413	Primes et gratifications	6 000,00	6 500,00	6 500,00
0414	Indemnités et avantages divers	500,00	15 450,00	15 450,00
04148	Autres indemnités et avantages divers	14 900,00	0,00	0,00
0451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 100,00	15 450,00	15 450,00
0453	Cotisations aux caisses de retraites	9 450,00	10 200,00	10 200,00
0454	Cotisations au Pôle emploi	1 850,00	2 000,00	2 000,00
0456	Cotisations autres organismes sociaux	100,00	100,00	100,00
0474	Versement aux autres œuvres sociales	697,00	622,00	622,00
0475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	260,00	260,00
0478	Autres charges sociales diverses	1 100,00	1 200,00	1 200,00
048	Autres charges de personnel	1 400,00	1 400,00	1 400,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de section courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
0511	Créances admissibles en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		278 120,00	287 014,00	287 014,00
= (011 + 012 + 014 + 05)				
06	Charges financières (b) (8)	7 500,00	6 500,00	6 500,00
06111	Intérêts réglés à l'échéance	7 500,00	6 500,00	6 500,00
07	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
073	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
08	Dotations aux provisions et dépréciations* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		303 620,00	310 514,00	310 514,00
= a + b + c + d + e + f				
029	Virement à la section d'investissement	39 500,00	30 500,00	30 500,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (11) (12)	65 636,00	65 086,00	65 086,00
0471	Dot. amort. Imms. incorp. et corporelles	65 636,00	65 086,00	65 086,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		105 136,00	95 586,00	95 586,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		405 055,00	85 586,00	39 549,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		406 675,00	406 100,00	406 100,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 100,00
---	-------------------

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 43.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.
- (9) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 45.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 et le régime applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote de compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
613	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 240,00	166 500,00	166 500,00
7083	Locations diverses	111 240,00	116 500,00	116 500,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	11 000,00	11 000,00	11 000,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	25 000,00	21 000,00	21 000,00
7086	Autres produits activités annexes	16 000,00	18 000,00	16 000,00
73	Produits issus de la gestion (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		163 240,00	166 500,00	166 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	89 395,00	104 938,00	104 938,00
774	Subventions exceptionnelles	59 395,00	0,00	0,00
7741	Subven" excep. coll. de rattachement	0,00	104 938,00	104 938,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		232 635,00	271 438,00	271 438,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	42 480,00	41 252,00	41 252,00
277	Quote-part subv invest transfé rtsud	42 480,00	40 715,00	40 715,00
7811	Rep. amort. invests corp. et incorp.	0,00	1 137,00	1 137,00
049	Opérat° ordre transfert de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 480,00	41 252,00	41 252,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		286 115,00	312 690,00	312 690,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	53 410,00
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 100,00
---	-------------------

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le régime.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 693 n'existe pas en M. 45.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 et le régime applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote de compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoires budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	37 000,00	45 000,00	45 000,00
2135	Installations générales, agencements	20 000,00	35 000,00	35 000,00
2163	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	3 000,00	3 000,00
2189	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement				
		37 000,00	45 000,00	45 000,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 803,00	27 803,00	27 803,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	25 000,00	25 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 729,00	1 803,00	1 803,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières				
		27 803,00	27 803,00	27 803,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES				
		54 223,00	72 803,00	72 803,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	42 480,00	41 352,00	41 352,00
Reprises sur autofinancement antérieur				
		42 480,00	41 352,00	41 352,00
13071	Sub. équip apte résul. Etat	0 032,00	5 667,00	5 667,00
13072	Sub. équip apte résul. Régions	16 628,00	16 628,00	16 628,00
13073	Sub. équip apte résul. Départements	0 498,00	0 498,00	0 498,00
13074	Sub. équip apte résul. Budget communal	9 252,00	9 252,00	9 252,00
13048	Autres subventions d'équipement	70,00	70,00	70,00
20103	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 137,00	1 137,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
		42 480,00	41 352,00	41 352,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)	106 703,00	114 035,00	114 035,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		22 695,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		136 730,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état B1 B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexes N A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 16...2 peut figurer dans le détail du chapitre D12 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Incrément en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement				
		0,00	0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	0 000,00	40 000,00	40 000,00
105B	Autres réserves	8 000,00	40 000,00	40 000,00
183	Dépôts et cautionnements reçus	1 164,00	1 164,00	1 164,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières				
		9 164,00	41 164,00	41 164,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES				
		9 164,00	41 164,00	41 164,00
021	Virement de la section d'exploitation	30 500,00	30 500,00	30 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	65 595,00	65 595,00	65 595,00
20121	Aménagement Terrains nus	28,00	28,00	28,00
20121	Bâtiments	54 756,00	54 756,00	54 756,00
20135	Installations générales, agencements, ...	1 495,00	2 444,00	2 444,00
20183	Matériel de bureau et informatique	5 218,00	3 825,00	3 825,00
20184	Mobilier	2 570,00	2 656,00	2 656,00
20189	Autres	1 468,00	1 377,00	1 377,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
		105 055,00	95 586,00	95 586,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE				
		105 055,00	95 586,00	95 586,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	114 260,00	136 750,00	136 750,00

RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		136 750,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexes N A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 16...2 peut figurer dans le détail du chapitre D12 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Incrément en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cet état ne contient pas d'information.

CC REGION DE GUEBWILLER - CCR3 BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES - BP - 2023

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
 IV
 A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 18449 et 188)

Nature (Pour chaque ligne, indiquez le nombre de colonnes)	Organisme prêteur ou créancier de la	Date de signature	Date d'expiration ou date de maturité (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- disme des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Eché- gence d'emp- runt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
183 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
184 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					450 000,00									
1841 Emprunts en euros (Total)					450 000,00									
32474914	BANQUE CCM GUEBWILLER	26/06/2006		30/09/2016	450 000,00	F	CCM	4,000	4,035		T	X Echéance constante		A-1
1843 Emprunts en dollars (Total)					0,00									
18441 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
185 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
187 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1873 Dettes pour AETP et PPP (Total)					0,00									
1879 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
188 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1881 Autres emprunts (Total)					0,00									
1882 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1887 Autres dettes (Total)					0,00									
Total général					450 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Montant : montant emprunté à l'échéance.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas forcément dérivé comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex. : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer la période de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à l'origine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FOCB1015097C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 OR (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (11)	Capex/total de la D1614M	Délai résiduel (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'emprunt			ICNE de l'emprunt
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus de ces échéances (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)		0,00		185 582,41					25 885,19	9 157,41	0,00	15,82
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		185 582,41					25 885,19	9 157,41	0,00	15,82
16479914		0,00	A-1	185 582,41	0,42	F	4,05%		25 885,19	9 157,41	0,00	15,82
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de référence (Total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautions demandés aux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1679 Dettes pour NETP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		185 582,41					25 885,19	9 157,41	0,00	15,82

(9) Si l'émission des emprunts assortis d'une ligne de référence, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable amortissement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « état des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FOCB1015097C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas forcément dérivé comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Tous après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 759.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû ou MIP/MSA (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Etat des garanties bondifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de service (7)	Taux mensuel après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (Intérêts échangés) (11)	% par type de couverture restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Banque simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Options d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la classe de bono contracté) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 29 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Tous hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Tous hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de service : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement éligible de l'emprunt au 01/01/20 ou la taxe échelonnée, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 759.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indice base zéro	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indice base zéro euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indice zone euro	Indice base zone euro et écart d'indice dont l'ajust en indice hors zone euro	Écart d'indice hors zone euro	Autres indices
(A) Titres fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux fixe contre taux variable ou fixe fixe (taux unique), Taux variable à terme plafonné (cap) ou décapé (floor)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	185 562,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Bailleurs simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 2 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe relève le stock de dette ou le MOIN après opérations de dévaluations éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Biens de faible valeur	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Détermination au
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2271-1 du CGCT) : €		25-03-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations élec	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, contenants	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, aires	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Matériel de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		3 758,78	3 758,78	0,00	3 758,78
Provision pour charges déduites	0,00	31/12/2021	3 758,78	3 758,78	0,00	3 758,78
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		3 758,78	3 758,78	0,00	3 758,78

(1) Provisions nouvelles ou abandonnent d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de équipement...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		66 115,00	66 115,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		26 000,00	26 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	26 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		40 115,00	40 115,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	40 115,00	40 115,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 115,00	0,00	22 695,00	88 810,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II – Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – REGETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		95 586,00	95 586,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		95 586,00	95 586,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	28,00	28,00
28131	Bâtiments	54 756,00	54 756,00
28136	Installations générales, agencements, ...	2 444,00	2 444,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 825,00	3 825,00
28184	Mobilier	2 856,00	2 856,00
28188	Autres	1 377,00	1 377,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	30 500,00	30 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Soie d'exécution R081 (4) (6)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	95 586,00	0,00	0,00	40 000,00	135 586,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	88 810,00
Ressources propres disponibles	IV	135 586,00
Solde	V = IV - II (6)	46 776,00

- (1) Les comptes 15, 18A, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 ont à être déclarés conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Indiqué uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vote d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 09/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A Je

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'équivalent de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : la Conseil Communautaire.
 (3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC REGION DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCRG BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 24680056900070

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUEBWILLER

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	28

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 68112	CC REGION DE GUEBWILLER CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL	BP 2023
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	76,16 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 694 620,00
O	7 694 620,00	7 694 620,00
T	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E	0,00	0,00
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
O	0,00	(si excédent)
R	0,00	0,00
T	=	=
S	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	7 694 620,00
	7 694 620,00	7 694 620,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 252 020,00
O	6 252 020,00	8 982 062,00
T	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E	0,00	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
O	2 730 042,00	(si solde positif)
R	0,00	0,00
T	=	=
S	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 982 062,00
	8 982 062,00	8 982 062,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	16 676 682,00	16 676 682,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 231-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 231-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 022 200,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 022 200,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	10 600,00	10 600,00	10 600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 033 200,00	0,00	1 090 600,00	1 090 600,00	1 090 600,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 776 581,00		6 593 420,00	6 593 420,00	6 593 420,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	11 000,00		10 600,00	10 600,00	10 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 787 581,00		6 604 020,00	6 604 020,00	6 604 020,00
TOTAL		7 820 781,00	0,00	7 694 620,00	7 694 620,00	7 694 620,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 694 620,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	726 000,00	0,00	1 198 000,00	1 198 000,00	1 198 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	192 000,00	0,00	234 000,00	234 000,00	234 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		918 000,00	0,00	1 432 000,00	1 432 000,00	1 432 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		918 000,00	0,00	1 432 000,00	1 432 000,00	1 432 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 891 781,00		6 252 020,00	6 252 020,00	6 252 020,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	11 000,00		10 600,00	10 600,00	10 600,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 902 781,00		6 262 620,00	6 262 620,00	6 262 620,00
TOTAL		7 820 781,00	0,00	7 694 620,00	7 694 620,00	7 694 620,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 694 620,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	341 400,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 891 781,00		6 252 020,00	6 252 020,00	6 252 020,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 891 781,00		6 252 020,00	6 252 020,00	6 252 020,00
	TOTAL	6 891 781,00	0,00	6 252 020,00	6 252 020,00	6 252 020,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 730 042,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 982 062,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 028 404,00	0,00	2 352 673,00	2 352 673,00	2 352 673,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 028 404,00	0,00	2 352 673,00	2 352 673,00	2 352 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	157 208,00	0,00	35 969,00	35 969,00	35 969,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	157 208,00	0,00	35 969,00	35 969,00	35 969,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 185 612,00	0,00	2 388 642,00	2 388 642,00	2 388 642,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 776 581,00		6 593 420,00	6 593 420,00	6 593 420,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 776 581,00		6 593 420,00	6 593 420,00	6 593 420,00
	TOTAL	8 962 193,00	0,00	8 982 062,00	8 982 062,00	8 982 062,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 982 062,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	341 400,00
--	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 080 000,00		1 080 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		10 600,00	10 600,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 600,00	0,00	10 600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		6 593 420,00	6 593 420,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 090 600,00	6 604 020,00	7 694 620,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 694 620,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	6 252 020,00	6 252 020,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	6 252 020,00	6 252 020,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 730 042,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 982 062,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 198 000,00		1 198 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		6 252 020,00	6 252 020,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	234 000,00		234 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		10 600,00	10 600,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 432 000,00	6 262 620,00	7 694 620,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 694 620,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 352 673,00	0,00	2 352 673,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	6 593 420,00	6 593 420,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	2 352 673,00	6 593 420,00	8 946 093,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	35 969,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 982 062,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 022 200,00	1 080 000,00	1 080 000,00
6015	Terrains à aménager	337 000,00	87 000,00	87 000,00
6045	Achats études, prestat ^s services (terral	328 500,00	148 000,00	148 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	1 356 700,00	845 000,00	845 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 022 200,00	1 080 000,00	1 080 000,00
66	Charges financières (b)	11 000,00	10 600,00	10 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	10 600,00	10 600,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 033 200,00	1 090 600,00	1 090 600,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
71355	Variat ^o stocks terrains aménagés	5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (10)	11 000,00	10 600,00	10 600,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	11 000,00	10 600,00	10 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 787 581,00	6 604 020,00	6 604 020,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 820 781,00	7 694 620,00	7 694 620,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 694 620,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- Cf. Modalités de vote I-B.
- Hors restes à réaliser.
- Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	726 000,00	1 198 000,00	1 198 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	726 000,00	1 198 000,00	1 198 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	192 000,00	234 000,00	234 000,00
74718	Autres participations Etat	192 000,00	234 000,00	234 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		918 000,00	1 432 000,00	1 432 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		918 000,00	1 432 000,00	1 432 000,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00
71355	Variat ^o stocks terrains aménagés	6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (9)	11 000,00	10 600,00	10 600,00
796	Transferts charges financières	11 000,00	10 600,00	10 600,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 902 781,00	6 262 620,00	6 262 620,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 820 781,00	7 694 620,00	7 694 620,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 694 620,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- Cf. Modalités de vote I-B.
- Hors restes à réaliser.
- Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00
3555	Terrains aménagés	6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 891 781,00	6 252 020,00	6 252 020,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		2 730 042,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 982 062,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 028 404,00	2 352 673,00	2 352 673,00
1641	Emprunts en euros	3 028 404,00	2 352 673,00	2 352 673,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 028 404,00	2 352 673,00	2 352 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	157 208,00	35 969,00	35 969,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	157 208,00	35 969,00	35 969,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		157 208,00	35 969,00	35 969,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 185 612,00	2 388 642,00	2 388 642,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
3555	Terrains aménagés	5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 776 581,00	6 593 420,00	6 593 420,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 962 193,00	8 982 062,00	8 982 062,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 982 062,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

CC REGION DE GUEBWillER - CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 060 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 060 000,00									
1355	SA AGENCE FRANCE LOCALE	18/02/2020		22/06/2020	3 060 000,00	F		0,340	0,345		A	F		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers localitaines-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 060 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor, 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE **IV**
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			IO.NE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
									Capital			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 060 000,00				0,00	10 548,50	0,00	262,99	262,99
1641 Emprunte en euros (total)		0,00		3 060 000,00				0,00	10 548,50	0,00	262,99	262,99
1935		0,00	A-1	3 060 000,00	4,17	F	0,345	0,00	10 548,50	0,00	262,99	262,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances concédées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 060 000,00				0,00	10 548,50	0,00	262,99	262,99

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV
		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)		0,00	0,00											
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et, après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : 4-cents d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de l'indice zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	2 730 042,00	2 730 042,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	35 969,00	35 969,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 730 042,00
Ressources propres disponibles	IV 35 969,00
Solde	V = IV – II (6) -2 694 073,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),
 A , le 01/01/2000
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 09/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Daweid » à Issenheim



I. Contexte de l'opération

Dans le cadre de ses compétences *Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire* et *Développement économique*, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaite réaliser une opération d'aménagement à vocation économique située sur la commune d'Issenheim, dans le prolongement de la Zone d'Activités du Florival qui arrivera prochainement à saturation.

Le secteur de l'opération, d'une superficie globale de 37 hectares, situé au lieu-dit Daweid, a été fléché au niveau du SCoT comme ZAE de type 1, en tant que site stratégique d'intérêt départemental et régional.

Dans cet objectif, la CCRG a procédé à des acquisitions foncières qui lui permettent aujourd'hui de maîtriser 29 hectares de terrains sur les 37 hectares de la zone identifiée au SCOT (*cf délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020*).

L'opération Daweid a ainsi pour objectifs :

- de développer l'offre foncière et immobilière à vocation économique de façon à favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur son territoire. Elle souhaite pouvoir attirer de nouvelles entreprises et/ou offrir la possibilité à celles déjà implantées sur son ban intercommunal de s'étendre
- de valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des axes de communication et situé dans le prolongement d'une zone existante afin de créer des synergies et poursuivre l'urbanisation de manière cohérente.

Après analyse des différents outils d'urbanisme opérationnels pertinents pour la réalisation de cette opération, il a été proposé d'engager une procédure de Zone d'Aménagement Concerté. En effet, la ZAC est un outil d'urbanisme opérationnel global (intégrant à la fois la concertation avec le public, les aspects environnementaux, les travaux d'aménagement, les aspects fiscaux, le financement, la réalisation et la gestion des équipements publics...) suffisamment souple pour permettre les adaptations indispensables à la réalisation d'une zone d'activités de cette importance dans le temps.

De plus, la maîtrise foncière totale n'est pas nécessaire pour pouvoir lancer l'opération.

La ZAC est définie à l'article L311-1 du Code de l'Urbanisme comme des « zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Le périmètre et le programme de la zone d'aménagement concerté sont approuvés par délibération du Conseil Municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État, en application de l'article L151-7-2 [...] »

La réalisation de cette opération nécessitera de modifier le PLU et d'obtenir une autorisation environnementale.

La CCRG est compétente pour prendre l'initiative de créer une ZAC (*article R311-1 du Code de l'Urbanisme*), constituer et approuver le dossier de création de ZAC.

En vertu des articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, dans leur rédaction actuellement en vigueur, « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du

projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] la création d'une zone d'aménagement concerté. »

À ce titre, la CCRG a délibéré le 15 avril 2021 sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

II. Objectifs et modalités de concertation

La concertation préalable a pour objectifs :

- de permettre aux personnes intéressées (habitants, associations locales, autres personnes intéressées) d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions légales et réglementaires
- de formuler des observations et propositions relatives à l'opération sur la base des éléments produits par la CCRG (études de Maîtrise d'œuvre urbaine, études environnementales, projet de périmètre, projet de dossier de création de ZAC...)

Avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et que ne soient pris les actes conduisant à la réalisation effective de l'opération d'aménagement.

Le projet étant par ailleurs soumis, compte tenu de sa taille, à une étude d'impact, cette dernière ainsi que les différents avis émis seront mis à la disposition du public par voie électronique également avant toute prise de décision quant à la création de la ZAC, conformément aux articles L123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Modalités de la concertation

Compte tenu des enjeux de l'opération, les modalités de concertation suivantes ont été approuvées, étant précisé que la concertation a été initiée suite à la délibération sus évoquée prise en sa séance du 15 avril 2021 et s'est achevée quinze jours après la dernière réunion publique :

- Organisation de deux réunions publiques permettant notamment de présenter les résultats des études préalables. Celles-ci étaient ouvertes à tous, et notamment aux habitants de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ainsi qu'aux professionnels du monde économique et du monde agricole. Ces réunions publiques ont été annoncées a minima par voie de presse et par affichage au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en Mairie d'Issenheim. Un compte rendu de chaque réunion publique visant à reproduire les questions essentielles posées et les réponses apportées a été établi.
- Affichage de panneaux d'information et mise à disposition du dossier de création de la ZAC au siège de la CCRG ainsi que sur son site Internet.
- Mise à disposition du dossier de consultation et d'un registre papier au siège de la CCRG et en Mairie d'Issenheim aux horaires d'ouverture de ces collectivités, permettant de recueillir les observations du public. Les observations ont pu également être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante (1 rue des Malgré-Nous – 68502 Guebwiller Cedex – urbanisme@cc-guebwiller.fr). Un formulaire électronique disponible sur le site Internet de la CCRG a permis également de recueillir les observations du public.
- Il est ici rappelé qu'il a été précisé dans ladite délibération que pour être prises en compte, les observations du public devaient être déposées au plus tard quinze jours après la dernière réunion publique. La dernière réunion publique s'étant déroulée le 13 décembre 2022, le public avait en principe jusqu'au 28 décembre 2022 pour formuler ses éventuelles observations.

III. Mise en œuvre de la concertation préalable et participation

A. Organisation de deux réunions publiques

Une première réunion publique a été organisée le 28 février 2022 au siège de la CCRG. Une annonce est parue le jeudi 17 février 2022 dans les éditions départementales des DNA et de l'Alsace et sur le site internet de la CCRG (<https://www.cc-guebwiller.fr/>). Elle était également consultable en mairie d'Issenheim et au siège de la CCRG.

Le journal l'Alsace a également publié un article dans les pages locales pour annoncer la tenue de cette réunion (voir ci-contre).



Guebwiller
Réunion publique sur le projet de ZAC Daweid
L'Alsace - 17 fév. 2022 à 18:10 | mis à jour le 17 fév. 2022 à 18:10 - Temps de lecture : 1 min

La CCRG (Communauté de communes de la région de Guebwiller) porte le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique au lieu-dit *Daweid* à Issenheim.

Une réunion publique portant sur l'avancée des études est programmée lundi 28 février, de 17 h 30 à 19 h 30, au siège de la CCRG, 1 rue des Malgré-Nous à Guebwiller.

Cette réunion permettra aux personnes intéressées d'accéder aux informations relatives au projet, et de formuler des observations et propositions relatives à l'opération sur la base des éléments produits.

La réunion est ouverte à tous, mais en raison des mesures sanitaires, une jauge a été fixée à 40 personnes dans la salle (accueil en fonction de l'ordre d'arrivée) et le port du masque est obligatoire. Des panneaux explicatifs se rapportant au projet seront consultables au siège de la CCRG et à la mairie d'Issenheim après la réunion. Les renseignements sur le projet sont également consultables sur le site www.cc-guebwiller.fr.

L'ordre du jour était le suivant :

- Pourquoi une ZAC
- Localisation du projet
- Le projet dans les documents d'urbanisme
- La maîtrise foncière
- Les contraintes d'aménagement au regard de l'état initial
- Les solutions envisagées
- Vos questions et propositions
- Comment participer et donner votre avis

Le support de présentation ainsi que le compte-rendu sont disponibles en annexe 1 et 2. Cette réunion a réuni 20 personnes, habitants des villages voisins, représentants d'association ou d'organisations professionnelles, agriculteurs,...



Une seconde réunion publique a été organisée le 13 décembre 2022 au siège de la CCRG. Une annonce est parue le vendredi 2 décembre 2022 dans les éditions départementales des DNA et de l'Alsace (voir ci-contre) et sur le site internet de la CCRG (<https://www.cc-guebwiller.fr/>). Elle était également consultable en mairie d'Issenheim et au siège de la CCRG.



L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel des solutions d'aménagement présentées lors de la réunion de concertation du 28 février 2022
- Evolution du projet pour éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux
- Principaux enjeux et avis de l'Autorité Environnementale
- Vos questions et propositions
- Comment participer et donner votre avis

Le support de présentation ainsi que le compte-rendu sont disponibles en annexe 3 et 4. Cette réunion a réuni 16 personnes.



B. Affichage de panneaux d'information et mise à disposition du dossier de création

Des panneaux d'information ont été mis en place à l'issue de la première réunion publique dans le hall du siège de la CCRG, ainsi qu'en mairie d'Issenheim.



C. Mise en place des registres papiers et numériques

Des registres papier ont été mis en place au siège de la CCRG et en mairie d'Issenheim et comptabilisent 0 contributions.

Un registre numérique était accessible à l'adresse <https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>

Il comptabilise 27 contributions déposées entre le 07/11/21 et le 26/12/2022. Le détail de ces contributions est disponible en annexe 5.

En synthèse les avis sont les suivants, les réponses ont été apportées lors des réunions publiques dont les comptes-rendus sont annexés au présent dossier :

Le 07/11/21 Contribution de Mellinger Pauline :

- Interrogations sur le bienfondé du développement d'une zone industrielle dans un contexte d'urgence du changement climatique, de la dramatique chute de la biodiversité et du besoin impérieux d'être autonome au niveau alimentaire.

Le 07/11/21 Contribution de Martin Limouzin :

- Remarque concernant la disparition d'un nombre croissant d'espèces à cause de la destruction de leur lieu de vie et donc désaccord avec la consommation de terrains naturels ou agricoles.

Le 09/11/21 Contribution de Eric Thoumelin (ADIRA) :

- Constat sur la pénurie de foncier économique disponible malgré des efforts ces dernières années pour combler les dents creuses et optimiser l'espace, notamment par la reconquête de friches. Dans ce contexte de pénurie de fonciers pour l'implantation de PME et de projets industriels, le site retenu est particulièrement bien choisi, éloigné des habitations et à proximité immédiate d'une voirie structurante.

Le 17/11/21 Contribution de Frédérique Bragard :

- Ce projet ne s'inscrit pas dans les préconisations actuelles concernant l'environnement. Il se base sur un SCOT de 2016 ne prenant pas en compte les enjeux climatiques actuels, ni l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. Ce projet conduit à détruire des terres agricoles qui diminuent la capacité de production alimentaire. Le Florival est une vallée touristique. Enticher son entrée ne fera que l'enlaidir. Doute émis sur la création effective d'emplois. La création de la ZAC conduira à augmenter les émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques, générera des nuisances sonores, fragilisera la faune et la flore et induira de nouveaux risques pour les habitants.

Le 18/11/2021 Contribution de Ludovic Cimetière :

- La Surface Agricole Utile de la CCRG est de moins de 1000m² par habitants contre 4000m²/ par habitants nécessaires pour nourrir la population, soit un risque d'accès à des aliments produits ailleurs en cas de « choc ». Les scientifiques du GIEC indique qu'une augmentation de 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle constituerait une instabilité alimentaire mondiale, les deux degrés seront atteints entre 2040 et 2050. La mise en œuvre d'une ZAC rendra tout retour en arrière irréversible. Il faudrait se placer dans une logique de bénéfice à long terme plutôt qu'à court terme.

Le 22/11/21 Contribution de Guarelle Selma :

- Comment garantir que les entreprises qui s'installeront sur cette zone recruteront sur le territoire de la CCRG ?

Le 22/11/21 Contribution de Frank Patrick :

- Désaccord avec une politique d'artificialisation des sols cultivables. Non-sens d'utiliser des terres agricoles ou cultivables dans un monde à bout de souffle.

Le 22/11/21 Contribution de Carvalho Françoise :

- Il faut penser biodiversité et non pas toujours rentabilité économique. Réhabilitons les zones oubliées avant de vouloir en créer de nouvelles.

Le 22/11/21 Contribution de Odile Kritter :

- L'argument de pérennisation de l'emploi est irrecevable dans le contexte actuel. De multiples alternatives pour un développement sont possibles comme les friches à l'abandon. La non-bétonisation doit être une priorité absolue. Il faut prioriser la redynamisation des centres

bourgs. L'installation de maraichers et petits producteurs permettraient de créer également des emplois.

Le 22/11/21 Contribution de Grandidier Jean-Louis :

- Projet en opposition total avec la résilience alimentaire, la résilience climatique et l'artificialisation des sols, un non-sens total et en opposition avec les recommandations du Giec et des spécialistes du climat. .

Le 23/11/21 Contribution de Calvat Cybèle :

- Non à la bétonnisation des terres agricoles dans un contexte de changement climatique, de raréfaction des espèces et de disparition des terres agricoles.

Le 25/11/21 Contribution de Bock Josué :

- Opposition au projet qui ne prévoit pas de compensation environnementale pour contrebalancer l'artificialisation d'une surface importante (47 hectares)

Le 26/11/21 Contribution de Brégeard Claire :

- Non à l'artificialisation des terres, projet anachronique face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels

Le 26/11/21 Contribution de Catherine Tavernier :

- Nous devrions faire tout notre possible pour garder nos agriculteurs locaux et non leur enlever leur "outil" de travail ! C'est eux qui nous nourrissent !

Le 27/11/21 Contribution de Währinger Lucien :

- Où allez-vous arrêter la bétonisation de notre beau « Florival », vallée des fleurs. Quel héritage laissons-nous à nos enfants en détruisant les terres agricoles qui nous nourrissent, en détruisant le pommier vert qui nous permet de respirer ?

Le 27/11/21 Contribution de De Simone Corentin :

- L'attractivité économique peut être assurée sans avoir à détruire de nouvelles terres agricoles qui malgré les pesticides constituent des espaces moins stériles que le béton. Les champs auront un rôle accru pour assurer la résilience alimentaire. Les parcelles concernées pourraient passer en bio. En colère contre une logique économique s'effectuant au détriment du vivant et selon des notions d'emplois et d'attractivité uniquement.

Le 28/11/21 Contribution de Metz-Fallourd Chantal :

- Les friches industrielles devraient être en priorité réinvesties. Le projet serait vraiment innovant si vous innoviez dans votre manière de revivifier le territoire en maîtrisant autrement l'impact global ; en réduisant les friches, en réorientant les déplacements et en finissant avec ses zones d'entrées d'agglomération qui ont défiguré nos paysages.

Le 29/11/21 Contribution de Philippe Gwladys :

- Il y a des bâtiments vacants à réhabiliter sur la zone artisanale. Les terres agricoles sont détruites de façon irrémédiable, c'est un bien précieux.

Le 29/11/21 Contribution de Ressel Mélanie :

- Alors que nous constatons une perte de la biodiversité, vous réduisez encore le peu d'espace qu'il reste aux animaux sauvages. La pollution ne fait que s'accroître et un tel projet ne va que l'augmenter.

Le 29/11/21 Contribution de Wildy Brigitte :

- A la lecture des statistiques INSEE, le taux de chômage de la CCRG est de 12% et celui de pauvreté de 10% sur la CCRG, il est urgent d'engager des mesures attractives pour l'implantation de nouvelles entreprises à proximité du pôle urbain. Le site Daweid est donc idéalement situé.

Le 29/11/21 Contribution de Lambert Paul :

- De nombreuses entreprises ne peuvent pas s'implanter sur le territoire de la CCRG par manque de foncier à vocation économique disponible. La réalisation de la zone DAWEID permettra à nos habitants de vivre et de travailler ici.

Le 30/11/21 Contribution de Kuentz André :

- Il y a suffisamment de friches industrielles, la plaine d'Alsace est une zone industrielle. Le projet nuira à la biodiversité et les compensations environnementales seront bien sûr ridicules.

Le 08/12/21 Contribution de Alsace Nature Florival :

- L'association s'oppose à toute forme d'artificialisation du site agricole du Daweid. Demande de sanctuarisation de tous les espaces naturels et agricoles de la CCRG afin de préserver les capacités d'infiltration des sols, de favoriser la fixation du carbone, d'éviter l'augmentation des pénétrations automobiles et des divers pollutions, de favoriser le retour de la biodiversité et de préserver la qualité paysagère de la vallée. L'urbanisation du site est en contradiction avec le rapport du GIEC et avec les préconisations de la loi Climat et Résilience de 2021. Soutien aux travaux de la commission « Résilience alimentaire » du PETR Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon qui encouragent l'autonomie alimentaire en circuits courts. L'intérêt général du territoire, de la Nature, de la Planète et de l'avenir des jeunes générations doit rester la priorité absolue de la CCRG.

Le 10/12/21 Contribution de Association VAL :

- L'association a exprimé à l'unanimité son opposition au projet d'urbanisation des terrains agricoles du Daweid. Demande solennellement que la prise en compte des menaces écologiques soit mise au cœur de toutes les priorités.

Le 13/12/21 Contribution de Buecher Brian :

- Le territoire a subi la désindustrialisation au cours des 30 dernières années et n'est plus en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises. La zone Daweid est nécessaire pour enrayer la paupérisation du secteur de Guebwiller.

Le 13/12/21 Contribution de Gabrichidze Audrey :

- D'autres pôles alentours sont attractifs pour les emplois qualifiés des secteurs technologiques mais les habitants du territoire de la CCRG souhaitent y rester pour sa qualité de vie. Il est urgent de redevenir attractif pour les entreprises afin de relocaliser les emplois sur le territoire.

Le 26/12/21 Contribution de Ludovic Cimetière :

- Les habitants de notre communauté de commune seront soumis dans les années et décennies à venir à différents chocs :
 - Chocs liés au dérèglement du climat
 - Chocs liés à la tension sur les énergies
 - Chocs économiques et sociaux induits par les 2 points précédents

La résilience alimentaire pourrait être essentielle pour faire face aux conséquences de ces chocs. Les risques qui pourraient peser sur les entreprises qui s'installeront ont-ils été quantifiés ?

La proposition est de laisser à la zone Daweid sa vocation agricole mais en l'orientant vers une production qui bénéficierait directement aux habitants du territoire. Il y a des co-bénéfices à creuser avec des acteurs du territoire pour induire une vraie dynamique territoriale.

D. Courriers de concertation

Le grand public a également pu participer par courrier papier à la concertation. Si les courriers ne mentionnaient pas tous explicitement leur contribution à la concertation, la collectivité a fait le choix de les y inclure. L'ensemble des courriers est consultable en annexe 6.

À ce titre, la CCRG a été destinataire de 5 courriers :

- Alsace Nature, le 12/04/2021
- Florival en Transition, Alternatiba et Alsace Nature, le 14/04/2021
- Collectif « Action Climat Florival », le 02/12/2021
- Florival en Transition, Alternatiba, le 06/05/2022
- Alsace Nature, le 28/11/2022

IV. Bilan de la concertation

La concertation préalable à la création de la ZAC DAWEID, au titre des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, qui s'est déroulée tout au long des phases d'élaboration du projet, de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine à la validation de l'avant-projet a permis de faire évoluer le projet en tenant compte des remarques formulées à travers les différents moyens mis en place par la CCRG. L'ensemble des réponses apportées aux questions soulevées durant ces deux réunions publiques ainsi que la manière dont les observations ont pu être prises en compte ont été retranscrites dans les comptes-rendus joints au présent rapport.

Il est par ailleurs précisé que de nombreuses remarques trouvent également des réponses dans l'étude d'impact et le dossier de création de ZAC qui seront mis à disposition du public par voie électronique du 13 février 2023 au 14 mars 2023 dans le cadre de l'évaluation environnementale réalisée en vue de la de création de la ZAC. Ainsi, le public pourra continuer d'émettre des observations sur ces pièces et plus largement sur la poursuite du projet. Les observations et propositions recueillis seront prises en considération au moment de la décision d'approbation du dossier de création de ZAC. Les modalités de cette mise à disposition ont été approuvées par délibération en date du 09/12/2022.

Les principaux sujets évoqués lors de la concertation sont résumés ici :

- Une étude approfondie des espaces libres, friches, dents creuses, terrains à vocation économique a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact et permet de constater que le territoire ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises.
- La réduction du périmètre initial de ZAC ; fixé par le SCOT à 38.5 ha et réduit à 29 ha en raison des impacts sur les zones humides et de manière à préserver des terres agricoles non encore acquises par la CCRG. Dans cette logique de limitation des impacts sur les zones à enjeux, le plan a évolué pour éviter des surfaces de zones humides et réaliser des mesures de compensation pour atteindre une équivalence fonctionnelle à l'échelle du projet. La surface qui fera l'objet d'aménagement de voirie ou de construction de bâtiment est finalement réduite à 20,8 ha.
- Une étude préalable agricole est réalisée dans le cadre de la création de la ZAC, le diagnostic posé a permis le calcul d'une compensation financière collective qui sera versée par la CCRG pour soutenir des projets portés par la filière agricole locale.
- La question des transports a été abordée et le projet a été conçu de manière à ne générer aucun trafic de transit poids-lourds dans les communes voisines. L'accès se fera prioritairement par un giratoire à créer (par la CeA sur la RD430). Les itinéraires modes doux ont été ajustés pour répondre aux interrogations et permettre la traversée du projet de jour comme de nuit sur des itinéraires sécurisés.
- La question de l'insertion paysagère a été abordée par un projet paysager qui prévoit un recul important des bâtiments par rapport à la RD 83 voisine et la plantation d'une haie en limite de zone pour créer un premier filtre végétal.
- De nombreuses dispositions environnementales visant à réglementer le type d'activités qui s'installeront ainsi que la réalisation de bâtiments plus vertueux seront rédigées dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU d'Issenheim et dans les Cahiers de Charges de Cession de Terrain et ses annexes.

Le nombre et la nature des observations est révélateur d'une concertation ayant permis au plus grand nombre de s'exprimer, conformément à l'esprit des textes. La CCRG s'est efforcée de répondre aux interrogations et aux critiques formulées à l'encontre du projet lors des réunions de concertation dont les transcriptions sont disponibles en annexe. Néanmoins, considérant qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause la poursuite du projet afin d'atteindre les objectifs de la CCRG en matière de développement économique et donc d'attractivité du territoire, la CCRG indique vouloir poursuivre le projet et intégrera les remarques formulées dans sa réflexion pour les prochaines étapes à venir, constitution du dossier de réalisation de ZAC, demande d'autorisation environnementale et mise en compatibilité du PLU d'Issenheim.

Annexes

- **Annexe 1 : Support de présentation de la réunion publique n°1 du 28/02/2022**
- **Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion publique n°1 du 28/02/2022**
- **Annexe 3 : Support de présentation de la réunion publique n°2 du 13/12/2022**
- **Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion publique n°2 du 13/12/2022**
- **Annexe 5 : Tableau des contributions versées sur le site internet de la CCRG**
- **Annexe 6 : Courriers de contribution**

ZAC LIEU-DIT DAWEID À ISSENHEIM

RÉUNION DE CONCERTATION DU 28 FÉVRIER 2022



28 février 2022

2

ORDRE DU JOUR

- Pourquoi une ZAC ?
- Localisation du projet
- Le projet dans les documents d'urbanisme
- La maîtrise foncière
- Les contraintes d'aménagement au regard de l'état initial
- Les solutions envisagées
- Vos questions et propositions
- Comment participer et donner votre avis ?

28 février 2022

Pourquoi une ZAC ?

La région de Guebwiller et ses vallées se sont développées grâce à l'industrie.

Beaucoup d'industries ont quitté le territoire avec pour conséquences :

- Une augmentation du chômage (Taux de chômage de 14,3% contre 12,6% en moyenne dans le Haut-Rhin - Pôle Emploi à fin mars 2021) ;
- Un accroissement des déplacements automobiles domicile-travail (58 % des actifs quittent le territoire tous les jours pour travailler – INSEE 2015) ;
- L'apparition de friches industrielles, dans les vallées, éloignées des axes de communication et inadaptées aux industries d'aujourd'hui ;
- Plus récemment, une baisse de la population et une augmentation du nombre de logements vacants.

Pour enrayer cette dynamique il faut à nouveau attirer l'emploi sur le territoire.

La réindustrialisation du territoire national est un **objectif d'intérêt général**. Il suppose de développer une nouvelle offre foncière constituée de **grands terrains, facilement accessibles, à proximité d'un pôle urbain** offrant une main-d'œuvre qualifiée et les services attendus par les entreprises.

Les nombreux contacts avec des industriels et des PME attestent d'un besoin urgent en raison de la rareté des parcelles cessibles de grande taille dans les zones d'activités existantes.

La situation de la zone du DAWAID est stratégique, à proximité des axes de communication et dans le prolongement de l'Aire d'Activités du Florival. Les synergies entre entreprises seront facilitées.

La future zone d'activités est prévue par le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

La CCRG maîtrise l'essentiel du foncier nécessaire.



28 février 2022

Pourquoi une ZAC ?

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté est mise en oeuvre par la CCRG.

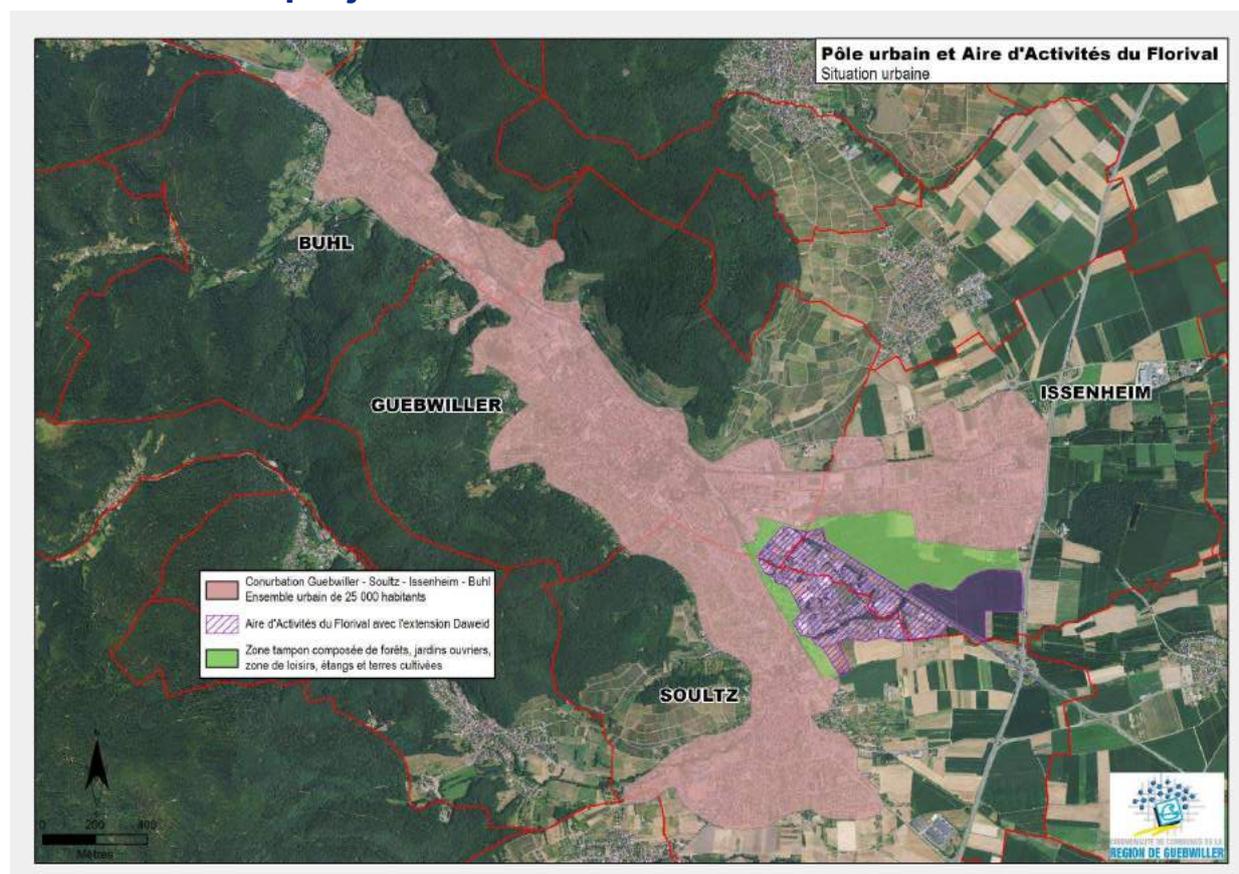
Elle permet de définir des prescriptions pour que les nouvelles constructions s'intègrent dans le site et dans le paysage de l'entrée de la vallée.

- Le dossier de création déterminera le périmètre de la ZAC et comprendra notamment une étude d'impact ;
- Le dossier de réalisation comprendra le Programme des équipements publics. Il sera complété par un Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales et un Cahier des charges de cession des terrains.



28 février 2022

Localisation du projet

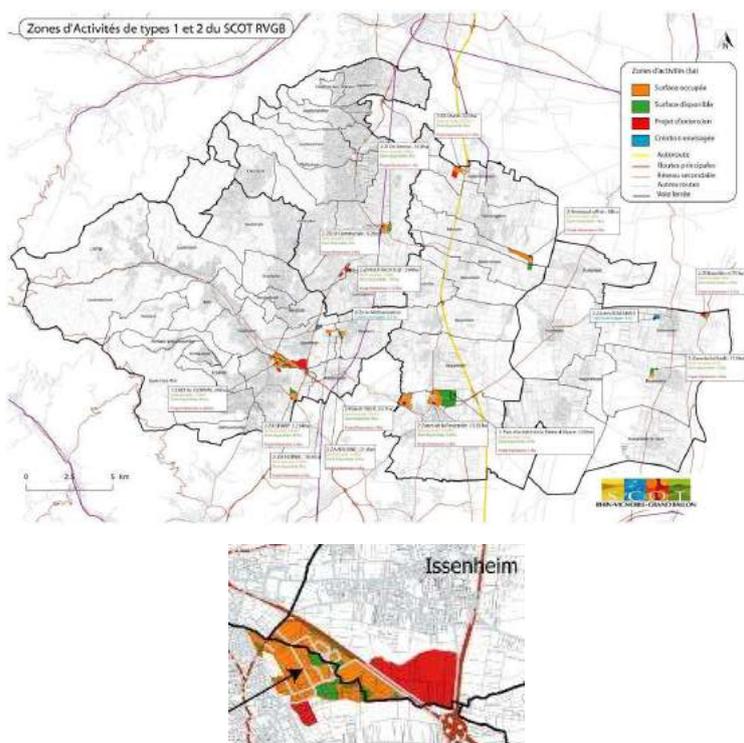


BEREST
INGENIERIE



28 février 2022

Le projet dans les documents d'urbanisme



Le SCOT :

- Le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon, approuvé le 14 décembre 2016, prévoit expressément une possibilité d'extension de l'Aire d'activités du Florival **sur les 37 ha de la zone du Daweid** (carte page 66 du DOO) ;
- Zone stratégique de type 1, elle s'adresse à des entreprises « locomotives » à **fort rayonnement, ou à forte valeur ajoutée, et à nombre d'emplois importants** (industrie, logistique, commerces et services d'accompagnement) **peu compatibles avec une implantation en milieu urbain** (besoin foncier important, conditions d'accessibilité et nuisances auprès des riverains - circulation poids lourds, nuisance sonore, ...) ;
- Exigences : accessibilité multimodale, services aux entreprises, haut-débit, qualité architecturale et paysagère, limitation de l'impact environnemental.

Le PLU:

- Le PLU d'Issenheim devra être mis en compatibilité avec le projet ;
- Un PLUI est en cours d'élaboration.

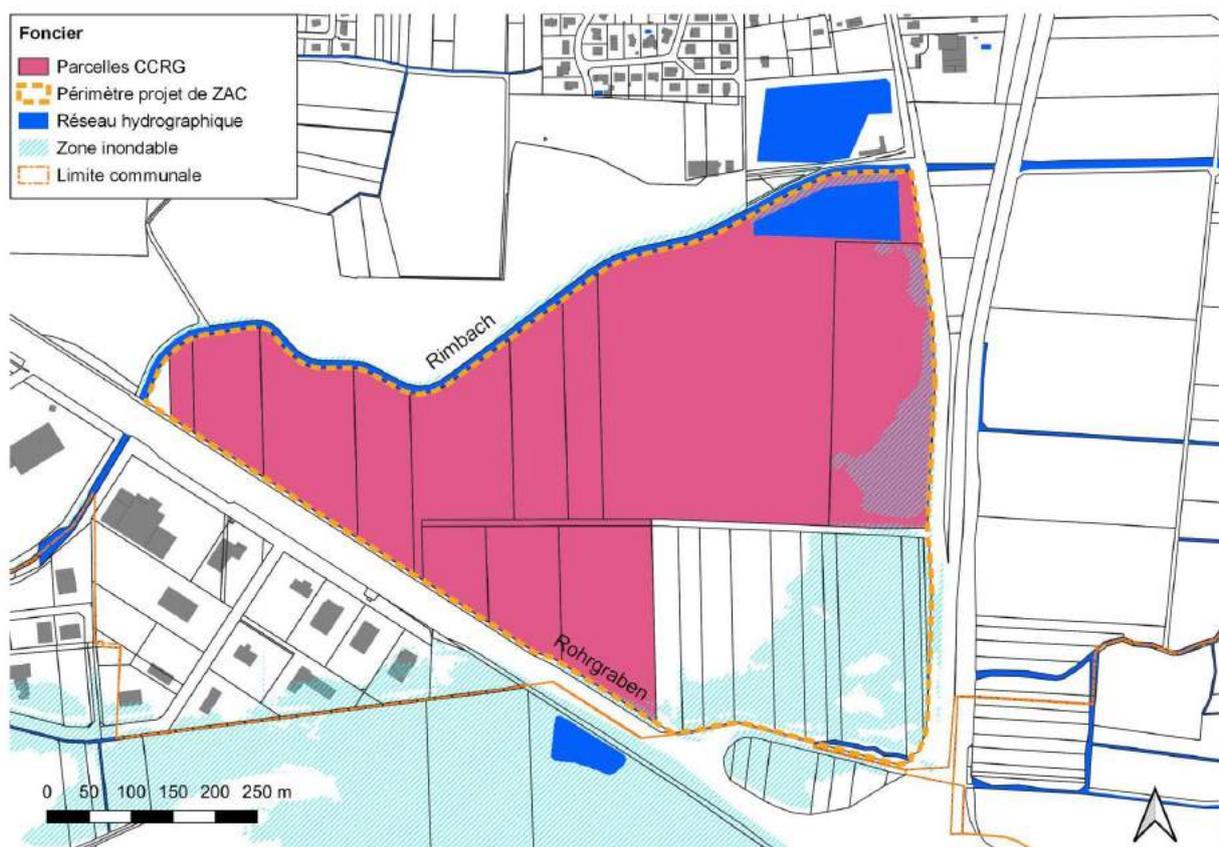


BEREST
INGENIERIE



28 février 2022

La maîtrise foncière



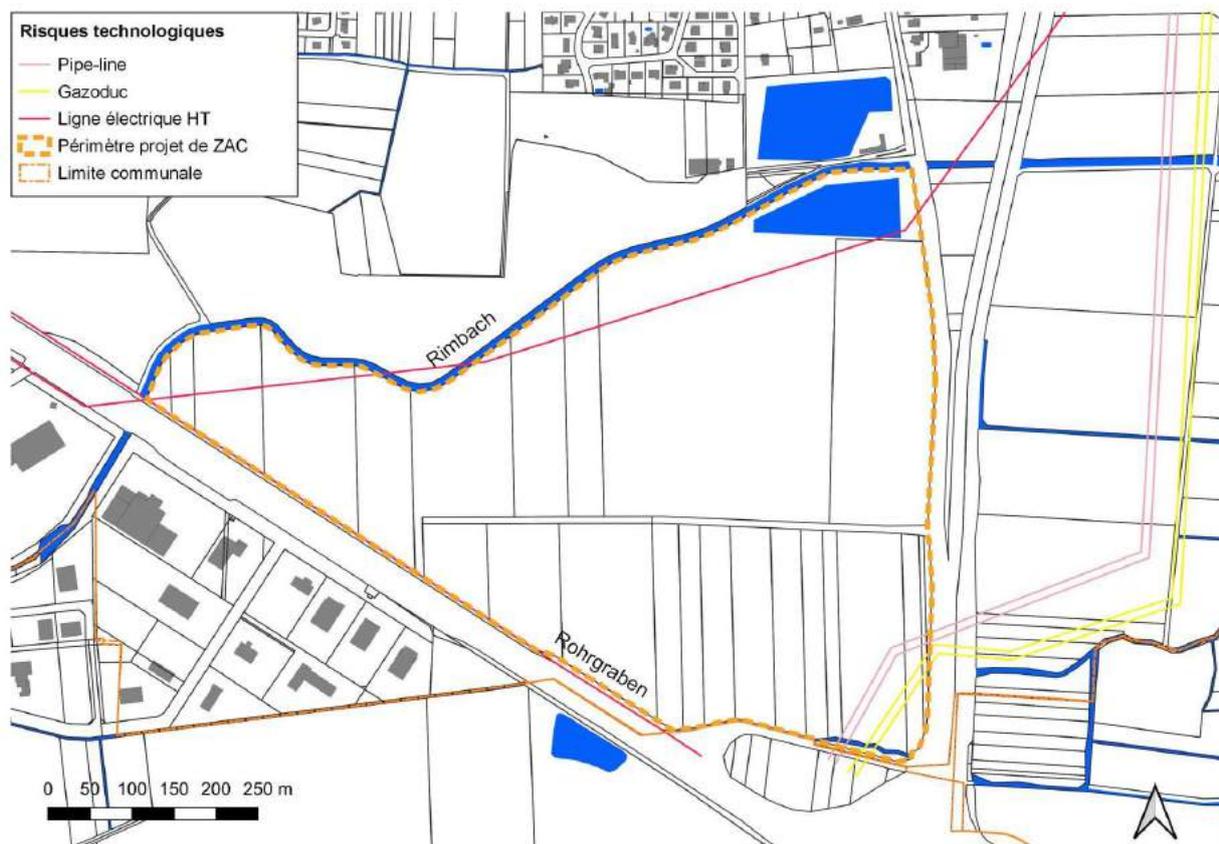
BEREST
INGENIERIE

parenthèse
PAYSAGE & URBANISME



28 février 2022

Les contraintes d'aménagement au regard de l'état initial



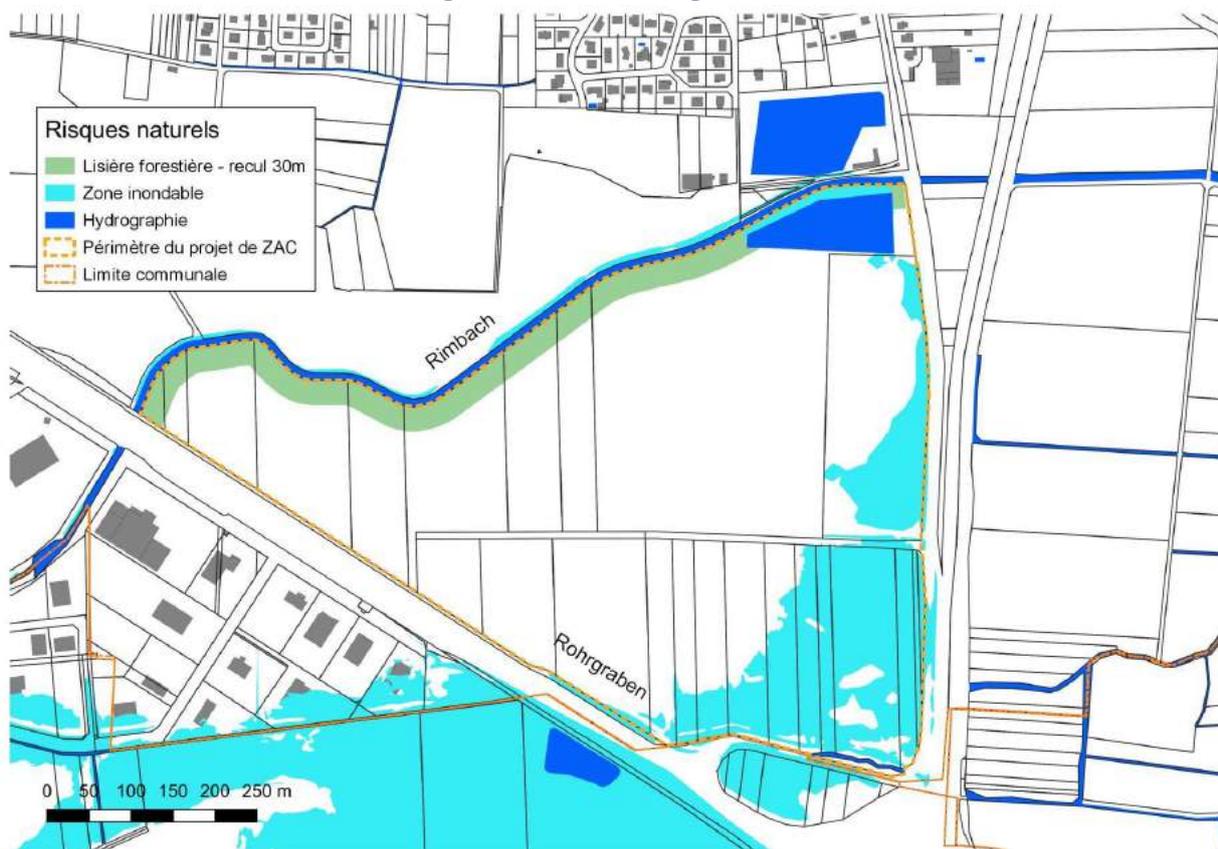
BEREST
INGENIERIE

parenthèse
PAYSAGE & URBANISME



28 février 2022

Les contraintes d'aménagement au regard de l'état initial



BEREST
INGENIERIE

parenthèse
PAYSAGE & URBANISME



28 février 2022

Les contraintes d'aménagement au regard de l'état initial



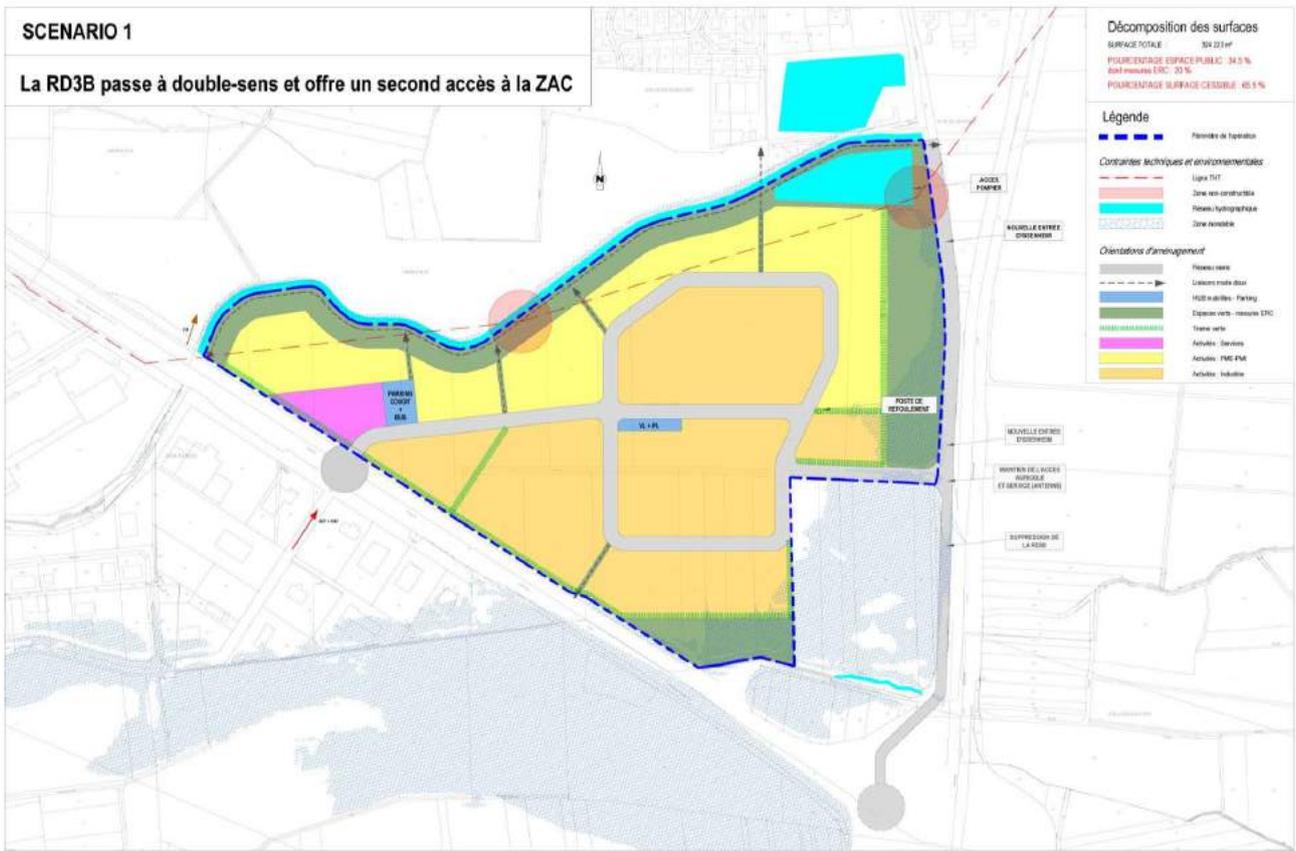
BEREST
INGENIERIE

parenthèse
PAYSAGE & URBANISME



28 février 2022

Les solutions envisagées



Les solutions envisagées

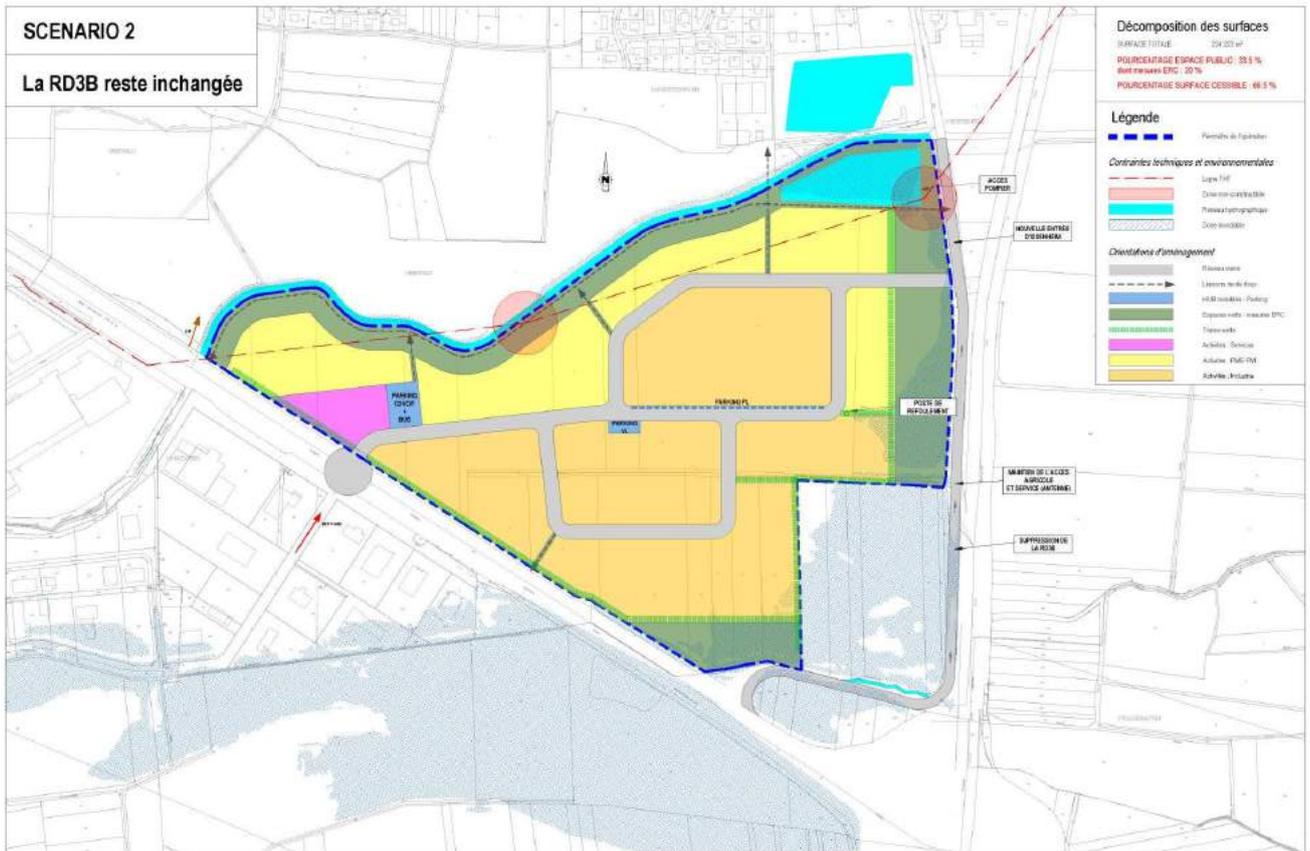


Les solutions envisagées



28 février 2022

Les solutions envisagées



28 février 2022

Les solutions envisagées



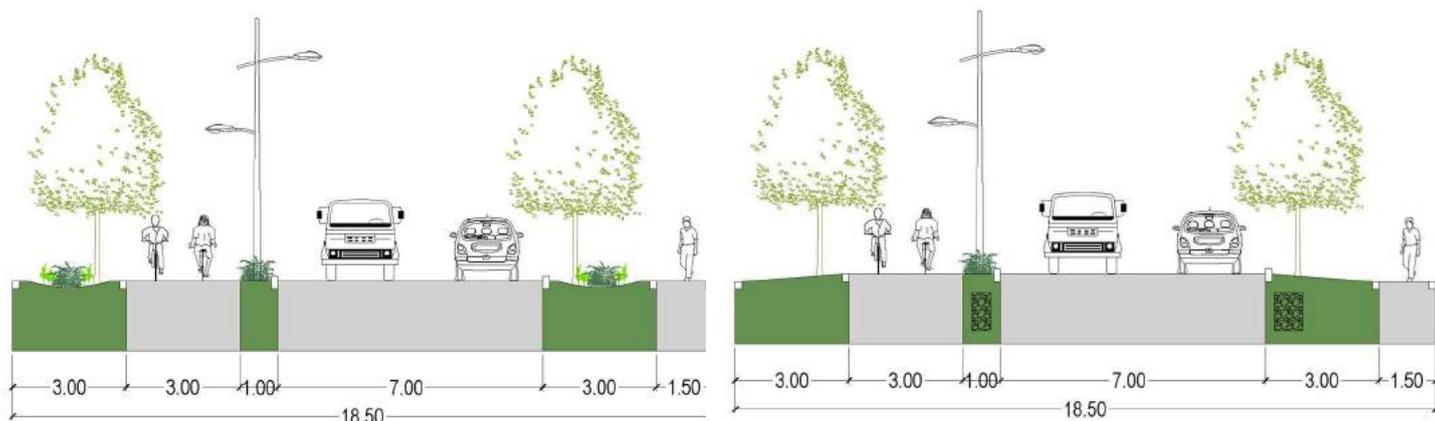
28 février 2022

Les solutions envisagées



28 février 2022

Les solutions envisagées



Les solutions envisagées

Bilan :

- SCOT : 37 ha aménageables ;
- Mesures d'évitement par exclusion du périmètre d'aménagement : 4,6 ha (12,4 %) ;
- Mesures Évitement – Réduction – Compensation des impacts dans le périmètre de la ZAC : 8,1 ha (21,9 %) ;
- Surface aménagée : 24,3 ha (65,7 %) ;
- Périmètre de la ZAC : 32,4 ha.

Vos questions et propositions



28 février 2022

Comment participer et donner votre avis ?

Vous informer :

- Dans le bulletin de la CCRG ou dans la presse locale ;
- Par la mise à disposition de panneaux dans les locaux de la CCRG et en mairie d'Issenheim ;
- Sur le site internet de la CCRG : www.cc-guebwiller.fr/accueil/vie-pratique/zac-daweid/ ;
- Lors des réunions publiques.

Vous exprimer pendant la phase de concertation :

- Lors des réunions publiques ;
- Par écrit dans les registres mis à disposition dans les locaux de la CCRG et à la mairie d'Issenheim, par courrier simple ou électronique adressé au Président de la CCRG, ou via le formulaire disponible sur le site internet www.cc-guebwiller.fr ;
- Au plus tard 15 jours après la prochaine réunion publique (automne 2022).

Et aussi :

- Pendant la mise à disposition du public du dossier de création (automne 2022 : www.cc-guebwiller.fr) ;
- Pendant la mise à disposition du public du dossier de réalisation (1^{er} trimestre 2023 : www.cc-guebwiller.fr) ;
- Lors de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU et à l'autorisation environnementale (printemps 2023).



28 février 2022



BEREST
INGÉNIERIE

**Merci de votre
attention**



La réunion a débuté à 17h35 avec la présentation des différents interlocuteurs.

M. ROTOLO, président de la CCRG

M. SCHLEGEL, Vice-président de la CCRG

M. GILBERT, Directeur Général des Services

Mme. PONSSARD, Directrice Générale Adjointe

M. BACHMANN, Chef de projets BEREST

M. LORENZO, Chef de projets Atelier des Territoires

M. DURET, Chef de projet SERS

Vingt personnes sont présentes en plus de l'équipe projet.

1. Présentation du projet

Le président prend la parole pour l'introduction et revient sur les éléments de contexte.

- La région de Guebwiller et ses vallées se sont développées grâce à l'industrie. Beaucoup d'industries ont quitté le territoire qui en subit les conséquences.
- Différence de 3 points du taux de chômage entre la CCRG et la moyenne en France
- Augmentation du niveau des déplacements domicile-travail
- Apparition de friches éloignées des axes de communication et inadaptées aux industries d'aujourd'hui
- Augmentation du nombre de logements vacants (une OPAH-RU et une opération « Cœur de ville » à Guebwiller ont été lancées pour y répondre)
- De nombreux contacts avec des industriels et des PME ont abouti à l'impossibilité d'offrir de nouveaux fonciers
- La situation du secteur DAWEID est stratégique, à proximité des axes de circulation et permet la mise en réseau des entreprises avec celles déjà présentes sur l'AAF
- La zone d'activité est inscrite au SCOT
- Le foncier est maîtrisé en bonne partie, la CCRG en a fait l'acquisition
- Il y a aura un travail de conception pour éviter que ce projet ne soit une verue d'entrée d'agglomération
- Il y a un véritable besoin pour la CCRG de créer de l'emploi. Cela passe par la réindustrialisation du territoire
- La procédure de Zone d'Aménagement Concertée permet à la CCRG de définir des prescriptions pour que le projet soit de qualité sur le plan architectural, paysager et environnemental.

Question de M. Diot : Le PPT sera-t-il transmis ?



Réponse apportée par M. Bachmann : L'ensemble des modalités de participation vous seront présentées à l'issue de la réunion mais oui il sera mis à disposition sur le site de la CCRG. Des panneaux seront également installés au siège de la CCRG et en mairie d'Issenheim à partir du 1^{er} mars.

Présentation par M. BACHMANN

Le SCOT catégorise cette zone en type 1, stratégique. Elle doit donc accueillir des entreprises à caractère industriel ou des PME/PMI.

Le PLU d'Issenheim devra être mis en compatibilité si le PLUi en cours de réalisation à l'échelle de la CCRG n'est pas approuvé avant.

Les procédures de ZAC et d'évolution du PLU peuvent se faire en parallèle.

La CCRG possède la majorité du foncier.

Analyse de l'ensemble des contraintes du sujet :

- Un gazoduc et un pipeline sont présents mais traversent le secteur inondable au sud-est de la zone. Une ligne à haute tension est implantée au nord, elle induit la limitation de la hauteur des bâtiments et l'impossibilité d'implanter des établissements accueillant des populations sensibles (logements, crèches d'entreprises) à proximité.
- Un recul de 30 mètres au nord par rapport à la lisière forestière est pris en compte pour pallier l'éventualité de chute d'arbres, de feu de forêts.
- Dans la zone inondable au sud-est, aucune construction n'est possible. Les aménagements à la marge devront être compensés le cas échéant.
- Des zones humides sont repérées au SAGE de la Lauch à proximité des cours d'eau et de fossés. Des zones humides pédologiques ont été caractérisées après la réalisation de 45 sondages réalisés par Atelier des Territoires. Dans les autres parties de la zone, les sols sont moins épais et donc moins propices à un engorgement régulier. Il y a là un enjeu pour le projet, il faudra atteindre l'équivalence fonctionnelle entre zones humides détruites et zones humides restaurées ou recrées selon la méthodologie nationale.

Présentations des scénarii d'aménagement :

- Le périmètre exclut des parcelles au sud-est, il s'agit d'une zone d'évitement de la zone inondable
- Les zones vertes au plan sont prévues pour des mesures de génie écologique : zone dont la vocation est de redevenir naturelle avec des



plantations permanentes au nord, à l'est et au sud. Cette dernière a également vocation à être un véritable corridor écologique.

- Tous les lots seront délimités par des plantations de haies
- Aménagement d'une véritable desserte piétonne et cyclable. Le long de la voirie, aménagement de voies vertes piétons / cycles.
- Desserte de la zone pour le trafic routier et cyclable via un nouveau giratoire sur la RD430.

Scénario 1

Pour des questions de sécurité, la CeA envisage un réaménagement de l'échangeur entre la RD430 et la RD83 en un échangeur à lunettes (avec deux ronds-points). Cela permettra la création d'un accès direct sur le RD3b à double sens. Aucun transit poids-lourds par Issenheim ne sera autorisé.

La conception des voiries est faite de manière à créer une chicane peu intuitive pour ralentir la circulation en transit à travers la zone. L'implantation de la voie de liaison entre la RD3b et la zone permet une meilleure valorisation paysagère car les façades seront sur rue.

On visualise en jaune, les espaces réservés à des PME-PMI et donc à des bâtiments de moindre taille (hauteur).

Les zones en orange, plus centrales, sont réservées à des activités industrielles dont les bâtiments seront plus hauts.

Un hôtel répondant aux besoins des entreprises, ainsi qu'un parking de covoiturage avec un arrêt de bus de la Région est prévu à proximité du nouveau carrefour giratoire sur la RD430. Au centre de la zone, un parking mutualisé et du stationnement longitudinal pour les poids-lourds en attente sont également prévus.

Présentation des vues 3D : on distingue l'espace conservé pour l'agriculture (zone inondable), la ripisylve du Rimbach élargie au nord et les espaces de renaturation à l'est et au sud. Le principe des haies bordant les lots privés est également visible. Présentation des circulations piétonnes et cyclables à proximité de l'ancienne gravière et des principes de raccordement vers le giratoire Mader, vers Issenheim, et vers la rue de l'Industrie. L'aménagement des voiries est suffisamment large pour permettre le croisement de poids-lourds. Les vues 3D permettent de décrire l'épannelage des constructions, avec des volumes plus importants à proximité des voies structurantes et des hauteurs qui diminuent au contact de la forêt et vers Issenheim.



Scénario 2

Dans ce scénario, l'aménagement de l'accès de la CeA ne se fait pas, il y a conservation du sens unique sur la RD3bis.

Les boucles de desserte sont décalées afin de créer un parcours plus simple pour des habitants qui souhaiteraient rejoindre Guebwiller depuis Issenheim. Ce principe permet également une desserte plus efficace des terrains cessibles.

Ce scénario est plus sensible d'un point de vue paysager, car les axes de circulation orientent les façades arrière vers la RD3B et donc la RD83, et il est généralement plus difficile d'en maîtriser l'aménagement.

La zone de génie écologique à l'est est coupée en deux par la voie d'entrée et de sortie de la zone. Sinon il n'y a pas de changement sur les principes d'aménagement de l'espace public. Dans une logique de hiérarchisation des voies, il y a peut-être encore un travail à mener pour réduire l'emprise de certaines voies.

Finalement le bilan des scénarii proposés est le suivant :

- Superficie prévue au SCOT : 37 ha
- Mesure d'évitement : 4,6 ha
- Mesure Evitement Réduction Compensation dans le périmètre de la ZAC : 8.1 ha
- Surface aménagée : 24.3 ha
- Périmètre de la ZAC 32,4 ha
- Création de 530 emplois

2. Temps d'échange, Questions / Réponses

La séance de questions / réponses est ouverte

Q : Mme Loetscher, habitante d'Issenheim : le parking pour véhicules légers au centre de la zone, à quoi ça sert ? S'il s'agit de mutualisation, il paraît peu probable que les visiteurs d'entreprises distantes de ce parking s'en servent.

R : Chaque entreprise devra assurer sur son terrain le stationnement réglementaire pour ses salariés. Le parking proposé est à disposition, pour le covoiturage et pour les visiteurs.

Q : Vous avez mentionné une insertion paysagère différente « sur rue » et en arrière de parcelle ; qu'entendez-vous par là ? Est-il possible de mettre des essences d'arbres plus hautes pour cacher la misère ?

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 28 février 2022



R : La visibilité « sur rue » correspond à celle de la façade avant des entreprises, qui ont logiquement tendance à traiter ce côté de manière plus qualitative que la façade arrière. A noter cependant que cet aspect de qualité de l'insertion paysagère est pris en compte à travers plusieurs éléments : l'implantation d'une haie en limite de parcelles, mais également à travers des dispositions qui sont prévues au sein d'un Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE).

Il est prévu de planter une haie en trois strates, herbacée, arbustive, et arborée, en limite des lots. Ces plantations permettront d'adoucir la frange extérieure de la zone. Elles ne cacheront pas totalement les bâtiments industriels, qui seront plus hauts que les arbres. L'insertion paysagère s'améliorera au fur et à mesure que la végétation se développera.

Q : M. Diot, habitant de Soultz. Comment a été calculé le nombre d'emplois créés et quelles typologies d'entreprises sont attendues ?

R : Il ne s'agira pas de logisticiens, pas d'entreprises SEVESO en raison de la proximité des habitations, mais des PME/PMI et des industries. L'estimation du nombre d'emplois a été faite sur la base de ratios et est cohérente avec ce qui peut être observé sur l'AAF ou sur d'autres zones.

M. Thoumelin, ADIRA : il n'est pas possible de dire aujourd'hui quelles entreprises s'installeront dans 5 ans. Les entreprises s'installent là où elles trouvent de la place. Environ 50 projets d'investisseurs étrangers par an restent sans réponses dans le département. Il y a des demandes pour des fonciers très importants, de plus de 50 hectares. La demande moyenne entre 2018 et 2021 était de 10,69 ha pour les entreprises à capitaux étrangers sans tenir compte des demandes exceptionnelles. Cependant, le cœur du marché ce sont des entreprises qui existent déjà et qui cherchent à s'agrandir. La pression foncière est très importante et il y a donc un réel besoin en foncier.

Le président donne des ratios du nombre d'emplois à l'hectare par type d'activités (15/ha pour l'industrie ; 40 pour les PME/PMI). Cela dépend de la nature des entreprises qui s'installent. Il précise qu'à ce jour, aucun nom d'entreprises ne peut être donné.

M. Thoumelin précise que le ratio est supérieur à 20 emplois par hectare sur la zone d'Ensisheim. Quant à l'AAF, elle compte 1 930 emplois pour 90 ha, ce qui relève du même ordre.

Q. : M. Aullen, habitant de Guebwiller : ce projet fait la part belle au tout camion, n'y aurait-il pas moyen de connecter la zone au chemin de fer pour le fret ?

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 28 février 2022



Q : Qu'en est-il de la gestion des eaux pluviales en cas de fortes pluies ? Est-il possible d'imposer de couvrir les parkings d'ombrières pour la production d'énergie renouvelable comme en Allemagne ?

R : Il y a la possibilité de couvrir les parkings d'ombrières photovoltaïques, cela pourra être demandé dans le cadre du CPAUPE. Concernant les constructions, ce même CPAUPE incitera à la végétalisation des toitures et/ou à leur couverture par des panneaux photovoltaïques. L'ambition des élus est d'être plus exigeant sur ce point que ce qui est d'ores et déjà imposé par la réglementation.

R : La doctrine Grand Est demande d'appliquer le principe d'infiltration des eaux pluviales au plus près de là où elles tombent. En fonction de la nature des activités, il faudra peut-être que les entreprises prévoient des systèmes pour éviter les pollutions accidentelles, conformément à la réglementation.

R : Un travail est mené pour relancer la ligne de chemin de fer Bollwiller-Guebwiller. Néanmoins, la perspective d'une desserte ferroviaire de la zone est fort peu probable au regard des coûts et de la taille de la zone, pas assez importante pour supporter le coût d'un raccordement ferroviaire.

Mme Gable, chargée de mission à la FDSEA,

Q : Madame Gable rappelle l'importance de la souveraineté alimentaire de la France et s'interroge sur le prélèvement d'une surface importante de terres agricoles.

Pourquoi la mise en compatibilité du PLU d'Issenheim qui a été faite n'a pas inclus ce projet ? Quelles entreprises doivent s'installer sur la zone, comment éviter le gaspillage foncier ? Ce projet a-t-il un intérêt étant donné que d'autres zones sont déjà prévues sur des terres agricoles ? N'y a-t-il pas encore des terrains vacants sur l'AAF ? Le résultat est une réduction systématique des terres agricoles et une difficulté croissante pour les jeunes agriculteurs de s'installer.

Mme Gable s'interroge sur la pertinence d'avoir des parkings mutualisés (type silo) sur la zone. Concernant les zones humides, comment sera gérée la compensation (sera-t-elle faite hors zone et donc sur d'autres terres agricoles ?) Alerte, pour la zone qui reste exploitée, il faudra garantir l'accès. Par ailleurs, pouvez-vous détailler la maîtrise du foncier par la CCRG ?

R : Le Président explique que la CCRG n'arrive pas à répondre à la demande de foncier pour les entreprises.

M. SCHLEGEL détaille les projets en cours sur les fonciers de l'AAF qui restent disponibles. Des contacts ont été pris sur l'ensemble des parcelles disponibles. Il reste 4 parcelles sur lesquelles des négociations sont également en cours.

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 28 février 2022



M. SCHLEGEL répond à la question de l'installation des agriculteurs en évoquant une publication récente de la Chambre d'Agriculture qui souligne un manque de candidats.

Le président évoque l'étude préalable agricole et le partenariat avec la chambre d'agriculture qui permettra de compenser les impacts sur l'activité agricole.

R : M. Bachmann explique que le ratio surfacique de 1/1 demandé par la DDT n'est pas atteint dans le périmètre du projet concernant la compensation des zones humides. Les fonctionnalités seront compensées sans difficultés et les prescriptions du SDAGE sont d'ores et déjà respectées. L'objectif est néanmoins de compenser sur site pour atteindre le ratio surfacique de 1/1. Nous allons tout faire pour y parvenir, cela passera peut-être par un élargissement des zones de réduction / de compensation.

R : Pour ce qui concerne le PLU, la mise en compatibilité s'effectue dans le cadre d'une déclaration de projet et donc pour chaque projet et ne peut donc pas être globale, d'autant plus que les projets n'ont pas la même temporalité.

R : La ZAC permet de découper au besoin les parcelles et permettra de rationaliser la consommation du foncier. Une trame verte entre le nord et le sud permettra d'assurer une continuité écologique sans avoir recours à des espaces verts privatifs.

R : Concernant les silos, aucune zone alsacienne n'a eu recours à ce type de solution à ce jour. Sa faisabilité dépend de l'équilibre économique de l'opération et de l'acceptation par les investisseurs. Ces conditions ne sont pas réunies à ce jour.

R : Accès : pas de modification des accès pour les agriculteurs.

R : M. SCHLEGEL détaille les réflexions qui sont en cours au niveau du bureau de la CCRG sur l'acquisition des parcelles exploitées en BIO et inondables en partie au sud du projet et qui n'ont pas encore été acquises.

M. Jung, maire d'Issenheim précise que le choix des terres se fait en fonction de la localisation identifiée par le SCOT.

Q. M. Aullen, la loi Climat et Résilience, n'oblige-t-elle pas à revoir le SCOT ?

R : le Président répond qu'elle prévoit de revoir le SRADDET puis les SCOT. Mais que par ailleurs il y a l'injonction contradictoire de réindustrialiser la France et de non-artificialisation des sols. A ce jour, le SCOT place cette zone en intérêt régional.

Q : M. Poignant de Wuenheim : Il y a de nombreuses friches, à quelles surfaces cela correspond ?

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 28 février 2022



R : M. Gilbert : L'état des lieux a montré que les friches représentent 6 hectares sur le territoire. Ces friches sont aujourd'hui remobilisées par les villes pour des projets mixtes. De nouvelles destinations sont ainsi déjà prévues pour ces friches : habitat, services publics, commerces et services de proximité. Ces friches ne sont plus adaptées au développement économique industriel de par leur localisation au cœur des centres urbains.

M. Schlegel : Il s'agit d'un travail de longue haleine, à Soultzmatt, un projet de reconversion de friche a permis l'extension des sources de Soultzmatt, la réalisation de projets de logements et le développement de services publics.

Q. M. Diot : Quel travail fait la CCRG pour s'assurer que des porteurs de projets agricoles puissent développer le maraichage ? Il y a nécessité de trouver des produits cultivés à proximité de chez soi. Proposition de faire un cluster d'entreprises de transformation alimentaire.

R : Mme Gable : la compensation collective agricole qui découlera de l'étude préalable agricole pourrait servir à ce type de réflexion.

R : Est-il possible de sanctuariser des terrains pour du maraichage au PLU, le président pose la question ? Il donne l'exemple du maraicher de Soultz et rappelle qu'il n'est pas possible de prendre un terrain à un agriculteur pour le donner à un autre agriculteur qui porterait un projet de maraichage.

R : M. Schlegel répond qu'aucune obligation n'est possible selon lui.

Q, M. Diot : Où est la prochaine zone ? Est-il possible de changer de logiciel un jour ? Ne faut-il pas se poser la question du fonctionnement général de la société et de tendre vers un modèle moins consommateur, vers la décroissance ?

R : Le président répond que le Daweid est le moins mauvais choix, et que la réflexion est menée depuis le départ dans une logique de compromis entre la nécessité de dynamiser le territoire et de limiter la consommation foncière.

Q, Mme François-Aullen : On continue avec cette zone de fonctionner sur un modèle ancien. Comment sortir d'une logique de vente de tous les fonciers avec en bout de course des friches que la collectivité ne maîtrise pas ?

R : Le bail emphytéotique a été envisagé par le Président, mais les banques ne financent pas les entreprises si elles ne sont pas propriétaires. Il faudrait un changement de paradigme à l'échelle nationale mais pas à l'échelle de la CCRG. La question du bail pose celle de la problématique de gestion des pollutions et plus

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 28 février 2022



largement de la problématique de gestion des friches (il faudrait envisager un fonds national).

Q. Francis Kohler, habitant de Buhl, Pourquoi ne pas bloquer les acquisitions qui anticipent des extensions futures ?

R : C'est déjà fait depuis quelques temps à l'échelle de la CCRG précise le Président. La CCRG récupère des terrains pour répondre aux besoins de nouveaux investisseurs.

M. Thoumelin ajoute qu'à son avis, pour limiter la consommation du foncier, il faut surtout réduire les espaces verts sur les parcelles et créer des zones plus denses. Il ajoute que les petites entreprises sont souvent dans une démarche patrimoniale.

Q. Mme Josiane Gable : La solution n'est-elle pas la mutualisation des parkings, voire la réalisation de parkings en étages (silo) ?

R : Le sujet a été abordé plus tôt.

Q. M. Ancel, habitant d'Issenheim : Est-il prévu la réalisation d'aménagement de passages à faune sous les grands axes comme la RD430 ? Ils pourraient également servir de passage modes doux.

R : M. Bachmann précise que la CEA mène les études pour gérer les traversées de RD pour les modes doux. La nappe est proche de la surface ce qui contraint fortement la réalisation d'un passage souterrain.

Q : Quel avenir pour le plan d'eau au nord ?

R : M. Bachmann répond que le plan d'eau pourra être utilisé comme réserve d'eau en cas d'incendie et qu'un traitement des berges qualitatif pourrait être envisagé dans le cadre des mesures de compensation des impacts.

Q : Question sur la gestion des eaux pluviales et le risque de surcharger le réseau existant.

R : Une étude hydrogéologique est en cours pour définir les techniques de gestion des eaux pluviales en fonction des secteurs. Il est précisé par le président que la station d'épuration fait l'objet d'études permettant de prendre en charge à terme les nouveaux volumes d'eaux usées.

Q : M. Ancel, s'interroge sur la justification du projet et évoque les trafics routiers dans les deux sens, il y a déjà un flux qui entre dans la CCRG et pas uniquement des actifs qui en sortent. Il demande ainsi de veiller à limiter l'impact sur le trafic. Une réflexion sur les modes de transport alternatifs est primordiale. Il faut veiller à ce que les pistes cyclables soient aussi directes que possible.

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 28 février 2022



Q : M. Diot : une zone d'accueil des gens du voyage est-elle prévue sur le projet ?

R : Le Président précise que l'aire d'accueil des gens du voyage doit effectivement être implantée sur le territoire mais que la CCRG est en attente d'une réponse des services de la préfecture concernant son emplacement.

Les modalités d'information et de participation du public sont rappelées avant de clôturer cette première réunion de concertation.

Fait par Quentin DURET, le 03 mars 2022

ZAC LIEU-DIT DAWEID À ISSENHEIM

RÉUNION DE CONCERTATION DU 13 DECEMBRE 2022



13 décembre 2022

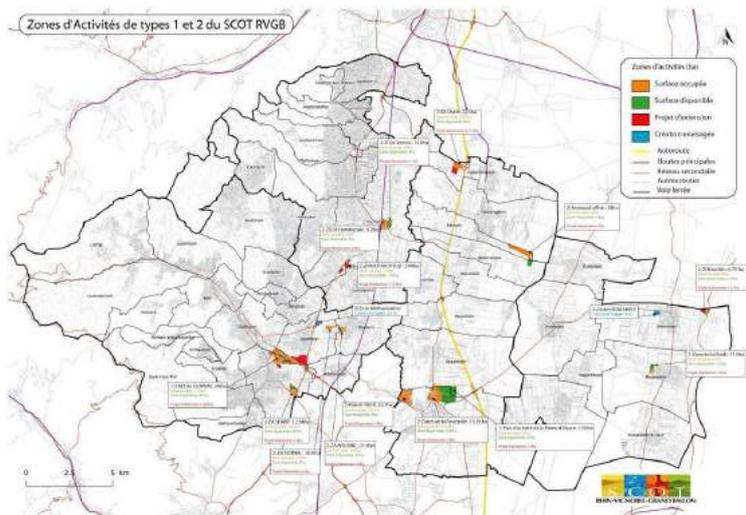
2

ORDRE DU JOUR

- Rappel des solutions d'aménagement présentées lors de la réunion de concertation du 28 février 2022
- Evolution du projet pour éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux
- Principaux enjeux et avis de l'Autorité Environnementale
- Vos questions et propositions
- Comment participer et donner votre avis ?

13 décembre 2022

Le projet dans les documents d'urbanisme



Le SCOT :

- Le SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon, approuvé le 14 décembre 2016, prévoit expressément une possibilité d'extension de l'Aire d'activités du Florival **sur la zone du Daweid** (carte page 66 du DOO) ;

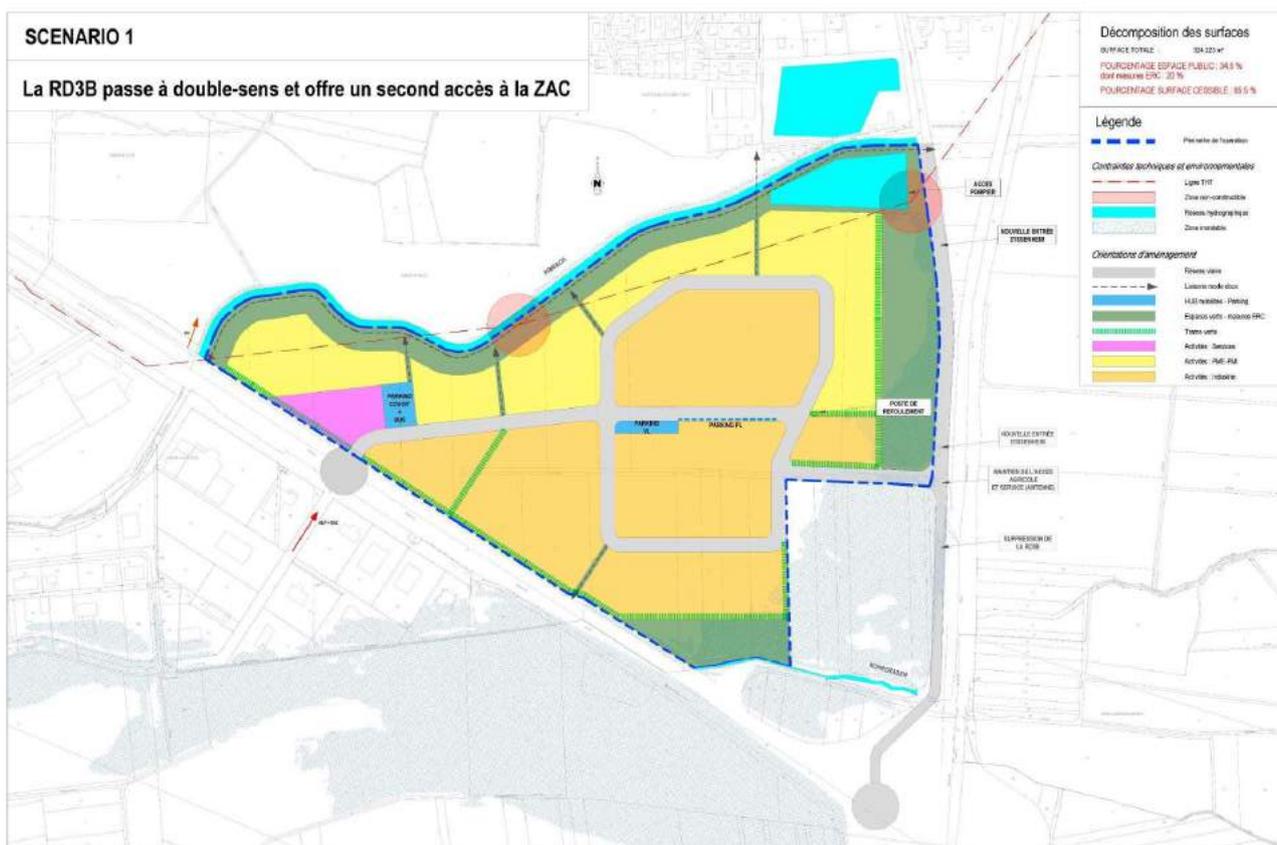
Le PLU:

- Le PLU d'Issenheim devra être mis en compatibilité avec le projet.



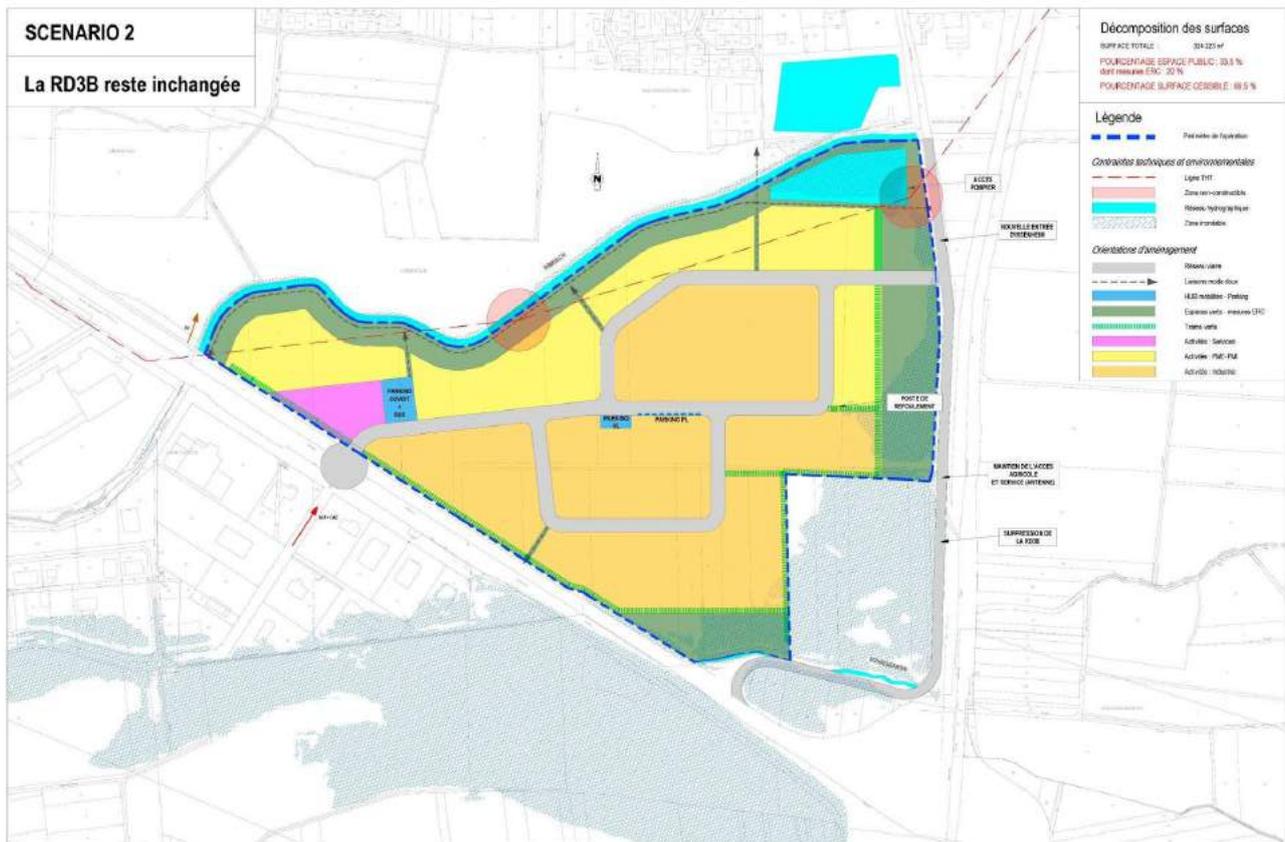
13 décembre 2022

Les solutions envisagées



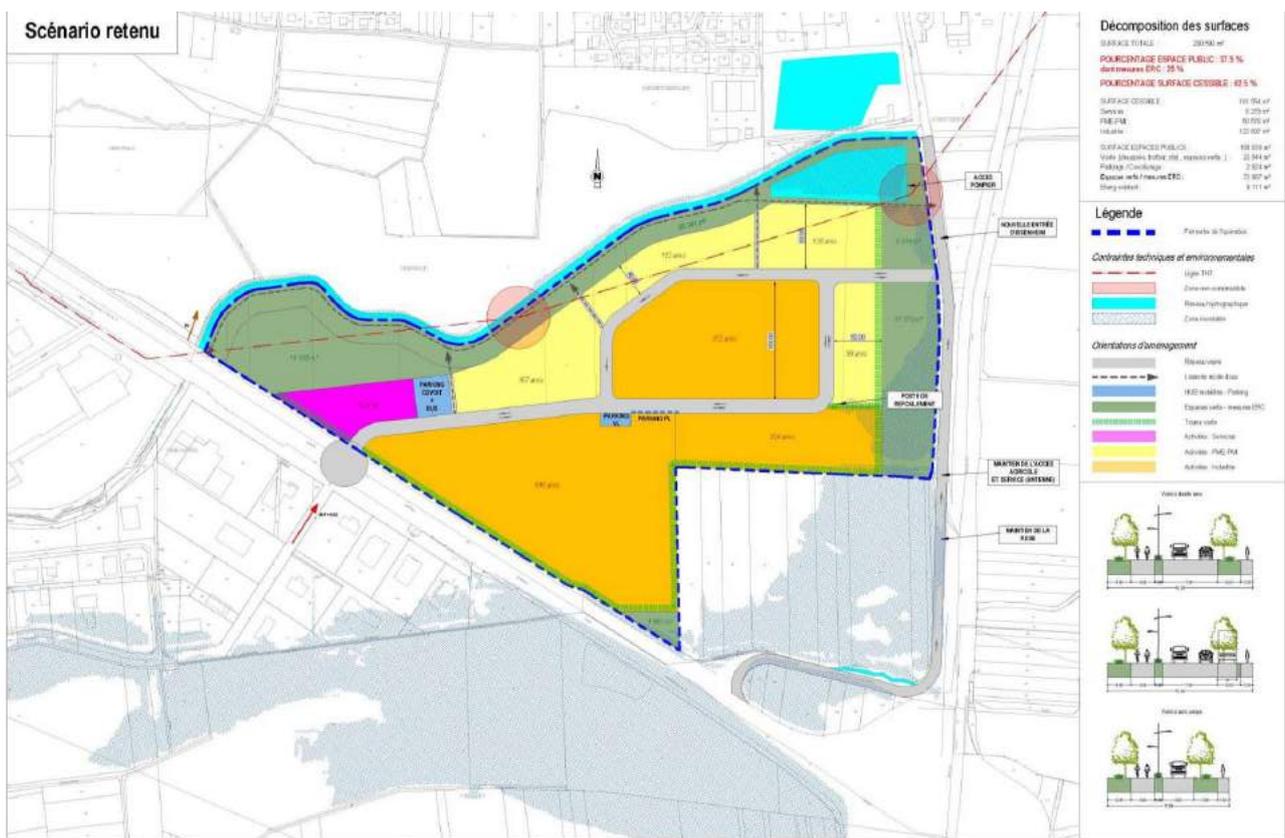
13 décembre 2022

Les solutions envisagées



13 décembre 2022

La solution retenue



13 décembre 2022

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Héligondes
68000 GUEBWillER (CEDEX)

Département du Plan N° : ...
Aménagement du Lieu-dit Daweld à ISSENHEIM

AVP
Plan de plantations

BEREST Ingénierie
BEREST New Bâtiac

Légende Espaces verts et Mobiliers

ESPACE PUBLIC	ESPACE PRIVE
Espaces verts à créer	Mobilier public
Mobilier public existant	Mobilier privé
Espaces verts existants	Mobilier existant
Mobilier existant	Mobilier existant

Coups 250e

Voie à double sens

Voie à sens unique



Quelques vues en trois dimensions

8



La solution retenue

Bilan :

- SCOT : 38,5 ha aménageables (zone de type 1) ;
- Zone d'étude : 37 ha ;
- Périmètre de la ZAC : 29 ha ;
- Mesures d'évitement par exclusion du périmètre d'aménagement : 8 ha soit 21,6 % de la surface de la zone d'étude (4,6 ha envisagés initialement) ;
- Mesures Évitement – Réduction – Compensation des impacts dans le périmètre de la ZAC : 8,2 ha (28,3 % de la surface de la ZAC) ;
- Surface aménagée : 20,8 ha (71,7 % de la surface de la ZAC, 56,2 % de la zone d'étude) ;
- 530 emplois créés.



13 décembre 2022

PRINCIPAUX ENJEUX ET AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Etude d'impact au stade création finalisée en août et avis de l'AE le 10 novembre 2022

• Zones humides :

Projet qui évite les ripisylves du Rimbach et du Rohrgraben et une partie des 18,9 ha de ZH pédologique
Surfaces de compensation et trame verte pour atteindre l'équivalence fonctionnelle

• Ressources en eau et capacité de traitement des eaux usées :

Nappe et cours d'eau vulnérables aux pollutions et station d'épuration d'Issenheim non conforme =>
Infiltration « à la parcelle » pour les projets privés et dans des noues sur espace public, projet de réhabilitation de la station d'Issenheim

• Déplacements (trafic VL/PL et accès modes doux/Transports en Commun) :

Modélisation du trafic (2030 & 2050) : pas de congestion sur le réseau, impact négligeable

Maintien de l'interdiction de transit des Poids-Lourds au sein d'Issenheim évitera tout impact de transit

Desserte de la zone par le bus et les modes actifs (avec maillage interne)

Giratoire d'accès à créer sur la RD430 : requalification de la RD430 à étudier (accès sécurisé modes doux, arrêt bus)

• Paysage :

Zone peu visible de loin, essentiellement depuis les RD83 et RD430

Insertion paysagère à travers recul d'au moins 100 m des bâtiments par rapport à la RD83 et une trame verte plantée le long du périmètre Est et Sud de la ZAC



13 décembre 2022

PRINCIPAUX ENJEUX ET AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

- **Artificialisation/destruction de surfaces agricoles :**

Sur les 38,5 ha du SCoT, après évitement, 27 ha de Surface Agricole Utile impactés (1 exploitation agricole)

Etude de compensation collective agricole en cours : fonds de soutien aux filières agricoles locales

- **Qualité de l'air, incidences sur le bruit et la santé**

Modélisation « air/santé » (2030 & 2050, trafic uniquement) : absence d'impact notable

Modélisation bruit (2030 & 2050, trafic sans/avec industries « bruyantes », hypothèse maximaliste) :

absence d'impact notable lié au trafic sur les habitations existantes voisines ; si hypothèse maximaliste, passage d'une zone relativement calme à un bruit urbain modéré en limite Sud du bâti d'Issenheim

Pas d'évolution du transit Poids-Lourds dans Issenheim et évitement de la pollution liée à la proximité du trafic, sur une bande d'env. 100 m autour de la RD83 et 60-80 m autour de la RD430

Impacts air/bruit des futures Installations Classées pour la Protection de l'Environnement devront être analysés dans le cadre d'études d'impacts spécifiques

- **Contexte climatique (atténuation/adaptation)**

Potentiel de production énergétique locale : possibilité de fixer dans le cahier des charges de cession des terrains des objectifs plus ambitieux que le minimum réglementaire (surface de panneaux photovoltaïques par exemple)

Gaz à Effet de Serre : Végétalisation de la zone (espaces publics et privés), non implantation d'activités de type logistique pure, incitation à la conception bioclimatique et bas carbone des bâtiments, desserte modes doux et Transport en Commun

PRINCIPAUX ENJEUX ET AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'Autorité Environnementale recommande principalement au pétitionnaire de :

- de compléter le dossier de création en indiquant :
 - la localisation, la nature et le dimensionnement des mesures de compensation de la destruction de zones humides et démontrer le respect des principes d'équivalence et la compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
 - ⇒ **Sera précisé dans le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau**
 - les mesures de compensation prévues de la fonction agricole, avec l'évaluation de leurs impacts environnementaux (perte ou gain par rapport à la fonctionnalité environnementale des sols agricoles supprimés et impacts d'une éventuelle compensation surfacique sur un autre site) et le cas échéant, proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de ces derniers ;
 - ⇒ **Pas d'impact foncier lié à la compensation agricole (à confirmer)**
 - ⇒ **Analyse sera disponible dans l'étude préalable agricole**
- ne pas urbaniser la zone tant que la capacité du système d'assainissement n'est pas suffisante pour traiter les effluents.
 - ⇒ **Projet de réhabilitation de la station d'épuration : validation du scénario en cours**
 - ⇒ **Constructions sur la ZAC se feront après validation par les services de l'Etat**

Vos questions et propositions



13 décembre 2022

Comment participer et donner votre avis ?

Vous informer :

- Dans le bulletin de la CCRG ou dans la presse locale ;
- Par la mise à disposition de panneaux dans les locaux de la CCRG et en mairie d'Issenheim ;
- Sur le site internet de la CCRG : www.cc-guebwiller.fr.

Vous exprimer pendant la phase de concertation :

- Par écrit dans les registres mis à disposition dans les locaux de la CCRG et à la mairie d'Issenheim, par courrier simple ou électronique adressé au Président de la CCRG à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr, ou via le formulaire disponible sur le site internet www.cc-guebwiller.fr ;
- Au plus tard 15 jours après la réunion publique du 13 décembre 2022.

Et aussi :

- Pendant la mise à disposition du public du dossier de création (mi-février à mi-mars 2023 : www.cc-guebwiller.fr) ;
- Pendant la mise à disposition du public du dossier de réalisation (automne 2023 : www.cc-guebwiller.fr) ;
- Lors de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU et à l'autorisation environnementale (début 2024).



13 décembre 2022



BEREST
INGÉNIERIE

**Merci de votre
attention**



La réunion a débuté à 18h05 avec la présentation des différents interlocuteurs.

M. ROTOLO, président de la CCRG

M. SCHLEGEL, Vice-président de la CCRG

M. GILBERT, Directeur Général des Services

Mme. DUCHENE, Directrice Générale Adjointe

M. LORENZO, Chef de projets Atelier des Territoires

M. BACHMANN, Directeur du bureau d'études Parenthèse

Seize personnes sont présentes en plus de l'équipe projet, des élus précités et de M. le Maire d'Issenheim.

1. Introduction

M. Duret prend la parole pour introduire la réunion. Il s'agit de la deuxième réunion de concertation prévue au titre de la concertation préalable réglementaire obligatoire pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée. Elle a pour objet de présenter les évolutions par rapport au projet partagé lors de la première réunion du 28 février 2022 en tenant compte notamment de l'étude d'impact qui a été réalisée en 2022.

Le président prend la parole et présente l'ordre du jour. Il revient également sur l'intégration du projet dans les documents d'urbanisme :

- Le projet s'inscrit dans le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016 et qui prévoit l'extension de l'Aire d'activités du Florival sur la zone du Daweid.
- Le PLU d'Issenheim devra évoluer pour permettre la réalisation du projet via une mise en compatibilité.

2. Evolution du projet

M. Bachmann présente les évolutions du projet :

- Deux scénarii avaient été présentés en février 2022 avec des plans de circulation différents.
- La prise en compte des remarques faites lors de la première réunion publique et les impacts relevés lors de l'étude d'impact ont abouti à la réduction du périmètre dans une logique d'évitement des zones humides. A ce titre, des parcelles situées au sud est et au nord-ouest ont été retirées du périmètre de projet.



- Par ailleurs, plusieurs secteurs inclus dans le périmètre de ZAC demeureront non urbanisables (partie en vert au plan) et notamment au nord et le long de la RD3b. Ces zones permettront la réalisation de mesures de génie écologique.
- La programmation est répartie entre des lots à vocation industrielle (en orange) ; ceux destinés à des PME/PMI (en jaune) ; un hôtel de passage éventuellement complété par de la restauration (en violet) et deux poches de stationnements dont l'un est destiné au covoiturage et aux transports en commun (arrêt de bus) et l'autre au stationnement de quelques véhicules légers et de quatre poids-lourds.
- Le projet de paysage est présenté, il se compose de haies vives diversifiées en limite du projet pour créer un premier filtre végétal pour les vues depuis les routes départementales. Ces haies seront composées de toutes les strates de végétation et d'essences uniquement locales. Des noues seront réalisées le long des voiries pour collecter les eaux pluviales qui y ruissèlent. Elles seront plantées d'arbres d'alignement aux essences compatibles avec un développement en milieu urbain. Le choix se portera également sur des essences ornementales pour contribuer à la qualité paysagère de l'espace urbain en fonction des saisons.
- Les voies routières seront doublées d'une voie verte éclairée la nuit, un second itinéraire cyclable qui longe en partie le Rimbach au nord permettra de contourner la zone. Dans un souci de préservation des trames noires, ce second itinéraire ne sera pas éclairé.

Présentation des vues 3D mises à jour :

- Il apparaît sur les vues le futur giratoire en grisé, il devra être réalisé par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).
- Il sera imposé aux industriels de planter des haies (d'essences locales comme celles réalisées par la CCRG) sur les limites entre les lots.
- Les zones de prairies à l'est du projet permettront la création de zones humides.

Le Président présente le bilan actualisé qui est le suivant :

- Superficie prévue au SCOT : 38.5 ha
- Périmètre de la ZAC : 29 ha
- Mesure d'évitement par réduction du périmètre de la ZAC : 8 ha soit 21,6%
- Mesure Evitement Réduction Compensation dans le périmètre de la ZAC : 8.2 ha (28,3 % de la surface de la ZAC)
- Surface aménagée : 20.8 ha
- Création de 530 emplois

3. Principaux enjeux et avis de l'autorité environnementale

- M. Lorenzo détaille les enjeux qu'a révélé l'étude d'impact réalisée en 2022.
- L'enjeu des zones humides est particulièrement important et a conduit à des évitements complémentaires. Le calcul de la compensation est encore en cours et aboutira en début d'année prochaine.
 - La gestion des eaux usées est également un enjeu puisque la station d'épuration d'Issenheim (STEP) n'est aujourd'hui pas en mesure de traiter les futurs effluents de la zone. La STEP devra être mise à niveau par la CCRG avant le raccordement des futures entreprises du Daweid.
 - Les eaux pluviales devront elles être infiltrées à la parcelle pour les espaces privés et seront gérées dans des noues pour les espaces publics.
 - Une étude de modélisation du trafic a été réalisée, elle a permis de simuler les impacts sur la circulation à un horizon 2030 et à horizon 2050, il en résulte qu'il n'y aura pas d'impact notable sur le trafic. L'étude intègre également une desserte par le bus de la zone et la connexion des axes modes doux au niveau du rond-point qui sera réalisé par la CeA ; une requalification de la RD430 est à étudier notamment pour un accès sécurisé des modes doux (traversée de la RD430) et l'implantation d'un arrêt de bus sur la RD430
 - L'impact sur le paysage sera limité par la plantation d'une strate arborée et arbustive en lisières Est et Sud ainsi qu'à travers un recul des bâtiments d'au moins 100m par rapport à la RD83.
 - Le projet conduit à la perte de 27 hectares de surface agricole utile pour lesquels une étude préalable de compensation collective est en cours, conformément à la réglementation. Elle doit permettre de déterminer un montant de compensation destiné à la réalisation de projets collectifs.
 - Parallèlement à l'étude de trafic, des simulations sur la qualité de l'air et le bruit ont également été réalisées aux horizons 2030 et 2050. Aucun impact notable lié au trafic supplémentaire n'a été identifié sur la qualité de l'air. Pour le bruit, il n'y a pas d'impact notable sur les habitations les plus proches lié au trafic généré mais en cas d'implantation d'industries bruyantes (hypothèse maximaliste), l'environnement sonore pourrait passer de calme à un bruit urbain modéré en limite Sud d'Issenheim. Les entreprises ayant des impacts liés à leur process devront réaliser une étude d'impact spécifique dans le cadre de la réglementation ICPE.
 - En matière de consommation énergétique, l'étude d'impact s'accompagne d'une étude de potentiel énergétique qui a permis de déceler des sources d'approvisionnement pertinentes et notamment la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques. Des dispositions plus ambitieuses que les niveaux réglementaires seront intégrées aux cahiers des charges de cessions de terrains (CCCT) lors des ventes.
 - Les ambitions du projet en matière d'atténuation et d'adaptation au contexte climatique seront retranscrites dans le Cahier de Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales (CPAUPE) annexé au CCCT. Il est également rappelé que les activités de type logistique pure ne seront pas autorisées.

Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact (novembre 2022) :

- Les principaux enjeux relevés par l'Autorité Environnementale sont les suivants :
- Demande de compléments par rapport à l'impact sur les zones humides et notamment démonstration du respect du principe d'équivalence fonctionnelle écologique. Ces éléments seront apportés dans le cadre de l'autorisation environnementale qui sera demandée au titre de la loi sur l'eau.
 - Précision à apporter sur les mesures de compensation prévues de la fonction agricole. L'étude préalable agricole sera versée au dossier dès finalisation, elle intégrera des pistes d'utilisation du fonds de compensation collective.
 - Recommande de ne pas urbaniser la zone tant que la STEP n'est pas mise à niveau. Des démarches sont en cours au niveau de la CCRG pour lancer ce projet.

2. Temps d'échange, Questions / Réponses

La séance de questions / réponses est ouverte

Q : Mme Bragard, habitante de Soultz : Vous avez évoqué l'installation d'un arrêt de bus dans la zone mais par quelle ligne sera-t-il desservi, puisqu'aucune ligne n'y passe ?

R : Il sera possible de détourner une des lignes qui desservent Soultz par exemple. Il faudra voir avec la Région ce qui est le plus opportun en temps voulu.

Q : Cette nouvelle desserte affectera-t-elle celle de Soultz ? Le plan de desserte vient d'être revu, comment allez-vous le faire évoluer ?

R : Non, les deux seront possibles. Le plan sera maintenant revu tous les 2 ans.

Q : M. Knorr, représentant du collectif cycliste Bicychouette : Peut-on avoir le support de la présentation ?

R : Oui, il sera publié sur le site de la CCRG.

Q : Comment la traversée cyclable de la RD430 est-elle prévue ? Et comment la voie verte au nord se poursuit-elle ?

R : M. Bachmann précise que l'aménagement du rond-point est sous maîtrise d'ouvrage de la CeA mais la nécessité d'un franchissement piétons-cycles fait figure de contrainte imposée. Les options de la CeA ne sont pas encore arbitrées.

Concernant la voie verte au nord, elle se connecte au chemin de défrètement qui continue vers Guebwiller mais il est également possible d'emprunter une venelle pour rejoindre le rond-point via l'intérieur de la zone. Une connexion entre le chemin de défrètement et le rond-point est également possible.

Q : M. Aullen, citoyen de Guebwiller : Cette zone n'est desservie que par des poids-lourds n'est-il pas envisageable de prévoir une desserte par le fer ?



Q : D'importantes surfaces de toitures et de parking vont être réalisées. Y aura-t-il une obligation d'installation de panneaux photovoltaïques (PV) ?

Q : N'est-il pas envisageable que la CCRG reste propriétaire des terrains pour éviter que sur le long terme des terrains soient en friches ? Ce genre de montage se voit de plus en plus sur d'autres opérations.

R : M. Bachmann précise que Réseau Ferré de France (RFF) a un cahier des charges précis pour permettre la desserte par le rail de ce type de zone et que celle-ci est trop petite. De plus, le rail se situe au sud de la RD430 ce qui demanderait son franchissement et complexifierait d'autant plus la réalisation d'un tel projet.

R : La loi Climat et résilience oblige de mettre en œuvre des surfaces de PV équivalentes à 30% de la surface des toitures, les élus sont engagés pour aller au-delà de cette réglementation soit par voie contractuelle (CCCT) soit par voie réglementaire (règlement du PLU), les seuils ne sont néanmoins pas encore fixés. Par ailleurs, le législateur se penche actuellement sur la possibilité de rendre obligatoire l'installation d'ombrières photovoltaïques pour les parkings de plus de 1500m².

R : Le Président revient sur la question du bail plutôt que de la vente des terrains et précise que le sujet a déjà été évoqué avec l'ADIRA mais que la collectivité ne pourra assumer sur le long terme le portage de fonciers qui pourront être pollués. La gestion des activités et l'éventuelle remise en état des terrains doit rester de la responsabilité des entreprises et ne doit pas être portée à la charge des concitoyens.

Q : Monsieur, citoyen du Florival : Qu'entendez-vous par compensation sur la filière agricole ? Y aura-t-il de nouvelles surfaces pour l'agriculture ? Comment la compensation se concrétise-t-elle et qui la gère ?

R : M. Lorenzo détaille le fonctionnement de la compensation collective agricole. Un calcul est réalisé par la chambre d'agriculture dans le cadre de l'étude préalable et aboutit à un montant qui doit être payé par la CCRG et qui doit permettre le financement de projets collectifs sur le territoire. Ce montant doit permettre de recréer la valeur perdue pour la filière agricole par la diminution de la surface de terres cultivables. La gouvernance et la gestion de ce fonds reste à définir. Le président précise que la collectivité souhaiterait financer des projets proposés par les agriculteurs qui s'inscrivent dans la politique générale du territoire (éviter l'irrigation par exemple). En ce qui concerne la question de l'ouverture de nouvelles surfaces cultivables, la compensation collective agricole n'a pas forcément cet objectif. De son côté, la SAFER peut avoir un rôle pour identifier de nouveaux terrains pouvant être destinés à l'agriculture.

Le président souhaite insister sur le fait qu'en matière de réduction de la consommation foncière, le territoire a déjà fourni des efforts importants puisqu'une réduction de 55% de la consommation a déjà été actée par le SCOT, soit au-delà des ambitions de la loi Climat et Résilience. Le contexte socio-économique de la vallée est difficile avec 3 à 4 points de chômage supérieurs à la moyenne du département.



Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre la création d'emplois et le maintien de l'activité agricole. L'opération Daweid n'a pas vocation à être réalisée en 2 ou 3 ans mais bien sur le temps long, une activité agricole pourra ainsi être maintenue sur les parcelles non encore cédées. Il y a également un enjeu dans la densification des opérations d'aménagement, qu'elles soient à vocation de logements ou d'activités. Il faut repenser la manière de construire pour réduire la consommation foncière.

Q : M. Cimetière, habitant de Guebwiller : Le sujet a-t-il été vu sous l'angle de la résilience alimentaire de la Communauté de Communes ? Le territoire ne serait-il pas plus fort s'il était en capacité de nourrir sa population ?

R : Le Président détaille les mesures déjà prises pour répondre à cette question avec la mise en place et la sanctuarisation de jardins communaux sur les communes des Soultz et de Guebwiller par exemple. Une étude plus large est en cours au niveau du PETR.

Q : M. Knorr : Ne serait-ce pas pertinent d'utiliser le montant de la compensation agricole pour permettre l'installation d'un maraicher ? Il faut anticiper la crise alimentaire en offrant des terrains à des agriculteurs.

R : La loi de 2016 qui fixe les modalités de la compensation agricole précise qu'elle ne peut être que collective. Ainsi, il n'est pas possible d'installer un maraicher qui serait seul à profiter des sommes versées. De plus, la commune de Soultz par exemple est propriétaire de terrains mais qui sont gelés par des baux ruraux qui ne peuvent être dénoncés rapidement.

Q : M. Cimetière : Quelles sont alors les possibilités pour remettre des terres à l'agriculture ?

R : Le Président précise que le principal levier est de rentre les terrains inconstructibles dans les documents d'urbanisme.

Q : M. Aullen : Ne faut-il pas faire évoluer les zones industrielles pour limiter également la consommation foncière et éviter de créer une nouvelle zone comme il en existe partout aux abords des villes, avec d'importantes surfaces de parking ?

R : La préoccupation de la CCRG est de maintenir les commerces en centre-ville, tout comme les services et les professions libérales. Les projets d'implantation en périphéries ne sont pas soutenus et ce n'est clairement pas la vocation de la ZAC Daweid. Le cahier des charges de la ZAC permettra également de prescrire pour limiter la consommation foncière.

Q : M. Bordmann, agriculteur : Comment sera géré le trafic qui est déjà saturé dans le secteur et notamment à l'approche du rond-point Mader ? D'autant plus en ajoutant un nouveau rond-point au niveau de l'entrée de la ZAC.

R : Le Président indique qu'une réduction de la vitesse à 70km/h au lieu de 90km/h est déjà une solution, donnant l'exemple de la M35 à Strasbourg où la circulation s'est

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 13 décembre 2022



largement fluidifiée depuis la baisse de la vitesse autorisée. M. Bachmann complète en expliquant que la distance entre deux véhicules est proportionnelle à leur vitesse et que sur une même portion de route il est possible de positionner davantage de véhicules à faible allure. De plus, la faible vitesse réduit les phénomènes d'à-coups à l'approche d'un obstacle (rond-point).

Q : M. Knorr : Les poids-lourds pourront-ils aller vers Issenheim au nord ?

R : Non, le barreau qui relie la ZAC à l'entrée d'Issenheim est interdit aux poids-lourds.

Q : Bruno Poignant, habitant de Wuenheim : Comment les emplois de Daweid pourront être attribués prioritairement aux gens de la vallée ?

R : M. Thoumelin de l'ADIRA évoque la situation pour une entreprise de Guebwiller qui avait des difficultés de recrutement avant la crise énergétique malgré une bonne attractivité et qui n'en a plus aucune maintenant puisque les gens souhaitent moins se déplacer pour limiter les frais de carburant. En conclusion, s'il y a des offres d'emplois attractives à proximité, les habitants de la vallée seront les premiers intéressés.

Le Président insiste sur le fait que la préférence d'une population par rapport à une autre n'est en aucun cas possible puisqu'il s'agit de discrimination mais que la création d'emplois industriels et artisanaux sur le territoire aura de toute façon un impact positif puisqu'aujourd'hui il n'y a pas suffisamment d'offres.

Q : M. Cimetière : Jusqu'à où peut-on aller dans le cahier des charges pour favoriser l'installation d'entreprises résilientes ?

R : M. Bachmann indique que le CCCT est un contrat qui engage les parties qui décident librement de le signer. Il est cependant préférable d'y intégrer des clauses qui peuvent être vérifiées a priori et donc notamment par le biais d'un permis de construire.

M. Thoumelin ajoute qu'il est difficile d'anticiper les besoins du marché et donc de connaître à l'avance la typologie des entreprises intéressées. Il indique que les autres zones du même type se sont dotées de commission d'attribution ad hoc, constituées d'élus, de la CCI et de partenaires pour attribuer les terrains en fonction des besoins du territoire. Il peut également y avoir une orientation qui est prise comme cela a été le cas il y a quelques années avec l'eau de qualité alimentaire qui a attiré des entreprises de l'agro-alimentaire.

M. Cimetière redit son souhait que le projet intègre des entreprises liées à l'agriculture locale.

Q : Francis Kohler : Quelles sont les compensations pour la zone humide ? Et comment seront gérées les pollutions émanant de la circulation de poids-lourds ?

R : M. Bachmann revient sur la logique de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) et à l'objectif d'atteindre une équivalence fonctionnelle. Pour ce faire, il

ZAC DAWEID

Compte-rendu – Réunion publique 13 décembre 2022



est prévu d'éviter une partie importante des zones humides pédologiques repérées et d'en améliorer les qualités en créant des prairies, puis de procéder à des travaux de génie écologique dans la partie est pour créer de nouvelles zones humides. La plantation de haies en limite de ces espaces et des lots viendra encore améliorer le bilan.

En ce qui concerne la pollution potentielle des eaux de voiries, la doctrine de gestion des eaux pluviales a changé récemment. Historiquement, des réseaux de collecte et des ouvrages du type séparateurs d'hydrocarbures devaient être mis en place. Ces dispositifs étaient souvent mal entretenus et ne remplissaient donc pas leur rôle sur le long terme. Aujourd'hui, la doctrine nous impose d'infiltrer les eaux de ruissellement. Le projet prévoit donc l'infiltration directe des eaux pluviales dans les noues qui bordent les voies, une garde d'un mètre par rapport au toit de la nappe phréatique sera conservée pour permettre le retrait des terres polluées en cas de pollution accidentelle (renversement d'un poids-lourd par exemple).

L'assemblée n'ayant plus de question, les modalités de la concertation et les autres procédures de participation du public à venir sont rappelées. Il est notamment indiqué que la concertation préalable à la création de la ZAC prendra fin 15 jours après la réunion publique soit le 28 décembre 2022. Un bilan en sera ensuite tiré.

L'étude d'impact fera l'objet d'une mise à disposition du public par voie électronique (site internet de la CCRG) en phase de création puis en phase de réalisation de la ZAC.

Une enquête publique portera sur la mise en compatibilité du PLU d'Issenheim et sur la demande d'autorisation environnementale.

Fait par Quentin DURET, le 14 décembre 2022

Annexe 5 - Registre dématérialisé – Contributions au projet de ZAC DaweidExtraction *in extenso* des commentaires du registre

Numéro	Date	Nom et Prénom	Commentaire
1	07/11/2021	Mellinger Pauline	<p>Bonjour,</p> <p>A l'heure de l'urgence du changement climatique, de la dramatique chute de la biodiversité et du besoin impérieux d'être autonome au niveau alimentaire, comment pouvez vous bétonner à tout va ? Pas une année sans un nouveau lotissement, une nouvelle zone industrielle... Où est la cohérence avec les engagements pris ? Il serait temps d'arrêter les beaux discours et d'agir de manière responsable pour les générations à venir !</p> <p>Dans l'espoir que nos dirigeants trouvent la raison et aient des actes cohérents avec leurs discours pro environnement,</p> <p>Pauline Mellinger.</p>
2	07/11/2021	Martin Limouzin	<p>À l'heure où de plus en plus d'espèces disparaissent à cause de la destruction de leur lieu de vie, grignoter sans cesse davantage sur les terrains naturels ou agricoles est un non sens complet.</p>
3	09/11/2021	Eric THOUMELIN ADIRA	<p>Bonjour,</p> <p>L'ADIRA (Agence de développement économique d'Alsace) accompagne votre Collectivité et les principales entreprises industrielles de votre territoire depuis de nombreuses années.</p> <p>Force est de constater que le périmètre de la CCRG est - comme toute l'Alsace - en pénurie de foncier économique disponible.</p> <p>Vous n'avez pourtant pas économisé vos efforts pour boucher les dents creuses, optimiser l'espace et réaliser des investissements importants pour reconquérir des friches. Nous avons ainsi réussi à trouvé preneur à chaque fois qu'un bâtiment se libérait y compris, récemment, pour l'ancien bâtiment Sevenday.</p> <p>Ainsi, vous êtes la seule collectivité haut-rhinoise à avoir réhabilité une friche (Bigstar) pour y réaliser votre pépinière d'entreprises lors de l'appel à projet de l'ex-conseil général du Haut-Rhin.</p>

			<p>Ensemble, nous avons travaillé sur la reconversion des friches NSC et la ville de Guebwiller figure parmi les lauréats nationaux en la matière. Un autre projet de reconversion de friche est en cours à Buhl.</p> <p>Néanmoins, ceci ne suffit pas car votre territoire est particulièrement attractif, notamment pour les PME et des projets industriels y trouveraient leur compte si du foncier était disponible.</p> <p>Je trouve que le site que vous avez retenu pour votre projet est particulièrement bien choisi, éloigné des habitations tout en étant proche de l'espace aggloméré et à proximité immédiate d'une voirie structurante.</p> <p>J'espère que vous arriverez à le mener à bien et vous accompagnerai avec plaisir.</p> <p>Cordialement, Eric THOUMEIN - ADIRA</p>
4	17/11/2021	Frédérique BRAGARD	<p>Ce projet ne s'inscrit pas dans les préconisations actuelles concernant l'environnement.</p> <p>Le projet est basé sur un SCOT datant de 2016 et ne prenant pas en compte les enjeux climatiques actuels, ni l'objectif Zéro Artificialisation Nette du plan Biodiversité, qui demande de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.</p> <p>La création de cette zone conduit à détruire des terres agricoles qui diminuent la capacité de production alimentaire. Le Haut-Rhin n'est déjà pas mesure d'alimenter sa population alors que ce territoire possédait des terres fertiles. Le priver de terres agricoles fragilise davantage la population. Le Florival est une vallée touristique. Enticher son entrée ne fera que l'enlaidir. Ce qui serait bien dommageable, pour les habitants et les vacanciers.</p> <p>En en terme d'emplois, que savons-nous de ces entreprises qui vont potentiellement s'installer ? Ne nous laissons pas tromper par l'annonce de créations d'emplois. Certains seront créés dans la nouvelle ZAC, mais d'autres détruits ailleurs. Si toutefois des entreprises souhaitent s'installer, une densification est possible dans les Zones artisanales et industrielles existantes sur le territoire du Florival. Elles peuvent être accueillies dans les friches ou zones non encore construites.</p> <p>L'artificialisation de du lieu-dit Daweid conduit à la non-crédation, voire destruction d'emplois dans l'alimentation : perte de la terre pour les agriculteurs qui cultivaient, impossibilité de créer des zones de maraîchages « viables » qui sont source d'emploi non délocalisables ou de, tout autre projet relatif à l'utilisation de terres agricoles.</p> <p>La création de cette ZAC conduira à terme à « re-naturer » des zones induisant des coûts encore non estimables aujourd'hui, limiter la capacité de résilience alimentaire, augmentera les émissions de</p>

			CO2 et de polluants atmosphériques, générera des nuisances sonores, fragilisera la faune et la flore, et induira de nouveaux risques pour les habitants. Dans l'intérêt de la population et de la nature, il est absolument nécessaire de suspendre ce projet. Les 7M€ qui lui sont dédiés pourront être réutilisés pour des activités plus respectueuses de l'environnement et de l'Homme.
5	18/11/2021	CIMETIERE Ludovic	La Surface Agricole Utile de la CCRG est de moins de 1000m2 par habitant (contre 4000 pour le territoire national). Nourrir une personne requière 4000m2 avec le régime alimentaire actuel (source : Outil CRATER). Cela signifie que notre territoire n'aurait pas la capacité de nourrir sa population en cas de "choc" ne permettant plus à la population d'accéder à des aliments produits ailleurs. Ce que disent les scientifiques du GIEC qui travaillent sur le dérèglement climatique, c'est qu'à 2° d'augmentation de la température par rapport à l'ère pré-industrielle, c'est une instabilité alimentaire mondiale qui se produira probablement. Et les 2° d'augmentation devraient être atteints entre 2040 et 2050. Ce seul argument me paraît devoir être pris en compte dans une vision long terme de la politique d'aménagement de notre territoire. La mise en oeuvre d'une ZAC rendra tout retour en arrière irréversible. Il est certes toujours difficile de résister à un intérêt de court terme face à un bénéfice de long terme mais il me semble que c'est le devoir de décideurs éclairés d'agir ainsi. La population, par ailleurs de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, verrait j'en suis certain d'un œil positif une évolution du projet actuel de la CCRG.
6	22/11/2021	GUARELLE SELMA	Bonjour, comment pouvez-vous garantir que les entreprises qui s'installeront sur cette zone recruteront les personnels, les salariés sur le territoire de la CCRG ?
7	22/11/2021	FRANK Patrick	Bonjour, en 2021, une politique d'artificialisation de sols cultivables est pour moi une aberration. A l'heure où l'on parle de relocalisation, de développer et distribuer plus de nourriture produite localement, il m'apparaît comme un non-sens d'utiliser des terres agricoles ou cultivables à ce type de projet, soit-il pavillonnaire ou commercial. Je m'exprime en tant que citoyen alsacien, non résident de la commune concernée, mais concernée par le devenir de notre "humanité", si ce terme a encore un sens face aux enjeux financiers et de pouvoirs dont ces projets sont l'objet. "Pérenniser l'emploi" ? Oui, je peux l'entendre, mais quel sens cela a-t-il dans un monde à bout de souffle et dans une course insensée au "toujours plus" ? Cordialement.
8	22/11/2021	De Carvalho Françoise	Je pense qu'il faut vraiment réfléchir sur le long terme : il faut penser biodiversité et non pas toujours rentabilité économique car on sait bien que certaines zones d'activité économiques ne sont utilisées

			que quelques années avant d'être abandonnées. Réhabilitons les zones "oubliées" avant de vouloir en créer des nouvelles. Ca sera aussi de l'emploi !
9	22/11/2021	Odile Kritter	L'argument du développement et de la pérennisation de l'emploi pour s'exonérer de la destruction encore et encore de terres agricoles est irrecevable dans le contexte actuel. Brandi comme une épée de Damoclès il laisse entendre que celui qui s'y opposerait ne souhaiterait que le déclin économique. Or, de multiples alternatives pour un développement sont possibles sur notre territoire comme ailleurs, les friches à l'abandon sont légion et la non- bétonisation des terres doit être UNE PRIORITÉ ABSOLUE La redynamisation des centres bourgs est préconisée, l'extension des zones à urbaniser est à bannir et pourtant avec ce projet, une nouvelle fois, ces directives ne sont pas prises en considération. D'autre part, il est un sujet dont on ne traite que peu, qui lui aussi serait créateur d'emploi et, qui plus est, répondrait aux besoins alimentaires de la population, à savoir l'installation de maraichers et autres petits producteurs. Des demandes d'installation parviennent aux communes et elles sont dans l'impossibilité d'y répondre favorablement. Les vergers ont disparu au profit des lotissements et à présent les terres agricoles sont détournées de leur affectation Il serait grand temps de sortir des logiques d'antan et d'anticiper de manière plus réfléchie les enjeux d'aujourd'hui.
10	22/11/2021	Grandidier jean-louis	Résilience alimentaire, résilience climatique, artificialisation des sols, il me semble que ce soit d'actualité non ? Où auront nous nos cultures ? A 20 kms, 50 kms, 200 kms ? C'est juste un non sens total et en opposition complète avec les recommandations du Giec et des spécialistes du climat comme la société Carbone 4 Ah oui j'oubliais il faut de la croissance infinie et de l'emploi Nos enfants nous accuseront ...
11	23/11/2021	Calvat Cybèle	En ces temps de changement climatique, de raréfaction des espèces, et de disparition de terres agricoles, nous n'avons pas besoin de cette ZAC mais plutôt de sanctuariser des espaces naturels pour préserver nos ressources de demain. Non à la bétonisation des terres agricoles !! Stop aux projets débilés !
12	25/11/2021	Bock Josué	Je suis opposé à ce projet, qui ne prévoit pas de compensation environnementale pour contrebalancer l'artificialisation d'une surface importante (47 hectares) de sols, et plus généralement l'impact potentiel sur la biodiversité dans cette zone

13	26/11/2021	Brégeard Claire	Non à l'artificialisation des terres, projet anachronique face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels
14	26/11/2021	catherine Tavernier	Nous devrions faire tout notre possible pour garder nos agriculteurs locaux et non leur enlever leur "outil" de travail ! C'est eux qui nous nourrissent !
15	27/11/2021	WAHRINGER Lucien	Mais où allez-vous arrêter la bétonisation de notre beau "Florival": vallée des fleurs.... Il faudra changer le nom de la vallée. Mais quel héritage laissons-nous à nos enfants en détruisant les terres agricoles qui nous nourrissent, en détruisant le poumon vert qui nous permet à nous, aux insectes, de respirer, de vivre. Et tout cela, pour le Dieu Argent !!!
16	27/11/2021	DE SIMONE Coentrin	<p>CCRG, bonjour.</p> <p>Par le présent message je souhaite exprimer au-dessus toute considération politique mais avec un certain sens de l'anticipation, un avis concernant le projet de ZAC à Issenheim sur les champs du lieu-dit "Daweid".</p> <p>En tant que jeune éco-citoyen de 21 ans je dénonce avec cinglance et condamne ce projet tout droit sorti d'un autre temps.</p> <p>En effet, on peut très bien assurer de l'emploi et de l'attractivité économique au territoire sans avoir à détruire de nouvelles terres agricoles qui malgré les pesticides constituent des espaces moins stériles que le béton!</p> <p>Les champs auront un rôle accru à l'avenir pour assurer la résilience alimentaire d'une société amenée à éviter une totale dépendance aux exportations, dont les flux peuvent rapidement se gripper à l'occasion de crises majeures comme celle du COVID dont des leçons doivent être tirées si nous voulons nous en sortir.</p> <p>Les parcelles que vous souhaitez détruire peuvent passer en bio si les fermiers y sont encouragés, d'autant que le bio local est amené à se développer et à fournir emploi et attractivité tout en respectant la Nature.</p> <p>Donc dans cette optique ne vous coupez pas l'herbe sous le pied.</p> <p>Aussi, je ne suis pas sûr que construire partout des entrepôts sur votre territoire soit une belle carte postale pour ce dernier qui une fois cette ZAC construite perdra de sa beauté, de son originalité et ressemblera à tant d'autres endroits déjà artificialisés dans notre région.</p>

			<p>Je suis en colère qu'on puisse encore suivre aujourd'hui une logique économique s'effectuant au détriment du vivant et selon des notions d'emploi et d'attractivité uniquement conçues dans un sens matériel et consumériste.</p> <p>Je vous appelle donc à renoncer à ce projet et à reconsidérer ce que vous voulez faire de ce territoire, le florival.</p> <p>En vous remerciant d'avoir lu et de plus tard porter attention à mon message dans vos délibérations, je vous adresse mes sentiments dévoués.</p> <p>Salutations respectueuses,</p> <p>Coentrin DE SIMONE.</p>
17	28/11/2021	METZ-FALLOURD Chantal	<p>Les friches industrielles dans les vallées alsaciennes comme dans celles de Guebwiller devraient être en priorité réinvesties de la même manière que "les dents creuses" pour l'habitat. Pour cela, il faut une volonté politique qui demande sûrement bien plus d'effort que la création d'une zone mangeuse de ces précieuses terres agricoles.</p> <p>Comment se fait-il qu'il semble si simple de les stériliser alors qu'il est quasi impossible à des agriculteurs de s'installer s'ils n'en sont pas des héritiers?</p> <p>Où est la logique en ces temps où il faudrait faire preuve d'un peu plus d'imagination si ce n'est de bon sens.</p> <p>Vous parlez de projet ambitieux, il le serait vraiment si vous innoviez dans votre manière de revivifier le territoire en maîtrisant autrement l'impact global sur celui-ci: en réduisant les "verrues" que sont les friches, en réorientant le flux des déplacements et en finissant avec ses zones d'entrée d'agglomération qui ont défiguré nos paysages au point que des journalistes parlent de "la France moche".</p> <p>Il y a pourtant une petite chanson qui proclame que "notre Alsace est belle". Quand arrêterons-nous le massacre!</p>
18	29/11/2021	Philippe Gwladys	Je suis contre ce projet. Il y a encore des bâtiments vacants à réhabiliter sur la zone artisanal. On crée des bureaux et commerces au centre ville de Guebwiller alors qu'il y a des commerces vides. Surtout, on détruit des terres agricoles de façon irrémédiable. C'est un bien précieux pour nourrir les générations futures. Nous n'avons pas le droit de spoiler la terre, utilisons déjà l'existant ! Il n'y a déjà plus de vergers dans notre belle vallée...

19	29/11/2021	RESSEL Mélanie	<p>Alors que nous sommes dans la sixième extinction de masse avec une perte croissante de la biodiversité dans nos pays, vous décidez de réduire encore le peu d'espace qu'il reste aux animaux sauvages.</p> <p>De plus, la pollution ne cesse d'accroître, ce n'est pas en déversant des tonnes de bitume que ça va cesser...</p> <p>Et je finirais avec le fait qu'il y a un réchauffement climatique qui comme les paragraphes précédent, est en évolution !</p> <p>Le rôle de nos politiciens est de faire en sorte de préserver ses concitoyens. Vous parlez d'emplois, je parle de descendances qui vont vivre dans un monde où seule l'économie compte aux yeux de nos politiciens.</p> <p>Réveillez-vous et pensez à vos enfants avant de penser au porte monnaie.</p> <p>Bien à vous...</p>
20	29/11/2021	WILDY Brigitte	<p>Bonjour</p> <p>à la lecture des dernières données insee 2018 ,concernant la CCRG, le taux de chômage était de 12%, et le taux de pauvreté de 10% .</p> <p>Pour enrayer la paupérisation de notre territoire ,il est donc urgent d'engager des mesures attractives pour l'implantation de nouvelles entreprises à proximité immédiate du pôle urbain .Offrir des emplois de proximité c'est limiter les déplacements quotidiens des salariés . Ainsi le site de Daweid ,contigu à la zone artisanale existante ,est idéalement situé .</p>
21	29/11/2021	LAMBERT Paul	<p>De nombreuses entreprises ne peuvent pas s'implanter sur le territoire de la CCRG car il n'y a plus de foncier à vocation économique de disponible .</p> <p>A titre d'exemple ,je citerai une entreprise de recyclage et de concassage de matériaux qui ne peut plus travailler sur ce territoire . Recycler des matériaux sur place ,et les réutiliser sur place est vertueux sur le plan environnemental .</p> <p>Empêcher aux entreprises de s'installer ici ,c'est obliger les habitants de notre territoire à faire de longs trajets en voiture pour rejoindre le lieu de travail éloigné .</p> <p>La réalisation de la zone du Daweid permettra à nos habitants de vivre et de travailler ici ,près de leur lieu de résidence .</p>
22	30/11/2021	Kuentz André	<p>Projet complètement mégalo ...; Le prétexte d'emplois est totalement ridicule de notre temps .</p> <p>Il y a suffisamment de friches industrielles ; ou faut-il y voir une concurrence avec les projets sur Aspach ou Ensisheim ; Plaine d'Alsace = Zone industrielle = Belle perspective pour notre biodiversité de notre avenir avec des compensations environnementales qui seront bien sûr ridicules !!</p>

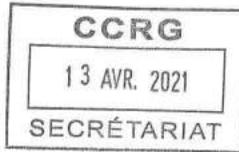
			<p>Complètement contre ce projet délirant .</p> <p>André Kuentz</p>
23	08/12/2021	Alsace Nature Florival	<p>Le groupe local Florival d'Alsace Nature, soutenu par les instances départementales et régionales de la fédération Alsace Nature, s'oppose fermement à toute forme d'artificialisation du site agricole du Daweid en vertu du respect du principe de « zéro artificialisation nette des sols » et en soutien aux acteurs économiques d'une agriculture de proximité.</p> <p>Alors que l'urgence climatique nous impose à toutes et à tous des décisions vertueuses de ménagement des espaces naturels, nous déplorons que les élus de notre Communauté de Communes continuent de s'enfermer dans une idéologie mortifère de déni des enjeux du réchauffement climatique, au mépris de l'avenir de notre territoire et des Générations Futures.</p> <p>Nous demandons la sanctuarisation de tous les espaces naturels et agricoles de la CCRG afin de préserver les capacités d'infiltration des sols, de favoriser la fixation du carbone, d'éviter l'augmentation des pénétrations automobiles et des diverses pollutions, de favoriser le retour de la biodiversité et de préserver la qualité paysagère de notre entrée de vallée.</p> <p>Nous exprimons notre opposition à l'urbanisation massive engagée par le Conseil Communautaire, en totale contradiction avec les diagnostics du GIEC et avec les préconisations de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Ces orientations déraisonnables menacent en effet durablement l'avenir de notre vallée et la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>Nous soutenons par ailleurs les réflexions menées par la commission « Résilience alimentaire » du PÉTR Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon qui encouragent l'autonomie alimentaire en circuits courts. La perspective de remplacement des monocultures de maïs, grandes consommatrices d'eau, d'engrais et de pesticides, néfastes à la qualité des sols et biocides pour le Vivant, par des cultures maraîchères et des productions de petits fruits en mode biologique, est une alternative économique à laquelle nous apportons volontiers notre soutien.</p> <p>Car nos terres sont destinées à nourrir la population et non les ambitions ou les prétentions d'un certain nombre d'élus. L'intérêt général du territoire, de la Nature, de la Planète et de l'Avenir des jeunes générations doit rester la priorité absolue des engagements de notre Communauté de</p>

			Communes. Car Demain se décide dès aujourd'hui et tous les porteurs de décisions en sont co-responsables...
			Guebwiller, le 8 décembre 2021
24	10/12/2021	Association VAL	<p>Réunie en Assemblée Générale Ordinaire le 2 octobre 2021, l'association VAL (Vivre et Agir à Linthal), composée de 275 membres, adhérente aux collectifs « Florival en Transition », « Alternatiba », « Action Climat Florival » et « Stop Fessenheim », membre du Conseil de Développement du PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon, a exprimé, à l'unanimité, son opposition au projet d'urbanisation des terrains agricoles du Daweid, ban d'Issenheim, mené par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.</p> <p>Engagés dans la commission « Résilience Alimentaire » du PETR, nous nous mobilisons selon nos finalités statutaires pour la promotion des circuits courts d'alimentation locale et bio, en soutien aux agriculteurs engagés dans une démarche éco-responsable. Nous nous élevons avec force contre le massacre programmé de 37 hectares de terres agricoles qui pourraient nourrir de manière vertueuse et écologique une bonne partie de la CCRG. Nous déplorons que les décideurs de notre intercommunalité se refusent avec obstination de prendre en compte les exigences de l'urgence climatique et veulent à tout prix perpétuer les vieilles pratiques destructrices qui menacent aujourd'hui l'avenir de la planète. Nous demandons solennellement que la prise en compte des menaces écologiques soit mise au cœur de toutes les priorités et qu'aucune décision dévastatrice pour l'environnement de notre territoire ne soit plus jamais prise, au mépris des populations et de l'avenir de nos enfants.</p> <p>Nous espérons pouvoir compter sur la responsabilité de nos élus face à la survie des générations futures pour que ce projet si nuisible soit définitivement abandonné.</p> <p>La présidente Isabelle MARTIN et le comité de VAL</p>
25	13/12/2021	BUECHER BRIAN	<p>Bonjour</p> <p>ce territoire a subi de plein fouet la désindustrialisation au cours de ces 30 dernières années : liquidation des industries textiles, pertes des emplois de la construction mécanique chez SCHLUMBERGER, liquidation de RABEWERK, liquidation de GAP Star, liquidation de SEVENDAY . Aujourd'hui ce territoire n'est pas en mesure d'accueillir le développement d'entreprises car il n'y a pas de foncier artisanal ou industriel de disponible a proximité immédiate des grands axes de</p>

			communication .Cette zone Daweid est nécessaire pour enrayer la paupérisation du secteur de Guebwiller .
26	13/12/2021	GABRICHIDZE AUDREY	<p>Bonjour</p> <p>il est courant de voir des habitants de notre secteur ,faire de longs trajets en voiture pour rejoindre le secteur de Bâle ,ou l'Allemagne, ou Colmar ou Mulhouse ,ou Cernay .En effet ces pôles industriels sont attractifs pour les employés qualifiés des secteurs technologiques . Ces habitants veulent habiter notre territoire car la qualité de vie y est excellente et tous les services utiles à la population sont présents ici .Il ne manque que les emplois et les entreprises qui auraient besoin de cette main d'œuvre qualifiée car il n' ya plus d'espaces disponibles pour accueillir ces entreprises . Ici ,malheureusement , c'est le sous développement industriel qui semble privilégié .Il est urgent de redevenir attractif pour les entreprises afin de relocaliser les emplois chez nous . Pour cela ,je formule le voeu que Daweid soit réalisé rapidement .</p>
27	26/12/2022	Ludovic CIMETIERE	<p>La période que nous vivons actuellement montre que les années et décennies à venir vont être traversées par des chocs dont les manifestations, difficilement prévisibles, risquent de déstabiliser nos sociétés et donc de faire peser un certain nombre d'incertitudes sur les habitants de notre communauté de commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chocs liés au dérèglement du climat - chocs liés à la tension croissante sur les énergies (pic de production du pétrole conventionnel en 2008) - chocs économiques et sociaux induits par les 2 points précédents. <p>Les décideurs locaux seront dans ce contexte en première ligne pour répondre aux attentes de la population avec le plus de discernement possible sur ces sujets et d'avoir une vision long terme pour ce qui nous engage durablement : c'est le cas du devenir de la zone de Daweid.</p> <p>Dans une situation de tension, j'observe que très rapidement notre réflexe collectif est de nous soucier de nos besoins fondamentaux : se sentir en sécurité, garantir un niveau de santé minimum, avoir un logement, se nourrir, ...</p> <p>La résilience alimentaire de notre territoire pourrait être essentielle pour faire face aux conséquences des chocs évoqués ci-dessus (défaillance des entreprises de transport, difficulté subie de l'approvisionnement en carburants, blocages liés à des tensions sociales, ...)</p>

		<p>Par ailleurs, plusieurs risques pèsent sur les entreprises qui s'installeraient sur la ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauraient-elles durablement faire face à la baisse (déjà engagée pour l'Europe depuis plus de 10 ans) d'approvisionnement en pétrole et, avec un décalage de 20 à 30 ans en gaz (hors événement géopolitique qui accélérerait ce phénomène) ? - auraient-elles un process industriel décarboné compatible avec les objectifs de la SNBC ? - les stratégies industrielles des entreprises quant à leur localisation évoluent rapidement. Dans un monde en tension, ce rythme ne peut que s'accélérer. <p>Le risque de créer à plus ou moins brève échéance de nouvelles friches industrielles n'est-il pas réel ? Et cela en ayant supprimé définitivement une importante capacité locale de production alimentaire.</p> <p>N'existerait-il pas "un chemin" permettant d'allier le soutien à l'emploi local, la baisse des besoins de transport et la résilience du territoire ?</p> <p>C'est dans esprit que s'inscrit la réflexion que je sou mets ci-dessous :</p> <p>Garder à la zone de Daweid sa vocation agricole mais en l'orientant vers des activités qui bénéficieraient directement aux habitants du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - productions maraîchères - production agricole à vocation alimentaire (céréales pour le pain, les pâtes, ..) - structures de stockage et transformation des productions <p>Il y a également des co-bénéfices à creuser : avec les déchetteries pour les matières organiques, interactions avec les habitants du territoire, partenariat avec les cuisines centrales d'établissements scolaires, péri scolaires, médicaux ou EHPAD, partenariat avec des lycées agricoles ou hôteliers, ... Cela pourrait induire une vraie dynamique territoriale autour d'une telle démarche.</p> <p>Suivant la manière dont elles sont opérées, ces activités peuvent être intenses en emploi.</p> <p>En résumé, un projet porteur d'une vision positive et d'une réponse pragmatique à certains enjeux locaux et qui pourrait être partagée par nos concitoyens.</p> <p>Ces quelques éléments de réflexion ne constituent en aucune manière un projet abouti. Ils ne sont modestement que le début d'une vision qui doit être co-construite avec différents acteurs des domaines concernés.</p>
--	--	--

		<p>Même si cela change les choses, les transformations que nous vivons nécessitent de réactualiser la vision d'un projet engagé à une époque où nous n'étions pas encore suffisamment conscients des risques et incertitudes pesant sur notre avenir, dont certains se matérialisent clairement depuis.</p> <p>Il me semble qu'il serait tout à l'honneur des décideurs de la CCRG de prendre en compte ces nouvelles réalités.</p> <p>Les habitants du territoire ne pourraient, j'en suis certain, que leur en être reconnaissants.</p>
--	--	---



Partout où la nature a besoin de nous

Guebwiller, le 12 avril 2021

Monsieur Marcello ROTOLO

Président de la Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller

1, rue des Malgré-Nous
68500 GUEBWILLER

Vos réf. : 2021/14 - Groupe local Florival
Siège du groupe : Hôtel de l'Ange - 68500 GUEBWILLER
Suivi par : Hubert MARTIN, pilote du groupe
Tél. : 03 89 76 31 48
Courriel : florival@alsacenature.org
Adresse postale : 71a, rue du Hilsenfirst 68610 LINTHAL
P.J. :
Objet : Nouvelle extension de la ZAC - Daweid

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de revenir à vous à la lecture de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021.

Nous avons notamment relevé qu'au titre du point 7 intitulé « Zones d'Activités Economiques », notre collectivité envisage, en alinéa 7.3, de nouvelles acquisitions de terrain pour étendre l'urbanisation planifiée au canton Daweid d'Issenheim et, en alinéa 7.4., la validation définitive de la nouvelle ZAC implantée sur ledit site à vocation agricole.

A l'issue de consultations au sein du groupe local et de la Coordination Départementale 68, nous avons l'honneur et le devoir de vous renouveler, une fois de plus car telle est la vocation statutaire d'Alsace Nature et l'obligation morale de ses adhérents, notre entière et unanime opposition à la transformation des terres cultivables de notre territoire, fussent-elles plantées de maïs, en zone à bâtir à vocation économique ou résidentielle.

Ces terrains agricoles n'ont qu'une seule destination et l'étymologie du « Daweid » nous le rappelle : nourrir les populations et leurs troupeaux (de « Weide » : pâture, pâturage). Nos terres constituent une richesse inestimable dans un monde qui se doit d'assurer une alimentation décente et équilibrée à une population croissante, elles sont l'or vert de nos territoires et nul ne peut se prévaloir d'un quelconque droit à les anéantir.

C'est ainsi que depuis quelques mois s'est constitué, au sein du PETR Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon, un groupe de travail « Résilience alimentaire » constitué d'élus, de techniciens territoriaux, de professionnels de l'agriculture, de partenaires institutionnels et de personnes-ressource associatives qui oeuvrent, en lien avec Monsieur Alain BERTRON, à définir les enjeux de la relocalisation agricole et à relever les défis de l'autonomie alimentaire. La dernière réunion du 31 mars 2021 s'est déroulée à la Cave Dimière de Guebwiller en présence de Monsieur Francis KLEITZ, président du PETR, et a permis à tous les participants de prendre conscience, après le témoignage de plusieurs agriculteurs, des besoins de la profession en ressources foncières, soit pour développer des projets de maraîchage, soit pour privilégier les plantes fourragères qui manquent tant aux éleveurs de la moyenne montagne ou des chaumes d'altitude.

alsace nature

Groupe Local
Florival

Secrétariat général
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.29.52.66
siegeregion@alsacenature.org

www.alsacenature.org

Il nous paraît dès lors aussi inconcevable que contradictoire de vouloir songer, ne fût-ce qu'un seul instant, à sacrifier 37 ha de ces terres nourricières, source d'avenir pour la promotion des circuits courts alimentaires, sur l'autel d'un développement exponentiel et débridé afin d'y implanter des zones densément urbanisées. Celles-ci généreront inéluctablement toutes ces déplorables nuisances qui menacent la santé, la sérénité et la sécurité de nos concitoyens : pollutions atmosphériques et visuelles, bruit, pénétration automobile, insécurité routière, dégradations paysagères irréversibles dans une entrée de vallée déjà largement défigurée par une succession de verrues architecturales (Aire d'Activité de Soultz et, depuis peu, urbanisation du « rond point Mader »).

Nous ne reviendrons pas en détail sur la problématique de l'artificialisation des sols, déjà largement développée dans la correspondance en date du 12 mars 2021, et que dénoncent régulièrement tous les experts scientifiques chargés d'alerter les décideurs politiques et économiques sur les racines de la crise écologique et sur les défis de l'urgence climatique. Une terre agricole, même plantée de maïs, est susceptible d'être amendée et revalorisée : elle sera donc incontestablement préférable à une imperméabilisation définitive par bétonisation et bitumage...

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » disait déjà le président Jacques CHIRAC au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002. En vingt ans, les dirigeants de la planète n'ont jamais cessé d'alimenter le brasier, avec frénésie et aveuglement, à tel point que la dégradation climatique est désormais annoncée comme irréversible... si une rupture écologique intégrale et définitive n'est pas immédiatement mise en œuvre à tous les échelons de décision : local, régional, national et mondial.

Notre Communauté de Communes se trouve donc désormais parvenue à la croisée des chemins : soit elle persiste dans le déni climatique en s'obstinant dans des ambitions démesurées, déraisonnables et obsolètes d'expansion urbanistique ; soit elle fait le choix de privilégier le seul intérêt général, celui de notre territoire, celui de notre biodiversité, celui des générations futures, celui de la Planète et de son Humanité. En réalité, il n'y qu'un seul choix car c'est celui de l'Espoir et de l'Avenir !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, nous, citoyens du Florival, comptons sur vous pour que ces projets d'aménagement d'ampleur pharaonique, si nuisibles pour la région de Guebwiller, soient définitivement abandonnés. Nous sommes persuadés que le bon sens peut et doit enfin nous permettre de regarder, toutes et tous, dans la bonne direction afin qu'ensemble nous puissions éteindre cet incendie climatique qui ravage notre planète, notre unique Planète !

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos cordiales salutations écocitoyennes.

Pour le groupe local Florival d'Alsace Nature : **Hubert MARTIN, pilote-animateur**

Copie à tous les maires de la CCRG et à la presse locale

Guebwiller, le 27 avril 2021

Monsieur Hubert MARTIN

ALSACE NATURE

71 A rue du Hilsenfirst

68610 LINTHAL

Affaire suivie par Annick SCHERMESSEUR

Objet : votre courrier du 12 avril 2021

Monsieur,

J'ai pris bonne réception de votre courrier entré dans mes services le 13 avril dernier.

J'ai à nouveau pu prendre connaissance de vos différents arguments que vous aviez déjà évoqué dans vos courriers précédents.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller fait également le choix de privilégier le seul intérêt général en trouvant un juste équilibre entre les différents impératifs du territoire : offrir à nos concitoyens et à nos jeunes des perspectives d'emploi pour réaliser leur projet de vie tout en préservant notre environnement et notre cadre de vie.

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de nous appuyer sur l'association PALME pour nous accompagner dans notre démarche de qualité environnementale pour la création de notre nouvelle zone d'activités économiques au lieu-dit Daweid. Ce point a d'ailleurs été adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 15 avril dernier.

Je vous invite donc dorénavant à nous faire part de vos remarques lors de la concertation fixée par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Marcello ROTOLO

Copie :

André Schlegel – Vice-Président du ressort

Florival en Transition
Alternatiba Soultz
Alsace Nature Florival

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de la Région de Guebwiller
Mesdames et Messieurs les Vice-Président.e.s
Mesdames et Messieurs les conseiller.ère.s
communautaires

Guebwiller, le 14 avril 2021,

Objet : Projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après avoir décidé en février 2020 de l'acquisition de terrains au lieu-dit Daweid à Issenheim, le Conseil Communautaire de la CCRG s'apprête dans sa séance du 15 avril 2021 à compléter les acquisitions déjà faites, et à approuver des objectifs du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique sur ces terrains.

En tant que citoyen.nes, associations et collectifs actifs sur le territoire, nous souhaitons porter à votre attention les réflexions suivantes :

- Les projets de « loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », dits loi Climat-Résilience, inspirés des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, sont actuellement présentés par le Gouvernement et débattus au Parlement. Alors qu'ils abordent avec une acuité particulière les sujets liés à l'artificialisation des terres (qui tendent vers une zéro artificialisation nette des sols) et à la nécessité de résilience, les orientations proposées à la délibération du conseil communautaire sur la zone mentionnée ci-dessus, découlant d'un contexte politique, social et économique très différent de celui d'aujourd'hui, semblent les ignorer.
- A l'occasion des dernières élections municipales de 2020, deux initiatives citoyennes portées par nos associations, le « Pacte pour le Climat » et le « Manifeste pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller », ont rencontré un écho important auprès de nos concitoyen.nes et d'un certain nombre d'élu.es,
- Ces initiatives mentionnent clairement la nécessité de rendre notre territoire résilient face aux conséquences du dérèglement climatique sur les plans écologiques, sociaux et démocratiques.

- Depuis le début de l'année 2021, en concertation avec nos associations, le PETR soutient une démarche consacrée à la résilience alimentaire sur le périmètre des 19 communes de la CCRG, engageant de nombreux partenaires locaux dans la réalisation d'un état des lieux et dans la définition d'un plan d'actions à court terme. Les réponses aux questions relatives à la disponibilité des terrains agricoles, au transport des denrées produites, à leur transformation et aux circuits de distribution sont évidemment cruciales pour atteindre de résilience alimentaire.

Compte tenu de ces éléments, nous considérons que le projet en objet va à l'encontre des intérêts à moyen / long terme des habitant.e.s de la CCRG.

Il nous paraît nécessaire de prendre le temps d'avoir une réflexion approfondie sur le meilleur usage qui pourrait être fait de ces terres acquises par la collectivité.

Le contexte d'élaboration du PLUi et le projet de territoire qui lui est associé, la sensibilité accrue des habitant.e.s aux enjeux environnementaux et à la consommation locale ne font que renforcer notre conviction sur l'importance de cette réflexion.

En conséquence, nous vous demandons solennellement de bien vouloir suspendre ce projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim.

Comme nous le faisons actuellement dans le cadre du PCAET du PETR, nous sommes prêts à être partie prenante de travaux qui conduiront à de nouvelles orientations pour ce projet, conformes aux enjeux de la résilience territoriale, dès aujourd'hui et pour les générations futures.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour en échanger de vive voix et nous serions très heureux d'une prochaine rencontre.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations écologiques,

Pour Florival En
Transition
Ludovic CIMETIERE
ludovic.cimetiere@free.fr



Pour Alternatiba Soultz
Bruneau POIGNANT
soultz@alternatiba.eu



Pour Alsace Nature
Florival
Hubert MARTIN
florival@alsacenature.org




Guebwiller, le 27 avril 2021

Ludovic.cimetiere@free.fr
soultz@alternatiba.eu
florival@alsacenature.org

Affaire suivie par Annick SCHERMESSE

Objet : votre courrier du 14 avril 2021

Messieurs,

J'ai pris bonne réception de votre courrier entré dans mes services le 15 avril dernier.

J'ai à nouveau pu prendre connaissance de vos différents arguments que vous aviez déjà évoqué dans vos courriers précédents.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller fait le choix de privilégier le seul intérêt général de ses habitant.e.s en trouvant un juste équilibre entre les différents impératifs du territoire : offrir à nos concitoyens et à nos jeunes des perspectives d'emploi pour réaliser leur projet de vie tout en préservant notre environnement et notre cadre de vie.

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de nous appuyer sur l'association PALME pour nous accompagner dans notre démarche de qualité environnementale pour la création de notre nouvelle zone d'activités économiques au lieu-dit Daweid. Ce point a d'ailleurs été adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 15 avril dernier.

Je vous invite donc dorénavant à nous faire part de vos remarques lors de la concertation fixée par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Marcello ROTOLO

Copie :

- André Schlegel - Vice-Président du ressort



SIÈGE :

1 rue des Malgré-Nous - BP 80114 - F-68502 Guebwiller Cedex
Tél. 03 89 62 12 34 - Fax 03 89 62 12 20
e-mail : infos@cc-guebwiller.fr - Site : www.cc-guebwiller.fr

SERVICE ENVIRONNEMENT ET ATELIERS :

13 rue de l'Électricité - F-68502 Guebwiller Cedex
Tél. 03 89 28 59 90 - Fax 03 89 28 59 95
e-mail : environnement@cc-guebwiller.fr

Collectif « Action Climat Florival »

Agir localement pour la justice climatique

action-climat-florival@laposte.net
<https://www.facebook.com/actionclimatflorival>

Guebwiller, le 02 décembre 2021

*A l'attention de Monsieur Marcello ROTOLO,
président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
et de l'ensemble des élus communautaires,*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Vice-Président.e.s
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communautaires,

Très récemment, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et la commune d'Issenheim ont pris la décision de transformer des terres agricoles, destinées à produire notre nourriture, en espaces urbanisés, ceci en contradiction avec la mise en œuvre du principe de « zéro artificialisation nette des sols ».

Action Climat Florival est un collectif de citoyen.ne.s attaché.e.s à leur territoire. Nous voulons défendre notre lieu de vie et celui que nous léguerons à nos enfants. Nous nous mobilisons pour arrêter ces projets inutiles et destructeurs. Nous demandons la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles ainsi qu'un moratoire sur tous les projets d'urbanisation massive engagés actuellement, et à l'avenir, sur le ban de la commune d'Issenheim ainsi que sur l'ensemble du territoire de la CCRG.

Aujourd'hui, nous avons donc le plaisir de remettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes les 4000 premières signatures de notre pétition en ligne :

https://agir.greenvoice.fr/petitions/stop-a-la-betonisation-des-terres-agricoles-du-florival?fbclid=IwAR0j0YNNlQHK_cJyC7MJCuNtLEpm_YQQ5TsmYWtRglk_2eRRdyXC1Es0qX8

Lancée il y a trois semaines, notre pétition mobilise de plus en plus de citoyens de tous horizons, attachés à l'engagement contre les dérèglements climatiques et à la défense de l'intérêt général de la Planète.

Nous sommes convaincus que le Conseil Communautaire de la CCRG aura à cœur de relever avec nous les défis majeurs de la transition énergétique et écologique en accordant une priorité absolue à la préservation de nos espaces naturels et de notre potentiel agricole.

Avec nos meilleures salutations écocitoyennes,

Les membres du collectif citoyen « Action Climat Florival »

Annick SCHERMESSE

De: Economie
Envoyé: lundi 24 janvier 2022 15:33
À: action-climat-florival@laposte.net
Objet: Réponse à votre pétition "Stop à la bétonisation des terres agricoles du Florival"
Pièces jointes: Lt Collectif Action Climat Florival 17-01-2022.pdf

Bonjour,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, la réponse du Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Monsieur Marcello ROTOLO, à la pétition du Collectif « Action Climat Florival ».

Afin de faciliter nos échanges à l'avenir, pourriez-vous nous transmettre les coordonnées du représentant ou de la personne porteuse de ce collectif ?

Dans cette attente,

Bien cordialement,



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Service Economique - Pépinière d'entreprises du Florival
7 rue de l'Industrie 68360 SOULTZ
03 89 62 17 70 - economie@cc-guebwiller.fr
<https://outdigital.com/CCRC/pepiniere/>

Guebwiller, le 17 janvier 2022

COLLECTIF ACTION CLIMAT FLORIVAL

Action-climat-florival@laposte.net

Affaire suivie par Annick SCHERMESSE
N/Réf. : AS/MFa

Objet : votre pétition « Stop à la bétonisation des terres agricoles du Florival »

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris bonne réception de votre pétition concernant votre opposition aux projets d'urbanisation sur la commune d'Issenheim et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Je tiens tout d'abord à relever que sur les 4 000 pétitionnaires, à peine 10 % sont réellement issus de notre territoire.

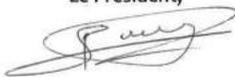
Concernant les projets d'habitats sur Issenheim, ceux-ci répondent à une très forte demande à laquelle il est nécessaire de répondre à la fois pour le développement de la commune, mais également celui de notre territoire. Je tiens d'ailleurs à préciser que cette urbanisation a quasiment été réduite de moitié par rapport au projet initial suite aux échanges avec les exploitants agricoles locaux. De plus, la CCRG n'a pas vocation à interdire les projets mis en œuvre par les maires sur leurs communes (dans le respect de la réglementation en vigueur bien évidemment).

Concernant la Zone d'Activités Économiques DAWEID, je rappelle tout d'abord que cette extension répond à un besoin de développement endogène et exogène des entreprises du territoire. Parallèlement, la CCRG traite également la question des friches et des dents creuses et les projets y sont nombreux. De plus, cette extension répond à un besoin criant d'emplois sur le territoire puisque, pour rappel, le taux de chômage de la CCRG est de deux points plus élevés que la moyenne départementale. Trouver un emploi sur le territoire limitera les déplacements et permettra de réduire l'empreinte carbone. Ce projet se fait une nouvelle fois en accord avec les exploitants agricoles locaux.

La CCRG s'implique ainsi, depuis de nombreuses années, dans une politique volontariste en termes de développement durable et de préservation de l'environnement, tout en offrant à ses concitoyens et à ses enfants des perspectives d'emploi et d'habitat durables pour réaliser leur projet de vie.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Président,



Marcello ROTOLO
Conseiller Régional

SIÈGE :

1 rue des Malgré-Nous - BP 80114 - F-68502 Guebwiller Cedex
Tél. 03 89 62 12 34 - Fax 03 89 62 12 20
e-mail : infos@cc-guebwiller.fr - Site : www.cc-guebwiller.fr

SERVICE ENVIRONNEMENT ET ATELIERS :

13 rue de l'Électricité - F-68502 Guebwiller Cedex
Tél. 03 89 28 59 90 - Fax 03 89 28 59 95
e-mail : environnement@cc-guebwiller.fr

FLORIVAL EN TRANSITION – 7 rue Saint-Antoine - 68190 Raedersheim
ALTERNATIBA SOULTZ – 5 rue de la fontaine - 68360 Soultz



Monsieur Marcello Rotolo
Président de la Communauté de Communes de la Région
de Guebwiller
1, rue des Malgré Nous
68500 GUEBWILLER

Le 4 mai 2022

Monsieur le Président,

Après la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021, chacune de nos associations, Florival en Transition et Alternatiba Soultz, vous avons adressé des courriers de recours gracieux, vous demandant de surseoir au projet de modification du PLU de la commune d'Issenheim, visant à créer un nouveau quartier résidentiel à Pflleck, projet pouvant potentiellement artificialiser à terme plus de 9 hectares de terres agricoles.

Dans ces courriers, outre notre demande d'annulation de la délibération, nous vous faisons part de notre volonté de participer, aux côtés de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et de tous les acteurs concernés, à la réflexion indispensable sur une stratégie et à la mise en œuvre de projets concrets pour aller sans tarder vers la résilience alimentaire à l'échelle de notre territoire.

Nous regrettons que vous n'ayez pas souhaité répondre par écrit à nos courriers, ni répondre favorablement à nos demandes de rencontre, ainsi que l'absence de réponse à notre courrier commun concernant le projet de ZAC au lieu-dit Daweid.

Vous avez choisi de développer la position de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller oralement en séance du Conseil Communautaire, soulignant pour le projet Pflleck qu'il s'agissait d'une décision de la commune d'Issenheim, et rappelant notamment que « la CCRG ne bloquera jamais un projet mené par une commune ».

Si nous pouvons entendre certains de vos arguments, nous restons convaincu de la nécessité de revoir le modèle de développement de notre territoire dans les contextes climatiques et sociaux auxquels nous avons à faire face. La crise sanitaire d'abord, et aujourd'hui la guerre en Ukraine, ne viennent que confirmer l'importance d'anticiper, en particulier pour répondre localement aux besoins alimentaires des habitants, au plus près de là où ils vivent.

Nous souhaitons ici renouveler notre demande de mise en œuvre à l'échelle de la CCRG de résolutions tenant compte des vulnérabilités du système alimentaire contemporain face aux différentes crises systémiques, au changement climatique, à l'épuisement des ressources, à l'effondrement de la biodiversité, pour la justice sociale et environnementale.

Ce, en les inscrivant dans un projet de territoire ambitieux pour les générations futures.

Et en particulier, nous vous confirmons notre volonté de participer à l'élaboration et la mise en place d'un modèle intégrant les solutions propres à assurer la sécurité alimentaire sur notre territoire, avec une alimentation locale de qualité accessible à tous.

Nous le répétons, aucune occasion ne doit être laissée de côté pour « sauver » les terres agricoles de notre territoire car elles sont l'avenir. La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller se doit de prendre en compte la réalité d'aujourd'hui et préparer l'avenir du vivant sur son territoire.

Ainsi, vous comprendrez que nous ne pouvons que soutenir l'association Alsace Nature dans son récent recours contentieux à l'encontre de la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim.

En espérant avoir l'opportunité d'en échanger avec vous de vive voix, nous vous adressons nos respectueuses salutations,



Pour Alternatiba Soultz
Alain Diot

Pour Florival en Transition
Gilles Bachelet



Partout où la nature a besoin de nous

Guebwiller, le 29 novembre 2022

Vos réf. : 2022/21 - Groupe local Florival
Siège du groupe : Maison Marguerite Kuentz - 1, rue Jean
Moulin 68500 GUEBWILLER
Suivi par : Hubert MARTIN, pilote du groupe
Tél. : 03 89 76 31 48 - 07 71 83 93 06
Courriel : florival@alsacenature.org
Adresse postale : 71a, rue du Hilsenfirst 68610 LINTHAL
P.J. :
Objet : Courrier relatif au projet ZAC Daweid

Aux maires, à Mesdames et Messieurs les
élus communautaires de la Communauté
de Communes de la Région de Guebwiller
(CCRG)

1, rue des Malgré-Nous
68500 GUEBWILLER

Madame, Monsieur,

Le groupe local Florival de la fédération Alsace Nature souhaite se mettre en relation avec l'ensemble des élus communautaires de la CCRG dans le cadre des débats autour du projet d'aménagement d'une nouvelle Zone d'Activité sur le site du Daweid, commune d'Issenheim.

Le 20 septembre, la Coordination Départementale 68 d'Alsace Nature, réunie à Mulhouse, a exprimé, à l'unanimité, son opposition ferme et définitive à cette nouvelle perspective d'artificialisation des sols et d'urbanisation des terres agricoles de notre territoire.

Depuis plusieurs décennies, les instances intercommunales successives (SIVOM, District, puis ComCom) se sont hélas employées à remplacer les milieux boisés ou cultivés de l'entrée du Florival, garants de la cohésion des équilibres naturels et de l'harmonie des paysages, par des zones bâties à vocation économique ou résidentielle. Ces aménagements, grands prédateurs d'espaces et particulièrement inesthétiques, ont considérablement réduit la capacité de notre territoire à assurer la pérennité de ses écosystèmes et de leur biodiversité.

Alors que les dérèglements climatiques se multiplient et s'accroissent, alors que la France a connu cet été une succession de quatre canicules, nous sommes plus que jamais au cœur de l'urgence écologique. Cette situation impose à tous, et avant tout aux décideurs politiques, une responsabilité considérable pour la gestion pérenne des ressources naturelles et la préservation de la Planète.

alsace nature

Groupe Local
Florival

Secrétariat général
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegeregion@alsacenature.org

www.alsacenature.org

Il serait donc particulièrement néfaste pour notre territoire et pour l'avenir de ses habitants que des terres agricoles fertiles, telles celles du Daweid, soient détournées de leur noble destination agricole et réduites à des espaces artificialisés, urbanisés, bétonnés, dévitalisés. N'oublions pas que nos champs, travaillés par des générations de valeureux paysans, sont destinés à nourrir sagement la population et non à alimenter les ambitions dévastatrices de promoteurs ou de collectivités. Les travaux menés par la commission « Autonomie alimentaire » du PETR Rhin - Vignoble - Grand-Ballon avaient abouti aux mêmes conclusions et avaient formulé diverses alternatives porteuses d'avenir et d'espoir.

Fidèle à ses engagements statutaires de 1965 au service de « *la protection de la nature, du développement de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement en Alsace* », reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994, notre association demande aux élus communautaires de la CCRG de **refuser fermement** cette fuite en avant qui entraînerait une nouvelle dégradation irréversible de notre territoire.

L'accélération du péril climatique ne permet plus à nos décideurs politiques de perpétuer les vieux schémas économiques obsolètes qui conduisent aujourd'hui notre civilisation consumériste à sa perte. Nul ne peut plus vouloir « aménager » SON territoire dans une démarche de repli égocentrique, sans accepter de tenir compte des impératifs de sobriété que nous impose l'intérêt général de la Planète et de l'Humanité.

Madame, Monsieur : nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour empêcher résolument la concrétisation de ce malheureux projet et pour inscrire vos engagements écologiques dans le sens de l'Histoire. Le 10 septembre 2022, Monsieur Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations Unies, s'était indigné de l'indifférence des pays industrialisés face au changement climatique : « *C'est de la folie, c'est un suicide collectif* ». En novembre 2020 et octobre 2021, l'Etat français a été condamné à deux reprises par le Conseil d'Etat et le Tribunal Administratif de Paris pour son inaction climatique. Ne fermons plus les yeux, réveillons nos consciences...

Madame, Monsieur : il n'est pas trop tard ! En renonçant aux prédatons mortifères d'espaces naturels et en opérant une véritable bifurcation vers une « écologie intégrale », déjà préconisée par le pape François dans son encyclique « *Laudato Si* » de 2015, nous pouvons tous ensemble contribuer à la sauvegarde de notre maison commune. Les enjeux vitaux de la Planète interpellent sans cesse notre éthique : nous devons tout mettre en œuvre, jour après jour, ici et ailleurs, pour **sortir au plus vite et définitivement de l'hystérie dévastatrice de la sacro-sainte « croissance »**. L'avenir de nos espaces de vie, de nos territoires, de notre climat, de notre air, de notre eau, de notre santé, de nos enfants et petits-enfants, de notre Planète ne saurait plus tolérer la mainmise écocide de cette idéologie surannée, si destructrice pour la Vie.

Madame, Monsieur : nous sommes persuadés que, comme nous, vous ne souhaitez pas cautionner et accélérer ce « suicide collectif ». Alors, de grâce, ne cédon pas aux pressions des lobbies économiques et au chantage à l'emploi... Notre responsabilité à tous, et en particulier celle des décideurs, est de relever le défi de la conversion radicale à cette vertueuse révolution écologique et sociale qui, seule, parviendra à sauver notre Terre et notre Humanité.

Nos enfants comptent sur vous, la Planète compte sur vous !

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs les maires et élus communautaires, nos meilleures salutations écocitoyennes.



Pour le groupe local Florival d'Alsace Nature :
Hubert MARTIN, pilote-animateur

Nouveau siège :

Fondation Marguerite-Kuentz - 1, rue Jean Moulin 68500 GUEBWILLER (ancienne Sous-Préfecture)

Permanences : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois, de 9 h à 11 h (sur rdv au 07 71 83 93 06)

Réunion du groupe local : le 2^e et le 4^e mercredi du mois, de 20 h à 22 h (horaires d'été : avril à octobre) ou de 19 h à 21 h (horaires d'hiver : novembre à mars).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
24680056900096

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté de commune à FPU CC REGION DE
GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49
(2) Indiquer le budget concerné : budget primitif ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Evaluation des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la région	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la région	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	32

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies déléguées à des communes et groupements de communes de moins de 3.000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Récupération qu'en M. 48.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies déléguées à des communes de 3 000 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT) et à leurs établissements publics, de 3 500 habitants et plus (art. L. 2311-38 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état II B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).
 - budgétaires (inscriptions en recettes de la section d'investissement).
- (4) Indiquer « précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1.
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 571 300,00
	8 571 300,00	6 785 641,00
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent) 1 789 659,00
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 571 300,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 989 100,00
	1 989 100,00	1 856 279,00
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif) 122 627,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 989 100,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	10 560 400,00
	10 560 400,00	10 560 400,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans annotation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les R.A.R. sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les R.A.R. correspondent aux dépenses engagées non annulées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges de caractère général	5 092 012,00	0,00	5 138 114,00	5 138 114,00	5 138 114,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	470 988,00	0,00	502 670,00	502 670,00	502 670,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 025 800,00	0,00	1 087 100,00	1 087 100,00	1 087 100,00
Total des dépenses de gestion des services		6 588 800,00	0,00	6 727 884,00	6 727 884,00	6 727 884,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 850,00	0,00	60 850,00	60 850,00	60 850,00
68	Dotations aux provisions et dépeçages* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 740 650,00	0,00	6 873 734,00	6 873 734,00	6 873 734,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	804 800,00	0,00	1 469 455,00	1 469 455,00	1 469 455,00
042	Opéret* ordre transfert entre sections (6)	393 300,00	0,00	228 111,00	228 111,00	228 111,00
043	Opéret* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 228 100,00	0,00	1 697 566,00	1 697 566,00	1 697 566,00
TOTAL		7 968 750,00	0,00	8 571 300,00	8 571 300,00	8 571 300,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 571 300,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 800,00	0,00	5 680,00	5 680,00	5 680,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 933 774,00	0,00	6 011 098,00	6 011 098,00	6 011 098,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	521 900,00	0,00	588 900,00	588 900,00	588 900,00
75	Autres produits de gestion courante	122 600,00	0,00	122 400,00	122 400,00	122 400,00
Total des recettes de gestion des services		6 486 074,00	0,00	6 728 078,00	6 728 078,00	6 728 078,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 496 074,00	0,00	6 749 078,00	6 749 078,00	6 749 078,00
042	Opéret* ordre transfert entre sections (6)	34 501,00	0,00	38 563,00	38 563,00	38 563,00
043	Opéret* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		34 501,00	0,00	38 563,00	38 563,00	38 563,00
TOTAL		6 530 655,00	0,00	6 785 641,00	6 785 641,00	6 785 641,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 785 659,00
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 571 300,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 661 003,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rattachement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.
---	--------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'exercice précédent porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si le régime s'applique le régime des provisions anti-budgétaires, ainsi que pour le calcul sur dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 03.
- (6) DE 022 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 - DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 413 200,00	0,00	1 747 537,00	1 747 537,00	1 747 537,00
	Total des dépenses d'équipement	1 413 200,00	0,00	1 747 537,00	1 747 537,00	1 747 537,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	290 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 703 200,00	0,00	1 952 537,00	1 952 537,00	1 952 537,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	34 591,00		36 563,00	36 563,00	36 563,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	34 591,00		36 563,00	36 563,00	36 563,00
	TOTAL	1 737 791,00	0,00	1 989 100,00	1 989 100,00	1 989 100,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 989 100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	108 205,00	0,00	98 400,00	98 400,00	98 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	108 205,00	0,00	98 400,00	98 400,00	98 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	162 980,00	0,00	70 307,00	70 307,00	70 307,00
102	Reserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	162 980,00	0,00	70 307,00	70 307,00	70 307,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	269 185,00	0,00	168 707,00	168 707,00	168 707,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	834 800,00		1 469 455,00	1 469 455,00	1 469 455,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	362 300,00		228 111,00	228 111,00	228 111,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 197 100,00		1 697 566,00	1 697 566,00	1 697 566,00
	TOTAL	1 497 285,00	0,00	1 856 273,00	1 856 273,00	1 856 273,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 122 827,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 989 100,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 681 013,00
---	---------------------

- (1) et (2) Méthode de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) et si reprise antérieure des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 + DI 040 = RE 042 + RI 040 = DE 042 + DI 041 = RI 041 + DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la région effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 138 114,00		5 138 114,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	502 670,00		502 670,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 087 100,00		1 087 100,00
66	Charges financières	65 000,00	0,00	65 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 850,00	0,00	60 850,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	228 111,00	228 111,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 469 455,00	1 469 455,00
	Dépenses d'exploitation – Total	6 873 734,00	1 697 566,00	8 571 300,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 571 300,00

INVESTISSEMENT				
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	36 563,00	36 563,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	185 000,00	0,00	185 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 747 537,00		1 747 537,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 952 537,00	36 563,00	1 989 100,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 989 100,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des crédits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Valeur totale des opérations d'ordre.
 (3) Permet de réajuster les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'est pas en M. 49.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure au total (voir le détail Annexe N° A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 680,00		5 680,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 011 698,00		6 011 698,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	588 900,00		588 900,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00		122 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 000,00	36 563,00	57 563,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	6 749 078,00	36 563,00	6 785 641,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 785 659,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 571 300,00

INVESTISSEMENT				
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	70 307,00	0,00	70 307,00
13	Subventions d'investissement	98 400,00	0,00	98 400,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		228 111,00	228 111,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 469 455,00	1 469 455,00
	Recettes d'investissement – Total	168 707,00	1 697 566,00	1 866 273,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 122 827,00

AFFECTATION AUX COMPTES 108 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 989 100,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre s'écrit uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 062 012,00	5 138 114,00	5 138 114,00
0001	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 400,00	8 650,00	8 650,00
0003	Fournitures entretien et petit équip.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
0004	Fournitures administratives	4 300,00	4 300,00	4 300,00
0006	Carburants	700,00	1 800,00	1 800,00
0008	Autres matières et fournitures	28 000,00	30 000,00	30 000,00
011	Sous-traitance générale	4 803 500,00	4 849 500,00	4 849 500,00
0135	Locations mobilières	23 000,00	24 000,00	24 000,00
01521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
01523	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	4 000,00	4 000,00
01528	Entretien, réparation autres biens immob.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
01551	Entretien matériel roulant	1 400,00	1 800,00	1 800,00
01558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	20 000,00	20 000,00
0156	Maintenance	57 000,00	56 000,00	56 000,00
0181	Multirisque	1 800,00	2 564,00	2 564,00
0188	Autres	400,00	800,00	800,00
017	Etudes et recherches	2 300,00	0,00	0,00
018	Divers	5 100,00	1 800,00	1 800,00
0226	Honoraires	5 000,00	2 000,00	2 000,00
0227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
0228	Divers	10 500,00	1 800,00	1 800,00
0231	Annances et insertions	500,00	500,00	500,00
0236	Catalogues et imprimés	6 000,00	7 000,00	7 000,00
0237	Publications	40 000,00	40 000,00	40 000,00
0248	Divers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
0248	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0261	Frais d'affranchissement	13 800,00	26 800,00	26 800,00
0262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
027	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
0283	Frais de nettoyage des locaux	3 800,00	6 000,00	6 000,00
03512	Taxes foncières	12 000,00	13 000,00	13 000,00
037	Autres impôts, taxes (autres organismes)	512,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	470 388,00	502 670,00	502 670,00
0216	Personnel affecté par CL de rattachement	34 000,00	31 000,00	31 000,00
0292	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 400,00	1 700,00	1 700,00
0336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 300,00	8 300,00	8 300,00
0338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	900,00	1 200,00	1 200,00
0411	Salaires, appointements, commissions	241 350,00	256 450,00	256 450,00
0413	Primes et gratifications	55 000,00	51 650,00	51 650,00
0414	Indemnités et avantages divers	700,00	0,00	0,00
0415	Supplément familial	1 000,00	1 220,00	1 220,00
0451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	47 400,00	47 400,00
0463	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	67 200,00	67 200,00
0464	Cotisations au Pde emploi	0,00	3 350,00	3 350,00
0468	Cotisations autres organismes sociaux	2 350,00	2 350,00	2 350,00
0474	Versement aux autres œuvres sociales	3 080,00	2 800,00	2 800,00
0476	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 750,00	1 750,00
0478	Autres charges sociales diverses	5 800,00	6 350,00	6 350,00
048	Autres charges de personnel	12 500,00	11 750,00	11 750,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	1 026 800,00	1 007 100,00	1 007 100,00
0631	Indemnités éke	12 000,00	12 250,00	12 250,00
0633	Cotisations de retraite éke	1 600,00	1 550,00	1 550,00
0634	Cotis. sécurité sociale éke - part. pat.	4 000,00	4 100,00	4 100,00
0641	Créances admises en non-valeur	100 000,00	100 000,00	100 000,00
066	Charges diverses de gestion courante	508 300,00	486 200,00	486 200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (8)		6 589 800,00	6 727 684,00	6 727 684,00
= (011 + 012 + 014 + 05)				
08	Charges financières (9) (8)	70 000,00	65 000,00	65 000,00
08111	Intérêts rattachés à l'échéance	70 000,00	65 000,00	65 000,00
07	Charges exceptionnelles (9)	60 850,00	60 850,00	60 850,00
073	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
0743	Subventions exceptionnelles fonctionnement	350,00	350,00	350,00
078	Autres charges exceptionnelles	60 000,00	60 000,00	60 000,00
06	Dotations aux provisions et dépréciat° (9) (8)	0,00	0,00	0,00
06	Impôts sur les bénéfices et assimilés (9) (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		8 740 850,00	8 873 734,00	8 873 734,00
022	Virement à la section d'investissements	824 800,00	1 469 455,00	1 469 455,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (1) (12)	393 300,00	228 111,00	228 111,00
041	Op. amort. Impos. Inscop. et coprofités	393 300,00	228 111,00	228 111,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 228 700,00	1 897 566,00	1 897 566,00
041	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 228 700,00	1 897 566,00	1 897 566,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 968 750,00	8 571 300,00	8 571 300,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 571 300,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 68112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 821 est rattaché au sein du chapitre 022.

(6) Le compte 834 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 738 est uniquement ouvert en M. 40 et en M. 44.

(8) Si le rattachement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le débet aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des créances sur sites et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise développée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
813	Atténuations de charges (5)	7 690,00	8 880,00	8 880,00
84188	Autres remboursements	7 600,00	8 880,00	8 880,00
70	Ventes études, fabrications, prestations	5 838 774,00	6 011 088,00	6 011 088,00
706	Prestations de services	5 405 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
707	Ventes de marchandises	114,00	88,00	88,00
7083	Locations diverses	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7088	Autres produits activités annexes	413 660,00	486 000,00	486 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	571 908,00	588 300,00	588 300,00
74	Subventions d'exploitation	571 908,00	588 300,00	588 300,00
75	Autres produits de gestion courante	122 800,00	122 400,00	122 400,00
7581	FCVVA	400,00	0,00	0,00
7588	Autres	122 400,00	122 400,00	122 400,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 813 + 79 + 73 + 74 + 75		6 486 074,00	6 728 078,00	6 728 078,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	21 000,00	21 000,00
7714	Récouvrement créances adossées en non valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
779	Autres produits exceptionnels	9 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 496 074,00	6 749 078,00	6 749 078,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	24 591,00	38 563,00	38 563,00
777	Qualité-part subv. invest. transf. après résolu	34 591,00	38 563,00	38 563,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 591,00	38 563,00	38 563,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 520 665,00	6 785 541,00	6 785 541,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 785 658,00
--	--------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 571 300,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 809 n'existe plus en M. 48.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le débet aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DU 040, RE 048 = DE 042.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise développée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1801	Opération d'équipement n° 1801 (5)	53 500,00	61 571,00	61 571,00
2001	Opération d'équipement n° 2001 (5)	427 800,00	163 100,00	163 100,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	76 500,00	72 000,00	72 500,00
2003	Opération d'équipement n° 2003 (5)	193 400,00	193 200,00	193 200,00
2101	Opération d'équipement n° 2101 (5)	882 400,00	1 187 186,00	1 287 186,00
	Total des dépenses d'équipement	1 413 200,00	1 747 537,00	1 747 537,00
10	Dépôts, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	185 000,00	185 000,00
16A1	Emprunts en euros	270 000,00	185 000,00	185 000,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	290 000,00	205 000,00	205 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 703 200,00	1 952 537,00	1 952 537,00
040	Ordre* ordre transfert entre sections (7,18)	34 521,00	35 563,00	35 563,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	34 521,00	35 563,00	35 563,00
13011	Sub. équipat opia résul. Etat	788,00	788,00	788,00
13012	Sub. équipat opia résul. Régions	6 373,00	6 607,00	6 607,00
13013	Sub. équipat opia résul. Départements	10 681,00	10 419,00	10 419,00
13014	Sub. équipat opia résul. Communes	633,00	633,00	633,00
13011	Sub. équipat opia résul. Budget communaut	2 164,00	2 164,00	2 164,00
13018	Autres subventions d'équipement	13 952,00	13 952,00	13 952,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations périmées (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	34 521,00	35 563,00	35 563,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 737 800,00	1 988 100,00	1 988 100,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 988 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote 1.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
12	Subventions d'investissement	108 200,00	98 400,00	98 400,00
1311	Subv. équipat Etat et etabl. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipat Régions	88 000,00	88 000,00	89 000,00
1314	Subv. équipat Communes	8 400,00	8 400,00	8 400,00
1318	Autres subventions d'équipement	7 800,00	0,00	0,00
10	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	108 200,00	98 400,00	98 400,00
10	Dépôts, fonds divers et réserves	182 980,00	70 307,00	70 307,00
10222	FCVA	182 980,00	70 307,00	70 307,00
155	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	182 980,00	70 307,00	70 307,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	289 180,00	168 707,00	168 707,00
027	Virement de la section d'exploitation	824 800,00	1 489 455,00	1 489 455,00
040	Ordre* ordre transfert entre sections (8),(7)	203 200,00	228 111,00	228 111,00
20030	Frais d'impression	624,00	23,00	23,00
2005	Licences, logiciels, droits similaires	1 310,00	110,00	110,00
20120	Aménagement Autres terrains	24 483,00	24 483,00	24 483,00
20131	Bâtiments	119 167,00	115 940,00	115 940,00
20135	Installations générales, agencements...	4 988,00	10 985,00	10 985,00
20153	Installations à caractère spécifique	1 504,00	2 620,00	2 620,00
20154	Matériel industriel	37 198,00	37 492,00	37 492,00
20157	Aménagements des matériels industriels	183 074,00	26 759,00	26 759,00
20192	Matériel de transport	2 588,00	2 588,00	2 588,00
20183	Matériel de bureau et informatiques	7 715,00	6 843,00	6 843,00
20184	Mobilier	100,00	100,00	100,00
20188	Autres	60,00	60,00	60,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 228 100,00	1 697 566,00	1 697 566,00
041	Opérations périmées (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 228 100,00	1 697 566,00	1 697 566,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 497 280,00	1 866 273,00	1 866 273,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 228 100,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 989 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote 1.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1501 (1)
LIBELLE : Equipements du service Environnement

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	302 559,22	a 0,00	61 571,00	b 61 571,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 311,92	0,00	1 071,00	1 071,00	0,00
2051	Cessions et droits assimilés	4 311,92	0,00	1 071,00	1 071,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	298 247,30	0,00	60 500,00	60 500,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	22 447,05	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	188 819,18	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00
2162	Matériel de transport	48 492,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	36 292,88	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	4 777,16	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311 Subv. éqpt Etat et éqpt. Nationaux	0,00	0,00
1314 Subv. éqpt Communes	0,00	0,00
1316 Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-61 571,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : Aménagement des déchèteries de Buhl et Soultz

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	298 573,41	a 0,00	133 100,00	b 133 100,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	602,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	602,54	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	297 970,87	0,00	132 100,00	132 100,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	292 966,42	0,00	132 100,00	132 100,00	0,00
2183	Installations à caractère spécifique	2 125,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 988,79	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 88 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	88 000,00
1312 Subv. éqpt Région	0,00	88 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	+84 100,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : Aménagement des bornes à verre

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	72 714,98	0,00	72 500,00	72 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	627,88	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	827,88	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 885,40	0,00	71 500,00	71 500,00	0,00
2185	Installations générales, agencements	37 800,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00
2154	Matériel industriel	34 285,40	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	9 400,00
13 Subventions d'investissement	0,00	9 400,00
1314 Subv. équip. Communes	0,00	9 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-63 100,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : Bâtiment FLORIOM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	12 530,40	0,00	193 200,00	193 200,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 919,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 919,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	576,00	0,00	193 200,00	193 200,00	0,00
2313	Constructions	576,00	0,00	193 200,00	193 200,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1316 Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-193 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES OPERATION EQUIPEMENT		E3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2101 (1)
LIBELLE : Bâtiment des services techniques

Pour vote

Art (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/03/2023	Restes à réaliser M-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	444,63	0,00	1 287 166,00	1 287 166,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	484,63	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 287 166,00	1 287 166,00	0,00
231	Concessions	0,00	0,00	1 287 166,00	1 287 166,00	0,00
RECETTES (repartition)						
RECETTES AFFECTEES						
RECETTES A REALISER M-1 (3)						
13	Reversions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Reversions de dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT = (3) - (4) - (5)						
						-1 287 166,00
						Excédent de financement et positif
						Besoin de financement si négatif

- [1] Choisir un code par opération.
- [2] Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- [3] A remplir uniquement en cas de report des crédits de l'exercice précédent, soit en cas de report autorisé, soit en cas de report anticipé des crédits.
- [4] Lorsque l'opération éligible constitue un chapitre de l'exercice, soit d'un vote, soit d'un vote concerné avec des crédits. Dans ce cas, le vote est demandé pour uniquement sur les opérations nouvelles.
- [5] Lorsque l'opération éligible est présentée pour information, toutes les données doivent être saisies.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Organisme prêteur ou créancier de la dette	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Dette	Plan de remboursement (5)	Profil d'amortissement (7)	Procédure de remboursement adoptée (8)	Colonne d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					3 744 500,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					3 744 500,00									
5247 4917	BANQUE CCAI GUEBWILLER	08/07/2010		31/03/2020	384 500,00	F		3,750	2,329		T	X Echéance constante	O	A-1
5247 4922	BANQUE CCM GUEBWILLER	12/09/2014		30/09/2014	989 000,00	F		3,650	3,703		T	C		A-1
6029 016417	BANQUE CIRCAM	31/12/2015		31/03/2016	650 000,00	F		1,690	1,502		T	X Echéance constante		A-1
9216 486	BANQUE CAISSE D'EPARGNE	27/09/2013		30/09/2013	350 000,00	F		3,710	3,710		T	C		A-1
9455 779	BANQUE CAISSE D'EPARGNE	14/10/2014		31/03/2015	1 200 000,00	F		2,640	2,669		T	C		A-1
8749 548	BANQUE CAISSE D'EPARGNE	07/08/2016		31/12/2016	170 000,00	F		1,520	1,643		T	C		A-1
1642 Emprunts en devises (Total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements et cautions (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - BP - 2023

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de premier remboursement	Nominel (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux (5/6)		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé (6)					
1881 Autres emprunts (total)					0,00									
1882 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1887 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 761 500,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominel : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (peut-être un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurobor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fixe, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivent le type de la circulaire JOCB 101877C du 25 juin 2010 sur les modalités d'indemnités aux collectivités territoriales).

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - BP - 2023

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023										Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ZONE de l'exercice
	Couverture ? DIR (9)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Dépôt restant dû au DIRP/IN	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'index		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (13)	Annuité de l'exercice				
							Index (13)							
183 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
184 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)		0,00		2 697 197,34					177 691,88	87 212,17	0,00	3 653,91		
1841 Emprunts en euros (Total)		0,00		2 697 197,34					177 691,88	87 212,17	0,00	3 653,91		
32474917		0,00	A-1	57 046,23	4,67	F		2,629	11 350,78	2 014,54	0,00	4,85		
32474922		0,00	A-1	560 500,00	11,42	F		3,703	49 030,00	16 697,07	0,00	59,18		
68259166412		0,00	A-1	449 784,11	12,92	F		1,902	30 621,02	8 283,34	0,00	32,00		
8218486		0,00	A-1	188 000,00	19,42	F		3,710	18 000,00	5 701,49	0,00	17,62		
8465719		0,00	A-1	720 000,00	11,75	F		2,659	69 030,00	18 414,00	0,00	2 952,49		
9145016		0,00	A-1	118 875,00	12,87	F		1,843	4 569,00	1 811,24	0,00	4,88		
1843 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1844 Emprunts assortis d'une option de swap sur ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
185 Dépôts et équivalents reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
187 Emprunts et dettes auprès de collectivités territoriales (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1876 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1878 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
188 Emprunts et dettes négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1881 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1882 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1887 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général		0,00		2 697 197,34					177 691,88	87 212,17	0,00	3 653,91		

- (9) S'agissant des montants inscrits d'une ligne de trésorerie, il faut faire mentionner le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant en verticalement.
- (10) Si l'emprunt n'a pas été ouvert, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Caractéristiques. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCA1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales).
- (12) Type de taux (indiqué après opérations de couverture) : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (écrit-à-die ou taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux issu de l'absence et d'un marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Montants (indiqué en cours ou DUTIN après opérations de couverture).
- (14) Trois après opérations de couverture écartées. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et des intérêts écartés dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.
- (16) Indiquer les intérêts écartés dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux, selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'intérêt (4)	Durée du contrat	Dates des périodes honorées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture (sur évolution) (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer ou reçus de l'échéance (10)	Intérêts à percevoir ou cours de l'échéance (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (12)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Bénéfice simple (13)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 2 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (14)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (15)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (16)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court ou toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Montant : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'écrit-à-die ou la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices bination française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart indices zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opérations de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opérations de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement, d'impôt de l'emprunt ou DUTIN ou le cas échéant, la position date d'échéance.
- (8) Niveau, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structurés contre taux variable ou fixe (seuils ponctuels), Taux variable simple prélevé (cap) ou rattaché (floor)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 067 107,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Baux à terme simple, Par d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 2 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 3	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe relate le stock de fin de période au 31/12/2021 après opérations de contrepartie dérivatives.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		DATE DE LA DERNIERE MODIFICATION
Biens de faible valeur		
Seul unilatéraire en degré auquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2307-1-1 du CCCT) : €		

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Code de classification
L	Appartements et aménagements de bâtiments, installations élec.	20	0107/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, consommables	10	0107/2000
L	Bâtiments durables	50	0107/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	0107/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	0107/2000
L	Informatique	5	0107/2000
L	Mobilier de bureau	15	0107/2000
L	Chariots à manège et voirie	30	0107/2000
L	Subventions d'équipements	15	0107/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et impérativement constituées	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00
Provision pour créances irrécouvrables	0,00	31/12/2021	630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abatement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour litiges au titre de procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ÉQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
		241 563,00	241 563,00
10	Emprunts et dettes assimilées (A)	185 000,00	185 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 000,00	185 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	55 563,00	56 563,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Rversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	36 563,00	36 563,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à régler en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	241 563,00	0,00	0,00	241 563,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Ne s'applique qu'en cas de compte administratif et est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES ~ RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 767 873,00	1 767 873,00
Ressources propres externes de l'année (a)		70 307,00	70 307,00
10222	FCTVA	70 307,00	70 307,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 697 566,00	1 697 566,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	23,00	23,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	110,00	110,00
28128	Aménagement Autres terrains	24 483,00	24 483,00
28131	Bâtiments	116 940,00	116 940,00
28138	Installations générales, agencements, ...	10 988,00	10 988,00
28159	Installations à caractère spécifique	2 629,00	2 629,00
28154	Matériel industriel	37 492,00	37 492,00
28157	Aménagements des matériels industriels	26 758,00	26 758,00
28182	Matériel de transport	2 588,00	2 588,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 843,00	6 843,00
28184	Mobilier	199,00	199,00
28186	Autres	60,00	60,00
28...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 459 455,00	1 459 455,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 767 873,00	0,00	122 827,00	0,00	1 890 700,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	241 583,00
Ressources propres disponibles	IV	1 890 700,00
Solde	V = IV - II (6)	1 649 117,00

- (1) Les comptes 18, 169, 26, 27, 28, 29, 30 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédis de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 38 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de report en fin de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	0

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 06/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A Je

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'équivalent de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante est : Le Conseil Communautaire
- (3) Le(s) sig(n)et(s) est (sont) d'écrit(s) facultatif.

Convention

Mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines sur le bassin versant de Guebwiller et environs, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

Entre :

- La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), sise 1 rue des Malgré-Nous à Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Marcello Rotolo, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 février 2023

d'une part,

et

les partenaires :

- Le SIVOM de l'Ohmbach, sis à la Mairie de Westhalten, 1 rue de Rouffach à Westhalten, représenté par son Président, Monsieur Laurent Lamey, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du
- La Ville de Rouffach, sise 6 place Clemenceau à Rouffach, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Toucas, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022

d'autre part.

Préambule

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a pris la compétence « eau » sur les 19 communes de son territoire. Le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable (SIPEP) de Merxheim-Gundolsheim et le SIEP de la Lauch sont dissous. Le SIVOM de l'Ohmbach passe de trois à deux communes membres. À ce jour, la commune de Soultzmatt-Wintzfelden a rejoint la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour son volet « eau » et les communes d'Osenbach et Westhalten constituent le SIVOM de l'Ohmbach.

Le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim était le porteur historique de la Mission Eau. Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes a repris le portage de la Mission Eau pour les deux années restantes du programme de trois ans. Il a été décidé de poursuivre le plan d'action initié précédemment pour la Mission Eau via le programme suivant, démarrant le 1^{er} novembre 2019, jusqu'au 31 octobre 2022.

Historique de la Mission Eau :

Le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim a connu, depuis 1995, des problèmes de concentrations trop élevées en produits phytosanitaires (atrazine, simazine et diuron). Il a fait l'objet de deux dérogations qui se sont achevées en 2008. Un programme de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin d'alimentation du captage a été mis en place. Ce programme pilote, créé en 2002, est soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est, dans le cadre du contrat de Nappe d'Alsace.

Son périmètre d'intervention comprend vingt-trois communes appartenant à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et à la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux. Cette mission de reconquête de la qualité de l'eau est chargée de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action permettant de restaurer la qualité de l'eau. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des acteurs du bassin versant de Guebwiller et environs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En effet, chaque acteur, de par son activité, est responsable d'une partie de la pollution des eaux et a son rôle à jouer pour améliorer la situation de manière générale. Les actions de la Mission Eau du bassin versant de Guebwiller et environs sont basées sur le partenariat et le volontariat, ce qui facilite la sensibilisation de chacun à la protection d'un bien commun : l'eau.

Les partenaires de la Mission Eau :

Caléo, Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, est fournisseur et/ou exploitant en eau potable sur le territoire du bassin versant de Guebwiller et environs. Il dessert ainsi treize communes du secteur pour le compte d'autres communes ou syndicats, ou dans le cadre de La Délégation de Service Public avec le SIEP de la Lauch. La préoccupation de Caléo et du SIEP de la Lauch de produire et distribuer une eau de qualité les a amenés tous les deux à s'associer à la Mission Eau, de 2010 à 2022. Caléo n'a cependant pas souhaité renouveler le partenariat à partir de 2023.

Le SIEP de la Lauch exerçait la compétence de production et de distribution d'eau potable pour neuf communes du secteur de Guebwiller et environs. Il a conclu un contrat d'affermage avec Caléo pour la gestion de la production et la distribution en eau potable. Sensible aux problématiques de la protection de la ressource en eau du secteur de Guebwiller et environs, le SIEP de la Lauch s'était associé au SIPEP de Merxheim-Gundolsheim, à Caléo et au SIVOM de l'Ohmbach, pour prendre part aux actions menées dans le cadre de la Mission Eau. C'est désormais le **Service Eau potable de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** qui succède à ce partenaire (dissous à la suite de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018) et assure l'hébergement de la Mission Eau dans les locaux du siège de la CCRG.

Le SIVOM de l'Ohmbach

Le forage du val de Soultzmatt, situé sur la commune de Rouffach, présente des teneurs en nitrates préoccupantes. Il dessert les communes de Westhalten, Soultzmatt-Wintzfelden et Osenbach en mélange avec plusieurs sources. Il est classé en secteur vulnérable aux nitrates (captage SDAGE). La directive-cadre sur l'eau prévoyait la mise en place d'actions afin d'atteindre un bon état des eaux en 2015. Le SIVOM de l'Ohmbach, soucieux de préserver la ressource en eau et de répondre aux exigences de la directive cadre sur l'eau, participe également au financement de la Mission de protection des eaux depuis 2010.

L'aire d'alimentation du forage de Rouffach, située sur la commune de Rouffach, est classée "captage prioritaire" dans le cadre du SDAGE 2016-2021, en raison des teneurs en nitrates. La Ville a confié la production et la distribution de l'eau à Suez par Délégation de Service Public.

La Ville avait réalisé, en 2008, une station de dénitrification en partenariat avec le Centre Hospitalier pour produire et distribuer une eau de qualité. Ce nouveau classement permet à la Ville d'engager des actions complémentaires : réalisations d'études, mise en œuvre d'un plan d'action et son dispositif de suivi. La Ville, désirant préserver la ressource en eau et répondre aux exigences du SDAGE, s'associe aux actions préventives menées par la Mission Eau.

La Mission Eau a pour objectif de contribuer, à échéance de temps la plus courte possible, aux changements des pratiques de tous les acteurs de produits phytosanitaires et d'engrais azotés et de répondre aux exigences suivantes :

- Définir des objectifs concrets à échéance de trois ans ;
- Pouvoir disposer d'une large palette d'interventions possibles ;
- Démontrer la faisabilité de certains types d'action ;
- Effectuer un suivi régulier des actions engagées ;
- Garantir une réelle efficacité des actions et contribuer de façon efficace au changement des pratiques des acteurs concernés.

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 : la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller intervient au titre de Maître d'ouvrage, en collaboration avec les deux structures partenaires suivantes :

1. Le SIVOM de l'Ohmbach
2. La Mairie de Rouffach.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement de la participation des différents partenaires relative à la Mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, bénéficiaire, intervient au titre de Maître d'ouvrage, en association avec les deux structures partenaires précitées.

ARTICLE 2 – PROGRAMME DEVANT ÊTRE RÉALISÉ PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Afin de garantir l'efficacité des actions engagées, la Mission d'animation-coordination sera déclinée selon les tâches suivantes :

- Définition d'un programme d'action,
- Information et sensibilisation des acteurs,
- Incitation à la mise en place d'actions pertinentes,
- Aide au montage des dossiers de demande d'aide financière,
- Coordination des actions,
- Animation des Comités techniques et des Comités de pilotage mis en place,
- Suivi de la qualité des eaux superficielles en amont des zones d'infiltration et de la qualité des eaux souterraines en aval des zones d'infiltration,
- Participation aux études visant à une meilleure connaissance de l'état de la ressource en eau,
- Évaluation du programme d'action, au regard d'objectifs préétablis ; définition d'indicateurs de suivi pertinents.

Le périmètre d'intervention est constitué de l'ensemble des communes couvrant les aires d'alimentation des champs captants concernés, à savoir :

- | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------------|
| - Bergholtz | - Lautenbach | - Rimbach |
| - Bergholtz-Zell | - Lautenbach-Zell | - Rimbach-Zell |
| - Buhl | - Linthal | - Rouffach |
| - Guebwiller | - Merxheim | - Soultz |
| - Gundolsheim | - Murbach | - Soultzmatt-Wintzfelden |
| - Hartmannswiller | - Orschwihr | - Westhalten |
| - Issenheim | - Osenbach | - Wuenheim |
| - Jungholtz | - Raedersheim | |

Le Comité de pilotage, rassemblant les partenaires financiers ainsi que les représentants de tous les acteurs concernés, assure le suivi de la Mission. Le programme d'action mis en place sera évalué annuellement, au vu des critères définis par la personne en charge de la Mission d'animation-coordination et validés par l'instance de pilotage.

ARTICLE 3 – MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS

3.1 – Montant de la participation

La dépense annuelle est estimée à 80 000 euros maximum, décomposée comme suit :

- Frais de personnel et d'accompagnement (salaire brut chargé et dépenses d'accompagnement direct comprenant la formation, le matériel, les frais de déplacement, les frais de fonctionnement, etc.) : 58 500 euros
- Frais de plan d'action (documents de communication, prestations de services, frais d'analyses, etc.) : 21 500 euros.

Cette estimation annuelle est arrêtée pour une période de trois ans. Elle est reconductible en fonction des résultats obtenus.

Les frais se répartissent de la manière suivante :

Partenaires	Participation	
	En %	En €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	60 %	48 000 €
Région Grand Est	20 %	16 000 €
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	14,19 %	11 352 €
SIVOM de l'Ohmbach	1,81 %	1 448 €
Ville de Rouffach	4 %	3 200 €
Total	100 %	80 000 €

Les versements éventuels des indemnités et des allocations de perte d'emploi seront ventilés dans les mêmes proportions.

3.2 – Modalités de versement

Les montants dus seront versés à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller une fois que cette dernière en aura fait la demande auprès des partenaires.

Les partenaires s'engagent à verser les sommes dues annuellement comme ci-dessus :

- La **totalité** de la participation, sur présentation du rapport d'activités présentant l'ensemble des travaux pour l'année écoulée et de l'état récapitulatif des dépenses visé par l'agent comptable et le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, en début d'année pour l'année précédente. Un titre sera émis par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller une fois les documents transmis aux partenaires.

	Montant annuel	Montant versé du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	11 352 €	34 056 €
SIVOM de l'Ohmbach	1 448 €	4 344 €
Ville de Rouffach	3 200 €	9 600 €
Total	16 000 €	48 000 €

ARTICLE 4 – DÉLAI DE RÉALISATION DU PROGRAMME ET DE JUSTIFICATION DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'engage à :

- réaliser le programme défini à l'article 2 de la présente convention dans un délai de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023,
- produire les pièces justificatives visées à l'article 3 de la présente convention dans un délai maximum de trois ans et six mois.

ARTICLE 5 – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle est une reconduction de la convention précédente (1^{er} novembre 2019-31 décembre 2022) en tenant compte du départ d'un des partenaires historiques de la Mission Eau : Caléo. Elle est conclue pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin au 31 décembre 2025.

ARTICLE 6 – PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DU DOSSIER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

Le Responsable du service Environnement de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller assure le suivi du dossier. Les différents partenaires lui formuleront toutes les suggestions et remarques concernant cette mission d'animation et de coordination. L'Animateur-Coordinateur est placé sous sa responsabilité.

ARTICLE 7 – CONVENTIONS SPÉCIFIQUES AVEC L’AGENCE DE L’EAU RHIN-MEUSE ET LA RÉGION GRAND EST

La participation technique et financière de l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est fait l’objet de conventions spécifiques passées avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, en tant que Maître d’ouvrage.

Fait à Guebwiller, en trois exemplaires originaux, le

**Pour la Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller**

Le Président

Marcello ROTOLO

Pour le SIVOM de l’Ohmbach

Le Président

Laurent LAMEY

Pour la Ville de Rouffach

Le Maire

Jean-Pierre TOUCAS

Convention

Refacturation des frais annuels des plans d'action de la Mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines sur le bassin versant de Guebwiller et environs, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

Entre :

- La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), sise 1 rue des Malgré-Nous à Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Marcello Rotolo, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 février 2023

d'une part,

et

les partenaires :

- Le SIVOM de l'Ohmbach, sis à la Mairie de Westhalten, 1 rue de Rouffach à Westhalten, représenté par son Président, Monsieur Laurent Lamey, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du
- La Ville de Rouffach, sise 6 place Clemenceau à Rouffach, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Toucas, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022

d'autre part.

Préambule

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a pris la compétence « eau » sur les 19 communes de son territoire. Le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable (SIPEP) de Merxheim-Gundolsheim et le SIEP de la Lauch sont dissous. Le SIVOM de l'Ohmbach passe de trois à deux communes membres. À ce jour, la commune de Soultzmatt-Wintzfelden a rejoint la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour son volet « eau » et les communes d'Osenbach et Westhalten constituent le SIVOM de l'Ohmbach.

Le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim était le porteur historique de la Mission Eau. Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes a repris le portage de la Mission Eau pour les deux années restantes du programme de trois ans. Il a été décidé de poursuivre le plan d'action initié précédemment pour la Mission Eau via le programme suivant, démarrant le 1^{er} novembre 2019, jusqu'au 31 octobre 2022.

Historique de la Mission Eau :

Le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim a connu, depuis 1995, des problèmes de concentrations trop élevées en produits phytosanitaires (atrazine, simazine et diuron). Il a fait l'objet de deux dérogations qui se sont achevées en 2008. Un programme de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin d'alimentation du captage a été mis en place. Ce programme pilote, créé en 2002, est soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est, dans le cadre du contrat de Nappe d'Alsace.

Son périmètre d'intervention comprend vingt-trois communes appartenant à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et à la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux. Cette mission de reconquête de la qualité de l'eau est chargée de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action permettant de restaurer la qualité de l'eau. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des acteurs du bassin versant de Guebwiller et environs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En effet, chaque acteur, de par son activité, est responsable d'une partie de la pollution des eaux et a son rôle à jouer pour améliorer la situation de manière générale. Les actions de la Mission Eau du bassin versant de Guebwiller et environs sont basées sur le partenariat et le volontariat, ce qui facilite la sensibilisation de chacun à la protection d'un bien commun : l'eau.

Les partenaires de la Mission Eau :

Caléo, Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, est fournisseur et/ou exploitant en eau potable sur le territoire du bassin versant de Guebwiller et environs. Il dessert ainsi treize communes du secteur pour le compte d'autres communes ou syndicats, ou dans le cadre de La Délégation de Service Public avec le SIEP de la Lauch. La préoccupation de Caléo et du SIEP de la Lauch de produire et distribuer une eau de qualité les a amenés tous les deux à s'associer à la Mission Eau, de 2010 à 2022. Caléo n'a cependant pas souhaité renouveler le partenariat à partir de 2023.

Le SIEP de la Lauch exerçait la compétence de production et de distribution d'eau potable pour neuf communes du secteur de Guebwiller et environs. Il a conclu un contrat d'affermage avec Caléo pour la gestion de la production et la distribution en eau potable. Sensible aux problématiques de la protection de la ressource en eau du secteur de Guebwiller et environs, le SIEP de la Lauch s'était associé au SIPEP de Merxheim-Gundolsheim, à Caléo et au SIVOM de l'Ohmbach, pour prendre part aux actions menées dans le cadre de la Mission Eau. C'est désormais le **Service Eau potable de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** qui succède à ce partenaire (dissous à la suite de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018) et assure l'hébergement de la Mission Eau dans les locaux du siège de la CCRG.

Le SIVOM de l'Ohmbach

Le forage du val de Soultzmatt, situé sur la commune de Rouffach, présente des teneurs en nitrates préoccupantes. Il dessert les communes de Westhalten, Soultzmatt-Wintzfelden et Osenbach en mélange avec plusieurs sources. Il est classé en secteur vulnérable aux nitrates (captage SDAGE). La directive-cadre sur l'eau prévoyait la mise en place d'actions afin d'atteindre un bon état des eaux en 2015. Le SIVOM de l'Ohmbach, soucieux de préserver la ressource en eau et de répondre aux exigences de la directive cadre sur l'eau, participe également au financement de la Mission de protection des eaux depuis 2010.

L'aire d'alimentation du forage de Rouffach, située sur la commune de Rouffach, est classée "captage prioritaire" dans le cadre du SDAGE 2016-2021, en raison des teneurs en nitrates. La Ville a confié la production et la distribution de l'eau à Suez par Délégation de Service Public.

La Ville avait réalisé, en 2008, une station de dénitratisation en partenariat avec le Centre Hospitalier pour produire et distribuer une eau de qualité. Ce nouveau classement permet à la Ville d'engager des actions complémentaires : réalisations d'études, mise en œuvre d'un plan d'action et son dispositif de suivi. La Ville, désirant préserver la ressource en eau et répondre aux exigences du SDAGE, s'associe aux actions préventives menées par la Mission Eau.

La Mission Eau a pour objectif de contribuer, à échéance de temps la plus courte possible, aux changements des pratiques de tous les acteurs de produits phytosanitaires et d'engrais azotés et de répondre aux exigences suivantes :

- Définir des objectifs concrets à échéance de trois ans ;
- Pouvoir disposer d'une large palette d'interventions possibles ;
- Démontrer la faisabilité de certains types d'action ;
- Effectuer un suivi régulier des actions engagées ;
- Garantir une réelle efficacité des actions et contribuer de façon efficace au changement des pratiques des acteurs concernés.

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 : la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller intervient au titre de Maître d'ouvrage, en collaboration avec les deux structures partenaires suivantes :

1. Le SIVOM de l'Ohmbach
2. La Mairie de Rouffach.

Afin de répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus, la Mission Eau doit mettre en place annuellement un plan d'action ambitieux, coconstruit avec les acteurs du territoire et validé par les partenaires financeurs, comportant, entre autres :

- Des actions de communication et de sensibilisation des différents publics et acteurs locaux,
- Des études de faisabilité, de dimensionnement, de préfiguration, etc. de différents projets,
- Un suivi régulier et complet de la qualité de la ressource en eau du territoire,
- De l'animation agricole avec l'organisation de journées techniques, l'envoi de bulletins techniques, l'organisation de réunions d'information, etc.,
- La mise en place de projets.

Le plan d'action de la Mission Eau est revu chaque année en fonction des nouvelles opportunités qui émergent, des nouveaux projets ou des sollicitations par les différents acteurs du territoire.

Il est nécessaire d'établir un budget chaque année afin de mettre en place des actions efficaces. Ce budget est établi en milieu d'année N - 1 et présenté aux partenaires financeurs de la Mission Eau afin de valider les actions.

ARTICLE 1 – OBJET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de refacturation des frais liés aux plans d'action annuels de la Mission Eau du secteur de Guebwiller et environs, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 – RÉPARTITION DE LA REFACTURATION

2.1 – Montant des prestations

Le coût global des plans d'action est estimé en fin d'année N - 1 lors de l'élaboration du budget par le chargé de Mission Eau de Guebwiller-Rouffach.

La plupart des prestations liés aux plans d'action bénéficient d'un financement de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, à hauteur de 80 %.

Le reste à charge de la Mission Eau est avancé par la CCRG.

2.2 – Répartition de la refacturation

La clé de répartition des frais des plans d'action a été validée lors du Comité de pilotage de la Mission Eau du 10 novembre 2022. Elle est identique à la clé de répartition de la convention de partenariat pour la Mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines sur le bassin versant de Guebwiller et environs, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 :

Partenaire	CCRG	Ville de Rouffach	SIVOM de l'Ohmbach	Total du reste à charge
Taux de prise en charge	14,19 %	4 %	1,81 %	20 %

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REFACTURATION

Les montants seront refacturés au SIVOM de l'Ohmbach et à la Ville de Rouffach selon la répartition ci-dessus, en début d'année N + 1, soit :

- Début 2024 pour l'année 2023,
- Début 2025 pour l'année 2024,
- Début 2026 pour l'année 2025.

Les parties rembourseront au porteur de projet les dépenses qui leur incombent dans les trente jours après réception par elles d'un titre accompagné d'un décompte retraçant le détail des dépenses afférentes aux opérations et des factures correspondantes.

Fait à Guebwiller, en trois exemplaires (un original par signataire), le

**Pour la Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller**

Pour le SIVOM de l'Ohmbach

Pour la Ville de Rouffach

Le Président

Le Président

Le Maire

Marcello ROTOLO

Laurent LAMEY

Jean-Pierre TOUCAS

Convention

**Refacturation des frais de l'étude de préfiguration
pour la mise en place du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
et des diagnostics initiaux des exploitations**

Entre :

- La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), sise 1 rue des Malgré-Nous à Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Marcello Rotolo, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 février 2023

d'une part,

et

les partenaires :

- Caléo, sise 7 route de Colmar à Guebwiller, représentée par son Président du Directoire, Monsieur Mathieu Durand, dûment habilité par délibération du en date du
- Le SIVOM de l'Ohmbach, sis à la Mairie de Westhalten, 1 rue de Rouffach à Westhalten, représenté par son Président, Monsieur Laurent Lamey, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du
- La Ville de Rouffach, 6 place Clemenceau à Rouffach, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Toucas, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022

d'autre part.

Préambule

Étude de préfiguration à la mise en place du dispositif des PSE :

Dans le cadre des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Guebwiller, la Mission Eau, portée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, a conclu un marché public pour une étude de préfiguration à la mise en place du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux à la suite de la décision du Bureau du 20 juillet 2021. Le groupement du bureau d'études IREED et du cabinet Paillat Conti et Bory a été retenu pour la réalisation de cette étude, démarrée au 8 octobre 2021 et terminée au terme du Comité de pilotage du 14 avril 2022.

Les PSE consistent à rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à préserver ou restaurer des écosystèmes, comme la transition vers des systèmes agricoles plus vertueux pour l'environnement ou la ressource en eau. Il s'agit d'un engagement sous forme de contrat d'une durée de cinq années.

L'étude de préfiguration a pour objectif d'évaluer la pertinence de la mise en place des PSE sur le territoire et d'établir les modalités de mise en pratique : choix des indicateurs, choix des seuils de rémunération, éligibilité des agriculteurs sur le territoire, prospection des candidats, etc.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne à hauteur de 80 % les études de préfiguration à la mise en place des PSE.

Diagnostics individuels d'exploitation :

Une fois l'étude de préfiguration à la mise en place des PSE achevée, il était nécessaire de réaliser des simulations auprès des exploitants agricoles qui souhaitaient s'engager dans les PSE afin de déterminer la rémunération à laquelle ils pouvaient aspirer sur les cinq années de contrats. Dans cette optique, un marché de prestation avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace a été passé pour la réalisation de huit diagnostics individuels d'exploitation.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne à hauteur de 80 % ce type de prestation.

Les partenaires de la Mission Eau, selon la convention de partenariat de 2019-2022, à savoir le SIVOM de l'Ohmbach, la Ville de Rouffach et Caléo, ont accepté de participer financièrement aux frais liés à l'étude de préfiguration et aux diagnostics individuels.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est Maître d'ouvrage pour ces prestations.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de refacturation aux différents partenaires des coûts relatifs à l'étude de préfiguration à la mise en place des PSE et aux diagnostics individuels d'exploitation.

ARTICLE 2 – MONTANT TOTAL ET RÉPARTITION DES COÛTS

2.1 – Montant des prestations

Les coûts des prestations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Montant HT	Prise en charge de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (80 %)
Étude de préfiguration	33 230,00 €	26 584,00 €
Diagnostics individuels	5 567,00 €	4 453,60 €
Total	38 797,00 €	31 037,60 €
Reste à charge de la CCRG	7 759,40 €	

Le reste à charge de la CCRG, en tenant compte de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, est de 7 759,40 euros. Cette somme a été avancée par le Maître d'ouvrage.

2.2 – Modalités de refacturation

La répartition des frais des deux prestations qui font l'objet de la présente convention est la suivante :

Partenaire	CCRG	Caléo	Ville de Rouffach	SIVOM de l'Ohmbach	Total du reste à charge
Taux de prise en charge	10,192 %	4 %	4 %	1,808 %	20 %
Montant de prise en charge	3 954,16 €	1 551,96 €	1 551,96 €	701,32 €	7 759,40 €

La clé de répartition, validée en Comité de pilotage le 10 novembre 2022 par l'ensemble des partenaires, est basée sur la clé de répartition de financement du poste d'Animateur Mission Eau, selon la convention de partenariat de 2019-2022.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REFACTURATION

Les montants seront refacturés au SIVOM de l'Ohmbach, à la Ville de Rouffach et à Caléo selon la répartition ci-dessus, dès réception d'une facture par la CCRG.

Les parties rembourseront au porteur de projet les dépenses qui leur incombent dans les trente jours après réception par elles d'un titre accompagné d'un décompte retraçant le détail des dépenses afférentes aux opérations et des factures correspondantes.

Fait en quatre exemplaires (un original par signataire), le

**Pour la Communauté de
Communes de la Région
de Guebwiller**

Le Président

Marcello ROTOLO

Pour Caléo

**Le Président du
Directoire**

Mathieu DURAND

**Pour le SIVOM de
l'Ohmbach**

Le Président

Laurent LAMEY

Pour la Ville de Rouffach

Le Maire

Jean-Pierre TOUCAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
24680056900054

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté de commune à FPU CC REGION DE
GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL (2)

ANNEE 2023

(1) Comptable en fonction du service public local et du plan de compte utilisé : M. 4, M. 51, M. 52, M. 53, M. 54 ou M. 59.
(2) Inclure le budget concurrencé : budget primitif ou bilan du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales	
Modèles de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des concours de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexé (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions définies par l'article L. 2234-8 du CGCT, la nomenclature M. 48.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 000 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant ou moins une commune de 3 000 habitants et plus (art. L. 5215-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque section, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état II B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
 - budgétaires (délibération n° du)
 (4) Indiquer « précédent » ou « normal de l'exercice précédent ».
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du conseil administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	381 700,00	317 881,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 44 019,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		381 700,00	381 700,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	378 500,00	89 260,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 289 240,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		378 500,00	378 500,00
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		740 200,00	740 200,00

(1) Au budget pérennité, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à libération d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à formation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
011	Charges à caractère général	102 739,00	0,00	106 572,00	106 572,00	106 572,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	151 050,00	0,00	192 250,00	192 250,00	192 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		255 289,00	0,00	302 322,00	302 322,00	302 322,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		263 289,00	0,00	312 822,00	312 822,00	312 822,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (5)	130 277,00	0,00	46 878,00	46 878,00	46 878,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		130 277,00	0,00	46 878,00	46 878,00	46 878,00
TOTAL		393 566,00	0,00	361 700,00	361 700,00	361 700,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 361 700,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
013	Atténuations de charges	3 900,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	154 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		157 900,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	165 630,00	0,00	124 421,00	124 421,00	124 421,00
78	Reprise sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		323 530,00	0,00	292 421,00	292 421,00	292 421,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (8)	64 420,00	0,00	28 280,00	28 280,00	28 280,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		64 420,00	0,00	28 280,00	28 280,00	28 280,00
TOTAL		407 950,00	0,00	317 681,00	317 681,00	317 681,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 44 019,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 361 700,00

Four information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	20 618,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.
--	-----------	--

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de rattrapage des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la règle applicable le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des avances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 021 = RI 021 ; DI 010 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 42 et M. 44.
- (8) Soit de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou soit de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	349 249,00	0,00	350 240,00	350 240,00	350 240,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	349 249,00	0,00	350 240,00	350 240,00	350 240,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	349 249,00	0,00	350 240,00	350 240,00	350 240,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	64 420,00		28 260,00	28 260,00	28 260,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	64 420,00		28 260,00	28 260,00	28 260,00
	TOTAL	412 669,00	0,00	378 500,00	378 500,00	378 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 378 500,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement	33 000,00	0,00	40 382,00	40 382,00	40 382,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	33 000,00	0,00	40 382,00	40 382,00	40 382,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	33 000,00	0,00	40 382,00	40 382,00	40 382,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	130 277,00		48 078,00	48 078,00	48 078,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	130 277,00		48 078,00	48 078,00	48 078,00
	TOTAL	163 277,00	0,00	88 260,00	88 260,00	88 260,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 289 240,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 378 500,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	20 618,00
---	------------------

- (1) cf. Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 020 = Rf 021 ; Df 040 = RE 042 ; Rf 049 = DE 042 ; Df 041 = Rf 041 ; DE 047 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe N-A7).
- (7) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 022 + DE 042 - RE 042 au solde de l'exercice Rf 021 + Rf 040 - Df 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	108 572,00		108 572,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	192 250,00		192 250,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ⁴ , provisions	0,00	48 878,00	48 878,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	312 822,00	48 878,00	361 700,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 361 700,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	28 260,00	28 260,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁶ (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	350 240,00	0,00	350 240,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat ⁴ des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	350 240,00	28 260,00	378 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 378 500,00

(1) Y compris les opérations réelles ou rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'affecte pas le BA 49.

(5) S'il n'y a pas de régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe N° A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	183 000,00		183 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (5)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	124 421,00	28 260,00	152 681,00
78	Reprise amort., dépréciat ⁴ et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	289 421,00	28 260,00	317 681,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 44 019,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 317 681,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 382,00	0,00	40 382,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
16	Comptes liaison : affectat ⁶ BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		48 878,00	48 878,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat ⁴ des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
481	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	40 382,00	48 878,00	89 260,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 289 240,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 378 500,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Parmi de rattachement les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de inventaires).
- (4) S'il s'agit d'appliquer le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A1).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (a) (6)	182 739,00	198 572,00	198 572,00
0001	Fournitures non stockables (eau, énergie)	19 700,00	22 450,00	22 400,00
0003	Fournitures matériel et petit équip.	9 450,00	10 800,00	10 800,00
0004	Fournitures administratives	529,00	50,00	50,00
007	Achats de marchandises	3 500,00	3 000,00	3 000,00
0106	Locations mobilières	1 500,00	1 800,00	1 500,00
01021	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,00	8 000,00	8 000,00
01028	Entretien/réparation autres biens immob.	4 000,00	4 500,00	4 500,00
01058	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	3 000,00	3 000,00
0156	Maintenance	7 300,00	7 000,00	7 000,00
0161	Multirisques	800,00	837,00	837,00
017	Etudes et recherches	700,00	500,00	500,00
018	Divers	6 000,00	9 000,00	9 000,00
0225	Indemnités aux comptable et régisseurs	160,00	160,00	160,00
0239	Fôres et expositions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
0237	Publications	7 000,00	7 000,00	7 000,00
0262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
027	Services bancaires et assimilés	500,00	525,00	525,00
0282	Frais de gardiennage	12 000,00	12 000,00	12 000,00
0283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
03512	Taxes foncières	5 700,00	5 700,00	5 700,00
037	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 000,00	8 500,00	8 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	151 060,00	162 286,00	162 250,00
0215	Personnel affecté par CL de rattachement	65 000,00	62 050,00	62 050,00
0332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	800,00	500,00
0336	Cotisations CNFPT et CCGFPT	1 850,00	2 050,00	2 050,00
0336	Autres impôts, taxes sur rémunérations	250,00	450,00	450,00
0411	Salaires, appointements, commissions	54 000,00	63 840,00	63 850,00
0413	Primes et gratifications	7 000,00	7 600,00	7 600,00
0414	Indemnités et avantages divers	200,00	4 000,00	4 000,00
0461	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 100,00	18 900,00	18 600,00
0430	Cotisations aux caisses de retraites	6 700,00	8 200,00	8 200,00
0454	Cotisations au Pôle emploi	800,00	2 000,00	2 000,00
0436	Cotisations autres organismes sociaux	100,00	100,00	100,00
0475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	800,00	800,00
0478	Autres charges sociales diverses	1 200,00	1 300,00	1 600,00
048	Autres charges de personnel	1 350,00	950,00	950,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 600,00
058	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 600,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 05)	266 269,00	302 322,00	302 322,00
06	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
073	Taxes annuées sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
08	Dotations aux provisions et dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	7 500,00	19 000,00	16 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	266 269,00	312 822,00	312 822,00
002	Virements à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transferts entre sections (11) (12)	130 277,00	48 878,00	48 878,00
0011	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	130 277,00	48 878,00	48 878,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	130 277,00	48 878,00	48 878,00
042	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	130 277,00	48 878,00	48 878,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	396 546,00	361 700,00	361 700,00

+
RESTES A REALISER N-1 (13) 0,00

+
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13) 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
=				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				361 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 86112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (7) Le compte 730 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (8) Si le rattachement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 86112 sera négatif.
 (9) Si la règle applique le régime des provisions sensiblistiques, ainsi que pour le détail aux dépenses bornes, aux stocks de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RF 040.
 (12) Le compte 6915 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Atténuations de charges (5)	3 300,00	7 000,00	2 000,00
64109	Autres remboursements	3 300,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	156 000,00	163 000,00	163 000,00
707	Ventes de marchandises	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7083	Locations diverses	150 000,00	159 000,00	159 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (e) = 010 + 70 + 73 + 74 + 75		157 300,00	163 000,00	163 000,00
76	Produits financiers (7)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (8)	124 421,00	124 421,00	124 421,00
774	Subventions exceptionnelles	124 421,00	0,00	0,00
7741	Subvent ^{on} ext ^{erieure} cof. de rattachement	0,00	124 421,00	124 421,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		282 951,00	289 421,00	289 421,00
042	Opérat ^{ion} entre transferts entre sections (9) (9)	64 420,00	20 260,00	20 260,00
777	Quote-part subv invest transf opé résul	64 420,00	20 260,00	20 260,00
043	Opérat ^{ion} entre transferts de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		64 420,00	20 260,00	20 260,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		407 350,00	317 681,00	317 681,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	44 019,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	361 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 690 n'existe pas en M. 46.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (7) Si la règle applique le régime des provisions sensiblistiques, ainsi que pour le détail aux dépenses des stocks de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DF 042.
 (9) Le compte 7875 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	348 269,00	350 240,00	350 240,00
2121	Amenagement Terrains nus	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2136	Installations générales, agencements	312 269,00	327 240,00	327 240,00
2181	Installat° générales, agencements	8 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		348 269,00	350 240,00	350 240,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA/régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		348 269,00	350 240,00	350 240,00
640	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	64 420,00	78 260,00	78 260,00
Reprise sur autofinancement antérieur		64 420,00	78 260,00	78 260,00
13971	Sub. équipement région Etat	8 666,00	3 393,00	3 393,00
13972	Sub. équipement région Régions	19 290,00	8 743,00	8 743,00
13973	Sub. équipement région Départements	21 181,00	18 114,00	18 114,00
13977	Sub. équipement région Budget communaut	17 213,00	0,00	0,00
13978	Autres subventions d'équipement	70,00	70,00	70,00
Charges transférées		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		64 420,00	78 260,00	78 260,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		412 689,00	378 500,00	378 500,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		378 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe détermine porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, 01 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, 01 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
18	Subventions d'investissement	33 000,00	40 382,00	40 382,00
1312	Subv. equip Régions	33 000,00	37 400,00	37 400,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	2 982,00	2 982,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		33 000,00	40 382,00	40 382,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA/régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		33 000,00	40 382,00	40 382,00
047	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
049	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	130 277,00	48 878,00	48 878,00
20121	Amenagement Terrains nus	1 072,00	1 334,00	1 334,00
20136	Installations générales, agencements, ..	43 896,00	43 720,00	43 720,00
20139	Autres constructions	80 070,00	547,00	547,00
20181	Installations générales, agencements	360,00	360,00	360,00
20183	Matériel de bureau et informatique	1 190,00	1 190,00	1 190,00
20184	Mobilier	1 322,00	1 059,00	1 059,00
20188	Autres	3 438,00	1 139,00	1 139,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		130 277,00	48 878,00	48 878,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		130 277,00	48 878,00	48 878,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		163 277,00	89 260,00	89 260,00

RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		289 240,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		378 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe détermine porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cet état ne contient pas d'information.

CC REGION DE QUEBECWILLER - CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL - BP - 2023

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
 A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de constitution (1)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'exclusion du capital												
					Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Coût net d'emprunt (9)			
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé								
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00												
164 Emprunts au pair d'établissement de crédit (Total)					0,00												
1641 Emprunts en euros (Total)					0,00												
1642 Emprunts en dollars (Total)					0,00												
1643 Emprunts assortis d'une option de taux à long terme (Total)					0,00												
163 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
164 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1675 Dettes pour MESP et PPP (Total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (Total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00												
1683 Autres dettes (Total)					0,00												
Total général					0,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F: fixe; V: variable simple; G: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement déterminé comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner toutes les types d'index (ex.: Euler 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour le fixe, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 20 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Dateur/force ? DM (10)	Montant emprunt	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunt et dette au 01/01/N			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICM de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (total) (5)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes pour AEP et FFP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(5) Si l'émission des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véhicule emprunté.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Bilan des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 20 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales).
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F: fixe; V: variable simple; G: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement déterminé comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote de budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compris dans l'article 6611 < Intérêts exigés à l'échéance > (intérêts de capital) et intérêts évenuels dus au titre du contrat d'échange émis et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts évenuellement reçus au titre du contrat d'échange émis et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts réalisés par structure de taux, selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bondifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Codé de sortie (7)	Taux appliqué après couverture évenuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (du cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrère simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Options d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieurs jusqu'à 3 ou multiplieurs jusqu'à 5 caps (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieurs jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répondre les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat du prêt et après opérations de couverture évenuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la répartition de l'indice sous-jacent auventi la typologie de la circulaire de 29 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation à l'anglaise ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indice zone euro ou écart directes dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Codé de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement (d'après le montant du principal ou d'après le cas échéant, à la prochaine date d'échéance).
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture évenuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts évenuellement à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

**IV
A1.4**

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice(s) sous-jacent(s)		(1) Indice(s) zone euro	(2) Indice(s) inflation française ou zone euro ou soit entre ces indices	(3) Ecart(s) d'indices zone euro	(4) Indice(s) hors zone euro et Ecart(s) d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart(s) d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans option), Taux variable simple plafonné (cap) ou déplafonné (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 6 ou 9	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe replace le détail de dette au 31/12/2021 après opérations de couverture émettrices.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

**IV
A2**

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		DATE
Biens de faible valeur Sauf unilatéra en dépôt duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2291-1 du CGCT) : €		Délibération du 25-03-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Appareils et équipements	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, contenueurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers et abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules Informatique	8	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	5	01/01/2000
L	Chariots lourds de voirie	15	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	30	01/01/2000
L		15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		28 260,00	28 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		28 260,00	28 260,00
10...	Reprises de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	28 260,00	28 260,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	28 260,00	0,00	0,00	28 260,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Indiquer uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		48 878,00	48 878,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		48 878,00	48 878,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	1 334,00	1 334,00
28125	Installations générales, agencements, ..	43 720,00	43 720,00
28138	Autres constructions	547,00	547,00
28181	Installations générales, agencements	380,00	380,00
28183	Matériel de bureau et informatique	119,00	119,00
28184	Mobilier	1 659,00	1 659,00
28188	Autres	1 139,00	1 139,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	48 878,00	0,00	289 240,00	0,00	338 118,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	28 260,00
Ressources propres disponibles	338 118,00
Solde	V=IV - II (6) 309 858,00

- (1) Les comptes 18, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si le contraire ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Indiquer uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,

A la 01/01/2000

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 09/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A. Je

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'équivalent de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

PROGRAMME 2022 - BILAN

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût		participation financière (en €)					commentaires
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	
Orientation 1 : Renforcer la place de l'agriculture dans la CCRG																
Organisation d'animations en partenariat avec le CPIE Hautes-Vosges et la Maison de la Nature du Vieux Canal.	Animations proposées aux élèves du cycle 3 des écoles primaires du territoire de la CCRG sur les thèmes du gaspillage alimentaire, des énergies fossiles et renouvelables, de l'éco-consommation et de l'eau.	F	CCRG	50%		50%			7 005 €		3 503 €			3 502 €		4è édition : partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux-Canal et le CPIE Hautes-Vosges - Réalisé
Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux	Mise à jour du guide des producteurs locaux	F	CCRG	50%		50%			3 600 €	3 000 €	0 €			0 €		Réactualisation du guide des producteurs locaux datant de 2014 et mise en ligne d'une carte interactive - Non réalisé
sous-total de cet axe									10 605 €	3 000 €	3 503 €			3 502 €		
Orientation 2 : Sauvegarder et valoriser les paysages identitaires																
Création d'un sentier viticole à Orschwihr	Création d'un sentier viticole sur 10 km agrémenté de panneaux pédagogiques expliquant la viticulture, la faune, la flore, le travail du vigneron, etc. Ce sentier sera également accessible sur l'application e-patrimoine créée par l'OTI	I	Syndicat Viticole d'Orschwihr			22%	78%		32 235 €	29 815 €				6 559 €	25 676 €	Participations financières prévisionnelles : Leader (15 000) + Civa (600) + Commune d'Orschwihr (1200) et le reste à charge de 8 876 € au Syndicat viticole. Réalisé
Création d'un sentier pédagogique	Autour de la basilique de Thierenbach	I	Jungholtz		60%	40%			24 000 €	20 000 €		0 €	0 €			La Commune prend l'attache du CPIE des Hautes-Vosges et/ou de la Maison de la Nature d'Hirtzfelden pour la réalisation de panneaux pédagogique. Le projet peut s'inscrire au dispositif du LEADER. Non réalisé - réinscription en 2023
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Sous la forme de conférences, d'ateliers, etc sur des thèmes tels le paillage des cultures, le compostage, etc :	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			0 €		Organisation d'événements sur une journée (uniquement pour mémoire) - Réalisé
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Ateliers fabrication d'hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux ou d'abris à chauve-souris destinés au grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			0 €		Organisation de 2 ou 3 événements sur 1/2 journée chacun (uniquement pour mémoire) - Réalisé
Vergers du Winterhalt à Soultz	A partir de l'état des lieux des vergers du Winterhalt, prendre contact avec l'ensemble des propriétaires sur la base d'un questionnaire. Une fois les volontés d'agir identifiées, définir les zones de vergers qui seront à ré-entretenir et/ou à maintenir. Sur ces secteurs, réaliser des travaux de défrichage, de replantations et/ou d'entretiens.	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			0 €		Finaliser l'inventaire démarré en 2021. Prévoir un partenariat avec les arboriculteurs, autres associations ou habitants intéressés par la démarche - Non réalisé
Valorisation des actions GERPLAN de la CCRG auprès du grand public	Manifestation en partenariat avec les associations environnementales du territoire, producteurs, etc - Expositions et présentation du résultat de l'appel à projets Chant environnemental sous forme de concert par les élèves des écoles primaires du territoire	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			0 €		Le Service Environnement de la CCRG a lancé un appel à projets sur le thème de l'environnement (nature, biodiversité, faune, flore, déchets, etc). Un travail d'écriture sera réalisé par cinq écoles, participant en amont aux animations pédagogiques. Un auteur-compositeur mettra les textes en musique. Non réalisé
Création d'une haie champêtre	Plantation d'une haie champêtre au camping Le Florival sur 50 mètres linéaires	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.	200 €			0 €		Travaux réalisés en régie. Réalisé
Création de haies champêtre et fruitières	Plantation d'une haie fruitière portant sur 100 m linéaires au lieu-dit "Im Breil", d'une haie portant sur 345 m linéaires en double rangée au lieu-dit "Oberfeld" et plantation de 10 arbres fruitiers d'essences locales et une double rangée de haie au lieu-dit "Ochsenweid	I	ISSENHEIM		60%	40%			24 396 €	20 330 €		21 015 €	3 381 €			participer au maintien et au rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel. Plantation sur des parcelles louées à un agriculteur qui les exploite en jachère. Respect des variétés préconisées par la CeA. En cours

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût		participation financière (en €)					commentaires
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	
Créations de haies champêtres	Création de haies champêtres sur 5 sites différents composées de 328 arbustes plantés sur 260 mètres linéaires.	I	GUEBWILLER		60%	40%			3 032 €	2 526 €		1 929 €	1 103 €			Respect des variétés préconisées par la CeA. En cours
Création d'une barrière végétale Reinbold	Plantation d'arbustes et d'arbres dans l'Aire d'Activités du Florival - Rue Reinbold	I	CCRG	60%		40%			32 482 €	27 068 €	29 475 €		3 007 €		plantation de 100 arbustes et 40 arbres de hauts jets pour limiter l'aspect visuel de la future zone économique - variétés issues de la liste préconisée par la CeA. En cours	
Plantation d'arbres tiges et cépées et plantation d'une strate basse de couvre-sol pour la biodiversité et contre les îlots de chaleur en zone urbaine	Revégétalisation du parc du complexe aquatique Nautilia qui a souffert des dernières tempêtes et s'est ainsi appauvri en terme de végétation. Ce projet permettra non seulement d'apporter de nouvelles zones d'ombrage mais également d'enrichir la biodiversité de ce secteur de la ville. - PHASE 2	I	CCRG	60%		40%			15 860 €	13 217 €	14 389 €		1 471 €		Respect des variétés préconisées par la CeA. Réalisé	
Création d'un jardin et d'un verger pédagogiques	Végétalisation de l'espace commun au périscolaire et à l'école maternelle par la plantation d'une haie de charmille, d'arbres fruitiers et d'une haie champêtre.	I	BUHL	60%		40%			12 355 €	10 296 €		10 735 €	1 620 €		Projet de sensibilisation des enfants du périscolaire et de l'école maternelle sur la biodiversité (participation aux plantations, à l'entretien et aux récoltes), observation de l'évolution des plantations au fil des saisons, etc. Respect des variétés préconisées par la CeA. En cours	
Restauration de murets en pierres sèches	Réfection du muret - Rue du Réservoir	I	BUHL	60%		40%			35 030 €	29 192 €		29 142 €	5 888 €		64 m2 de muret à restaurer pour soutenir le chemin du vignoble. Les objectifs étant le maintien de cet élément emblématique du patrimoine du vignoble, de rendre sa beauté originelle aux coteaux, permettre aux promeneurs de parcourir ces chemins de manière sécurisée ainsi d'assurer un accès sécurisé aux exploitants viticoles et services publics. Respect du cahier des charges muret de pierre sèche - plafond 92 €/m ² Réalisé	
Restauration de murets en pierres sèches	Réfection du muret - Rue de l'Appenthal	I	BUHL	60%		40%			11 714 €	9 762 €		10 306 €	1 408 €		15,30 m2 de muret à restaurer pour soutenir le chemin du vignoble. Les objectifs étant le maintien de cet élément emblématique du patrimoine du vignoble, de rendre sa beauté originelle aux coteaux, permettre aux promeneurs de parcourir ces chemins de manière sécurisée ainsi d'assurer un accès sécurisé aux exploitants viticoles et services publics. Respecter le cahier des charges muret de pierre sèche - plafond 92 €/m ² Réalisé	
Aménagement d'un verger communal	Plantation de 31 arbres fruitiers hautes tiges de variétés traditionnelles sur environ 80 ares. Ce verger formera une barrière naturelle face à l'habitat et favorisera l'apparition d'insectes favorables à la pollinisation et contribuera au développement de toute une chaîne alimentaire	I	BERGHOLTZ		40%	40%	20%		8 210 €	6 842 €		6 301 €	540 €	1 369 €	Complète la création de jardins partagés. Participation régionale sur certains postes à hauteur de 20 %. Respect des variétés préconisées par la CeA. Réalisé	
sous-total de cet axe									199 314 €	169 048 €	44 064 €	79 428 €	24 977 €	1 369 €	25 676 €	
Orientation 3 : Préserver le patrimoine naturel																
Découverte et sensibilisation à la biodiversité, aux oiseaux	Animation "découverte de la biodiversité et des oiseaux dans et autour du village" et ateliers "création de nichoirs à hirondelles, hôtels à insectes et abris pour hérissons	F	MURBACH		50%	50%			1 467 €	1 055 €		0 €	0 €		Achat de matériels (1267 € TTC) - Animation 200 € par le CPIE des Hautes-Vosges. Non réalisé (hors GERPLAN)	
Sorties natures	Organisation de trois sorties natures sur les thèmes des vergers et zones humides à Hartmannswiller, le vignoble de Guebwiller, les vergers du Lerchenfeld et landes sèches de Schweighouse	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		0 €		Les sorties pourraient être encadrées par la Ligue de Protection des Oiseaux. Réalisé	
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Construction de nichoirs à hirondelles pour certains bâtiments du Service Environnement et Ateliers	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		0 €		Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG. Non réalisé	
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Ateliers de construction de nichoirs à hirondelles pour le grand public + mini conférence sur les enjeux de conservation des hirondelles	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		0 €		Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG, présentation éventuellement effectuée par la Ligue de Protection des Oiseaux. Non réalisé	

				co-financement (en %)					coût		participation financière (en €)					
intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	commentaires
Opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes	8ème édition de l'opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes. La réactualisation de la brochure sera nécessaire.	F	CCRG	50%		50%			2 990 €	2 492 €	1 499 €		1 491 €			Réalisé
sous-total de cet axe									4 457 €	3 547 €	1 499 €	0 €	1 491 €			
total général									214 376 €	175 595 €	49 066 €	79 428 €	29 970 €	1 369 €	25 676 €	

PROGRAMME 2023
GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût prévisionnel		participation financière (en €)					commentaires	
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)		
Organisation d'animations en partenariat avec le CPIE Hautes-Vosges et la Maison de la Nature du Vieux Canal.	Animations proposées aux élèves du cycle 3 des écoles primaires du territoire de la CCRG sur les thèmes du gaspillage alimentaire, des énergies fossiles et renouvelables, de l'éco-consommation, de l'eau et de la biodiversité.	F	CCRG	50%		50%			8 000 €		4 000 €			4 000 €			5è édition : partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux-Canal et le CPIE Hautes-Vosges
Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux	Création d'un répertoire des producteurs locaux sur le site Internet de la CCRG	F	CCRG	100%		0%			p.m.	p.m.	p.m.			p.m.			Après un nouveau recensement datant de 2020, la possibilité est offerte aux producteurs qui le souhaitent d'être répertoriés sur le site Internet de la CCRG.
sous-total de cet axe									8 000 €	0 €	4 000 €			4 000 €			
Orientation 2 : Sauvegarder et valoriser les paysages identitaires																	
Création d'un sentier pédagogique	Autour de la basilique de Thierenbach	I	Junholtz			60%		40%			21 490 €	17 908 €		14 327 €	7 163 €		Leader ? Partenariat avec la Commune de Sultz concernée par le passage du sentier. Intervention par le CPIE des Hautes-Vosges, l'ONF, la LPO pour la réalisation de panneaux pédagogiques. Collaboration avec le Club Vosgien pour le tracé et l'Office de Tourisme pour la promotion du sentier. Uniquement éligibles les panneaux pédagogiques sur des thématiques environnementales. AR démarrage anticipé demandé.
Création d'un sentier pédagogique	Sentier de découverte sur l'histoire de la commune au niveau économique et social et sur la filière viticole. Parcours entre forêt et vignes.	I	Bergholtz			20%		20%	60%	15 318 €	12 765 €		5 106 €	2 520 €		7 692 €	sentier agrémenté de panneaux pédagogique, création d'un fascicule distribué aux habitants et mis en ligne sur le site Internet de la commune, et création d'audioguides. Dossier Leader déposé. AR démarrage anticipé demandé.
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Comme pour 2022, organisation d'une distribution de broyat de branches, sur 1/2 journée - Avec participation des Eco-jardiniers du SM4	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			p.m.			Organisation d'événements sur une journée (uniquement pour mémoire)
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Atelier fabrication de nichoirs à passereaux, en bois, grand public + Mini-présentation des oiseaux du jardin	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			p.m.			Organisation d'un évènement, sur 1/2 journée, dans le cadre d'une manifestation nationale comme la Fête de la Nature (uniquement pour mémoire)
Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires	Découverte des richesses naturelles de l'ancienne glaisière de Hartmannswiller, dans le cadre d'une manifestation liée au céramiste Deck, en partenariat avec le service Patrimoine	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			p.m.			Sur 1/2 journée, en attente de la date
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Conférence sur les haies champêtres (par Haies Vives d'Alsace) Organiser un jeu concours pour promouvoir les haies champêtres, grand public et acteurs du milieu agricole	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.			p.m.			Conditions à définir
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Plantation d'une haie champêtre à l'arrière du gymnase du lycée Deck, à Guebwiller	I	CCRG	100%					250 €	208 €	250 €			0 €			Linéaire de 30 à 35 m, sur 2 rangées - hors subvention GERPLAN

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût prévisionnel		participation financière (en €)					commentaires
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Plantation d'arbustes à plusieurs endroits de la commune et étendre le verger par la plantation de nouveaux arbres fruitiers	I	WUENHEIM	60%		40%			1 852 €	1 543 €		1 235 €	617 €			plantation de 85 arbustes et 5 arbres de hauts jets pour étendre le verger - variétés issues de la liste préconisée par la CeA et de la commande groupée de la CCRG. AR démarrage anticipé demandé.
sous-total de cet axe									38 910 €	32 424 €	250 €	20 668 €	10 300 €	0 €	7 692 €	
Orientation 3 : Préserver le patrimoine naturel																
Sorties natures	Organisation de sorties natures sur des thématiques à définir	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			
Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG	Aménagement de structures composées de pierres sèches et de vieux bois pour accueillir la petite faune, au niveau de l'aire d'épandage de crues dans la ZA de Soultz	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG avec des matériaux de récupération, selon préconisations du plan de gestion de BUFO
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Construction de nichoirs à hirondelles pour certains bâtiments de la CCRG (déchèterie de Soultzmatt par exemple)	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	A la découverte des plantes exotiques invasives: sortie grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			En partenariat avec CeA et Brigade Verte, sur 1/2 journée, lieu de visite à définir mais a priori à proximité de la Lauch (Merxheim ou Issenheim).
Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts et des bords de route	Sensibilisation des services techniques et espaces verts communaux à la problématique des plantes exotiques invasives	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			En partenariat avec CeA et Brigade Verte, sur 1/2 journée
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Ateliers de construction de nichoirs à hirondelles pour le grand public + mini conférence sur les enjeux de conservation des hirondelles	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG, présentation éventuellement effectuée par la Ligue de Protection des Oiseaux
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	Engager des inventaires naturalistes sur les parcelles gérées par la CCRG afin de mesurer les impacts de la gestion différenciée sur la faune et la flore	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			A chiffrer: temps passé, intervenants (agents CCRG + naturalistes bénévoles naturalistes), ...
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	"Sauvages de ma rue": à la découverte de la flore spontanée, initiation à la botanique, grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Sur 1/2 journée, intervention structure extérieure (MNH, Vivarium)?
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	A la découverte de la petite faune des espaces verts de la CCRG gérées en gestion différenciée, initiation aux sciences participatives, grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Sur 1/2 journée, intervention structure extérieure (MNH, Vivarium)?
Opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes	8ème édition de l'opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes.	F	CCRG	50%					4 000 €	3 333 €	2 000 €		2 000 €			
sous-total de cet axe									4 000 €	3 333 €	2 000 €	0 €	2 000 €			
total général									50 910 €	35 757 €	6 250 €	20 668 €	16 300 €	0 €	7 692 €	



Convention de partenariat

Actions de valorisation patrimoniale des Dominicains de Haute-Alsace

Entre :

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, sise 1 rue des Malgré-Nous 68500 Guebwiller, dénommée ci-après la CCRG et représentée par son Président, Monsieur Marcello Rotolo, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 février 2023

d'une part,

et

L'Association Les Dominicains de Haute-Alsace, régie par le Code civil local, dont le siège est situé 34 rue des Dominicains 68500 Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Maxime Beltzung, dûment mandaté

d'autre part.

Préambule

Le couvent des Dominicains de Haute-Alsace

Classé Monument historique, le couvent des Dominicains est un haut lieu du patrimoine architectural d'Alsace, témoin de l'humanisme rhénan. Il héberge un "Centre culturel de rencontre" (abréviation CCR), un label national qui a été décerné par le Ministère de la Culture en 2014, lequel est géré par l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

La CCRG est labélisée Pays d'art et d'histoire depuis 2004. Ce label représente pour elle un élément essentiel de son projet. Il permet de faire de la valorisation et de la promotion du patrimoine un véritable outil mis au service de la région.

Outre les missions de présentation et d'animation, le service Pays d'art et d'histoire peut être associé à toute action menée en direction de la préservation et de la valorisation du patrimoine.

Le service Pays d'art et d'histoire a développé une expertise en matière de connaissance du patrimoine et de la conception de médiations culturelles. Il est composé de quatre personnes. Il a développé des compétences permettant la recherche historique, la création d'actions de sensibilisation au patrimoine, la conception et la réalisation d'actions éducatives ainsi que l'organisation globale de ces activités.

Une convention pluriannuelle d'objectifs lie, autour du projet des Dominicains de Haute-Alsace, Centre Culturel de Rencontre, pour la période 2022-2025, l'État à travers la Direction des Affaires Culturelles Grand Est, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace.

Article 1 : Objet de la convention

Conscientes du caractère exceptionnel et de l'importance du couvent des Dominicains d'un point de vue patrimonial, la CCRG et l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace souhaitent établir une convention de partenariat afin de mettre en valeur ce site patrimonial, notamment à travers la mise en place d'actions éducatives et d'outils de visites. La présente convention fait suite à de nombreuses actions menées au cours des années précédentes.

La présente convention manifeste ainsi une volonté conjointe d'approfondir une relation partenariale ancienne par une mise en perspective pluriannuelle organisée autour d'un document-cadre de référence.

Elle s'inscrit aussi dans une perspective de transmission de ce patrimoine aux générations futures et de développement touristique et culturel, en direction de tous les publics.

Les signataires poursuivent un objectif commun de valorisation du patrimoine et de travail en partenariat autour de la création d'outils didactiques répondant à cet objectif.

Article 2 : Valoriser le couvent des Dominicains comme site patrimonial d'exception

Les engagements de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'engage à :

- Mettre à disposition l'expertise de son service Pays d'art et d'histoire (recherches historiques, expérience en médiation culturelle, connaissance des publics...) pour la mise en place d'actions de valorisation de l'ancien couvent.

Les créations entreront dans un objectif commun de valorisation innovante et transversale du patrimoine.

- Intégrer régulièrement le couvent des Dominicains dans ses programmes annuels de visites, destinés à sensibiliser au patrimoine.
- Intégrer, dès que possible, le couvent des Dominicains dans les actions transversales de valorisation du patrimoine (circuits de découverte, brochures, etc.).
- Œuvrer à l'inclusion du couvent dans une proposition touristique concertée avec l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller.
- Poursuivre la mise à jour régulière du livret de découverte des Dominicains selon la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG accompagnera les Dominicains de Haute-Alsace afin que les éléments fixés par cette charte soient appliqués lors de la mise en impression directe. Les coûts d'impression et de traduction éventuelle resteront à la charge des Dominicains de Haute-Alsace.
- Inclure les Dominicains de Haute-Alsace dans la communication des *Journées européennes du patrimoine* ou tout autre évènement national pertinent (*Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'archéologie...*).
- Permettre l'usage de l'interface de l'application mobile *Les voies du patrimoine* afin de valoriser le site des Dominicains.
- Organiser les formations nécessaires à l'exercice de guides-conférenciers vacataires sur le site de l'ancien couvent (visites de groupes, programmation estivale, etc.).
- Apporter le contenu scientifique nécessaire à la création de projets artistiques en lien avec le patrimoine de la région de Guebwiller.
- Porter techniquement la réalisation d'éléments pérennes de valorisation du patrimoine (pupitres didactiques, tables numériques et/ou de commentaires audio, livrets pédagogiques du type « explorateur »...) sur le site, permettant une visite autonome. Le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG s'appuiera sur les contenus scientifiques apportés par les récentes campagnes de restauration. Un Comité scientifique pourra, si nécessaire, être rassemblé autour de ces projets. Le coût matériel de réalisation de nouveaux outils (outils numériques, création de maquettes, etc.), ne sont pas concernés par la présente convention.

Les engagements des Dominicains de Haute-Alsace

Les Dominicains s'engagent à :

- Permettre l'accès au site selon un planning préalablement établi, afin d'organiser des actions de sensibilisation au patrimoine, selon un calendrier concerté avec les équipes des Dominicains.
- Concerter le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG lors de projets d'élaboration d'outils de valorisation du patrimoine.
- Participer aux *Journées européennes du patrimoine*.
- Informer le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG d'opérations de restauration à venir.
- Faire appel à des guides-conférenciers pour l'accueil de visites guidées de groupes touristiques. Le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG ne prendra pas en charge ces visites de groupes. Les demandes de visites pour groupes seront transmises à l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller qui se chargera de commercialiser ces prestations, faisant appel à un guide-conférencier de son équipe ou en vacation.

En cas d'indisponibilité des guides-conférenciers, une offre alternative pourra être mise en place de manière concertée.

Article 3 : Actions éducatives de valorisation du patrimoine

Les engagements de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

- Proposer aux périscolaires, services Jeunesse et établissements scolaires des ateliers, ou projets spécifiques, en lien avec le programme scolaire. La prestation, en français, réalisée par un guide-conférencier agréé, se fera à titre gracieux pour l'ensemble des établissements scolaires. Dans ce cadre-là, le transport en bus pourra être pris en charge par la CCRG pour les établissements scolaires publics de la région de Guebwiller.
- La Communauté de Communes mettra à disposition ses outils pédagogiques existants, comme les maquettes d'architectures patrimoniales, les livrets pédagogiques, etc.
- Durant la saison estivale, ou durant les vacances scolaires, la CCRG, en accord avec les Dominicains de Haute-Alsace, pourra délocaliser un atelier famille par semaine au sein du couvent.
- L'organisation globale, le contact avec les enseignants, la prise de réservations et la réservation des bus s'effectuera par le service Pays d'art et d'histoire de la CCRG. Le service inclura l'offre dans les éléments transmis aux enseignants à différents moments de l'année scolaire.
- Mettre à disposition la salle des événements ou l'auditorium de la Neuenbourg lorsque les actions éducatives le nécessiteront (enregistrements...) et que l'usage locatif des salles le permet.

Les engagements des Dominicains de Haute-Alsace

- Laisser accéder au site à des horaires opportuns pour l'accueil du public scolaire et périscolaire, dont les créneaux seront définis préalablement en fonction de la disponibilité des locaux. Le calendrier sera concerté avec les équipes des Dominicains en privilégiant les lundi-mardi-jeudi d'octobre à avril inclus.
- Renvoyer les demandes d'interventions pédagogiques en lien avec le patrimoine des établissements scolaires au service Pays d'art et d'histoire de la CCRG. Des accueils transversaux (projet artistique-découverte patrimoniale) pourront être organisés.
- Mettre à disposition ses compétences en matière d'audiovisuel pour la création d'outils didactiques spécifiques à destination du jeune public.
- Les coûts de développement, d'impressions, d'achat de matériels destinés à développer des outils dédiés au site du couvent resteront à charge de l'Association des Dominicains de Haute-Alsace.

Article 4 : Communiquer

Les deux signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat sur tous les supports de communication, y compris les réseaux sociaux.

La communication média autour des ateliers pédagogiques et des projets communs se fera de manière concertée et commune.

Des liens réciproques seront établis sur les sites Internet respectifs.

Article 5 : Contrepartie financière

Afin de mener à bien ces actions de partenariat, les Dominicains verseront à la CCRG une somme forfaitaire de 20 000 euros par an. En cas de non-reconduction de la présente convention, la participation financière sera établie au *prorata temporis*.

La CCRG émettra un titre de recette et le versement se fera courant du mois juillet.

Article 6 : Respect des dispositions du contrat d'engagement républicain

L'Association est tenue par les engagements prévus par le « contrat d'engagement républicain ».

En synthèse, ces engagements sont :

- le respect des lois de la République (engagement n° 1)
- la liberté de conscience (engagement n° 2)
- la liberté des membres de l'Association (engagement n° 3)
- l'égalité et la non-discrimination (engagement n° 4)
- la fraternité et la prévention de la violence (engagement n° 5)
- le respect de la dignité de la personne humaine (engagement n° 6)
- le respect des symboles de la République (engagement n° 7).

À ce titre, l'Association doit :

- Informer par tout moyen ses membres de l'existence et du contenu de son engagement ainsi que de l'obligation de le respecter (affichage dans les locaux et sur le site Internet).
- Veiller à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles.
- Prendre des mesures pour faire cesser les manquements dont elle a connaissance.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} avril 2023 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois pour la même durée. La reconduction est tacite. La non-reconduction est signifiée par l'une des parties par courrier recommandé avec avis de réception postal envoyé au moins un mois avant la date anniversaire.

Fait à Guebwiller, en trois exemplaires originaux, le

**Pour la Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller**

Le Président

Marcello ROTOLO

**Pour l'Association Les Dominicains
de Haute-Alsace**

Le Président

Maxime BELTZUNG

Tableau récapitulatif des dossiers éligibles au PIG 2022

Dossiers PIG validés et engagés - Année 2022

N°d'ordre	Nom Prénom	Commune	Montant Subvention CCRG	Gain énergétique	Dossier agréé, soldé ou autre (date butoir)
1	NICO Odile	6, rue de la Rivière 68500 RAEDERSHEIM	500 €	F→D + 36 %	En paiement (22/02/2025)
2	CUGNASSE Xavier	30, rue de l'Ermitte 68500 GUEBWILLER	500 €	F→D + 36 %	En paiement (30/03/2025)
3	SALLIER Maryline	10, chemin du Heissenstein 68500 GUEBWILLER	500 €	F→D + 45 %	Engagé (28/06/2025)
4	FORSTER/KAUFMANN Marie-Anne	9, rue de Soultz 68500 ISSENHEIM	500 €	(*)	Engagé
5	HUEBER Bernadette	43, rue du Canal 68570 SOULTZMATT	500 €	F→D + 47 %	Engagé (06/12/2025)
	EZZBAIL Sufyan	3, rue de Mulbach 68500 ISSENHEIM	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre		
	ROTHENFLUG Mathias	5, montée de Thierenbach 68500 WUENHEIM	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre		
	RONIAUX Jean-François	12, rue de la Paroisse 68530 BUHL	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre		
	PITRUZELLA Guiseppe	20, rue de la Chapelle 68500 WUENHEIM	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre		
	CHERDAD Jamel	7, rue de l'Appenthal 68500 GUEBWILLER	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre		
6	FRANCK Arsène	44, rue Petit Paris 68610 LINTHAL	500 €	G→E + 48 %	Engagé (22/12/2025)
7	YODER Thimothée	2A, rue du Mannberg 68360 SOULTZ	500 €	(*)	En montage
8	MEYER Isabelle	6, chemin du Péternit 68500 GUEBWILLER	500 €	C→B	En paiement (19/10/2025)
9	GSTALTER Dominique et Corinne	64, rue Principale 68500 RIMBACH-ZELL	500 €	F→D + 45 %	En paiement (19/10/2025)
10	COMPER Liliane	3, rue des Peupliers 68360 SOULTZ	500 €	(*)	En montage
11	HORN Nancy	27, rue Madame Adolphe 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
12	HASSENFRATZ René	9, rue des Faisans 68500 MERXHEIM	500 €	(*)	En montage
13	GRAWEY Pierre	82, rue du Trotberg 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage

14	FINIELS Marc	3, rue du Général Lebouc 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
15	PIERRAT Vincent	5A, rue Saint-Jean 68610 LAUTENBACH	500 €	(*)	En montage
16	FILLATRE Jérémy	3, rue Saint-Georges 68360 SOULTZ	500 €	(*)	En montage
17	TWAROG Agnieszka	26, rue du Château Fort 68360 SOULTZ	500 €	(*)	En montage
18	SCHLAG Anaïs	43, rue de Guebwiller 68500 BERGHOLTZ- ZELL	500 €	(*)	En montage
19	FORSTER Françoise	18, rue Jean Jaurès 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
20	HAMMERER Claudine	19, rue Théodore Deck 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
21					
22					
23					
24					
Propriétaires bailleurs					
1	PROBST Paulette	4, rue Émile de Bary 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
2	SCHLEGEL André	13, rue des Boulangers 68570 SOULTZMATT	500 €	(*)	En montage
3	MANN Benoît	48, rue Belchenthal 68500 MURBACH	500 €	(*)	En montage
4	WAGNER Michel	16, rue du Bois 68610 LAUTENBACH	500 €	(*)	En montage

(*) nc : les latitudes des dossiers nous sont transmises une fois les travaux engagés ; toutefois, les gains énergétiques ne peuvent être inférieurs à + 25 %.



ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS INTERCOMMUNAUX EXERCICE 2022

Référence : Article L5211-12-1 du CGCT

Prénom	Nom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain ou PETR			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou SPL...		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...	Indemnités de fonction perçues (préciser le nom du syndicat)	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...	Indemnités de fonction perçues (préciser le nom)	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...
Dominique	ABADOMA	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Noël	ARNOLD	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Yvette	BISSEY	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Marie-Josée	BOLTZ	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Daniel	BRAUN	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Josiane	BRENDER-SYDA	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Yves	COQUELLE	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Hélène	CORNEC	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Anne	DEHESTRU	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Annie	DITTRICH	0	0		0	0	0	0	0	0
Gilles	DRENDEL	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Jean-Jacques	FISCHER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Christian	FACCHIN	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Patrice	FLUCK	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hélène	FRANÇOIS-AULLEN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Danielle	FUCHS	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Alain	FURSTENBERGER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Jean-Luc	GALLIATH	11744	0	0	0	0	0	0	0	0
Marie-Natacha	GALLIATH	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Claudine	GEMSA	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Claudine	GRAWEY	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Guy	HABECKER	11744	0	0	0	0	0	0	0	0
Christian	HAEGELIN	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Maud	HART	12684	0	0	0	0	0	0	0	0
Philippe	HECKY	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Daniel	HINDELANG	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Marie-Christine	HUMMEL	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C

Prénom	Nom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain ou PETR			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou SPL...		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...	Indemnités de fonction perçues (préciser le nom du syndicat)	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...	Indemnités de fonction perçues (préciser le nom)	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...
Anne-Marie	JACQUEY	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marc	JUNG	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Maurice	KECH	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Yann	KELLER	0	0	0	8415 SM4	0	0	0	0	0
Francis	KLEITZ	12684	0	0	0	0	0	0	0	0
Francis	KOHLER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marianne	LOEWERT	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Luc	MARCK				3117 SM Markstein Grand-Ballon					
Roland	MARTIN	12684	0	0	0	0	0	0	0	0
Angélique	MULLER	11744	0	0	0	0	0	0	0	0
Claude	MULLER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Aurélie	OTTMANN	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Fleur	OURY	0	0	0						
Karine	PAGLIARULO	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Jean-Pierre	PELTIER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Marcello	ROTOLO	30773	0	0	0	0	0	0	0	0
Sylviane	ROTOLO	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
André	SCHLEGEL	11744	0	0	0	0	0	0	0	0
Sylvie	SCHRUOFFENEGER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Marc	SCHWEIGHOFFER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marie-Josée	STAENDER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grégory	STICH	0	0	0	0	0	0	0	0	0
César	TOGNI	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Jean-Marc	WEBER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Joseph	WEISSBART	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
André	WELTY	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tina	WILHELM	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
François	WURTZ	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C

N/C : Non Communiqué